

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail – Liberté – Patrie



MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES FORESTIERES

Programme National d'Investissements pour l'Environnement et les Ressources Naturelles au Togo (PNIERN)

Horizon 2011 - 2015



Version d'octobre 2010

REPUBLIQUE TOGOLAISE

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES FORESTIERES

Programme National d'Investissements pour l'Environnement et les Ressources Naturelles au Togo (PNIERN)

2011 - 2015

TABLE DES MATIERES

INDEX DES TABLEAUX	iii
INDEX DES FIGURES	iii
ACRONYMES ET ABREVIATION.....	iv
GLOSSAIRE	vii
RESUME EXECUTIF.....	viii
INTRODUCTION	1
I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION	3
1.1. Principales caractéristiques biophysiques et socioéconomiques	3
1.2. Dégradation de l'environnement et des ressources naturelles	7
1.3. Synthèse des stratégies, plans, programmes et projets en matière de GERN du Togo	29
1.4. Approche programmatique de la GERN au Togo.....	33
II. ETAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC : VERS L'IDENTIFICATION DES GRANDS AXES ET PRIORITES D'INVESTISSEMENTS	38
2.1. Diagnostic écosystémique	40
2.2. Diagnostic technique	43
2.3. Diagnostic des politiques.....	45
2.4. Diagnostic institutionnel.....	46
2.5. Diagnostic financier.....	47
2.6. Diagnostic environnemental	50
2.7. Des diagnostics à l'identification des axes stratégiques d'investissement prioritaires	51
III. OBJECTIFS, SOUS-PROGRAMMES ET PRIORITES D'INVESTISSEMENTS	53
3.1. Sous-programme 1 : Renforcement des capacités institutionnelles, juridiques, financières et techniques de gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles	55
3.2. Sous-programme 2 : Soutien à la mise en œuvre et à l'amplification des bonnes pratiques de GERN en milieu rural et au renforcement des services de recherche et conseils et des services commerciaux.....	56
3.3. Sous-programme 3 : Atténuation des effets des changements climatiques, gestion des catastrophes et prévention des risques.....	60
3.4. Sous-programme 4 : Réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts (REDD+)	61
3.5. Sous-programme 5 : Amélioration du cadre de vie en milieu urbain et rural.....	62
3.6. Sous-composante 6 : Elaboration et mise en œuvre d'un système d'acquisition et de gestion des connaissances, de suivi-évaluation et d'une stratégie de communication sur la GERN	63
3.7. Cadre logique	64
3.8. Coût total du PNIERN	79
IV. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE.....	83
4.1. Principes de mise en œuvre.....	83
4.2. Approche de mise à l'échelle des activités de GERN	83

4.3.	Stratégie et dispositif institutionnel de mise en œuvre	83
4.4.	Rôles et responsabilités des acteurs de la GERN	86
4.5.	Plan de mise en œuvre du PNIERN	87
V.	SUIVI – EVALUATION	90
5.1.	Cadre conceptuel et objectifs du dispositif de suivi – évaluation de la GERN.....	90
5.2.	Dispositif de Suivi-Evaluation du PNIERN	93
5.3.	Dispositif de suivi : collecte, traitement et diffusion des données GERN	94
5.4.	Dispositif d'évaluation.....	95
5.5.	Modalités de mise en œuvre du dispositif de suivi et d'évaluation de la GERN	96
VI.	OPPORTUNITES DE MOBILISATION DES FINANCEMENTS.....	96
6.1.	Les sources de financement du PNIERN	96
6.2.	Les sources intérieures de financements	97
6.3.	Sources extérieures de financements.....	98
6.4.	Opportunités offertes par les banques de développement	102
6.5.	Opportunités diverses	102
6.6.	Mécanismes de mobilisation des ressources.....	103
VII.	STRATEGIE DE COMMUNICATION.....	103
7.1.	Les grands axes de la stratégie de communication	103
7.2.	Plan d'action de mise en œuvre de la stratégie de communication du PNIERN	104
7.3.	Amélioration de la stratégie de communication	108
7.4.	Mise en œuvre de la stratégie de communication.....	109
	Bibliographie	a
	ANNEXES	d
	Annexe 1 : TABLEAU DU QUANTITATIF ET des cOUTS UNITAIRES INDICATIFS	e
	Annexe 2. BUDGET DETAILLE DU PNIERN (2011-2015)	k
	Annexe 2b: Détails du sous programme 4	t
	Annexe 3 : Dix grandes priorités nationales pour amplifier la GERN en milieu rural au Togo.....	w
	Annexe 4. Plan de communication opérationnel budgétisé	y
	Annexe 5 : Proposition d'actions pour promouvoir la GERN le 17 juin de chaque année – JOURNEE MONDIALE DE LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION	ee

INDEX DES TABLEAUX

Tableau 1 : Synthèse du cadre logique du PNIERN.....	xiii
Tableau 2. Evolution de la densité rurale et de la pression exercée sur les terres (1970-2000)	10
Tableau 3. Goulots d'étranglement et lacunes à relever pour une gestion des forêts et aires protégées	13
Tableau 4. Progression des surfaces emblavées entre 1970 et 1996	19
Tableau 5. Goulots d'étranglement et lacunes à relever pour une agriculture durable	20
Tableau 6. Goulots d'étranglement et lacunes à relever pour un élevage durable	22
Tableau 7. Goulots d'étranglement et lacunes à relever pour une pêche durable	23
Tableau 8 : Goulots d'étranglement à relever pour la durabilité des activités minières et industrielles	26
Tableau 9 : Goulots d'étranglement et lacunes à relever pour un commerce durable.....	28
Tableau 10. Cadre logique détaillé du PNIERN (2011-2015).....	65
Tableau 11a : Récapitulatif des montants mobilisés	79
Tableau 12. Récapitulatif du financement global nécessaire et des financements acquis et à rechercher	81

INDEX DES FIGURES

Figure 1 : Zones écologiques du Togo (ERN, 1979)	5
Figure 2 : Indice de dégradation des terres (Brabant <i>et al.</i> , 1994)	8
Figure 3 : Schéma de la coalition pour l'élaboration du PNIERN	34
Figure 4 : Les différentes dimensions du diagnostic (FAO, 2008)	39
Figure 5 : Schéma de la structuration du PNIERN.....	64
Figure 6 : Dispositif institutionnel pour la mise en œuvre du PNIERN.....	85
Figure 7 : Chaîne de causalité des indicateurs (IST, FAO, 2008).....	91

ACRONYMES ET ABREVIATION

AFD	Agence Française pour le Développement
AME	Accords Multilatéraux sur l'Environnement
ANCR	Autoévaluation Nationale des Capacités à Renforcer pour la gestion de l'environnement au niveau mondial et national
ANGE	Agence Nationale de Gestion de l'Environnement
AVGAP	Association Villageoise de Gestion des Aires Protégées
BAD	Banque Africaine de Développement
BIDC	Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO
BM	Banque Mondiale
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDB	Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique
CEDEAO	Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CHR	Centre Hospitalier Régional
CITES	Convention sur le Conservation des Espèces de faune et de flore sauvage menacées d'Extinction
CNDD	Commission Nationale du Développement Durable
CNI	Communication Nationale Initiale sur les changements climatiques
CNULCD	Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification
CTOP	Coordination Togolaise des Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles
DCN	Deuxième Communication Nationale sur les changements climatiques
DDC	Direction du Développement et de la Coopération suisse
DSCN	Direction de la Statistique et de la Comptabilité Nationale
DSID	Direction de la Statistique agricole de l'Informatique et de la Documentation
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DSRP-C	Document Complet de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EE	<i>Evaluation Environnementale</i>
FAO	<i>Food and Agriculture Organisation</i> (Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation)
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FIDA	Fonds d'Investissement pour le Développement Agricole
FNDF	Fond National de Développement Forestier
FNE	Fond National de l'Environnement
FONGTO	Fédération des Organisations Non Gouvernementales du Togo
GAD	Groupe Agro-forestier pour le Développement
GDT	Gestion Durable des Terres
GERN	Gestion de l'Environnement et des Ressources Naturelles

GES	Gaz à Effet de Serre
GIE	Groupe d'Intérêt Economique
GIEC	Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat
GIFS	Gestion Intégrée de la Fertilité des Sols
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GRN	Gestion des Ressources Naturelles
GTZ	Coopération Allemande
IAA	Industrie de transformation Agro Alimentaire
IEC	Information Education Communication
JORT	Journal Officiel de la République Togolaise
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche
MC	Ministère du Commerce
MCDAT	Ministère de la Coopération, du Développement et de l'Aménagement du Territoire
MEAHV	Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hydraulique Villageoise
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MEFP	Ministère de l'Economie, des Finances et des Privatisations
MERF	Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières
METRF	Ministère de l'Environnement, du Tourisme et des Ressources Forestières
MMEE	Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Eau
NEPAD	<i>New Partnership for Africa Development</i> (Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique)
OCDE	Organisation de la Coopération et de Développement Économiques
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PADAT	Projet d'Appui au Développement Agricole du Togo
PAFN	Plan d'Action Forestier National
PANA	Plan d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques
PANGIRE	Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PANSEA	Plan d'Action National pour le Secteur de l'Eau et de l'Assainissement
PANSEA	Plan National d'Action National pour le Secteur de l'Eau et de l'Assainissement
PAS	Programme d'Ajustement Structurel
PASA	Programme d'Appui au secteur Agricole
PCB	Poly Chloro Biphényl
PDDAA	Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique
PEUL	Programme Environnement Urbain de la ville de Lomé
PIB	Produit Intérieur Brut
PIP	Programme d'Investissement Public
PNADE	Programme National d'Actions Décentralisées de gestion de l'Environnement
PNAE	Plan National d'Action pour l'Environnement
PNE	Politique Nationale de l'Environnement

PNGE	Programme National de Gestion de l'Environnement
PNIASA	Programme National d'Investissements pour l' Agriculture et la Sécurité Alimentaire
PNIERN	Programme National d'Investissements pour l'Environnement et les Ressources Naturelles
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
POPs	Polluants Organiques Persistants
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PURISE	Projet d'Urgence de Renforcement des Infrastructures El
REDD	Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation / Réduction des Emmissions de la déforestation et de la dégradation des forêts
RNB	Revenu National Brut
RRC	Réduction des Risques de Catastrophes
SAO	Substances Appauvrissant la Couche d'Ozone
SAP	Système d'Alerte Précoce
SNU	Système des Nations Unies
SRPA	Stratégie de Relance de la Production Agricole
SYTREBACT	Syndicat des Travailleurs, Revendeurs du Bois et Activités Connexes du Togo
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UGETAP	Unité de Gestion des Teckeraies des Anciennes Plantations
UONGTO	Union des Organisations Non Gouvernementales du Togo

GLOSSAIRE

Dégradation des terres : selon la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (1994), l'expression "dégradation des terres" désigne la diminution ou la disparition, dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches, de la productivité biologique ou économique et de la complexité des terres cultivées non irriguées, des terres cultivées irriguées, des parcours, des pâturages, des forêts ou des surfaces boisées du fait de l'utilisation des terres ou d'un ou de plusieurs phénomènes, notamment de phénomènes dus à l'activité de l'homme et à ses modes de peuplement.

Développement durable : mode de développement qui vise à satisfaire les besoins de développement des générations présentes sans compromettre les capacités des générations futures à satisfaire les leurs.

Environnement : ensemble des éléments physiques, chimiques et biologiques et des facteurs sociaux, économiques et culturels, dont les interactions influent sur le milieu ambiant, sur les organismes vivants, sur les activités humaines et conditionnent le bien-être de l'Homme.

Gestion durable des terres : « l'utilisation des ressources naturelles, y compris des sols, de l'eau, des animaux et des plantes, pour la production de biens répondant à l'évolution des besoins humains, tout en assurant à long terme le potentiel productif de ces ressources et le maintien de leurs fonctions environnementales » (FAO, 2007).

Gestion des ressources naturelles : action de l'Homme sur les ressources naturelles dans l'optique de leur valorisation dynamique pour le développement humain et économique et non pas dans une optique de protection - conservation (défensive).

Services écosystémiques : Les services des écosystèmes peuvent être classés en quatre catégories (WRI, 2005) :

- les services de prélèvement : ce sont les produits que les hommes tirent des écosystèmes ;
- les services de régulation : ce sont les avantages que les hommes tirent de la régulation des services que procurent les écosystèmes;
- les services d'auto-entretien : ce sont les services nécessaires à la production de tous les autres bénéfices que procurent les écosystèmes;
- les services culturels : ce sont les bénéfices immatériels que les hommes tirent des écosystèmes à travers l'enrichissement spirituel, le développement de la connaissance, la réflexion, le divertissement, etc.

RESUME EXECUTIF

LA GERN AU TOGO

Malgré la grande diversité spatiale, climatique, économique, humaine et biologique du Togo, l'incidence de la pauvreté s'élève à 61,7% en moyenne et à 74,3% en zone rurale, représentant 79,9% des pauvres (DSRP, 2008). Les besoins croissants de la population togolaise associés à des conditions climatiques contraignantes (pluviométrie faible à moyenne, températures moyennes élevées, évapotranspiration moyenne, etc.) et une fertilité des sols en déclin permanent ont conduit à de profondes modifications de l'environnement et des ressources naturelles. La pression extrême qui s'exerce sur l'environnement et les ressources naturelles se manifeste par un déboisement évalué à 15.000 ha par an, une dégradation accélérée des sols, l'envasement des cours d'eau, la raréfaction de plusieurs espèces de la faune sauvage, l'accroissement des pollutions et nuisance de toute sorte. Cette situation a accentué la baisse de la productivité agricole et donc des revenus et a généré une précarité des conditions de vie. Actuellement, le pays est dans un cercle vicieux de pauvreté et d'appauvrissement des ressources naturelles. Ainsi, après plus de deux décennies de crise sociopolitique, le Togo investit dans la gestion durable de son environnement et des ressources naturelles notamment en se dotant d'outils de planification et de mise en œuvre opérationnelle et en capitalisant les cadres nationaux de référence (DSRP-C, PNGE, PAFN...).

Le Togo a donc pris l'initiative d'adhérer à la plate-forme de partenariat TerrAfrica pour renforcer ses capacités et mettre en place un contexte favorable à la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles et supprimer les goulots d'étranglement à l'intégration et au financement plus efficace de la GERN : Elément central de l'approche programmatique des investissements, le Programme National d'Investissement pour l'Environnement et les Ressources Naturelles (PNIERN) du Togo permettra de renforcer la conception, le ciblage, le séquençage et le suivi des investissements, et d'améliorer la gestion de l'environnement et des ressources naturelles (GERN) actuelle pour créer un impact plus incisif et un meilleur rapport coût - efficacité de la GERN au Togo. Cette approche programme permettra ainsi d'améliorer les performances dans trois domaines : (i) utilisation plus efficace des dépenses publiques, des fonds internationaux et des savoirs existants ; (ii) mobilisation de fonds supplémentaires et prise en compte de la GERN dans les stratégies de réduction de la pauvreté, les budgets nationaux, les stratégies sectorielles et l'aide internationale et (iii) appui aux politiques, institutions, projets et programmes en faveur de la GERN.

Enfin, le PNIERN constituera une réponse opérationnelle pour relever les défis environnementaux et socio-économiques auxquels le pays est confronté. Il permettra à travers ses actions de lutter contre la pauvreté en assurant le développement économique et social, de combattre la désertification (mise en œuvre de la CNULCD et de sa stratégie décennale), de préserver la biodiversité et de s'adapter au changement climatique et d'atténuer ses effets négatifs. Il contribuera également au développement de l'agriculture à travers l'appui qu'il apportera à la mise en œuvre du PNIASA (déclinaison nationale du PDDAA du NEPAD).

DU DIAGNOSTIC A L'IDENTIFICATION DES PRIORITES D'INVESTISSEMENTS

Une analyse en six dimensions (technique, écosystémique, politique, institutionnelle environnementale, financière) a été réalisée afin d'identifier les principaux goulots d'étranglement et les opportunités à prendre en compte pour l'intégration et la mise à l'échelle de la GERN. Les grands axes d'investissements prioritaires à inclure dans le PNIERN ont été identifiés en fonction des besoins ressentis aux niveaux local et national pour amplifier durablement les bonnes pratiques de gestion de l'environnement et des ressources naturelles au Togo.

Objectif global :

L'objectif global du PNIERN est de gérer durablement l'environnement et les ressources naturelles en vue de contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et à la croissance économique du pays et à la réduction de la pauvreté

Objectifs de développement :

Les objectifs de développement sont regroupés en objectif institutionnel, objectif socio-économique et en objectif environnemental.

Objectif institutionnel : promouvoir le bon fonctionnement des institutions de l'Etat et renforcer les capacités techniques et financières des acteurs concernés en vue de l'intégration de la GERN dans les politiques de développement du pays

Objectif socio-économique : Créer des conditions favorables à la sécurité alimentaire et à la croissance économique

Objectif environnemental : lutter contre les effets des changements climatiques et les risques de catastrophes, la dégradation des terres en milieu rural, la perte de la biodiversité et la pollution en milieu urbain et rural.

Le PNIERN comprend six sous-programmes pour lesquels des priorités d'investissement ont été définies à partir des études diagnostiques et en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés. Ces six sous-programmes sont les suivants :

Sous-programme 1) Renforcement des capacités institutionnelles, juridiques, financières et techniques de gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles

Sous-programme 2) Soutien à la mise en œuvre et à l'amplification des bonnes pratiques de GERN en milieu rural et au renforcement des services de recherche et conseils et des services commerciaux

Sous-programme 3) Atténuation des effets des changements climatiques, gestion des catastrophes et prévention des risques

Sous-programme 4) Réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts

Sous-programme 5) Amélioration du cadre de vie en milieu urbain et rural

Sous-programme 6) Elaboration et mise en œuvre d'un système d'acquisition et de gestion des connaissances, de suivi-évaluation et développement d'une stratégie de communication pour soutenir l'amplification de la GERN

RESULTATS ATTENDUS

La mise en œuvre effective et efficace des activités du PNIERN permettra d'atteindre les résultats suivants :

- l'environnement institutionnel, juridique, financier et technique pour la GERN est renforcé
- les bonnes pratiques de GERN en milieu rural sont encouragées et renforcées
- la productivité agricole, forestière et pastorale a augmenté
- la biodiversité est préservée
- les services de conseils et de recherche et les services commerciaux en soutien à la GERN sont renforcés
- les catastrophes sont gérées et les risques sont minimisés
- la vulnérabilité des populations au changement climatique est réduite
- les émissions de GES sont réduites
- le cadre de vie en milieu urbain et rural est amélioré
- les systèmes efficaces d'acquisition et de gestion des connaissances relatives à la GERN sont mis en œuvre,
- le mécanisme de suivi-évaluation est mis en œuvre
- le plaidoyer en faveur de la GERN est développé
- la stratégie d'IEC est opérationnelle

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Afin d'amplifier les actions de GERN et d'en accroître l'impact et l'efficacité sur l'ensemble du territoire togolais, une stratégie de mise à l'échelle doit être développée. Le niveau communal constitue l'échelle élémentaire appropriée pour la planification et la mise en œuvre des activités du PNIERN sur le terrain (sous-programme 2).

Concernant la mise en œuvre des activités des autres axes stratégiques du PNIERN, elles se font à toutes les échelles ; du local au national afin de soutenir la mise en œuvre efficace des activités de GERN sur le terrain.

Le PNIERN s'inscrit dans le cadre de la volonté manifeste du Gouvernement de promouvoir le développement durable. Il s'agit donc de mettre en œuvre l'ensemble des activités prévues selon une approche participative et démocratique permettant à toutes les parties prenantes de contribuer à la mise en œuvre opérationnelle de la GERN.

La mise en œuvre opérationnelle et efficace du PNIERN, véritable approche programmatique intégrée, repose donc sur l'établissement de partenariats entre les différentes parties prenantes nationales, régionales et locales qui opèrent dans les différents secteurs concernés par la GERN notamment des acteurs de l'administration publique, des opérateurs économiques du secteur privé, des élus locaux et nationaux, des collectivités locales, des ONG, des organisations communautaires à la base etc.

Valorisant les forces et les complémentarités de toutes les parties prenantes, le schéma institutionnel permettra de définir les modalités de fonctionnement entre les différentes parties prenantes impliquées dans la GERN, sans créer de structure de gestion *ad hoc*. Cette approche favorisera : (i) une meilleure rationalisation des activités à programmer ; (ii) un meilleur suivi de la conformité des actions avec les politiques sectorielles par les services de l'Etat ; (iii) une plus grande responsabilisation des services techniques et des organisations professionnelles agricoles dans leurs rôles respectifs ; (iv) un renforcement conséquent des services techniques pour leur permettre de jouer effectivement leurs rôles régaliens ; (v) une rationalisation des dépenses de fonctionnement des projets.

La structure de coordination du PNIERN doit donc être intersectorielle et doit posséder toutes les compétences requises pour suivre et évaluer un tel programme. Elle doit travailler en étroite collaboration avec toutes les parties prenantes. L'Agence Nationale de Gestion de l'Environnement pourrait être chargée de la coordination nationale de la mise en œuvre du PNIERN et sera appuyée par un comité national intersectoriel. Une cellule multidisciplinaire sera mise en place au sein de l'ANGE pour l'amplification des actions de GERN en lien avec l'approche TerrAfrica.

La coordination nationale développera une stratégie de mobilisation des financements nécessaires à la mise en œuvre du PNIERN ainsi qu'une stratégie de communication pour assurer le plaidoyer et la sensibilisation de l'ensemble des parties prenantes impliquées dans la GERN au Togo, tant auprès des populations, des autorités administratives et traditionnelles, des ONG que des programmes et projets de développement (PTF). La mise en œuvre des priorités d'investissements et des activités sera confiée selon les cas à une direction d'un ministère, une structure autonome, une structure privée, une ONG, une structure de projet, une collectivité locale, etc. qui agiront comme agences d'exécution.

Le PNIERN du Togo qui est élaboré selon un processus participatif et itératif ; doit être régulièrement mis à jour notamment au regard des mutations environnementales et socio-économiques. Une première phase de 5 ans (Janvier 2011 à Décembre 2015) permettra de mettre en œuvre les priorités d'investissements du PNIERN actuel. Il sera révisé au regard des nouveaux enjeux environnementaux pour définir de nouveaux investissements prioritaires au cours des deux phases suivantes de cinq ans chacune (Janvier 2016 à Décembre 2024).

SUIVI – EVALUATION DU PNIERN

Dans l'objectif d'assurer la cohérence et la synergie des actions, un dispositif de S&E de la GERN sera mis en place au sein de la coordination nationale du PNIERN. Les données et informations nécessaires au calcul des indicateurs de suivi et d'évaluation seront par contre collectées aux différents niveaux d'intervention. Il y aura donc à minima deux niveaux de responsabilité dans le système de S&E de la GERN :

1. Le niveau national, à travers la cellule de coordination nationale intersectorielle du PNIERN, intégrée à l'Agence Nationale de Gestion de l'Environnement et sous tutelle du Ministère de l'Environnement et des Ressources Naturelles.

2. Le niveau régional et local à travers les agents des institutions étatiques et autres parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre des activités du PNIERN. Sur la base de leur plan d'actions, ces entités, en partenariat avec la cellule de coordination nationale, définiront les objectifs à atteindre, les activités à réaliser et les indicateurs y afférents.

Le dispositif de suivi-évaluation permettra la collecte, le traitement et la diffusion des données GERN. La mise en place opérationnelle du dispositif de suivi-évaluation du PNIERN nécessite de collecter de manière régulière les données et informations nécessaires au calcul des indicateurs choisis. La collecte et le traitement des données se fera grâce à différents outils parmi lesquels on peut citer : les enquêtes, les études de base et les études spécifiques, les données collectées au cours des activités et les données secondaires. Le traitement des données permettra d'élaborer les indicateurs nécessaires au suivi des résultats et de l'impact de la GERN. Ainsi, afin de mettre en place les éléments nécessaires au suivi et à l'évaluation de l'impact de la GERN, une situation de référence (enquêtes socio-économiques, mesures de l'état des ressources en terre, données climatiques, évaluation participative...) devra être établie dans les différentes zones prioritaires d'intervention.

Des rapports seront élaborés depuis le démarrage des activités de GERN (état de référence) jusqu'à la fin de chaque projet GERN, incluant des rapports d'activités intermédiaires (mensuels, trimestriels et annuels).

Les données, les indicateurs, les rapports et toutes informations relatives à la GERN alimenteront régulièrement le Système d'Information Géographique dédié à la GERN (SIG-GERN, partie intégrante du SISE¹ de l'ANGE), développé au démarrage de la mise en œuvre du PNIERN.

En résumé, le SIG-ERN devra : (i) servir de lien étroit et de source d'échanges d'information entre les parties prenantes, (ii) permettre la dissémination et la collecte des données et informations sur la GERN, (iii) intégrer une base de données nationale, et (iv) inclure le dispositif de S&E de la GERN (à travers un module S&E dans l'architecture du SIG-ERN) pour faciliter l'analyse, la coordination et le suivi des projets et activités prioritaires identifiées dans le PNIERN.

Le SIG-ERN sera intégré au site web dédié à l'environnement et aux ressources naturelles et sera accessible à partir d'un portail national. Il constitue pour tous les acteurs concernés par la lutte contre la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles une plate-forme leur permettant de faire circuler et d'échanger les données et les informations élaborées, validées et mises à disposition sous forme exploitable.

¹ Système d'Information Sur l'Environnement de l'Agence Nationale de Gestion de l'Environnement

TABLEAUX DE SYNTHESE DE CADRE LOGIQUE DU PNERN

Tableau 1 : Synthèse du cadre logique du PNERN

OBJECTIFS	RESULTATS	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	SOURCES DE VERIFICATION	RESPONSABLES	RISQUES ET HYPOTHESES
Objectif global : Gérer durablement l'environnement et les ressources naturelles en vue de contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et à la croissance économique du pays et à la réduction de la pauvreté	- Le PIB lié à la GERN a augmenté de 10% - 10% du territoire est protégé pour préserver la diversité biologique - Le cadre de vie de la population est amélioré	- la part de la GERN dans le PIB - Pourcentage du territoire protégé pour la préservation de la diversité biologique - Proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement	- Rapport des OMD - Tableau de bord du ministère de l'économie - Rapport d'avancement DSRP - Rapport d'activités MERF	MERF	- L'insuffisance des financements - Faible adhésion des populations
Objectif de développement 1 (institutionnel) : promouvoir le bon fonctionnement des institutions de l'Etat et renforcer les capacités techniques et financières des acteurs concernés en vue de l'intégration de la GERN dans les politiques de développement du pays	- La bonne gouvernance de la GERN est assurée - Une meilleure coordination intersectorielle est assurée - L'intégration de la GERN dans les politiques de développement du pays est effective	- Nombre de plans de développement sectoriels qui intègrent la GERN	Plans sectoriels de développement Rapports d'activités	MERF PR/MPDAT	Retard dans l'actualisation des plans sectoriels de développement Volonté des acteurs sectoriels
Objectif de développement 2 (socio-économique) : Créer des conditions favorables à la sécurité alimentaire et à la croissance économique	- Le capital naturel est préservé - Les revenus issus de la valorisation des ressources naturelles ont augmenté	- Les stocks des éléments du capital naturel - Part des ressources naturelles dans le revenu national	Rapport d'inventaire (forêts, sols, eaux etc.) Archives DGSCN	MERF PR/MPDAT	Volonté politique Survenue des catastrophes naturelles
Objectif de développement 3 (environnemental) : lutter contre les effets des changements climatiques et les	- La vulnérabilité des populations au changement climatique est réduite	- la vulnérabilité au changement climatique - Les émissions per capita	Communication nationale sur les changements climatiques	MERF MSPC MEAHV	Absence d'accord

OBJECTIFS	RESULTATS	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	SOURCES DE VERIFICATION	RESPONSABLES	RISQUES ET HYPOTHESES
risques de catastrophes, la dégradation des terres en milieu rural, la perte de la biodiversité et la pollution en milieu urbain et rural	- Les émissions de GES sont réduites - La résilience des populations aux risques de catastrophes est améliorée - l'air, le sol et l'eau sont préservés contre les pollutions	- Nombre de victimes et montants des dégâts et pertes dus aux catastrophes - Qualité de l'air, du sol et de l'eau - Proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement	- Rapports d'activités de la plate forme sur les catastrophes - Rapports d'activités sectoriels	PR /MPDAT	mondial sur le climat Survenue des catastrophes majeures
Objectif spécifique 1. Renforcement des capacités institutionnelles, juridiques, financières et techniques de gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles	- L'environnement institutionnel, juridique, financier et technique pour la GERN est renforcé	- Le nombre de nouvelles institutions en GERN créées et mises en place - Les montants des financements acquis - Nombre de Personnel recruté - Equipements et locaux acquis - Nombre de Formations du personnel - Les textes d'organisation des institutions de GERN - Textes d'application des lois en matière de GERN	- JORT - Archives MERF - Patrimoine des institutions de GERN - Fichier du personnel des institutions	MERF	Faible mobilisation des ressources
Objectif spécifique 2. Soutien à la mise en œuvre et à l'amplification des bonnes pratiques de GERN en milieu rural et au renforcement des services de recherche et conseils et des services commerciaux	- Les bonnes pratiques de GERN en milieu rural sont encouragées et renforcées - La productivité agricole, forestière et pastorale a augmenté - La biodiversité est préservée - Les services de conseils et de	- Nombre de projets de bonne pratique de GERN mis en œuvre - Rendements agricoles et forestiers - Nombre d'aires protégées aménagées	Archives MERF et MAEP Rapport d'activités	MERF MAEP Universités	Faible adhésion des acteurs

OBJECTIFS	RESULTATS	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	SOURCES DE VERIFICATION	RESPONSABLES	RISQUES ET HYPOTHESES
	recherche et les services commerciaux en soutien à la GERN sont renforcés	- Nombre d'ha de forêts reboisées - Nombre d'ha de terres restaurées - Nombre d'acteurs ayant bénéficié d'appui conseil - Nombre de projets de recherche financés			
Objectif spécifique 3. Atténuation des effets des changements climatiques et prévention des risques de catastrophes	- Les catastrophes sont gérées et les risques sont minimisés - La vulnérabilité des populations au changement climatique est réduite - Les émissions de GES sont réduites	- Le nombre de projets d'adaptation mis en œuvre - Le nombre de projets d'atténuation de GES mis en œuvre - Nombre de victimes et montants des dégâts dus aux catastrophes - La longueur de la côte protégée - Proportion de personnes vivant dans les zones inondables	Archives MERF Rapport de gestion des catastrophes Rapport d'activités	MERF MSPC Plate forme de RRC	Non aboutissement des négociations sur le climat Faible mobilisation des ressources
Objectif spécifique 4. Amélioration du cadre de vie en milieu urbain et rural	- Le cadre de vie en milieu urbain et rural est amélioré	- Nombre d'infrastructures d'assainissement réalisées - Nombre de bassin d'orage réalisés - Taux d'enlèvement des ordures ménagères - Nombre de décharges transitoires et de dépositaires finales aménagés	- Archive des mairies - Archives MEAHV	MEAHV MATDCL Mairies MUH	Faible mobilisation des ressources Non disponibilité des Schémas directeurs d'aménagement des Communes urbaines et rurales

OBJECTIFS	RESULTATS	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	SOURCES DE VERIFICATION	RESPONSABLES	RISQUES ET HYPOTHESES
Objectif spécifique 5. Elaboration et mise en œuvre d'un système d'acquisition et de gestion des connaissances, de suivi-évaluation et d'une stratégie de communication sur la GERN	- Les systèmes efficaces d'acquisition et de gestion des connaissances relatives à la GERN sont élaborés, - Le mécanisme de suivi-évaluation est mis en œuvre - Le plaidoyer en faveur de la GERN est développé - la stratégie d'IEC est opérationnelle	- Le nombre de projets de recherche mis en œuvre - Procédures de suivi-évaluation - Nombre de séances de suivi évaluation - Le montant des financements mobilisés - Part de la population touchée - Nombre d'articles parus dans les médias - Nombre de modules de GERN enseignés	- Archives MERF - Programmes d'éducation - Rapport d'activités - Archive des médias	MERF MCFC Médias	Faible mobilisation des ressources financières

OPPORTUNITES DE MOBILISATION DES FINANCEMENTS

Le coût total d'investissement du PNIERN s'élève à **532 777 500 US\$** sur 5 ans (2011-2015). Ce montant prend en compte le coût de mise en œuvre du sous-programme REDD⁺ qui est évalué à 231 30 000 US\$.

Le financement des actions de la GERN doit être assuré en priorité sur fonds propres, par l'entremise du secteur public et privé du Togo. L'Aide Publique au Développement viendra en appoint aux efforts internes de mobilisation de financements. Le FEM est attendu pour être un acteur clé dans le financement du PNIERN, pour couvrir les coûts différentiels. La contribution de TerrAfrica consistera à proposer des activités pouvant être financées par le FEM de manière plus stratégique et plus orientée vers des programmes spécifiques. Le Togo devra s'appuyer fortement sur la coalition créée pour mobiliser l'ensemble des PTF impliqués. La coalition nationale devra aussi assurer des actions de plaidoyer auprès des PTF afin qu'ils adoptent de bonnes pratiques de GERN dans le cadre de leurs propres projets. Par ailleurs, des financements novateurs devront aussi être mobilisés (budget national, société civile, secteur privé, Aide pour le Commerce, fonds BioCarbone, fonds issus de programmes bilatéraux ou multilatéraux tels que SECCI, REDD, MDP ainsi que tous les instruments des différentes banques de développement telles que l'AFD/FFEM, la BAD, la BADEA, la BID...)

Une stratégie de mobilisation des financements doit être définie afin d'identifier les opportunités existantes et de voir dans quelles mesures les investissements prioritaires de GERN sont éligibles aux différents financements concernés.

STRATEGIE DE COMMUNICATION

Afin de soutenir l'adoption de bonnes pratiques de GERN et de nouveaux comportements dans le processus d'utilisation des terres, une réelle stratégie de communication devra être développée, en cohérence avec la stratégie de communication de l'IEC sur le GERN. La stratégie de communication GERN à développer et à mettre en œuvre devra donc améliorer la diffusion/vulgarisation et la valorisation des connaissances et des bonnes pratiques en matière de GERN en : (i) favorisant les échanges et la synergie entre les différentes parties prenantes et ce, à tous les niveaux ; (ii) améliorant les niveaux d'adoption et d'appropriation par les acteurs des bonnes pratiques et technologies favorables à la GERN et (iii) en contribuant à une meilleure visibilité des actions en matière de GERN en vue d'accroître la mobilisation des ressources locales, nationales et externes en faveur de la GERN. Elle doit être développée pour atteindre l'ensemble des parties prenantes impliquées dans la GERN, tant à l'échelle locale, nationale qu'internationale.

Quatre objectifs stratégiques majeurs sont assignés à la stratégie de communication à savoir :

1. assurer le plaidoyer indispensable à l'adoption et à la mise en œuvre opérationnelle du PNIERN ;
2. renforcer la connaissance et l'application de méthodes de GERN au Togo, de l'échelle nationale à l'échelle locale ;
3. renforcer l'identité multisectorielle de la GERN ;
4. accroître les ressources financières pour permettre la réalisation des objectifs.

INTRODUCTION

Depuis plusieurs années, le gouvernement togolais a inscrit la gestion durable de l'environnement au rang des priorités nationales. C'est dans ce souci qu'il a initié et mis en place un certain nombre d'outils de planification et de gestion de l'environnement visant le développement durable du pays. Il s'agit, entre autres, i) du Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE), ii) du Programme National de Gestion de l'Environnement (PNGE), iii) du Plan d'Action National d'Adaptation aux changements climatiques (PANA), iv) du Cadre National de Biosécurité, v) du Programme National de Lutte contre la Désertification (PAN/LCD), vi) de la Stratégie de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique, vii) du Programme National de Lutte contre l'Erosion Côtière, viii) du Programme National de Reboisement et de Gestion Durable des Forêts (PNR/GDF), ix) de la stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes, x) du Programme national de mise en œuvre de la convention de Stockholm sur les POPs, et tout récemment xi) de la Stratégie Nationale de Renforcement des Capacités pour la Gestion de l'Environnement assortie d'un Programme de Renforcement des Capacités de Gestion de l'Environnement (PRCGE) etc. Ces instruments de planification reposent sur la politique nationale de l'environnement adoptée en 1998 et dont une lettre de politique actualisée dans le cadre du processus PNIERN.

En dépit des efforts consentis par le gouvernement et les différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre de ces outils de gestion, l'évaluation des résultats révèle des insuffisances. En effet, le profil environnemental du Togo de 2007 a établi un diagnostic sur l'état de l'environnement et souligne une importante dégradation de l'environnement et des ressources naturelles, visible à travers la dégradation du cadre de vie, la perturbation des écosystèmes, l'épuisement des ressources naturelles, l'érosion des sols, la perte de la biodiversité, la contamination des chaînes alimentaires et la pollution de l'atmosphère, de l'eau et des sols, etc.

Aussi, est-il apparu nécessaire d'améliorer la gouvernance environnementale au Togo et l'approche d'intervention des acteurs dans le secteur.

C'est dans ce contexte que le Togo a pris l'initiative de s'investir dans le cadre de la plateforme de partenariat Terrafrica² dont l'objectif principal est « le renforcement des capacités et la mise en place d'un contexte favorable à la gestion durable des terres (GDT) et par conséquent, la suppression des goulots d'étranglement et des obstacles pour une meilleure intégration et un financement plus efficace des approches de GDT initiées au niveau des pays ». Le Togo s'est lancé depuis mai 2010 dans l'élaboration de son programme national d'investissement pour l'environnement et les ressources naturelles (PNIERN). Élément central de l'approche programmatique des investissements en milieu rural et urbain, le PNIERN permettra de renforcer la conception, le ciblage, le séquençage et le suivi des investissements, et d'améliorer la gestion actuelle de l'environnement et des ressources naturelles pour créer un impact plus incisif et un meilleur rapport coût - efficacité de la GERN au Togo. Cette approche programme permettra ainsi d'améliorer les performances dans trois domaines :

1. utilisation plus efficace des dépenses publiques, des fonds internationaux et des savoirs existants ;
2. mobilisation de fonds supplémentaires et prise en compte de la GERN dans les stratégies de réduction de la pauvreté, les budgets nationaux, les stratégies sectorielles et l'aide internationale ;

² www.terrafrica.org

3. appui aux politiques, institutions, programmes et projets en faveur de la GERN.

Afin de bâtir ce programme national d'investissement pour l'environnement et les ressources naturelles, la méthodologie analytique développée par la plate-forme TerrAfrica (cf. Instrument de Soutien Pays, FAO, 2008) a été appliquée afin de faire l'état de lieux de l'existant et d'établir un diagnostic complet de l'état des écosystèmes, des techniques de GERN utilisées, de l'état des politiques, le contexte institutionnel et la situation économique et financière du pays.

Identifiant les lacunes et les goulots d'étranglements ne permettant pas la mise à l'échelle des bonnes pratiques de la GERN et fournissant les justifications pour des actions chiffrées visant à améliorer ou sauvegarder la qualité de l'environnement et des ressources naturelles, l'état des lieux aux plans écosystémique, technique, institutionnel, politique et financier a permis de formuler un certain nombre de recommandations et d'identifier les actions prioritaires à inclure dans le PNIERN.

Pour guider le travail d'analyse, certaines questions fondamentales sont posées telles que :

- Dans quelle mesure le gouvernement et ses partenaires devraient-ils investir dans la GERN ? Les avantages tirés justifient-ils les coûts ?
- Où devraient être ciblés ces investissements ? Doit-on accorder la priorité aux zones à faible potentiel ou à potentiel élevé et/ou aux points chauds de dégradation des terres et de pauvreté ?
- Quelles approches et technologies sont à promouvoir en fonction des systèmes agroécologiques et des conditions locales ? Lesquelles sont économiquement rentables, socialement acceptables et écologiquement durables ?

L'élaboration et la mise en œuvre du PNIERN constituent une réponse aux engagements nationaux et internationaux du Togo en matière de GERN. Ce programme est en cohérence avec la politique du gouvernement et cadre avec les orientations du DSRP-C et des OMD.

Le présent document est structuré en sept (07) chapitres:

- le Chapitre 1 décrit le contexte biophysique et socio-économique du pays, son engagement dans la GERN ainsi que les raisons d'amplifier cette initiative dans les autres secteurs pour améliorer les conditions de vie des populations ;
- le Chapitre 2 fait la synthèse de l'état des lieux de la GERN au Togo ;
- le Chapitre 3 présente les objectifs, résultats attendus, axes stratégiques et cadre logique du PNIERN ;
- le Chapitre 4 définit les modalités de mise en œuvre ;
- le Chapitre 5 donne un aperçu du dispositif de suivi et d'évaluation qui sera mis en place pour mesurer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités ;
- le Chapitre 6 porte sur les opportunités de mobilisation des financements qui permettront la mise en œuvre concrète de l'ensemble des activités du PNIERN ;
- le Chapitre 7 présente la stratégie de communication à déployer pour assurer la pérennité du PNIERN et son appropriation par les acteurs locaux, nationaux et internationaux.

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

1.1. Principales caractéristiques biophysiques et socioéconomiques

Situé en bordure méridionale de l'Afrique de l'Ouest, le Togo a une superficie de 56 600 km². Il s'étire du nord au sud sur 700 km et est situé entre les méridiens 0°20 et 1°50 Est et les parallèles 6° et 11°10 Nord (PNAE 2001). Il est limité à l'Ouest par le Ghana, à l'Est par le Bénin au Nord par le Burkina Faso et possède une façade maritime de 50 km sur le Golfe de Guinée. Administrativement, il est subdivisé en cinq régions : Savanes, Kara, Centrale, Plateaux et Maritime. Il compte au total 35 préfectures et 1 sous-préfecture subdivisées en cantons et en villages.

1.1.1. Caractéristiques biophysiques

Sur le plan bioclimatique, le Togo présente une situation climatique contrastée, des sols diversifiés et des zones écologiques distinctes. Il jouit d'un climat intertropical qui varie sensiblement des régions méridionales (avec quatre saisons) aux régions septentrionales (deux saisons). La pluviométrie moyenne obtenue les 20 dernières années est de 1100 mm par an mais sa répartition spatiale est très inégale à l'échelle nationale. On distingue ainsi deux régimes pluviométriques distincts :

- le régime tropical soudanien au nord avec une saison pluvieuse qui va de mai à octobre et une saison sèche de novembre à avril. Dans cette zone la pluviométrie annuelle varie de 900 à 1100 mm ;
- le régime tropical guinéen au sud caractérisé par deux saisons sèches et deux saisons pluvieuses de durées inégales. La pluviométrie annuelle varie de 1000 à 1600 mm.

Au plan hydrographique, le Togo est subdivisé en trois grands bassins : le bassin de l'Oti et ses affluents (47,7% du territoire), le bassin du Mono (37,7%) et le bassin côtier du lac Togo (14,6%). Les eaux superficielles sont abondantes et représentent 8 à 12 milliards de m³ d'eau en moyenne par an et la presque totalité des ressources en eau du pays provient des pluies dont les eaux sont drainées en surface par quatre principaux cours d'eau (Oti, Mono, Haho et Zio). Les eaux souterraines sont estimées à plus de 9 milliards de m³ par an pour une consommation annuelle estimée à 3,4 milliards de m³.

Sur le plan pédologique, le Togo compte cinq grands types de sols (Lévêque, 1981) regroupés en deux catégories :

- les sols à faible potentiel agricole qui regroupent les sols ferrugineux tropicaux, les sols peu évolués, et les sols hydromorphes à gley très argileux ;
- les sols à fort potentiel agricole sur lesquels de bons rendements peuvent être obtenus : les sols ferralitiques.

A ce contexte climatique, hydrographique et pédologique contrasté correspond des écosystèmes distincts caractérisés par diverses formations végétales qui sont principalement les savanes sèches, les forêts denses semi-décidues, les forêts denses sèches de plaine, les forêts denses de montagne, les mangroves en zone littorale. Ces dernières (Figure 1) se répartissent en cinq zones écologiques du Nord au Sud (Ern, 1979) :

- **Zone I ou zone de la plaine du nord.** Cette zone s'étend de la pénéplaine de Dapaong à la limite sud du Bassin de la Volta suivant approximativement l'axe Bendjeli-Kpessidè. Les savanes soudanaises dominent cette zone avec par endroits des forêts sèches à *Anogeissus*, et

des forêts galeries. Par ailleurs, plusieurs domaines agro-forestiers peuvent être rencontrés sous forme de parc à *Parkia biglobosa*, *Adansonia digitata* ou *Vitellaria paradoxa* ;

- **Zone II ou zone des montagnes du nord.** Cette zone est le domaine essentiel de la forêt dense sèche à *Anogeissus leiocarpus* ou *Monotes kesrtingii* et *Uapaca togoensis*. On y rencontre également des forêts claires à *Isobertia doka* et *Isobertia tomentosa*. Cette zone s'étend de la latitude de Sokodé à celle de Dfalé-Kanté ;
- **Zone III ou zone des plaines du centre.** La végétation dominante de cette zone est constituée par de vastes étendues de forêts sèches à *Anogeissus leiocarpus* et une savane guinéenne ayant une flore relativement variée, dominée par des *Combretaceae*. On y rencontre le long des principaux cours d'eau, des galeries forestières ;
- **Zone IV ou zone méridionale des monts Togo.** C'est le domaine actuel des forêts semi-décidues. Le climat qui règne sur cette zone est un climat guinéen de montagne. Les principales essences rencontrées sont : *Khaya grandifoliola*, *Antiaris africana*, *Milicia excelsa*, *Terminalia superba*, *Parinari glabra*, *Erythrophleum suaveolens*. On y rencontre dans les savanes qui entrecoupent ces forêts des essences comme : *Lophira lanceolata*, *Terminalia glaucescens*, *Pterocarpus erinaceus*, *Hymenocardia acida*, *Vitex doniana* etc. ;
- **Zone V, zone côtière du sud.** Cette zone est caractérisée par des formations végétales très dégradées. Toutefois, il y existe quelques mosaïques d'îlots forestiers disparates et des galeries forestières. On y retrouve également des prairies halophiles ou marécageuses et des mangroves. Ces formations ci-dessus décrites sont regroupées au sein de certaines aires protégées et forêts classées.

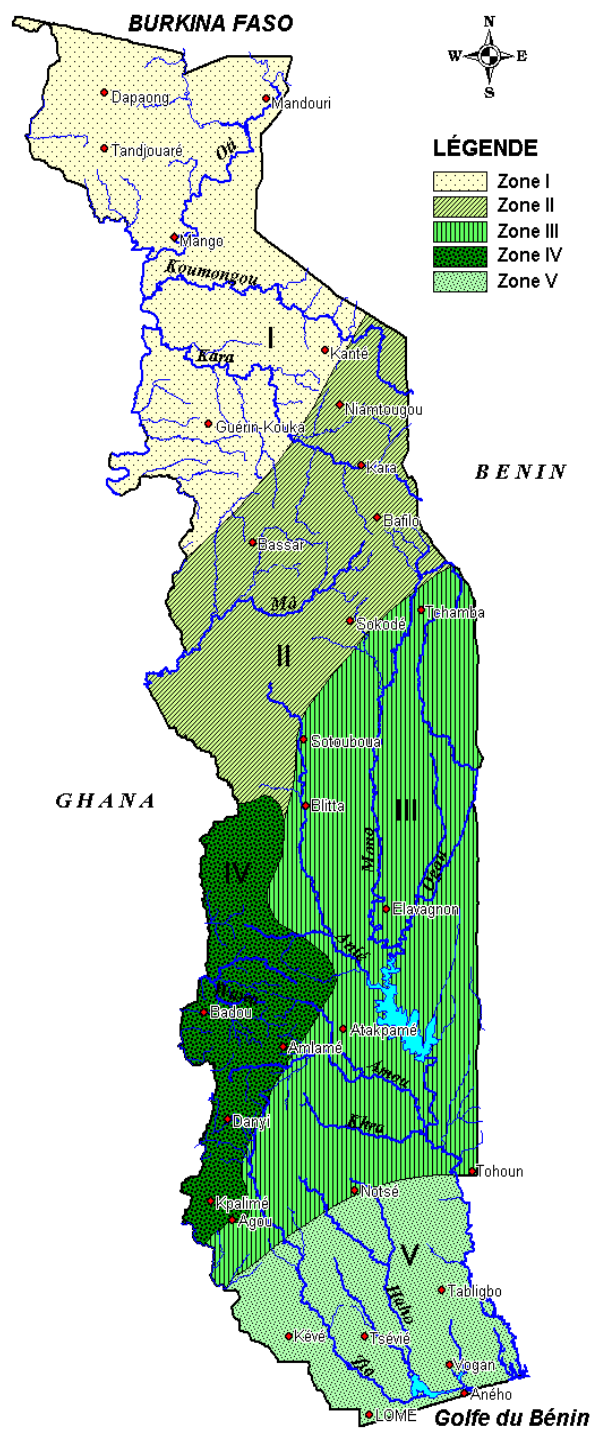


Figure 1. Zones écologiques du Togo (ERN, 1979)

A l'intérieur de ces 5 zones écologiques, les écosystèmes forestiers subsistent sur l'ensemble des zones décrites sous quatre formes (OIBT, 2008) :

- **les forêts galeries** le long des cours d'eaux ; elles sont relativement peu altérées par rapport aux autres écosystèmes forestiers ;
- **les forêts reliques, fétiches et/ou sacrées** présentes sur une bonne partie du territoire. Dans les jachères longues, ces forêts constituent des espoirs pour la reconstitution spontanée des essences. Il est intéressant à cet effet de conserver ces écosystèmes pour la sauvegarde des semenciers et les oiseaux frugivores que ceux-ci abritent ;
- **les arbres isolés conservés** lors des défrichements par les paysans compte tenu de leurs usages multiples (alimentaires, médicinaux, etc.). On y distingue *Adansonia digitata*, *Ceiba pentadra*, *Blighia sapida*, *Borassus aethiopium*, *Parkia biglobosa*, ou *Vitellaria paradoxa*, etc ;
- **les reliques forestières situées sur les sols superficiels ou colluviaux** qui sont des forêts de pieds de colline sur les sols relativement superficiels impropres aux activités agricoles.

1.1.2. Contexte socio-économique

Dans les années 1970, les efforts de développement entrepris par le gouvernement ont permis au Togo d'enregistrer de bonnes performances économiques. Cependant, depuis les années 1980, du fait de la crise économique qui a frappé le monde entier, l'élan des progrès économiques réalisés a ralenti. La situation financière et économique s'est sérieusement détériorée avec les effets conjugués de l'endettement, des programmes d'ajustement structurel et de la dévaluation du Franc CFA intervenue en 1994. Cette situation a accentué la baisse de la productivité et par conséquent des revenus et a généré une précarité des conditions de vie résultant d'une pauvreté qui touche actuellement près de 62 % de la population.

L'incidence de la pauvreté est particulièrement élevée en milieu rural où trois ménages sur quatre sont pauvres contre deux sur cinq en milieu urbain. Les régions les plus touchées par la pauvreté sont la Région des Savanes (90,5%), la Région Centrale (77,7%) et celle de la Kara (75%). Par ailleurs, la pauvreté est fortement corrélée avec la sous-alimentation dans la mesure où 64,2% de la population pauvre est sous-alimentée. La pauvreté s'est encore aggravée ces dernières années en raison de la hausse des prix des produits alimentaires en 2008 et des inondations de 2007 et 2008. L'incidence de la pauvreté a probablement augmenté suite à la forte hausse des prix, en 2008, de plus de 8,4% en moyenne ; la croissance n'ayant pas été suffisamment forte pour engendrer une augmentation des revenus des ménages afin qu'ils puissent compenser la hausse des prix (DSRP-C, 2009).

Le Togo fait partie des pays les moins avancés (PMA) et son PIB s'élève à 2 898 465 219 de dollars US. Reposant principalement sur l'agriculture qui représente 43,5% du PIB, l'économie togolaise est caractérisée par une croissance faible de l'ordre de 1,1% du PIB en 2008. La faiblesse des recettes, la suspension d'une partie de l'assistance entre 1993 et 2007 l'absence d'un programme avec les institutions de Bretton Woods se traduisent par le poids excessif de la dette publique, la réduction des investissements publics et privés et la détérioration des services sociaux de base.

Parallèlement, la population togolaise compte 5 598 000 habitants en 2008 (avec 51.3% de femmes et 48.7% d'hommes). Le taux d'accroissement naturel de 2.4% comparé au taux moyen de croissance 1.1% sur la décennie précédente accentue la pression en matière de

demande de bien être des populations (DSRP C, 2009). La croissance continue de la population augmente ainsi les besoins, en particulier alimentaires, pour lesquels une réponse rapide et efficace doit être apportée.

Eu égard à la problématique de la pauvreté au Togo, il s'avère opportun de déployer tous les efforts au profit des populations les plus pauvres en général et vulnérables en particulier et ce, en milieu rural et urbain par une optimisation de l'utilisation des ressources naturelles.

1.2. Dégradation de l'environnement et des ressources naturelles

1.2.1. Dégradation des terres au Togo

Les difficultés économiques et financières de l'Etat associées à la pression démographique n'ont pas permis aux populations de bénéficier de revenus suffisants pour assurer leur bien être. Dans ce contexte, les populations ont progressivement surexploité les ressources naturelles, en particulier les ressources forestières.

Cette situation, aggravée par les aléas climatiques (sécheresses récurrentes et pluies intenses à l'origine des inondations), les déboisements massifs ont entraîné la dégradation progressive des terres. La dégradation s'est principalement manifestée par l'érosion et la baisse de fertilité des sols, la réduction du couvert végétal, la baisse de la production agricole, la réduction de la pluviométrie et du niveau des cours d'eau, la réduction des terres de parcours, la diminution des superficies cultivables.

Dès 1994, le Togo a porté son attention sur ce problème grandissant de la surexploitation des ressources naturelles en produisant une carte de la dégradation des terres. Cinq classes (**figure 2**) ont ainsi pu être identifiées grâce à une approche couplant la télédétection et les inventaires de terrain (Brabant *et al.* 1994).

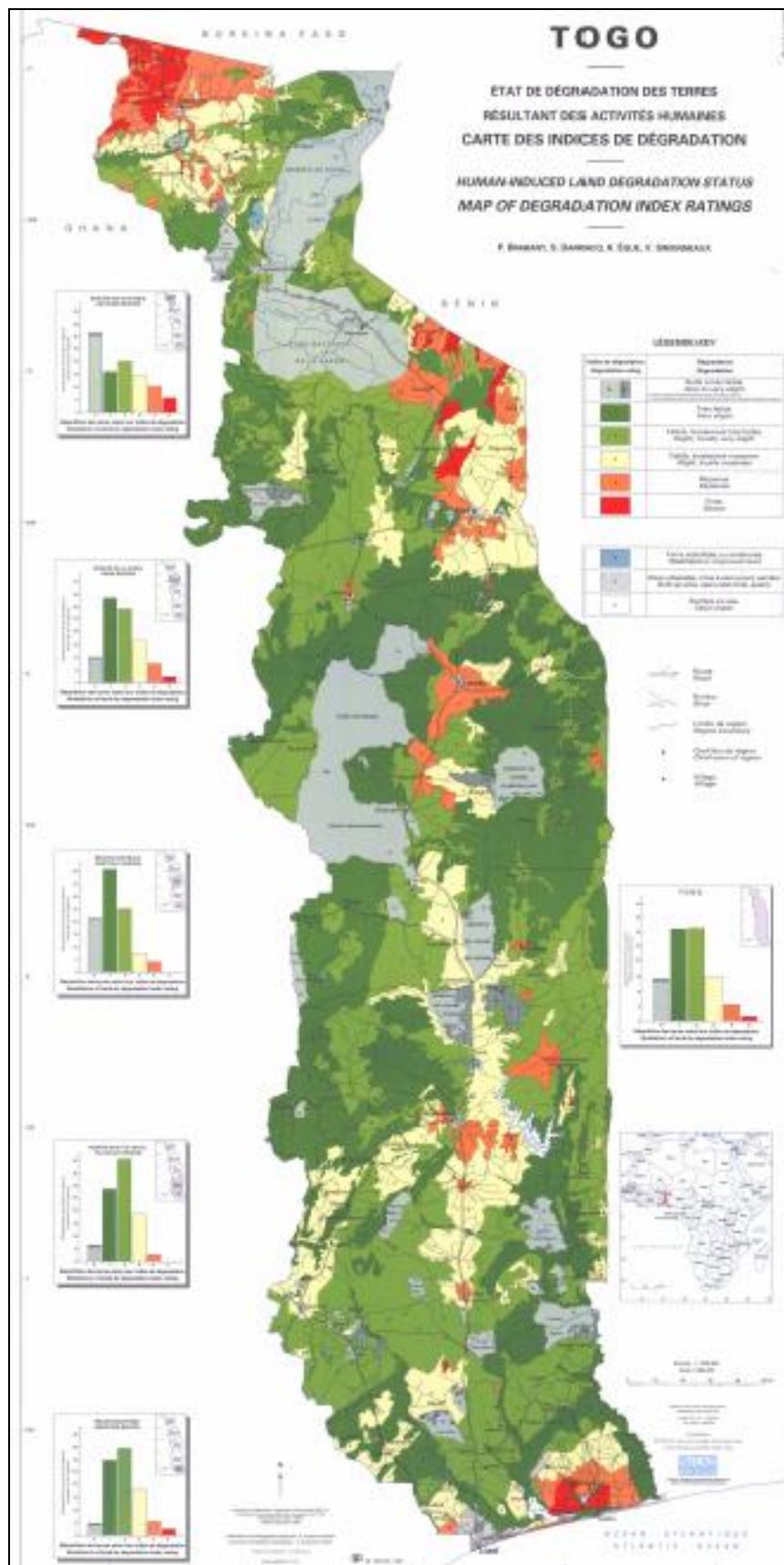


Figure 2. Indice de dégradation des terres (Brabant *et al.*, 1994)

On distingue selon les indices de dégradation :

- les terres non dégradées à indice 0 occupaient 14,8% du territoire, en particulier dans les parcs nationaux et les réserves forestières et de faune ;
- les terres peu dégradées (indices 1 et 2) couvraient 62,7% ;
- les terres dégradées (indice 3) et moyennement dégradées (indice 4) représentaient respectivement 15,3% et 5,6% du territoire et se localisaient aux abords des axes routiers principaux et à proximité de certaines villes (Dapaong, Kara, Bassar, Sokodé, Atakpamé, Notsé, Lomé), et près de gros bourgs ruraux (Gléi, Glito, Kambolé, Moretan) ;
- les terres fortement dégradées (indice 5) n'occupaient que 1.6 % du territoire et étaient localisées dans quatre zones :
 - trois d'entre elles ont été cartographiées dans des régions à forte densité de population (parfois plus de 300 hab/km²) : la culture y est continue, sans période de jachère. Ce sont les Terres de Barre du secteur de Vogan dans la Région Maritime ; l'extrême nord-ouest du pays, entre Dapaong et la frontière du Burkina Faso, dans le pays Moba ; une partie de la Région de la Kara, en pays Kabyé et Losso ;
 - la quatrième a été localisée en pays Tamberma (au nord-est de Kandé) où les sols, formés sur des schistes, sont naturellement peu épais, caillouteux et sensibles à l'érosion, bien que la pression foncière soit moins forte.

Les sols dominants au Togo selon le système de classification français (CPCS, 1967) sont les sols ferrugineux tropicaux, les sols ferralitiques et les sols hydromorphes. Les sols ferrugineux, à eux seuls, représentent plus de 50 % des sols du pays. Dans l'ensemble des sols ferrugineux, on trouve les sous-groupes lessivés à pseudogley, lessivés à concrétions, lessivés indurés. Les sols ferrugineux à concrétions ou lessivés indurés représentent près de 70 % de l'ensemble des sols ferrugineux tropicaux. Deux types de sols ferralitiques ont été identifiés : les sols ferralitiques développés sur socle et les sols ferralitiques développés à partir des apports continentaux (terre de barre). Les sols hydromorphes se retrouvent dans les dépressions et le long des cours d'eau (FAO, 1998).

L'érosion des terres se manifeste à un niveau critique dans la région des Savanes, la zone montagneuse Ouest de la région des Plateaux, l'Atakora et le Fazao, et la région Maritime. Selon « le profil environnemental du Togo » (MERF, 2007), le déboisement massif suivi de plantation de caféiers et de cacaoyers dans la zone montagneuse Sud-Ouest ne bénéficiant d'aucun ombrage a vite mené à l'érosion par ruissellement. Les zones Atakora et Fazao souffrent également d'une dégradation généralisée des bassins versants due au défrichement intensif. L'érosion est également à la base du problème d'envasement général que l'on observe dans la plupart des étendues continentales, notamment les lagunes qui sont les bassins hydrographiques de la région Maritime (PANA, 2007).

Le Togo ne compte que 36.300 km² de terres arables soit 64% du territoire national, répartis en 10.200 km² de forêts dont 4.167 km² de forêts classées ; 2.000 km² de pâturages ; 15.000 km² de jachères et 9.100 km² de terres cultivées. Si les tendances démographiques persistaient, le nombre moyen d'habitants pour 10 ha de terres arables passerait de 10 en 1995 à 26 en 2020; autrement dit, d'ici 2020, la surface arable disponible pour un habitant serait réduite de plus de la moitié de sa superficie actuelle. En 1991, une étude de la Banque Mondiale et de la FAO a conclu que la pression sur les terres va considérablement s'accroître au cours des prochaines années. Ainsi, hormis la Région de la Kara dans sa partie Ouest, **toutes les autres régions du pays compteront une population rurale telle que l'espace de terres disponibles ne pourra pas nourrir cette population si**

les pratiques agricoles actuelles ne changent pas (voir **tableau 10**). Or la charge humaine maximale que peuvent supporter les terres sans risque de dégradation est déjà dépassée dans certaines régions si l'on considère que le seuil de densité dans les zones rurales estimé par la FAO est de 65-85 hab/km² de terres arables soit 0,4 à 0,5 ha de terre cultivée par personne avec 2 ha de jachère pour chaque ha cultivé.

Plus de 50% des terres cultivables sont naturellement pauvres et caractérisées par une grande susceptibilité au lessivage des éléments chimiques. Selon les données disponibles, le Togo a importé, sur la période 1989-1996, environ 245.335 tonnes d'engrais pour un coût total de près de 25 milliards de francs CFA. Le coton constitue le principal secteur d'utilisation des engrais au Togo (50,4% des terres engraisées en 1990) suivi des cultures vivrières (41,9%), de deux cultures de rente dont le café et le cacao (6%) et d'autres cultures.

Un problème émergeant en rapport avec la dégradation des terres au Togo est sans conteste celui des sites d'exploitation des mines et carrières non réhabilités. La question se pose avec acuité dans la zone de phosphate située dans le sud-est du pays mais elle devient tout aussi préoccupante dans presque toutes les régions en relation avec les grandes excavations de terres laissées en l'état par le prélèvement de matériaux de construction (sable, gravier) pour les travaux routiers ou la construction des habitations.

Le phénomène d'érosion de la côte togolaise est une forme particulière de dégradation des sols qui a fait l'objet d'observations scientifiques depuis 1964. Il se manifeste par une avancée de la mer sur le continent qui se traduit au fil des ans par une modification du trait de côte.

Tableau 2. Evolution de la densité rurale et de la pression exercée sur les terres (1970-2000)

Régions	Population rurale/ km ² de terres arables disponibles selon les années				
	1970	1981	1989	2000	%
Maritime	111	142	168	214	(+ 185%)*
Plateaux	39	55	69	97	(+ 29%)
Centrale	20	32	46	79	(+ 5%)
Kara	44	54	56	64	(- 14%)
Savanes	69	93	115	155	(+ 107)
Total	49	65	80	108	(+ 44%)

*Les chiffres entre parenthèses représentent les pourcentages +/- de la densité rurale. Ecart positif ou négatif par rapport au seuil de densité rurale.

Source : *Estimations Banque Mondiale et FAO, 1991*

1.2.2. Dégradation des écosystèmes

Dégradation des écosystèmes forestiers

Depuis les années 1990, la dégradation des forêts s'est intensifiée et est imputable au déboisement intensif, au développement de l'agriculture extensive, aux feux de brousse au déboisement des berges, à la surexploitation des terres cultivables disponibles et la mise en cultures de sols marginaux en pente et fertiles ou à forte densité de population, à la course effrénée aux forêts galeries et savanes boisées à cause notamment de la culture de l'igname, les défrichements extensifs pour les cultures de rente (café, cacao, coton ...), l'ébranchage abusif des arbres fourragers, l'exploitation irrationnelle des bois de valeur avec des moyens prohibés et du bois de chauffe le long des grands axes de communication pour ravitailler les grands centres urbains, la pratique généralisée des feux de brousse, l'occupation des forêts classées à des fins agricoles, le braconnage, le surpâturage et la divagation des bêtes détruisant les jeunes plantations... Ce phénomène se manifeste concrètement par une disparition des formations forestières riches (forêts denses, savanes boisées, galeries forestières) au profit des savanes arbustives aux potentialités très réduites voire nulles par endroits et risque d'être catastrophique si aucun programme précis au niveau national ne vient le résoudre ou tout au moins le ralentir à brève échéance (MEFP, 2003). Le problème de disponibilité en terre ne se pose pas à l'échelle nationale, mais surtout en termes d'accessibilité et 83% de ces terres sont aujourd'hui déclarées pauvres au plan physique et chimique (MERF, OIBT, 2010).

La dégradation des forêts peut donc être caractérisée comme suit :

- en 1994, le Programme d'Action Forestier National (PAFN) du Togo a estimé qu'en 1970, la forêt dense couvrait 449 000 hectares et en 1990, elle n'était que de 140 000 hectares avec un taux de déboisement de l'ordre de 15 000 ha/an. Cette situation s'est aggravée avec le phénomène des changements climatiques. Au même moment, les savanes productives diminuaient à un rythme de 6 000 ha/an et les jachères augmentaient de plus de 22 000 ha / an ;
- une évaluation récente a permis de préciser que depuis les années 1990, le rythme de déboisement est resté élevé au Togo et est évalué sur une période de 12 ans à une disparition annuelle de 21 000 hectares contre 1 000 ha en moyenne de reboisement par an. Les taux de déboisement les plus élevés ont été observés dans la zone forestière du pays où les forêts sont plus importantes et plus riches (MERF, OIBT, 2010) ;

Le Togo dispose environ 4 794 km² de forêts (y compris les formations savaniques), généralement morcelées en massifs de moins de 5 000 hectares, en grande partie envahis par les cultures de caféier et de cacaoyer. Les exploitations forestières et les activités agricoles constituent les deux principales sources de pressions sur la pérennité du couvert végétal au Togo. En effet, les produits ligneux (bois et charbon de bois) entrent pour 80% dans la satisfaction des besoins énergétiques du pays tandis que pour compenser la baisse des rendements agricoles, les paysans ont augmenté la superficie des terres cultivées qui passe ainsi de 532 000 ha en 1992 à environ 744 000 ha en 1999. La production de bois d'œuvre n'a qu'un impact limité sur le phénomène puisqu'elle ne représente que 8,5 % de la demande nationale estimée à environ 40 000 m³/an en 1987 (MERF, 2007).

Le Togo est depuis longtemps tributaire des importations pour satisfaire à la demande locale de ligneux. La consommation de sciages au Togo se situait à 40.000 m³/an en 1987, alors que 8,5% seulement provenait du pays. Les forêts naturelles fournissent certaines essences, surtout l'Iroko, et les plantations de teck sont périodiquement exploitées. L'industrie des ligneux est naissante. Le bois d'œuvre pour les constructions traditionnelles provient

généralement des savanes et des quelques massifs restants de la forêt naturelle. Les deux scieries d'Etat sous la direction de l'ODEF traitent uniquement le teck. Le reliquat des sciages disponibles sur les marchés sont produits informellement à partir de grumes venant des forêts naturelles et sciées à la tronçonneuse ou à la main. De cette production manuelle, seulement 55% sont commercialisées, le reste étant consommé localement.

Les pratiques agroforestières actuelles sont en relation étroite avec le mode traditionnel de tenure des terres. En effet, le régime foncier coutumier découle de l'organisation clanique de la population togolaise, caractérisée par l'occupation en territoires autonomes des collectivités constituées par tous les descendants d'un ancêtre commun. Le principe de base de ce régime foncier coutumier est la propriété collective, qui fait que la terre n'appartient à personne; toutes les terres comprises dans les limites territoriales d'un clan constituent une entité à la disposition de tous les membres du clan. Le régime foncier coutumier est parfaitement adapté à l'agriculture extensive nomade pratiquée jusqu'à nos jours par les populations intéressées.

Par suite de l'augmentation de la population et de l'accroissement des besoins des centres urbains, les superficies cultivées se sont étendues progressivement au détriment des superficies boisées, livrées à des défrichements inconsidérés. On assiste à la destruction progressive et inéluctable des forêts, dont le processus a été d'autant plus rapide et irréversible que la densité des populations était plus forte.

Pendant que les réserves de terres boisées des clans s'amenuisaient, la capacité de régénération naturelle des terres « savanisées » était compromise par les feux de brousse. Seules quelques essences forestières contribuant à la vie des populations rurales étaient sauvegardées et même cultivées. Cette action a marqué spectaculairement le paysage des régions fortement déboisées; c'est ainsi qu'on rencontre aujourd'hui des peuplements de karité (*Butyrospermum parkii* ou *Vitellaria paradoxa*), de néré (*Parkia biglobosa*), de baobab (*Adansonia digitata*). etc., entretenus à cause de leur contribution à la vie dans les collectivités locales.

Outre les produits forestiers traditionnels décrits ci-dessus, les forêts naturelles fournissent de nombreuses autres ressources aux populations locales, tels que les produits forestiers non ligneux notamment les plantes médicinales, les plantes comestibles, le miel, le gibier etc. Ces produits jouaient un rôle déterminant dans la sécurité alimentaire des populations lorsque la densité démographique était relativement faible (MERF, 2007). Bien qu'il n'existe pas de données aisément disponibles sur le commerce et la consommation de ces produits, il est clair que la demande est forte mais que l'offre est limitée.

Les principaux impacts de cet état de la végétation sont essentiellement d'ordre écologique: perte de biodiversité non seulement par la disparition de certaines essences à haut pouvoir calorifique mais aussi par la modification et/ou la destruction de l'habitat de la faune sauvage ; perturbations climatiques liées à la disparition de l'effet modérateur de la végétation sur les températures et de son effet orographique sur les précipitations ; envasement des cours d'eau par suite de la disparition des forêts galeries et des forêts ripicoles, etc.

Dégradation des aires protégées

14 % de la superficie du Togo ont été érigés en aires protégées entre 1938 et 1958. Gérées de façon autoritaire jusqu'au début des années 1990 sans prise en compte du contexte socio-culturel et économique des populations locales et sans participation de celles-ci à leur gestion, les aires protégées ont rapidement été envahies par les populations lors des troubles sociopolitiques. L'envahissement des aires protégées résulte finalement d'un ensemble de causes : expropriations irrégulières des terres, gestion draconienne et non participative des aires protégées, dévastation des cultures par la faune sauvage, non balisage des limites des

aires protégées, absence d'activités génératrices de revenus et d'amélioration des conditions de vie au bénéfice des populations riveraines, recherche de terres fertiles pour l'agriculture (PNGE, 2008).

Ainsi, de 1990 à 2000, 27 % des aires protégées ont été complètement envahies par les populations locales, 55 % partiellement envahies et 18 % non envahies.

Dans ce contexte, le Togo a engagé dès 1999 un processus de réhabilitation des aires protégées à travers un programme conjoint Gouvernement/Union Européenne (COM-Stabex 91-94) qui a permis de rechercher l'équilibre entre la nécessité de préserver la diversité biologique et les besoins agricoles des populations locales. L'objectif fixé était de restaurer et de sécuriser 578245,741 hectares d'aires protégées (soit 10,21% du territoire national).

Une évaluation de l'ensemble des aires protégées a permis de faire une typologie selon le niveau de dégradation : 43 ont été déclarées viables dont neuf prioritaires. Six de ces derniers ont d'ores et déjà été requalifiées et bornées. Il s'agit des aires de Doungh, Bayémé, Amou-Mono, Togodo-Sud, Togodo-Nord et Galangashie. Trois aires protégées restent à requalifier Oti-Kéran, Oti-Mandouri et Alédjo (MERF, PNGE, 2008). Pour les 9 aires protégées prioritaires, les plans d'aménagement et de gestion devront encore être élaborés et mis en œuvre afin de sauvegarder leur biodiversité.

Tableau 3. Goulots d'étranglement et lacunes à relever pour une gestion des forêts et aires protégées

Goulots d'étranglement et lacunes	« Solutions durables »
La politique nationale forestière et le plan d'actions forestier national sont à l'état d'avant-projet et restent à être finalisés et adoptés,	⇒ Nécessité de finaliser, valider et adopter la politique nationale et le plan d'actions pour leur mise en application urgente,
Les textes d'application du code forestier ne sont pas encore adoptés,	⇒ Elaboration et vulgarisation des textes d'application du code forestier et de la Loi Cadre sur l'environnement
Une dégradation constante des ressources forestières (plusieurs forêts classées, la faune et la disparition de certaines espèces),	⇒ Promouvoir l'aménagement et la gestion durable des forêts et des aires protégées
Une insuffisance notoire d'investissements aux différents niveaux des filières et le maintien d'une économie de cueillette.	⇒ Formation et sensibilisation des acteurs
Un déficit de confiance entre l'administration forestière et les autres acteurs,	⇒ Promotion et valorisation des Produits forestiers non ligneux PFNL
	⇒ Promotion de l'approche participative

Dégradation des zones humides

Les ressources en eau de surface occupent une superficie de 2210 km² soit environ 4% de la superficie totale. Les zones humides sont constituées par les zones marines et côtières, les cours d'eau, les mares et étangs, les barrages et retenue d'eau, les terres agricoles saisonnièrement inondées, les canaux et fosses de drainage, les rigoles, les lacs d'eau douce saisonniers ou temporaires, les lacs d'eau douce permanents, les plaines d'inondation, les excavations (zones d'exploitation de mine, de sable, etc..). Leur superficie varie de 0,5 à des centaines de milliers d'hectares.

Plusieurs de ces zones humides constituent des sites pour plusieurs espèces d'oiseaux migrateurs. Elles jouent également un rôle majeur dans la régulation du régime hydrologique et demeurent la source du maintien de la diversité biologique au Togo.

Elles sont toutes en dégradation permanentes donc objet à de diverses formes d'exploitation et bénéficient de peu de protection. Elles résultent de la pollution des eaux (par les matières fécales, les eaux usées domestiques, les produits chimiques). Par ailleurs, la pollution industrielle et minière augmente avec l'évolution du niveau d'industrialisation du pays. Ce phénomène devient inquiétant et prend de l'ampleur autour des sites industriels dont 90 % sont concentrés dans la région Maritime et à Lomé en particulier.

Au Togo, les mangroves et les écosystèmes associés fournissent des biens et services indispensables et jouent un rôle très important dans la vie des communautés riveraines. Cependant ces écosystèmes sont soumis à une surexploitation avec pour conséquence la dégradation continue de la faune et de la flore. L'exploitation des ressources halieutiques dans ces écosystèmes se fait sans respect de la réglementation.

Les mangroves en particulier, estimées à plus de mille hectares dans les années 1990, ne subsistent que sous forme d'îlots très dégradées évalués aujourd'hui à environ 700 hectares. Ces écosystèmes qui ne bénéficient d'aucun aménagement sont soumis à une intense exploitation pour en tirer du bois de chauffe et du charbon de bois.

Non maîtrise des ressources en eau

Dans le domaine agricole, l'utilisation des ressources en eau pluviale pourrait être optimisée par l'application de méthodes culturales plus performantes conduisant à une agriculture plus intensive. L'utilisation de l'eau pour l'agriculture irriguée reste encore relativement limitée. Les quelques anciens périmètres irrigués mis en place (en dehors du complexe sucrier d'Anié) n'ont pas connu la réussite escomptée.

L'ensemble des prélèvements en eau pour l'agriculture irriguée serait à l'heure actuelle inférieure à 30 millions de m³/an. Il concerne la culture irriguée à partir des eaux de surface pour environ 16 millions de m³/an (15 000 m³/an/ha x 1100 ha) et souterraines pour 10 millions de m³/an (1000 ha x 10 000 m³/an/ha) (PANSEA, 2009).

La demande en eau pour satisfaire les besoins de l'élevage serait de l'ordre de 4 millions de m³ pour la période 2007 à 2015. Plus de 60 % des prélèvements devront être effectués dans le bassin de la Volta. Les ressources en eau judicieusement mobilisées pourront contribuer à l'intensification et à la rationalisation de l'élevage.

La pêche au Togo se fait de façon artisanale aussi bien en mer que dans les cours d'eau et les lacs. La consommation moyenne de poisson est de 10 à 14 kg/habitant/an. S'agissant des volumes d'eau disponibles pour la pêche et l'aquaculture, hors pêche maritime et fluviale, le pays dispose actuellement de 170 barrages (la plupart dans un état de dégradation avancé) et 320 bassins piscicoles selon l'état des lieux réalisé dans le cadre de la GIRE au Togo. La maîtrise de l'eau peut conduire à un développement considérable de la pêche dans les réservoirs de retenues ou dans des bassins piscicoles.

La grosse industrie et les autres demandes en eau sont pour l'instant faibles. Il est clair cependant que ces demandes vont augmenter dans l'avenir.

Les estimations des volumes d'eau prélevés destinés à des fins industrielles sont de l'ordre de 10,2 millions de m³ en 2000, 14,4 millions de m³ en 2007, 16,6 millions de m³ en 2010 et de 21 millions de m³ en 2015. L'eau à prélever proviendrait essentiellement du bassin du Lac Togo (à 99 %).

Il faudra en conséquence dans l'évaluation de l'adéquation entre ressources disponibles et besoins en eau, tenir compte de la durabilité de l'usage en comparant les besoins exprimés au renouvellement de la ressource et à la nécessité de préservation des écosystèmes et des services environnementaux que ceux-ci procurent.

1.2.3. Dégradation du cadre de vie

Pollutions et nuisances

Elles comprennent la pollution de l'air (poussière, gaz d'échappement, fumée d'usines, feux de brousse, incinération d'ordures), la pollution des eaux (par les matières fécales, les eaux usées domestiques, les effluents industriels, les filtrats des fosses et les percolats des dépotoirs sauvages), la pollution par les déchets solides et des nuisances sonores (trafic urbain, bruit du voisinage).

Développement non harmonieux des villes

Il est dû à la faible capacité de gestion des municipalités, à l'extension spatiale non contrôlée, des villes, à l'absence de mise en œuvre des schémas directeurs, à l'absence ou insuffisance des textes réglementant le secteur des Bâtiments et Travaux Publics (BTP).

Insuffisance des équipements et infrastructures urbains

Elle se manifeste par : (i) une voirie urbaine à rues non revêtues, sans système de drainage ou à système de drainage non entretenu ou à caniveau non curé, sans éclairage, (ii) une faible adduction d'eau (quartiers périphériques non desservis, baisse de pression aux robinets) et une insuffisante capacité de production dans certaines villes. Le taux global de desserte en eau potable est de 45% en milieu urbain. Le taux de satisfaction des besoins en eau en milieux rural et semi-urbain à partir des points d'eau modernes existants est de 45,3% ; (iii) un faible réseau de distribution d'électricité. A la fin de l'année 2005, seuls 13% des ménages ont accès à l'électricité.

Faible gestion des eaux usées

Les dispositifs d'évacuation des eaux usées domestiques sont quasi inexistants. Les puits n'existeraient que dans un nombre très limité de concessions tant en milieu rural (1,3% des concessions) qu'en milieu urbain (10,5% des concessions). L'évacuation des eaux usées domestiques se fait généralement dans la rue ou dans la nature ou dans les caniveaux. Seule la ville de Lomé dispose d'un embryon de réseau de collecte des eaux usées d'environ 25 km de long et desservant environ 300 abonnés. Le rejet s'effectue directement en mer sans traitement préalable.³

Gestion non rationnelle des boues de vidange

Les sites de déversement des boues collectées sont des espaces naturels à la périphérie des centres urbains sans traitement.

A Lomé, la vidange des fosses était assurée dans le passé par les services techniques de la municipalité qui ne disposent plus aujourd'hui d'équipements adéquats. Ainsi s'est développé des entreprises privées (une cinquantaine) regroupées au sein d'un syndicat (SYNASVITO).

A Sokodé, une ONG locale offre un service de vidange de boue des fosses septiques réalisées par ses soins dans le cadre d'une collaboration avec une association helvétique. Un effort de confinement des matières collectées dans des fosses non revêtues est fait avec la récupération des boues déshydratées.

³ PNUD//DAES FAO (Juin 2005). GIRE au Togo. Rapport d'état des lieux.

Gestion traditionnelle des ordures ménagères et assimilées (urbains)

La gestion des déchets solides urbains se pose avec beaucoup d'acuité. Seule la collecte primaire à l'aide de charrette à traction humaine est parfois effectuée dans certains centres urbains. Les dépôts de transit ou ce qui leur ressemble ne sont que très rarement collectés. Les collectivités locales ne disposent pas de moyens pour faire face aux charges de transport et d'évacuation hors des zones d'habitation. Il n'existe aucun centre d'enfouissement technique ni décharge contrôlée. A Lomé un effort de rationalisation de la gestion est en cours avec l'appui de l'AFD dans le cadre du projet PEUL. En effet, 8 sites de dépôts de transfert sont entrain d'être aménagés et la décharge finale entrain d'être améliorée. La collecte primaire est concédée à une trentaine de GIE et la collecte secondaire sera privatisée (MS, 2009).

Gestion non maîtrisée des eaux pluviales

La couverture en réseau de drainage des eaux pluviales est très faible et ne concerne que le cœur de certains centres urbains. Seulement, le peu d'émissaires existant constitue le lit des déchets solides et des eaux résiduaires domestiques. A Lomé des mesures correctives sont entrain d'être mises en œuvre dans le cadre des projets PEUL et PURISE avec le dragage de la lagune, le curage des caniveaux existant et la réalisation de tronçons supplémentaires de caniveaux.

Gestion non écologique des déchets biomédicaux

Le ministère de la santé a bénéficié de l'appui de l'OMS à partir de 2003 pour mieux prendre en charge la gestion des déchets biomédicaux. En effet, l'OMS a financé la formation au Mali de constructeur de brûleur type Montfort et a financé par la suite la réalisation d'une centaine d'ouvrages dans les différentes régions ainsi que la formation des exploitants. Il existe ainsi des personnes ressources dans chaque région en mesure de réaliser les brûleurs. L'Unicef a également financé la réalisation d'environ 50 unités dans des structures de santé.

La majorité des grands centres de santé dispose d'incinérateur type Montfort. Par exemple, dans la région des Savanes, la plupart des Unités de Soins Primaires, les dispensaires, les Hôpitaux de préfecture et le Centre Hospitalier Régional (CHR) de Dapaong sont dotés d'incinérateurs. Toutefois quelques problèmes subsistent : (i) l'insuffisante maîtrise de l'exploitation des unités d'incinération ; (ii) l'insuffisance de la collecte au niveau des sources de production, liée au dysfonctionnement des services d'hygiène hospitalière et à l'éparpillement des petites unités de soins privées dans les quartiers pour lesquelles les déchets médicaux sont gérés au même titre que les ordures ménagères; (iii) l'inadaptation du modèle Montfort dans les zones d'habitat dense en raison des fumées qu'il dégage.

Gestion des déchets spéciaux industriels

Il n'existe pas de système de gestion des déchets dangereux spéciaux au Togo, en dépit de l'existence d'une réglementation qui contraint les pollueurs à prendre les dispositions pour prévenir la pollution de l'environnement. Cette absence de mesures concrètes de la part des industriels est facilitée par d'une part l'inexistence de normes de rejets et de qualité de l'environnement (air, eau et sol) et d'autre part la faiblesse de capacité d'action du ministère en charge de la protection de l'environnement en terme de logistique.

Erosion côtière

L'écosystème littoral est sérieusement menacé par l'érosion côtière qui met en danger la portion du littoral située entre Lomé et Aného, entraînant la disparition des villages de pêcheurs, la destruction de la route côtière. Cette érosion constitue également une menace de destruction de la ville d'Aného, de l'usine de concentration et du wharf phosphatiers de Kpémé. Des dépôts sableux se forment régulièrement à l'Ouest du port alors que l'érosion

prend de l'ampleur du côté Est. Cette partie du littoral à l'Est de Lomé recule de 5-10 mètres par an, une action qui ravage les infrastructures (routes, ponts, ports, etc.) et les propriétés privées.

Le littoral est pollué par les rejets des déchets industriels, les déchets solides et effluents provenant des villes côtières et le délestage en mer des navires. La salinisation et l'envasement dus aux apports des eaux de ruissellement et des effluents des établissements humains côtiers perturbent l'écosystème lagunaire.

1.2.4. Vulnérabilité du Togo aux changements climatiques

L'observation des données thermiques moyennes annuelles des quarante dernières années montre une augmentation progressive de la température ambiante de 0,5°C à 0,8°C de la Région Maritime à la Région des Savanes. Parallèlement, on note une diminution de la pluviométrie et du nombre de jours de pluies dans la plupart des régions du pays (soit respectivement 3,5 mm/an et 14,4 jours pour la Région Maritime, 2,75 mm/an et 15,9 pour la Région des Plateaux et 2,22 mm/an et 0,6 jours pour la Région des Savanes durant la période 1961-1997). Les phénomènes pluviométriques extrêmes conduisent à des inondations telles que celles que le Togo a connues en 2007, 2008 et en 2010. Ces dernières révèlent à la fois la vulnérabilité du Togo face aux changements climatiques et la gravité de ses impacts sur l'économie togolaise. En effet, le Togo connaît des perturbations climatiques qui se caractérisent par une irrégularité, une arrivée tardive et une fin précoce ou tardive des pluies par rapport à la normale et leur mauvaise répartition sur l'année. Ces perturbations climatiques ont pour conséquences la diminution des rendements de la production agricole, la pauvreté et le faible revenu en milieu rural, l'insuffisance de provision pour l'autoconsommation des ménages ruraux, l'allongement des périodes de soudure, le rétrécissement et le tarissement des cours d'eau. On estime par exemple que les inondations de 2007 ont causé des dégâts importants pour l'économie nationale⁴.

Le Togo, a réalisé des études de vulnérabilités dans quatre secteurs : énergie, agriculture, ressources en eau, établissement humain et santé. Conscient de l'importance des changements climatiques pour la durabilité de ses activités, le Togo a réalisé, dans le cadre de sa deuxième communication nationale sur les changements climatiques, des études pour analyser l'impact des changements climatiques sur plusieurs secteurs dont les deux les plus importants sont les secteurs de l'énergie et l'agriculture.

Quatre sous-secteurs d'approvisionnement essentiels en énergies ont été prises en compte : la biomasse énergie, l'hydroélectricité, les énergies renouvelables et les hydrocarbures. Le potentiel de chacun de ces sous-secteurs énergétiques demeure sous l'influence de la variation d'un ou de plusieurs paramètres caractéristiques du climat.

⁴ Le 2 Août 2007, il s'est produit une inondation redoutable dans la plaine de l'OTI. Dans le communiqué du Conseil des Ministres du 13 septembre 2007 publié par le quotidien national Togo-Presse N°7615, on peut lire : « A la date du 10 Septembre 2007, le drame enduré par les populations de Kpendjal, de Tône et de l'Oti a provoqué le décès de 20 de nos compatriotes ; il a en outre occasionné 58 blessés et 34 000 personnes déplacées. Vingt Deux Mille Cent Vint Neuf (22 129) cases ont été détruites, 101 ponts et ponceaux ont été cassés, défoncés ou emportés par les eaux. On dénombre également 46 écoles et collèges endommagés ou détruits, et 3 dispensaires infréquentables. Dans l'Oti, plus de 1500 hectares de cultures vivrières ont été détruits. ». La ville de Lomé n'a pas été épargnée. La situation s'est considérablement aggravée en 2008 avec la rupture de plusieurs ponts dont celui d'Amakpapé sur la nationale N°1 paralysant toutes activités économiques entre le Togo (le Port Autonome de Lomé) et les pays de l'hinterland.

A titre d'exemple, à l'horizon 2025, les formations naturelles et les plantations subiront une baisse significative de la productivité en biomasse énergie.

La gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles peut atténuer la vulnérabilité de la population et l'aider à s'adapter à la variabilité du climat et aux changements climatiques. Nombreuses sont les pratiques de GERN qui peuvent en même temps atteindre les objectifs d'adaptation et de réduction des émissions, notamment celles qui accroissent la teneur des sols en carbone organique. La gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles représente donc une solution potentielle au changement climatique, réduisant ainsi la nécessité d'adopter d'onéreuses mesures d'adaptation ex post, comme la modification des cultures et des moyens de subsistance, le défrichement de nouvelles terres pour l'agriculture et la migration.

1.2.5. Problématique de la dégradation vue de façon sectorielle et thématique

Le Togo est essentiellement agricole. Parallèlement à la production végétale, l'élevage traditionnellement pratiqué surtout dans le Nord, représente une faible proportion sur l'ensemble du territoire. De manière générale, les espaces cultivables représentent une proportion de 60 % dont la répartition est très déséquilibrée. Outre l'agriculture qui a un très fort lien avec la gestion de l'environnement et des ressources naturelles, les secteurs de l'eau, de l'énergie, des mines, du transport, du commerce, etc. ont des relations étroites avec la GERN.

Agriculture

Au Togo, l'agriculture fournit l'essentiel des produits d'exportation et nourrit en même temps les populations locales. L'agriculture est la principale source de revenus pour 80 % de la population, mais sa valeur ajoutée représente environ 40 % du PIB. Cette activité nourrit plus de 70% de la population. Les principales cultures de rente sont le coton au Nord, le café et le cacao à l'Ouest. Or ces deux productions connaissent une grande crise depuis le début des années 80. L'agriculture fournit 30 % des recettes d'exportation. En ce qui concerne les cultures vivrières, le Togo produit le maïs, le mil, le sorgho, le niébé, les tubercules (igname, patate douce, manioc etc.).

L'une des particularités de cette agriculture est qu'elle est pratiquée par de petites exploitations familiales qui cultivent à la fois les produits de rente (coton, café et cacao) et les produits vivriers (céréales et légumineuses) tout en pratiquant, dans beaucoup de cas, l'élevage (DESA, 1997).

L'un de ces principaux résultats est le constat selon lequel les pratiques culturelles sont restées résolument extensives malgré un encadrement dense dans les années 70 et 80 (Djagni, 2003). Ces pratiques extensives associées à une croissance démographique de plus en plus forte conduisent à une dégradation de l'environnement. Le deuxième résultat important est le fait que face à cette dégradation de l'environnement, les solutions apportées par les producteurs sont largement en dessous des recommandations de la vulgarisation.

L'apport de la fumure organique est quasiment ignoré dans une grande partie de la zone cotonnière. On assiste souvent à une substitution de cet apport de fumier de ferme par les engrais chimiques ainsi que l'emploi abusif des pesticides. Ce phénomène de substitution de la fumure organique par les engrais minéraux traduit une certaine évolution dans la réaction des paysans face à la baisse de la fertilité des sols (Faure,

1991). De plus, dans de nombreux cas, les résidus de récolte sont brûlés sur les parcelles ou exploités pour des besoins ménagers.

De ce fait, la production céréalière, du coton, du café et cacao augmente par accroissement des superficies agricoles grâce au défrichement des forêts. Ce mode de gestion et d'exploitation agricole, conjugué aux effets climatiques, entraîne la réduction des superficies de forêts, augmentant ainsi le risque d'érosion (hydrique et éolienne) et de désertification et ayant pour corollaire la diminution de la capacité de séquestration du CO₂ par les écosystèmes, la perte de productivité des terres, la perte de biodiversité, la diminution de compétitivité des filières agricoles, etc.

Tableau 4. Progression des surfaces emblavées entre 1970 et 1996

Année	Surfaces emblavées (en % de la superficie totale)	Densité de la population rurale / surface cultivable en %
1970	12	49,3
1981	26	65,3
1996	53	90,2

Source : D'après les données de la DESA, Recensement de l'Agriculture, 1996

Avec ces pratiques paysannes et les solutions inadaptées apportées, toute l'agriculture togolaise est menacée, la dégradation des sols pourrait devenir irréversible si l'on n'y prend pas garde. Déjà, Faure et Djagni (1986) tiraient la sonnette d'alarme en soulignant que « si des solutions prenant en compte l'ensemble des problèmes liés aux pratiques culturales (cultures, animaux et arbres) ne sont pas proposées dans un avenir proche tant par la recherche que par le développement, une dégradation rapide et difficilement réversible du milieu est prévisible ». Au stade actuel de l'évolution de l'environnement, quelles que soient les solutions à proposer, elles doivent passer nécessairement par une intensification à base d'intrants extérieurs et de fumure organique généralement produite dans les exploitations, une intensification qui permet de briser « le cercle vicieux » pour le remplacer par ce que l'on a appelé en Occident « le cercle vertueux ».

Au niveau foncier, en général, la majorité des acteurs ont accès à la terre pour les cultures annuelles car la terre est prêtée le plus souvent gratuitement ou alors sous forme de contrats locaux tel que le « dibi ma dibi dans les régions cacaoyères », mais une grande partie de la population ne peut pas faire d'investissements durables (plantations, amendements de fond) sans le consentement des propriétaires. Cette précarité foncière n'encourage pas l'investissement dans la fertilité des sols ni dans les plantations. Les goulots d'étranglement et les lacunes au développement d'une agriculture durable peuvent être relevés par la mise en œuvre de « solutions » (actions) qui comprennent à la fois l'adoption de bonnes pratiques de GERN liés à l'agriculture, le renforcement des capacités, la mise en œuvre des lois pertinentes (politique foncière et loi foncière agricole), la mise en place de financements adéquats pour soutenir les agriculteurs ainsi que l'amélioration de la coordination avec les autres secteurs.

Tableau 5. Goulots d'étranglement et lacunes à relever pour une agriculture durable

Principaux goulots d'étranglement	« Solutions durables »
Variabilité climatique/alternance sécheresse et inondations	⇒ Choisir les variétés et types de cultures en fonction de la variabilité du climat et de l'aptitude des sols, ⇒ Promouvoir la maîtrise de l'eau les techniques d'irrigation le reboisement, le suivi environnemental des systèmes de production et promouvoir d'autres mesures d'adaptation aux changements climatiques
Démographie croissante	⇒ Promouvoir l'éducation, la planification familiale et l'emploi des jeunes
Faible transformation des produits agricoles (café, cacao, coton...)	⇒ Promouvoir localement les IAA (industries de transformation agroalimentaire) ou les techniques de transformation artisanale
Accroissement des superficies agricoles au détriment des forêts (défrichement), Pratique des techniques moins durables	⇒ Limiter les techniques extensives ⇒ Promouvoir les techniques intensives durables et respectueuses de l'environnement (utilisation de nouvelles variétés plus rentables, la protection innovante des cultures, le système d'agriculture intégrée etc.), ⇒ Promouvoir la formation et la vulgarisation sur de bonnes pratiques culturelles, ⇒ Sélectionner les semences améliorées qui présentent une productivité améliorées (cas du NERICA pour le riz)
Faible maîtrise de l'eau (l'irrigation presque inexistante sauf sur des grandes exploitations commerciales),	⇒ Promouvoir maîtrise de l'eau
Pollution des eaux de surface et des nappes phréatiques en relation avec l'utilisation d'intrants	⇒ Fertiliser les sols (jachère améliorée, compostage, fumier, engrais minéraux, engrais biologiques et Phosphates Naturels de Kpimé...), ⇒ Encourager l'orientation en cours des paysans vers l'utilisation des engrais biologiques, ⇒ Encourager le transfert des techniques durables respectueuses de l'environnement (développer les biopesticides à base de microorganismes : trichoderma sp par exemple) ⇒ Réglementer davantage l'utilisation des pesticides
Insuffisance de connaissance ou mauvaise appropriation des pratiques de GERN,	⇒ Amplifier les bonnes pratiques de GERN : ⇒ Aménagements anti-érosifs (CES/DRS) : cordons pierreux, murets..., ⇒ Agroforesterie (introduction des plantes fertilisantes, plantation champêtre, haies vives, brise vents), ⇒ Gestion Intégrée de la Production et des Déprédateurs (GIPD) pour réduire la consommation des intrants et en pesticides, ⇒ Sensibiliser, former, informer sur la GERN

	⇒ Renforcement des capacités des institutions et des acteurs de recherche agricole. Les actions pressenties concernent la réhabilitation des infrastructures l'équipement des institutions de recherche et le renforcement des capacités des chercheurs
Coût d'investissement élevé (pour le paysan) de la mise en œuvre de certaines pratiques de GERN, (le prix élevé des semences, des engrais, des produits phytosanitaires etc.)	⇒ Mettre en œuvre les mécanismes favorables à l'intensification agricole tels que les subventions pour l'achat des intrants, le warrantage pour les récoltes, la réduction des taxes d'importation des intrants etc., ⇒ Mettre en place des financements pour étendre ainsi que rendre efficace et possible l'utilisation des techniques de GERN par les paysans ⇒ Elaborer une stratégie destinée à accroître substantiellement la part de l'agriculture dans le volume total de l'Aide pour le commerce pour financer le secteur
La question de la gestion durable des terres n'est ni définie ni abordée de façon explicite dans les instances de décision,	⇒ Améliorer la coordination avec les autres secteurs, surtout le commerce, pour trouver des compromis sur les différentes utilisations des terres ⇒ Renforcer l'intégration régionale notamment avec l'ECOWAAP (Programme de politique agricole régionale regroupant les pays de la CEDEAO)
La note de politique date de 2006 et la politique agricole tarde à être élaborée	⇒ Accélérer l'élaboration de la politique agricole afin d'inclure un chapitre spécifique sur la gestion durable des terres
La question du foncier agricole est traitée mais des réformes ne sont pas mise en œuvre,	⇒ Elaboration d'une politique agricole foncière afin de parvenir à des réformes cohérentes et efficaces et la loi foncière agricole, ⇒ Sécurisation du foncier rural

Elevage

Du point de vue des pratiques de GERN, le système d'élevage pratiqué bien que à une échelle réduite n'est pas favorable à la gestion durable des ressources naturelles. L'élevage des petits ruminants est du type extensif, les bétails souvent laissés en divagation surtout en milieu rural. Les cultures agricoles riveraines et jeunes végétations en pâtissent car sont souvent menacées par l'envahissement des troupeaux. Cela dégenère parfois en conflits entre éleveurs et exploitants riverains. S'agissant de l'élevage du bovin, il se pose un sérieux problème qu'est celui de la transhumance. Les frontières rurales étant exposées entre le Togo et ses pays voisins, les transhumants se livrent à des pâturages sur les parcours qui ne leur appartiennent entraînant des conflits entre propriétaires et pasteurs étrangers. Ces pratiques sont de nature à fragiliser les ressources disponibles.

En termes de stratégies de GERN, plusieurs efforts sont en cours dans le cadre du PNIASA (l'intensification de l'élevage traditionnel, l'appui à la promotion et à l'émergence des PME).

Le développement de l'élevage durable au Togo est confronté aux difficultés dont les principaux goulots d'étranglements et lacunes ainsi que les solutions pour y répondre sont présentés dans le **Tableau 6**.

Tableau 6. Goulots d'étranglement et lacunes à relever pour un élevage durable

Goulots d'étranglement et lacunes	« Solutions durables »
Déficit national en besoin carnée Faible mobilisation financière en faveur de l'élevage bovin Système purement traditionnel et extensif donc non durable en termes de GERN Absence d'aménagement pastoral Existence de conflits entre les transhumants et populations autochtones	➤ Promotion des techniques d'élevage de petit élevage (petits ruminants, élevages spéciaux : cuniculture, aulacodiculture, apiculture etc.) ➤ Elaborer une stratégie destinée à accroître substantiellement la part de l'élevage dans le volume total de l'Aide pour le commerce pour financer le secteur ➤ Promotion et vulgarisation des techniques d'intensification ➤ Elaborer le Plan Directeur d'Aménagement des parcours pastoraux ➤ Gestion des problèmes de frontières ➤ Sécurisation foncière rurale ➤ Développement d'une stratégie de communication autour de la transhumance et politique d'apaisement

Pêche et ressources halieutiques

Malgré les atouts que possède le pays, ce secteur est très peu développé. La pêche maritime est la seule qui est pourvoyeuse des produits de pêches. La pêche en eau douce est quasiment négligeable et la pisciculture est peu développée alors que les besoins de la population en protéines animales notamment en poisson sont inestimables.

Le secteur de la pêche dispose de plans d'eau où la pêche est pratiquée toute l'année. Il s'agit :

- des plans d'eau marins dans le Zio, les lacs et le golfe avec un plateau continental couvrant une superficie de 1500 km²;
- des plans d'eau lagunaires de Lomé, d'une superficie de 64 km² qui communiquent avec ceux du Bénin;
- des plans d'eau fluviaux dans les Plateaux, à Anié et à Mango, constituant un réseau fluvial d'une longueur de 1300 km. Sur ce réseau hydrographique se trouvent plusieurs barrages, retenues d'eau et zones d'inondation dont le barrage hydroélectrique de Nangbeto d'une superficie de 180 km², le barrage de Karsome de plus de 3 km² et la zone d'inondation du fleuve Oti de plus de 600 km².

Selon les études de la FAO (1995) le principal facteur de la dégradation des milieux aquacoles et marin est la surexploitation de ces plans d'eau. La diminution de la taille des prises, et la raréfaction accélérée des populations observées dans toutes les pêcheries indiquent que les exploitants sont allés au-delà du rendement maximum supportable (MERF, 2007). En effet, les exploitants des pêcheries togolaises s'accordent pour reconnaître que les rendements de pêche ont considérablement baissé, et que certaines espèces animales ont disparu des captures. Or, la demande est de plus en plus forte. Les importations de poissons vont donc en croissant passant de 23 793 tonnes en 2003 à 36 799 tonnes en 2005 soit un taux d'accroissement d'environ 54% en trois ans.

La course à la rentabilité en matière de pêche est à l'origine de l'utilisation de plusieurs filets maillants, des filets plus longs, voire des filets dérivants. En outre, les exploitants utilisent malheureusement du matériel prohibé (filets maillants à mailles très réduites).

L'érosion côtière a conduit à la disparition des pêcheries artisanales installées sur le cordon littoral, à la submersion par 2 fois déjà de la route côtière Lomé-Aného qui constitue le tronçon togolais de la grande route côtière ouest-africaine, à la destruction partielle du village de vacances «TROPICANA» autrefois desservi par des vols charters en provenance d'Europe, à la destruction partielle du quartier Nlessi à Aného.

Les principaux goulots d'étranglements et lacunes rencontrés dans ce secteur ainsi que les solutions pour y répondre sont présentés dans le **Tableau 7**.

Tableau 7. Goulots d'étranglement et lacunes à relever pour une pêche durable

Goulots d'étranglement et lacunes	«Solutions durables»
Activité limitée dont la production reste faible Vétusté des étangs existants datant de 1961 Service de vulgarisation rudimentaire, techniques extensives Faible capacité en spécialistes de pêche et jeunesse de la structure en charge de la pêche Faiblesse de la mise en œuvre de la réglementation en matière de pêche Plan directeur d'aménagement et de gestion de pêche datant de 1995 et sans actualisation Absence des textes d'application de la loi du 11 juin 1998 portant réglementation de la pêche	➤ Promotion du secteur et développement de la pisciculture, rénovation des étangs, actualisation des centres de formation ➤ Formation dans les techniques durables de pêche et pisciculture ➤ Renforcement des capacités ➤ Transfert de connaissances par des stages dans les pays voisins ➤ Mettre en place des mesures d'incitation à investir dans le domaine ➤ Financement des matériels et équipements de laboratoire ➤ Actualisation et mise en œuvre d'un schéma directeur de pêche et d'aquaculture ➤ Elaboration de la législation en matière de pêche et sa vulgarisation

Eau

Le Togo dispose des ressources en eau abondantes constituées des eaux pluviales, des eaux de surface que drainent les trois bassins versants du pays (Oti, Mono et Lac-Togo) et des eaux souterraines renouvelables contenues dans les deux formations aquifères de socle et du bassin sédimentaire côtier. Selon l'état des lieux établi en 2005 dans le cadre de la GIRE, la quantité d'eau utilisée reste marginale par rapport au volume total d'eau disponible. D'après les calculs, la proportion d'eau prélevée pour la satisfaction totale des besoins passe de 0,81% en 2002 à 2% en 2015.

La mauvaise utilisation ainsi qu'une demande croissante en eau potable liée à la pression démographique constituent des facteurs de pression sur la ressource. La répartition de l'eau se concentre entre l'usage urbain, l'industrie (exploitation des eaux souterraines et superficielles) et l'agriculture (exploitation des eaux de surface et pluviales).

De ce fait, les enjeux de la gestion durable de l'eau concerne à la fois la gestion de l'eau en milieu rural (irrigation, impact des activités sur la ressource, etc.) et en milieu urbain (rejets, acheminement, assainissement).

En effet, les pressions et menaces qui pèsent sur la ressource en eau sont :

- **Les sécheresses récurrentes** occasionnant la pénurie d'eau vue comme un phénomène périodique qui touche principalement les zones rurales pendant les saisons sèches. Elle se manifeste par une baisse considérable des débits voire un assèchement des principaux réservoirs d'eau de surface avec une durée variable selon les saisons et les milieux ; mais s'étend généralement sur 1 à 2 mois dans les situations les moins sévères ;
- **Les pollutions chimiques et bactériologiques de l'eau ambiante ;**
- **La pollution par les rejets des eaux industrielles, domestiques, de culture** (produits phytosanitaires, engrais,...) :
 - *les industries utilisent des produits chimiques et beaucoup d'eau dans les processus de fabrication et de traitement des matières premières. Elles rejettent les eaux usées ou contaminées dans la nature, entraînant de fait des phénomènes de pollution des eaux et la perte de la biodiversité,*
 - *l'utilisation des intrants (engrais et pesticides) dans le cadre de l'intensification de la production des cultures de rente (coton) et irriguées (riz) contribue à la pollution des eaux de surface et des nappes phréatiques, ce qui peut avoir des conséquences sur la qualité de l'eau et de la biodiversité (faune, flore et habitats naturels) et peut engendrer la salinisation des sols et la perte de leur fertilité;*
- **Le ruissellement sur les croûtes de battance** conduisant à l'accentuation de la dégradation du sol (érosion) et à la diminution de la percolation des eaux vers les nappes phréatiques ;
- **Le gaspillage** via, surtout, des systèmes d'irrigation et de drainage non adaptés (fuites) ;

Le déversement de déchets ménagers et industriels non traités dans les eaux, et l'utilisation croissante par l'agriculture des substances chimiques incontrôlées augmentent la pollution des eaux (UICN, 1993) et exercent des pressions sur les ressources biologiques. C'est le cas des effluents de phosphate déversés directement dans la mer, occasionnant une importante pollution marine jusqu'aux côtes béninoises. Cette pollution entraîne un problème environnemental transfrontalier ayant des conséquences évidentes sur la diversité biologique. Même si le phénomène est encore mal étudié, les pêcheurs artisanaux qui évoluent dans la zone déclarent que les prises de poissons ont diminué avec la pollution des eaux. L'eutrophisation des milieux lenticules et des cours d'eau du Togo s'est accélérée de nos jours par des apports considérables de quantités de matières organiques fermentescibles et d'effluents riches en nitrates dans les cours d'eau (mise en culture des berges des zones humides, lavage des matériaux roulés dans les lits de Zio et de Haho...), (MERF, 2007).

Energie

Le Togo, pays en développement, est un petit consommateur d'énergie avec une consommation annuelle de 0,30 tep/hbt, valeur largement inférieure à la moyenne africaine de 0,50 tep/hbt. Le bilan énergétique national se caractérise par une forte utilisation d'énergies

traditionnelles bien qu'elle soit en baisse. D'après le bilan énergétique de 1986, les énergies traditionnelles représentaient 71%, contre 26% pour les hydrocarbures et 3% pour l'électricité. En 2003 la consommation des énergies traditionnelles a baissé à la faveur des hydrocarbures tandis que celle de l'électricité est restée stable. En 2005, selon le Système d'Information Énergétique du Togo (SIE-TOGO) la consommation finale par source d'énergie en 2005 était de 73% de biomasse d'origine végétale, 23% de produits pétroliers et 4% d'électricité ; par contre selon le rapport 2007, la consommation de la biomasse énergie a connu une progression en 2006 au détriment des produits pétroliers : 76% de biomasse d'origine végétale, 20% de produits pétroliers et 4% d'électricité.

Excepté le sous-secteur des énergies traditionnelles où le Togo jouit encore d'une autonomie précaire, le pays dépend de l'extérieur pour l'approvisionnement, tant en énergies fossiles qu'en énergie électrique, pour satisfaire une demande intérieure en constante augmentation.

La consommation des produits pétroliers a connu une croissance de 32 % sur la période 1999-2003. Cette croissance est à mettre à l'actif de l'intensification des activités dans le secteur des transports terrestre et maritime. L'énergie électrique consommée, bien que ne couvrant que 13% des besoins nationaux, provient à 54% de l'importation à travers la Communauté Électrique du Bénin (CEB). Quant aux énergies nouvelles et renouvelables (solaire et éolienne), elles ne sont qu'au stade d'expérimentation. Cependant, leur potentiel est assez considérable, en particulier celui du solaire.

La politique de maîtrise de l'énergie au Togo, comme c'est le cas pour la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, a longtemps porté presque exclusivement sur les énergies traditionnelles, non seulement à cause de leur poids dans le bilan énergétique national, mais aussi et surtout du fait de la montée des préoccupations environnementales et particulièrement l'intensification de la raréfaction du bois au niveau national.

La vulnérabilité du secteur de l'énergie s'est manifestée dès le premier choc pétrolier et s'est intensifiée avec la flambée du cours du baril de pétrole et l'avènement, depuis 1998, de la crise énergétique électrique sous-régionale qui s'intensifie au fil des ans. Cette crise énergétique est venue accentuer la difficulté d'accès à l'énergie électrique que connaît le pays surtout en milieu rural où la seule source d'énergie qui soit accessible demeure encore le bois. L'approvisionnement en énergie électrique est actuellement très insuffisant et les délestages quotidiens pénalisent gravement les activités économiques du pays et altèrent le bien-être des populations. Il devient, par conséquent, plus qu'urgent d'envisager de bâtir une stratégie nationale de développement énergétique viable.

Le bois de feu demeure la principale source d'énergie. Dans le milieu rural, les femmes contrôlent environ 90% du commerce du bois de feu et du charbon de bois. A partir des enquêtes effectuées en 1990, il ressort que 50% des femmes en milieu rural s'occupent du bois de feu, que ce soit pour la consommation domestique ou le commerce. Le bois de feu est en grande partie un produit de subsistance car 76% de la production sont autoconsommées. En revanche, la situation est inversée s'agissant du charbon de bois car 85% de la production sont commercialisés (MERF, 2007).

Dans les zones rurales, c'est en général le bois de feu qui constitue la principale source d'énergie, alors que dans les villes, le gaz naturel s'est creusé une niche sur le marché en faveur des fonctionnaires et de la classe moyenne naissante, et remplace parfois le charbon de bois. La récente crise économique et la dévaluation du FCFA ont mis à l'épreuve la consommation de gaz butane car du fait qu'il est importé, il est rare sur le marché. La conséquence est que la plupart des consommateurs se sont remis à utiliser le charbon.

Les principaux goulots d'étranglements identifiés sont relatifs à l'absence des Plans d'Aménagement Forestiers des massifs des marchés ruraux de bois. Les contraintes majeures sont, entre autres, l'absence d'une réelle politique énergétique nationale, d'un cadre institutionnel approprié de gestion de l'énergie, d'un cadre institutionnel spécifique au sous-secteur des énergies renouvelables. Le pays ne dispose pas encore d'une politique énergétique adoptée. Elle se trouve sous la forme de politiques sectorielles ce qui explique partiellement l'imperfection et le déséquilibre du cadre réglementaire. Le cadre réglementaire présente également une configuration sectorielle et le cadre réglementaire du sous-secteur de l'énergie électrique est le plus élaboré malgré les insuffisances qu'on peut lui trouver. Comme exemple d'insuffisances, la gestion de l'électricité et des hydrocarbures échappe à la Direction Générale de l'Energie dont le domaine d'intervention se limite presque essentiellement à la gestion des énergies traditionnelles.

Mines et industries

L'exploitation à ciel ouvert des gisements miniers et le prélèvement de matériaux des carrières se sont effectués au Togo sans souci de réhabilitation des sites endommagés par les excavations. Ceci se traduit par une perte de terres cultivables parfois très fertiles suivie d'une perte de revenus potentiels pour les propriétaires terriens. En effet, un problème émergeant en rapport avec la dégradation des terres au Togo est sans doute celui des sites d'exploitation des mines et carrières non réhabilités. La question se pose avec acuité dans la zone d'exploitation du phosphate située dans le sud-est du pays mais elle devient tout aussi préoccupante dans presque toutes les régions en relation avec les grandes excavations de terres laissées en l'état par le prélèvement de matériaux de construction (sables, graviers) pour les travaux routiers ou la construction des habitations. Le phénomène d'érosion de la côte togolaise est une forme particulière de dégradation des sols qui a fait l'objet d'observations scientifiques depuis 1964.

Une grande partie des populations voire des villages entiers sont souvent déplacés et réinstallés sur de nouvelles terres comme ce fut le cas pour l'exploitation des phosphates ou la mise en eau du barrage hydroélectrique de Nangbéto.

Les principaux goulots d'étranglements et lacunes ainsi que les solutions pour y répondre sont présentés dans le **Tableau 8**.

Tableau 8 : Goulots d'étranglement à relever pour la durabilité des activités minières et industrielles

Goulots d'étranglements	Solutions
Un fort impact de l'exploitation minière artisanale (orpaillage) et industrielle sur la dégradation des terres	⇒ La déconcentration des unités industrielles de la zone côtière par des mesures d'incitation destinées à promouvoir le développement industriel des différentes régions et à atténuer la pression sur le littoral ⇒ La définition et la mise en œuvre de méthodes d'exploitation minière à faible incidence négative sur l'environnement et la réhabilitation des sites d'exploitation minière
Une faible prise en compte et application des normes environnementales dans le cadre de l'exploitation minière industrielle et	⇒ Elaboration, diffusion et application des textes en vigueur relatifs à l'exploitation minière ⇒ Le renforcement des capacités nationales pour surveiller et contrôler les rejets de matières polluantes dans l'atmosphère, dans les eaux et dans les sols ⇒ Mise en place / actualisation des cahiers des charges des industries,

artisanale La non prise en compte de la question GERN en terme de surveillance environnementale dans les exploitations industrielles	mines et ateliers artisanaux en matière environnementale (y compris la GERN) ⇒ Mise en application de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement, y compris dans les zones franches industrielles, en concertation avec les différents acteurs concernés pour mieux lutter contre les pollutions et risques industriels ⇒ L'évaluation environnementale des projets industriels pour promouvoir un développement industriel écologiquement viable ⇒ La promotion de technologies industrielles respectueuses de l'environnement et la gestion rationnelle des déchets industriels
---	---

Le commerce

Le commerce au Togo est le secteur le plus important en termes de valeur ajoutée et de création d'emplois après l'agriculture. Alors que le secteur secondaire emploie 12 % de la population active, le secteur tertiaire (le commerce et le transport) emploie jusqu'à 21 % de cette population. C'est un secteur dominé par l'informel qui néanmoins constitue une source importante de revenus pour les producteurs, les vendeurs et les intermédiaires. Caractérisé par les échanges des matières premières issues de l'agriculture, de la forêt et du sous-sol, le commerce reste en général très peu diversifié au Togo et une bonne partie est beaucoup plus tournée vers les échanges extérieurs. Au sein de cette activité, les importations sont plus importantes que les exportations et ces échanges ont connu un essor considérable avec la libéralisation du commerce. La performance commerciale du Togo est tirée surtout par l'exportation du phosphate et des filières agricoles à vocation commerciale, comme le coton, le café et le cacao.

Sur le plan industriel, le Togo est classé cinquième producteur de phosphate. Une raffinerie de pétrole est installée à Lomé. Le Togo produit du diamant en petite quantité et exporte du marbre brut provenant du gisement de Gnaoulou au nord de Notsé⁵

Le coton, une des filières commerciales dominantes occupe près de 60 % de la population rurale et représente 20 à 25 % des recettes d'exportation. **Les principaux produits manufacturés** sont le ciment, la farine de manioc, l'huile de palme, les boissons et le savon dans la région méridionale, les textiles de coton dans le centre (usine de Dadja près d'Atakpamé). Il a été estimé que la performance de ces secteurs a contribué par le passé à une réduction de la pauvreté.

Ces secteurs souffrent cependant de leur faible impact dans la réduction de la pauvreté au Togo surtout dans les zones potentielles de leurs productions en raison de la faiblesse de la transformation, du faible prix rémunérateur pour le coton et des revenus non distributifs de la production de phosphate par exemple.

Aussi, la production annuelle des phosphates qui s'élevait à 3,5 millions de tonnes de concentré d'excellente qualité à la fin de l'année 1980 est tombée à 2 millions de tonnes en 1994 du fait des problèmes politiques et des grèves qui en découlent. Il faut aussi tenir compte du fait de la dégradation de la qualité de la ressource liée à la surexploitation donc à l'épuisement du gisement. Les terres exploitées sont très appauvries et les impacts environnementaux ne sont pas moindres.

⁵ (www.cooperationtogo.net/afpatogo).

En raison de la chute des cours mondiaux, la filière coton est actuellement en péril et un grand nombre de producteurs sont poussés à la ruine. Les cours mondiaux ont chuté de moitié depuis le milieu des années 1990 en raison notamment des subventions des Etats-Unis et de l'Europe⁶. A l'instar des autres secteurs économiques, le commerce est donc en crise, avec comme corollaire l'aggravation du chômage, la dégradation du tissu social et l'augmentation de la pauvreté. Cette situation économique ne peut être comprise qu'au regard de l'histoire du pays qui a traversé une longue crise sociopolitique.

Il existe également au Togo le commerce des animaux sauvages qui constitue une menace pour la biodiversité. Plusieurs spécimens d'animaux sauvages de plusieurs espèces, capturés dans la nature ou élevés, sont exportés vers certains pays, notamment les Etats Unis, l'Europe, etc. La demande provient des chercheurs (recherche biomédicale), des amateurs, des collectionneurs, des parcs zoologiques. Bien que le commerce international des animaux sauvages soit réglementé par la Convention de CITES, le prélèvement d'un grand nombre d'espèces ou d'individus de la même espèce dans la nature est préjudiciable à la survie et à l'utilisation durable de la diversité biologique dans son habitat d'origine étant donné que les effectifs prélevés sont supérieurs aux quotas annuels autorisés.

Les principaux goulots d'étranglements et lacunes ainsi que les solutions pour y répondre sont présentés dans le **Tableau 9**.

Tableau 9 : Goulots d'étranglement et lacunes à relever pour un commerce durable

Goulot d'étranglement et lacunes	« Solutions durables »
Les limitations pour accroître la valeur des productions aboutissent à l'utilisation des pratiques agricoles insoutenables qui sont une cause majeure de dégradation des terres La performance du commerce est associée à la performance de l'exportation qui marginalise les petits producteurs Les coûts de production, y compris les coûts relatifs à l'utilisation des ressources naturelles de base, ne sont pas internalisés dans les filières commerciales Les exportations sont peu diversifiées et les infrastructures commerciales sont peu développées La coordination entre les secteurs productifs et le commerce est faible. L'articulation entre la demande et l'offre est faible à cause des faiblesses de la collaboration intersectorielle, L'absence d'effort concernant les technologies pourtant essentielles de transformation et de conservation des aliments,	⇒ Renforcer la collaboration intersectorielle entre les secteurs productifs et le commerce ⇒ Analyser le potentiel productif des filières identifiées par le secteur du commerce ⇒ Favoriser l'accès aux informations du marché pour les producteurs et les exportateurs ⇒ Appuyer le développement des infrastructures favorisant la fluidité des échanges et la disponibilité des produits ⇒ Améliorer les données statistiques et leur mise à disposition ⇒ Renforcer les procédures de certification des produits et intégrer la démarche qualité dans toutes les filières agroindustrielles ⇒ Appuyer l'organisation des acteurs ⇒ Régulariser la commercialisation des produits de première nécessité par le renforcement des services de contrôle des frontières, la mise en place d'un système de contrôle de prix

⁶ (www.gradse.org)

L'absence d'un cadre institutionnel et politique assez cohérent pour gérer efficacement la sécurité alimentaire du pays	⇒ Réaménager ou accélérer le réaménagement des systèmes de transport (les routes, les moyens de circulation etc.)
Prix souvent non rémunérateur pour les producteurs	⇒ La réhabilitation et le renforcement des infrastructures de transport dans le pays, sont indispensables pour permettre au Togo de jouer pleinement son rôle dans l'augmentation du volume des échanges dans la sous-région
Non maîtrise des prix	
La vétusté du réseau routier au Togo constitue une entrave significative à la promotion de l'intégration sous-régionale.	

1.3. Synthèse des stratégies, plans, programmes et projets en matière de GERN du Togo

Les processus de planification de la gestion participative de l'environnement et des ressources naturelles entrepris par le MERF ont abouti à l'élaboration du PNE de stratégies, plans et programmes. Il s'agit pour l'essentiel de :

- **Stratégie Nationale de Mise en Œuvre de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques** qui envisage la gestion rationnelle des ressources énergétiques, la gestion durable des ressources naturelles dans le secteur du changement d'affectation des terres et de la foresterie, l'amélioration du système de production agricole et animale, l'amélioration de la gestion des déchets ménagers et industriels, l'amélioration de la communication et de l'éducation pour un changement de comportement, la valorisation des opportunités qu'offre le protocole de Kyoto et le développement de la coopération sous-régionale en matière d'atténuation des GES.

Le Togo a élaboré sa CNI en 2001 et la DCN est en cours d'élaboration. Il a également soumis, en janvier 2010, à la CCNUCC ses Actions Nationales Appropriées d'Atténuation des CC.

Parallèlement, le Togo a soumis en septembre 2009 son Plan d'Action National d'Adaptation aux changements climatiques. Ce document a identifié sept projets prioritaires dans les secteurs de l'Agriculture, des Ressources en Eau, des Etablissements Humains et Santé et de la Zone côtière pour répondre aux actions immédiates et urgentes à mettre en œuvre pour réduire la vulnérabilité des populations les plus pauvres.

- **Stratégie nationale de renforcement des capacités pour la gestion de l'environnement** qui s'articule autour de : (i) renforcement de la conscience écologique ; (ii) la réactualisation ou adoption des cadres politiques et juridiques pour le développement de synergie ; (iii) renforcement des capacités en matière de gestion des changements climatiques ; (iv) Renforcement des capacités en matière de gestion de la diversité biologique; (v) renforcement des capacités en matière de lutte contre la désertification et la dégradation des sols et ; (vi) renforcement des capacités en matière de gestion de l'eau, de l'assainissement et de la pollution.
- **Stratégie Nationale pour la conservation, la restauration et la gestion durable des mangroves au Togo** assortie d'un plan d'action qui s'articule autour de cinq (5) Programmes à savoir : le renforcement des capacités juridiques et institutionnelles pour la gestion durable des écosystèmes de la mangrove et des formations humides associées, la

gestion participative des forêts communautaires appartenant aux collectivités locales pour la conservation et l'utilisation durable des reliques des mangroves non dégradées et partiellement dégradées, la restauration et de réhabilitation des mangroves dégradées et des formations humides associées, l'appui à l'utilisation durable et au partage équitable des revenus issus des ressources biologiques des écosystèmes de la mangrove et des formations humides associées, la conservation transfrontalière des écosystèmes de la mangrove et des formations humides associées.

- **Stratégie Nationale de Réduction des Risques et Catastrophes naturelles au Togo** se focalise sur la gestion du programme de réduction de risque et catastrophes naturelles, le renforcement des capacités (techniques, managériales, matérielles, financière etc.) des institutions et des acteurs en charge de la politique nationale de Réduction des risques de catastrophes, l'amélioration du cadre juridique, réglementaire et institutionnel de la réduction des risques de catastrophes, l'amélioration du système d'information, la réduction des risques sous jacents et la mise en place de projets pilotes de Réduction des Risques de catastrophes au niveau des communautés exposées.
- **Stratégie Nationale de Gestion et d'Utilisation Durables de la Diversité Biologique** s'articule autour du renforcement des capacités juridiques et institutionnelles, renforcement et de sécurisation du dispositif national de conservation, l'appui à la conservation ex situ et l'appui à l'utilisation durable et au partage équitable des ressources issues de la biodiversité.
- **Stratégie nationale de gestion des feux de végétation** : l'objectif global de cette stratégie nationale est d'optimiser le côté bénéfique des feux afin de mitiger leur impact catastrophique. De façon spécifique, cette stratégie vise trois (03) objectifs à l'horizon 2015-2020 à savoir : développer la culture de sécurité au Togo en ciblant et en encourageant les comportements et pratiques réduisant le risque des feux de végétation ; proposer des orientations pour la compréhension, la prévention et la gestion des feux de végétation dans leur contexte social et écologique et orienter l'aménagement du territoire non seulement vers la durabilité des biens et fonctions des écosystèmes mais aussi vers la sécurité civile.
- **Stratégie Nationale IEC sur l'environnement** : l'objectif global de la stratégie d'IEC sur l'environnement est d'harmoniser et de rendre plus performantes les actions d'IEC dans le secteur pour faciliter un changement de pratiques et comportements favorables à la protection de l'environnement. La stratégie est déclinée en axes regroupés comme suit : (i) renforcement des capacités des acteurs clés, (ii) renforcement de la conscience écologique du grand public, (iii) intégration progressive des matières/disciplines sur l'environnement aux programmes officiels des différents degrés d'enseignement au Togo.
- **Plan National d'Action pour l'Environnement** qui s'articule autour de cinq composantes à savoir : (i) le renforcement des capacités nationales en matière de gestion de l'environnement ; (ii) la Promotion d'une conscience écologique nationale ; (iii) la prise en compte effective des préoccupations environnementales dans la planification et la gestion du développement ; la promotion d'une gestion saine et durable des ressources naturelles et de l'environnement ; (iv) le renforcement de la coopération sous-régionale et internationale pour une gestion concertée des problèmes environnementaux. La mise en œuvre du PNAE devrait se faire à travers le Programme National de Gestion de l'environnement (PNGE). et faire la synthèse des actions prioritaires non encore mises en œuvre).

- **Plan National de Mise en œuvre de la Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistant (PNM)** consiste à la Gestion des Pesticides POPs, Gestion des PCB, Gestion des DDT, Gestion des rejets résultant d'une production non intentionnelle de PCDD/PCDF, HCB et PCB, Gestion des Stocks obsolètes des POPs intentionnels parvenus au stade de déchets, recensement et gestion appropriée des sites contaminés et déchets, Echange d'informations, Sensibilisation, Information et Education du grand public, Surveillance et de Recherche développement.
- **Plan d'Action National pour la Gestion des Ressources Environnementales Marines et Côtières** prévoit la détermination d'une technologie simple à bas coût pour la réduction de la pollution et l'élimination complète des rejets des effluents liquides et solides dans le GCLME associés à l'exploitation des mines de phosphates au Togo, l'étude biologique et écologique de la flore et de la faune de l'environnement marin côtier affecté par l'exploitation des mines de phosphates et la restauration de la biodiversité et des activités de pêche affectée par l'exploitation des mines de phosphates.
- **Plan d'action pour une mise en œuvre plus efficace de la Convention de Rotterdam sur les produits chimiques au Togo** vise à (i) renforcer le cadre institutionnel pour une gestion efficace des produits chimiques conformément à la Convention de Rotterdam, (ii) renforcer les capacités nationales pour la mise en œuvre de la Convention de Rotterdam, (iii) Améliorer la circulation de l'information entre les parties prenantes nationales, entre le Togo et les autres Parties à la Convention et entre le Togo et le Secrétariat de la Convention et ; (iv) mettre en place un système monitoring communautaire des pesticides dangereux dans le pays afin de contribuer à la promotion de la santé des communautés et à la protection de leur environnement.
- **Plan de Gestion de l'Elimination des Hydrochlorofluorocarbones (HCFC) au Togo** préconise : (i) le suivi de l'évolution des quantités de HCFC consommées annuellement de 2009 à 2030 ; (ii) la mise à jour de la législation nationale sur l'élimination des SAO par l'incorporation de dispositions spécifiques aux HCFC ; (iii) la consolidation du cadre institutionnel existant ; (iv) la recherche d'une participation active des intervenants par la sensibilisation, l'éducation et la communication et ; (v) le renforcement des capacités techniques nationales.
- **Le cadre national de biosécurité**, vise à créer progressivement les conditions de prévention des risques liés à l'utilisation de la biotechnologie moderne, conformément aux dispositions du Protocole de Cartagena sur la biosécurité. Ce document Cadre définit des orientations pour : (i) une politique nationale de biosécurité, (ii) un système législatif, (iii) un système administratif, (iv) un système pour l'évaluation et la gestion des risques, et (v) des mécanismes de participation du public et de partage de l'information.
- **Plan National d'Intervention d'Urgence pour la Lutte Contre la Pollution Marine (PNIU)** consiste à l'élaboration d'une étude de risque à travers une cartographie de la sensibilité de la côte, l'élaboration et l'adoption officielle du PNIU par décret et la ratification des conventions du milieu marin relatives au PNIU.
- **Plan d'Action Forestier National (PAFN)** en cours d'actualisation préconise le renforcement des capacités institutionnelles et humaines en matière de gestion durable des

forêts, l'élaboration des grands axes de la politique forestière nationale axé sur l'extension du couvert forestier national et l'actualisation du cadre législatif et réglementaire de gestion des ressources forestières par l'élaboration des textes d'application du code forestier togolais.

➤ **Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification** qui vise le renforcement des capacités de lutte contre la désertification, la mise en œuvre d'un système intégré d'éducation, de communication et de plaidoyer, la gestion durable des ressources naturelles, le renforcement et développement de la coopération et du partenariat aux niveaux national, sous-régional et international et avec les autres conventions pour une gestion concertée des problèmes de désertification, l'autopromotion communautaire favorisant la réduction de la pauvreté et le développement de mécanismes de mobilisation des ressources financières et de financement des actions de lutte contre la pauvreté.

➤ **Programme de Maitrise des Energies Traditionnelles et de Promotion des Energies Renouvelables au Togo** qui consiste à : (i) la maîtrise des énergies traditionnelles au Togo à travers l'Appui au reboisement, le Renforcement des capacités du ministère en charge de l'environnement et des ressources forestières, l'Economie d'énergie par la généralisation de l'utilisation des foyers améliorés de charbon de bois et de bois de chauffe, l'Appui à l'organisation de la filière de charbon de bois et l'amélioration des techniques de carbonisation du bois et la Promotion de l'utilisation du gaz butane en substitution aux énergies traditionnelles dans les centres urbains du Togo et , (ii) la promotion des énergies renouvelables au Togo par la Promotion de l'énergie solaire, la Promotion de l'énergie éolienne, la Promotion du biogaz, la Promotion des biocarburants et le Renforcement des capacités du ministère en charge de l'énergie.

➤ **Programme de réhabilitation des Aires Protégées**

Le programme de réhabilitation des aires protégées du Togo indique une démarche générale applicable à l'ensemble des aires protégées du pays relevant d'un objectif de conservation de la biodiversité basée sur (i) une approche discriminante de requalification des espaces à instituer dans le système national d'aires protégées, (ii) l'accroissement des connaissances sur les écosystèmes naturels et la biodiversité et (iii) l'accroissement des capacités des acteurs locaux, gouvernementaux et non gouvernementaux pour la gestion conjointe de ces écosystèmes.

➤ **Programme National d'Action Décentralisé pour la gestion de l'Environnement vise à promouvoir la gestion durable et décentralisée de l'environnement et des ressources naturelles à travers un mécanisme de financement souple pour appuyer le développement et la mise en œuvre de modes de consommation et de production écologiquement viables, et l'amélioration du cadre de vie au niveau des collectivités locales et des Communautés à la base.**

➤ **Programme de renforcement des capacités de gestion de l'environnement (PRCGE)** vise essentiellement à accroître la capacité des individus, des institutions et des systèmes à prendre et à appliquer des décisions, et à remplir leurs fonctions de façon efficace, efficiente et viable en vue de l'opérationnalisation effective des outils pertinents de gestion de l'environnement. Il s'agit de : (i) créer les conditions nécessaires pour amorcer effectivement, au niveau des individus, le processus de changement des mentalités et des comportements, d'amélioration des connaissances, aptitudes et performances ; (ii) jeter les

bases d'une amélioration de la performance des institutions (Publique, société civile, secteur privé) et cadres organisationnels et de concertations ; (iii) créer, au niveau des systèmes, des « environnements propices » (cadres politique, économique, législatif, réglementaire, projets/programmes) ; (iv) appuyer la mise en œuvre d'actions concrètes relevant d'axes stratégiques jugés prioritaires par le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières.

- **Programme National de Reboisement (PNR)** envisage l'amélioration de la gouvernance forestière et renforcement des capacités techniques des acteurs, l'extension à grande échelle du couvert forestier national, la réorganisation du marché de bois d'énergie et d'œuvre au bénéfice des communautés et leurs citoyens, la lutte contre les feux de brousse et la promotion de l'agroforesterie.
- **Programme de Réduction des Emissions issues de la Déforestation et la Dégradation des Forêts (REDD+)** concerne le renforcement des capacités techniques des acteurs, l'extension du couvert forestier national de l'ordre de 1 301 800 ha sur 40 ans (2010-2050), la conservation des formations végétales à l'échelle nationale et l'appui aux initiatives de valorisation de bois ayant atteint la limite de stockage de carbone pour la période 2011-2015.
- **Programme National de lutte contre l'érosion côtière** envisage la protection des segments de côtes menacés par l'érosion, la mise en place d'un programme de suivi de l'érosion de la zone côtière, l'évaluation économique des conséquences de l'érosion côtière et l'étude de l'aménagement de l'embouchure du lac TOGO.

1.4. Approche programmatique de la GERN au Togo

En Mai 2010, le Togo s'est engagé dans le processus TerrAfrica afin d'élaborer son Programme National d'Investissements pour l'Environnement et les Ressources Naturelles (PNIERN) et a « adhéré » au concept et à la méthodologie de TerrAfrica pour développer sa propre approche programmatique (cf. Instrument de Soutien Pays, FAO, 2008).

1.4.1. Processus d'élaboration du PNIERN

La première étape a consisté à mobiliser et réunir l'ensemble des partenaires nationaux impliqués dans la GERN par la mise en place par arrêté N°2010-11/PM/RT du Premier ministre d'un comité national. Il regroupe les représentants des acteurs nationaux de l'environnement et des ressources naturelles : Assemblée Nationale, ONG, secteurs privé et public et de la société civile. Son rôle est de :

1. donner les orientations générales sur toutes les questions relatives à l'élaboration du PNIERN ;
2. préparer la table ronde des partenaires techniques et financiers du secteur de l'environnement et des ressources naturelles ;
3. valider la feuille de route de l'équipe technique mise en place par le Ministère de l'environnement et des ressources forestières ;
4. concevoir un système de lobbying ;

5. mobiliser et gérer les ressources financières et matérielles destinées à l'organisation de la table ronde.

Le secrétariat du comité national est assuré par une équipe technique GERN dont les membres ont été nommés par arrêté du ministre de l'environnement et des ressources naturelles.

Lien hiérarchique



Lien fonctionnel

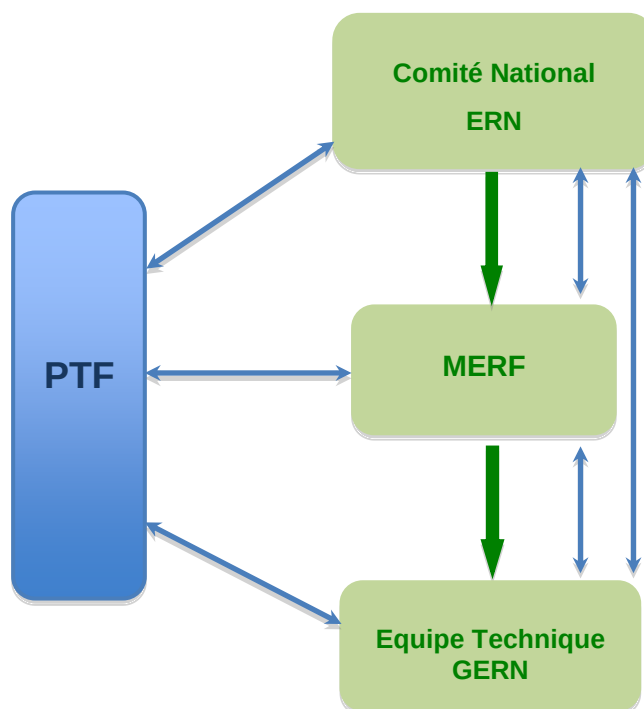


Figure 3 : Schéma de la coalition pour l'élaboration du PNIERN

Un groupe des partenaires techniques et financiers appuie le processus pour assurer la synergie et la complémentarité des financements qui viendront soutenir la mise en œuvre du PNIERN, conformément à la Déclaration de Paris. Il s'agit en particulier de la Banque Mondiale, la BIDC, la BOAD, le PNUD, la FAO, l'UE et le FIDA. Les autres partenaires bilatéraux et multilatéraux dont l'AFD, la GTZ, la BAD... sont invités à rejoindre le processus.

Tout au long du processus d'élaboration du PNIERN, la coalition nationale a été appelée à mener diverses actions de plaidoyer pour renforcer le partenariat et la mobilisation de toutes les ressources (humaines et financières) pour :

- l'adoption d'une vision commune de la GERN. Cette vision pour le Togo est « **à l'horizon 2050, un environnement sain est créé ; les bonnes pratiques de gestion de l'environnement et des ressources naturelles sont maîtrisées par les populations permettant ainsi d'atténuer les effets des changements climatiques et les risques de catastrophes naturelles pour faire du Togo un pays à forte croissance contribuant à améliorer le cadre de vie des populations et à réduire la pauvreté** ». Plus spécifiquement, la vision est de restaurer les forêts pour atteindre un niveau de **couverture de 30% de la superficie du pays d'ici à 40 ans** et à améliorer durablement le cadre de vie de la population togolaise ;
- l'obtention d'un engagement au plus haut niveau sur les questions de dégradation des terres et de GERN ;
- la promotion d'une prise de conscience relative au besoin d'une approche programmatique de la GERN ;

- l'élaboration d'un code de conduite entre l'ensemble des partenaires associés à l'entreprise, en particulier les PTF, visant l'amélioration de leur coordination, de leur harmonisation et de leur unité autour des objectifs communs.

La deuxième étape du processus a consisté à réaliser l'état des lieux et le diagnostic de la situation GERN au Togo dans les 5 domaines suivants : écosystémique, technique, politique, institutionnel, économique et financier. Cette étape s'est attachée à consolider l'ensemble des connaissances opérationnelles afin de comprendre ce qui fonctionne et pourquoi. Les principaux résultats de ces différents diagnostics ont permis de :

- identifier les lacunes et les goulots d'étranglements qui constituent des freins à la l'amplification de la GERN au Togo ;
- synthétiser les principales recommandations formulées dans les différentes études ;
- proposer les priorités d'investissement à intégrer dans le programme national d'investissements pour la GERN.

Les dernières étapes, objet de ce document, consistent à élaborer le PNIERN comprenant à la fois la définition des priorités d'investissements, le cadre logique, le chiffrage des investissements, la définition du dispositif de suivi-évaluation, la stratégie de mobilisation des financements et la stratégie de communication.

1.4.2. Finalités du PNIERN

- **Le PNIERN : un outil opérationnel pour relever les défis environnementaux et lutter contre la pauvreté**

A l'instar des pays africains, l'économie togolaise est essentiellement basée sur l'exploitation des ressources naturelles. Cependant, la croissance démographique, les événements climatiques extrêmes (sécheresses et inondations) associés à des modes d'exploitations non durables ont conduit aujourd'hui à la **dégradation continue de l'environnement** qui se traduit par la perturbation des écosystèmes, l'épuisement des ressources naturelles, l'érosion des sols, la perte de la diversité biologique, la contamination des chaînes alimentaires, la pollution de l'atmosphère, de l'eau et des sols. Cette situation conduit à son tour à des conditions sociales déficientes et d'une manière générale à la non satisfaction des besoins et des droits fondamentaux de la population (Ministère de la Coopération et du NEPAD, DCE, 2007).

Depuis le sommet de la terre, tenu à Rio de Janeiro en 1992, et l'adoption de l'Agenda 21, la nécessité de développer une approche intégrée intersectorielle pour lutter de manière concomitante contre les fléaux environnementaux (désertification, perte de biodiversité, changement climatique...) et la pauvreté a clairement été mise en exergue. Ainsi, le Togo s'est engagé à l'instar des autres pays d'Afrique de l'Ouest dans la mise en œuvre des trois accords multilatéraux découlant de ce sommet avec la rédaction de plans d'action nationaux et la définition de sa stratégie de lutte contre la pauvreté. Si la volonté politique du Togo est de mettre en œuvre l'ensemble des plans, programmes et stratégies rédigées, à ce jour, l'insuffisance de moyens humains, techniques et financiers n'ont pas permis d'aboutir à une mise en œuvre opérationnelle de ceux-ci.

Le PNIERN, capitalisant les acquis du Togo en matière de planification, doit devenir l'outil opérationnel intersectoriel à même de relever les défis environnementaux et socio-économiques que connaît le pays. Pour ce faire, il doit amener l'ensemble des partenaires techniques et financiers à rationaliser leur aide au développement, en ciblant de façon

stratégique et en coordonnant les financements pour en accroître l'impact et l'efficacité, en application de la Déclaration de Paris.

- **Le PNIERN pour la lutte contre la désertification**

Le PNIERN contribuera à la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification, et plus particulièrement sa stratégie décennale 2008-2018 qui repose sur un ensemble d'objectifs stratégiques et opérationnels appelant à la mise en place de réelles stratégies d'investissements pour la gestion durable des ressources naturelles.

En effet, le Togo s'est fortement engagé en 1995 dans la lutte contre la désertification en signant puis ratifiant la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD). Ceci s'est traduit par la rédaction et l'adoption de son plan national d'action de lutte contre la désertification PAN-LCD (2001).

Le PAN-LCD vise à assurer au Togo une gestion durable des ressources naturelles et une atténuation des effets de la sécheresse dans les zones menacées par la désertification à travers l'identification des facteurs qui y contribuent et des mesures concrètes de lutte. Aussi, le processus du PAN-LCD vise-t-il à :

- renforcer les capacités institutionnelle, juridique, technique et scientifique en matière de lutte contre la désertification et d'atténuation des effets de la sécheresse
- mettre en place des systèmes intégrés de communication, plaidoyer d'éducation et d'alerte précoce efficaces ;
- promouvoir une gestion rationnelle des ressources naturelles ;
- mettre en œuvre des mesures d'autopromotion communautaire favorisant la réduction de la pauvreté ;
- développer des mécanismes de mobilisation des ressources financières et de financement des actions de lutte contre la désertification ;
- développer et renforcer la coopération et le partenariat aux niveaux national, sous-régional et international et avec les autres conventions pour une synergie dans la lutte contre la désertification ;
- promouvoir des actions régionales de lutte contre la désertification.

- **Le PNIERN pour l'adaptation et l'atténuation des changements climatiques**

Considérant que les changements climatiques ont un impact sur l'environnement et sur les ressources naturelles et leur mode de gestion d'une part, et que la GERN peut constituer une des nombreuses options d'adaptation aux changements climatiques d'autre part, il est évident que le PNIERN constitue l'outil privilégié pour l'adaptation aux CC en favorisant la mise en œuvre des meilleures pratiques de GERN et contribuant ainsi à la mise en œuvre des objectifs du PANA :

- la protection des vies humaines et leurs moyens de subsistance, ressources, infrastructures et environnement ;
- l'identification et la mise en œuvre des besoins urgents et immédiats d'adaptation des communautés à la base aux impacts adverses des changements et variabilités climatiques ;
- l'intégration des mesures et objectifs d'adaptation aux politiques sectorielles et de planification nationale.

- **Le PNIERN pour la conservation et la gestion durables de la diversité biologique**

L'objectif central de la stratégie nationale pour la conservation et gestion durables de la diversité biologique est de conserver et exploiter rationnellement la biodiversité, en vue d'améliorer les conditions et le cadre de vie des populations et de garantir aux générations futures des ressources naturelles suffisantes dans la perspective d'un développement durable du pays.

- **Le PNIERN pour le développement de l'agriculture**

A l'échelle régionale, le PNIERN contribuera à la mise en œuvre du NEPAD et de ses deux principaux axes d'action :

- le Plan d'Action Environnemental du NEPAD qui promeut la gestion durable des terres dans ses programmes 1 « Dégradation des terres, sécheresse et désertification » et 6 « Conservation transfrontalière des ressources naturelles » ;
- le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA) du NEPAD qui appelle tous les pays africains à investir et agir dans le but d'accroître la productivité de manière durable dans les domaines de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la gestion du bétail (Bwalya et al, 2009). Le PDDAA repose sur 4 piliers complémentaires parmi lesquels le pilier 1 s'intéresse particulièrement à la gestion durable des terres et de l'eau.

Sous l'impulsion du NEPAD, le Togo s'est engagé dans l'élaboration de son Programme National d'Investissement Agricole et de la sécurité Alimentaire (PNIASA) qui rentre dans le cadre de la Politique Agricole Commune de la CEDEAO et du volet Agricole du NEPAD (PDDAA). Ainsi, Le Togo a rédigé son programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (PNIASA) pour la période 2010-2015 pour lequel le PNIERN contribuera à la mise en œuvre de la composante « gestion durable des ressources naturelles ».

Parallèlement, le PNIERN contribuera à travers le **projet « appui écologique aux activités agricoles du PNIASA »** à la mise en œuvre des activités de PNIASA. L'objectif de développement global du projet est de favoriser la durabilité des systèmes de productions agricoles ciblés par le PNIASA. L'objectif environnemental global est l'amplification des pratiques de Gestion Durable des Terres dans les systèmes agro-sylvo-pastoraux. Il s'agira de (i) promouvoir la pratique d'une agriculture durable ; (ii) combattre l'érosion et la perte de fertilité des sols ; (iii) réduire la déforestation et les feux de végétation limitant ainsi les émissions des gaz à effet de serre ; (iv) restaurer le couvert forestier favorisant à la fois l'augmentation des puits de carbone et la réhabilitation de la biodiversité et son biotope.

Les passerelles sont donc bien établies entre les activités du PNIERN et le PNIASA renforçant ainsi les synergies en évitant les duplications et facilitant la mise en œuvre de cadres intersectoriels communs.

- **Le PNIERN pour la lutte contre la pauvreté et la promotion du développement économique et social**

Dans le cadre de la recherche d'une réponse appropriée à la détérioration de la situation économique et sociale des années 90, le Gouvernement a élaboré avec la participation de toutes les composantes de la Nation togolaise et des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), un document intérimaire de stratégie de réduction de la pauvreté (DiSRP) qui a été complété en 2009. Les piliers stratégiques et les domaines d'intervention prioritaires retenus s'inscrivent dans la stratégie nationale de développement à long terme basée sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) adoptée en 2007.

L'objectif ultime du DSRP-C est l'amélioration effective et durable des conditions de vie des populations en s'attaquant aux principales causes de la pauvreté.

L'action est centrée sur quatre piliers stratégiques : (i) le renforcement de la gouvernance ; (ii) la consolidation des bases d'une croissance forte et durable ; (iii) le développement du capital humain ; et (iv) la réduction des déséquilibres régionaux et la promotion du développement à la base. Au niveau de ces différents piliers, il entend intégrer de manière transversale, les préoccupations liées à l'environnement, au sida, au genre et aux droits humains en vue de faire de la stratégie complète, le cadre intégré de toutes les actions du développement national.

- **Le PNIERN pour l'amélioration du cadre de vie**

Le PNIERN contribuera à l'amélioration de l'environnement des établissements humains tant au niveau urbain, semi-urbain et rural, notamment par la promotion de bonnes pratiques d'hygiène et de salubrité et d'infrastructures adéquates. Les actions prioritaires à mettre en œuvre sont : (i) la facilitation de l'accès des ménages aux systèmes d'assainissement liquide décentralisés (ii) l'éducation, l'information des ménages et la communication ; (iii) l'exécution des travaux d'urgence en vue d'un drainage efficace des eaux de pluies des villes la mise en place d'un système d'entretien durable ; (iv) l'aménagement des sites de décharges et la sensibilisation des sociétés de vidange ainsi que leur organisation en filières pour que les boues de vidange et les eaux usées soient déversées sur ces sites ; et (v) l'élaboration des schémas directeurs d'assainissement liquide des villes ; (vi) la réalisation d'enquêtes en milieu rural et semi-urbain pour une meilleure connaissance de l'impact du service.

Le PNIERN permettra clairement de traiter l'ensemble des préoccupations environnementales, à la fois en milieu urbain et rural. **Sa mise en œuvre, l'amplification et l'intégration de la GERN à tous les niveaux contribueront à l'inversion de la tendance à la dégradation de l'environnement et à l'utilisation durable des ressources naturelles, indispensables au bien être des populations.**

II. ETAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC : VERS L'IDENTIFICATION DES GRANDS AXES ET PRIORITES D'INVESTISSEMENTS

L'Etat des lieux et diagnostic de la GERN au Togo a permis selon la méthodologie recommandée par TerrAfrica d'observer 5 aspects : techniques, écosystèmes, politiques, institutionnels et financiers. L'état des lieux a permis de faire une analyse en cinq dimensions des principaux goulots d'étranglement et des opportunités à prendre en compte pour l'intégration et la mise à l'échelle de la GERN et l'élaboration d'une note de synthèse sur cette base. Il identifie les grands axes des investissements présentés comme des résultats du diagnostic en fonction des besoins ressentis aux niveaux local et national (**Figure 4**).

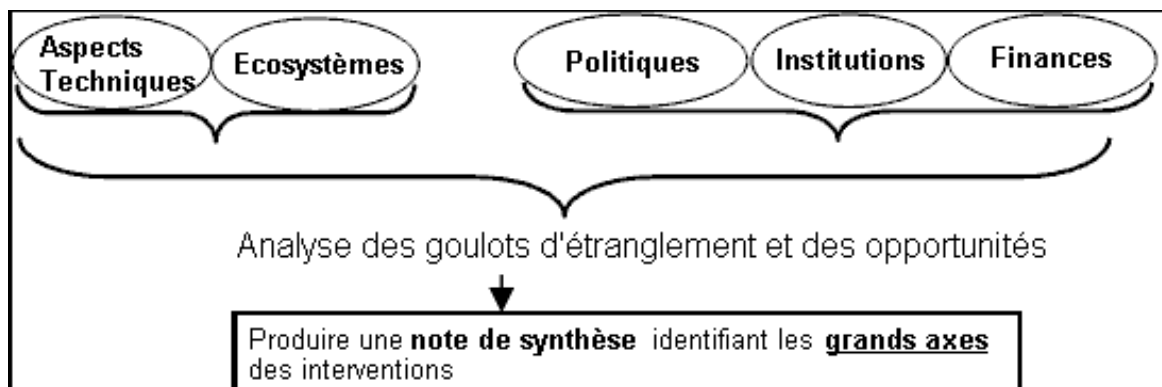


Figure 4. Les différentes dimensions du diagnostic (adapté d'Instrument de Soutien Pays/FAO, 2008)

La détermination des activités les plus pertinentes et les plus cohérentes se fait par l'application de filtres logiques qui déterminent la liste des priorités et activités à inclure dans le PNIERN :

- l'évaluation des zones dans lesquelles il faut investir soit pour inverser la tendance à la dégradation des terres, soit pour préserver la biodiversité soit pour augmenter les rendements agricoles des terres productives ;
- l'évaluation des technologies de GERN les plus appropriées et adéquates au regard des écosystèmes concernés, de leur efficacité rapportée aux coûts et de l'existence d'acquis tirés d'expériences passées (*success stories*). Il est aussi possible de tirer parti d'opportunités reposant sur le développement de nouveaux produits ou de nouvelles filières (par exemple biocarburants, agriculture bio, marché de carbone et écotourisme etc.) ;
- la cohérence démontrée des actions proposées avec les priorités au niveau national (DSRP-C, PNGE, PNIASA, PAFN, PRCGE...) et local (plans de développement local,) ;
- la démonstration de la présence, de la disponibilité et de l'opérationnalité d'un mécanisme de mise en œuvre,
- l'intérêt et la disponibilité d'un champion local pour les activités de terrain en question, par exemple un ministère, une collectivité locale, un fournisseur de service, une ONG, ou un groupe d'utilisateurs de la terre, disposés à tester (ou le cas échéant amplifier sur de plus grandes surfaces) des techniques de GERN pilotes réussies ;
- le caractère synergique de l'activité proposée avec d'autres actions déjà identifiées (ex : lien PNIERN / PNIASA) ;
- la capacité de l'action à apporter rapidement des résultats positifs et, de façon plus générale, à accélérer le mouvement en faveur de l'intégration et de la mise à l'échelle de la GERN.

Les priorités d'investissements et leurs activités sont bien évidemment cohérentes entre elles et compatibles avec les priorités nationales et locales existantes de manière à optimiser l'impact des investissements sur la qualité de l'environnement et des ressources naturelles ainsi que sur le cadre de vie de la population togolaise.

Les principaux résultats des diagnostics effectués et les priorités d'investissements proposées sont résumés ci-dessous pour pallier les goulots d'étranglement et les lacunes identifiés.

2.1. Diagnostic écosystémique

Le diagnostic écosystémique a fait ressortir les grandes zones dans lesquelles le Togo devrait investir massivement pour assurer la durabilité de son développement.

Pour définir ces zones prioritaires, trois critères ou filtres ont été pris en compte à savoir :

1. le niveau de dégradation des terres au Togo;
2. le potentiel de production agricole ;
3. la diversité biologique.

• *Zones prioritaires de forte et moyenne dégradation*

Au sein des 5 zones écologiques, de nombreux problèmes de dégradation des terres se manifestent. La seule étude de référence existant sur l'état de dégradation des terres au Togo est celle de Brabant *et al.* réalisée en 1994. Comme il a été exposé précédemment, le rythme actuel de dégradation s'est accéléré et il serait nécessaire de mettre à jour la cartographie réalisée en 1994 et de comparer l'évolution de l'état de dégradation afin de mieux cibler les investissements prioritaires sur les zones de forte et moyenne dégradation

Afin d'inverser la tendance à la dégradation des terres, il est indispensable d'investir dans **les zones prioritaires dégradées** : les Terres de Barre du secteur de Vogan dans la Région Maritime ; l'extrême nord-ouest du pays, entre Dapaong et la frontière du Burkina Faso, dans le pays Moba ; une partie de la Région de la Kara, en pays Kabyé et Losso et dans les zones dégradées en pays Tamberma (au nord-est de Kandé).

• *Bas-fonds à fort potentiel agricole*

Avec ses deux ensembles hydromorphologiques de l'Oti et du Mono, le Togo regorge d'énormes potentialités en terres humides, notamment en bas-fonds. Le potentiel de production de cet agro-écosystème spécifique est si important que son utilisation agricole intensive et durable est envisageable (Egué et al. 1998). Les auteurs ont ainsi recommandé que des mesures vigoureuses de protection et de conservation des sols en amont sont nécessaires avant d'envisager toute exploitation rentable et durable des bas-fonds. Ils ont aussi pu décrire en détails les différentes problématiques liées à l'exploitation optimale des bas-fonds dans les 5 zones écologiques du pays :

- dans la zone I, les bas-fonds sont très sollicités. Leur exploitation rentable et durable devra être précédée de mesures de protection et de conservation des sols et des eaux ;
- dans la zone II, la nature squelettique des sols de collines fait que les bas-fonds dans le massif Kabyè sont très sollicités. Ici également, des mesures de protection et de conservation des sols et des eaux s'imposent dans l'optique d'un développement rentable et durable ;
- dans la zone III, les bas-fonds sont très représentés et très sollicités car les terres exondées sont utilisées pour les cultures de rente comme le coton. La zone clé

sélectionnée dans cette unité est située dans la zone de transition entre la chaîne de montagne et la pénéplaine précambrienne sur socle granito-gneissique. Contrairement aux deux zones clés précédentes, celle-ci n'a pas besoin d'un traitement particulier avant la mise en valeur des bas-fonds ;

- dans la zone IV, les bas-fonds sont nombreux mais peu sollicités dans l'ensemble. Il y a là un réel potentiel à exploiter pour développer une agriculture rentable et durable ;
- dans la zone V, les bas-fonds sont de texture argileuse. Ils couvrent une superficie de 1325 hectares et sont peu exploités. Là encore, un potentiel est à exploiter.

Afin de développer le potentiel agricole du Togo, notamment pour assurer la sécurité alimentaire de sa population, il est **indispensable d'investir dans le développement de l'agriculture dans les bas-fonds** dont le fort potentiel agricole laisse présager des possibilités accrues pour le développement de la riziculture intensive.

• ***Une richesse floristique, faunistique et écosystémique à conserver***

Le Togo recèle de réelles richesses naturelles à travers la biodiversité qu'elle abrite. Les écosystèmes togolais sont très diversifiés et comprennent aussi bien des écosystèmes terrestres qu'aquatiques dont il faut préserver la diversité floristique et faunistique (SPANCDB, 2003) :

- les ***écosystèmes terrestres*** constitués par les forêts semi-décidues, les forêts sèches et les forêts claires, les savanes guinéennes, les savanes soudaniennes, les forêts galeries et rizicoles ;
- les ***écosystèmes aquatiques*** comprenant les écosystèmes fluviaux, lacustres, marins et les mangroves :
- les ***écosystèmes fluviaux*** regroupent les bassins fluviaux dont le bassin de la Volta, le bassin du Mono, le bassin du Zio-Haho. La flore est constituée d'algues et de nymphéa et la faune est riche en diverses espèces de poissons et de crustacés ;
- les écosystèmes ***lacustres*** comprennent les lacs, les lagunes, les mares artificielles ou naturelles, temporaires ou permanentes. La flore est constituée d'algues (peu connues), de nymphéa, mais aussi de plantes envahissantes qui mettent en péril la biodiversité telles que les laitues d'eau, la jacinthe d'eau et des lentilles. La faune est dominée par des poissons ;
- les écosystèmes ***marins*** sont constitués essentiellement de sables, avec deux zones rocheuses. La flore sous-marine est très mal connue, à l'exception des algues dont quelques peuplements du beach-rock ont fait l'objet d'inventaires sommaires à des fins pédagogiques. La faune marine est riche. On rencontre aussi des espèces migratrices notamment des mammifères (Baleine, Dauphin etc.), des reptiles (tortues) ;
- les ***mangroves*** sont des écosystèmes particuliers du Togo. Ce sont des formations édaphiques halophiles, typiquement tropicales et exclusivement littorales dont la principale caractéristique est leur composition floristique dominée par les palétuviers. Elles couvrent aujourd'hui moins de 1000 ha avec deux espèces de palétuviers : *Rhizophora racemosa* et *Avicennia germinans*, auxquelles sont associées *Drepanocarpus lunatus*, *Pterocarpus santalinoides* et *Acrostichum aureum*. Ces écosystèmes sont riches en diverses espèces halieutiques ;
- la population des éléphants estimée à 250 individus en 1990 est réduite aujourd'hui à moins de 70 individus sur l'ensemble du pays. Dans les zones de distribution

permanente d'éléphants, on observe des incursions saisonnières à l'instar du parc national Oti-Kéran. Les éléphants ont complètement disparu du parc national de la Fosse aux Lions ;

- les lions qui ont fait leur apparition en 1990 dans les complexes Oti-Kéran et Oti-Mandouri, se sont de nos jours repliés dans le complexe W à cheval entre le Niger, le Bénin et le Burkina Faso ;
- la population de lamantin d'Afrique de l'Ouest (*Trechechus senegalensis*) dont l'aire de répartition couvrait l'ensemble des lits des fleuves Zio et Haho est de nos jours réduite à la partie ouest du Lac Togo (Segniagbeto *et al.* 2004). De plus, la dégradation continue des habitats naturels le long du lac menace sérieusement la survie de l'espèce. Dans le Mono, sa situation est plus alarmante. La construction du barrage de Nangbeto avec le flux unidirectionnel de l'écoulement de l'eau accentue la dégradation des habitats et limite les mouvements de l'espèce le long du Mono ;
- les essences forestières exploitées comme bois d'œuvre, bois d'énergie et autres usages (*Milicia excelsa*, *Khaya grandifoliola*, *Terminalia superba*, *Nauclea diderrichii*, *Garcinia afzelii*, etc.) continuent de s'éroder d'une manière drastique. Il en est de même pour les plantes alimentaires et médicinales spontanées.

Compte tenu des enjeux de conservation des espèces rares et en danger qui constituent un réel patrimoine mondial, il est nécessaire de protéger en priorité :

- les couloirs de migration des éléphants ;
- les habitats des oiseaux migrants ;
- les forêts riveraines ;
- les zones de montagne ;
- les mangroves ;
- les sites de ponte des tortues marines sur le littoral.

• **Les aires protégées : des « haut lieux de biodiversité » à sauvegarder**

L'envahissement des aires protégées résulte finalement d'un ensemble de causes : expropriations non concertées des terres, gestion draconienne et non participative des aires protégées, dévastation des cultures par la faune sauvage, non balisage des limites des aires protégées, absence d'activités génératrices de revenus et d'amélioration des conditions de vie au bénéfice des populations riveraines, recherche de terres fertiles pour l'agriculture (PNGE, 2008).

Sur 83 aires protégées, 43 ont été déclarées comme viables dont neuf ont été désignées comme prioritaires. Six aires protégées ont d'ores et déjà été requalifiées et bornées. Il s'agit des aires de Doungh, Bayémé, Amou-Mono, Togodo-Sud, Togodo-Nord et Galangashie.

Trois aires protégées restent à requalifier (MERF, PNGE, 2008) : Oti-Kéran, Oti-Mandouri et Alédjo. Pour les 9 aires protégées prioritaires, les plans d'aménagement et de gestion devront encore être élaborés et mis en œuvre afin de sauvegarder leur biodiversité.

En dehors des aspects techniques de requalification des aires, la mise en œuvre des stratégies de concertation avec les différents acteurs a conduit à l'adoption d'un cadre normalisé de gestion des aires protégées (décret N° 2003/237/PR du 27 Juillet 2003), la création des Associations Villageoises de Gestion des Aires Protégées (AVGAP) et leur regroupement par préfecture en Union des Associations Villageoises de Gestion des Aires Protégées (UAVGAP). Les travaux réalisés à ce jour ont abouti à la délimitation consensuelle de deux

cent vingt neuf mille huit cent quarante huit (229.848) hectares de forêts classées préexistantes (soit 4,05% du territoire national). On note de plus en plus la volonté des populations occupant les limites des aires protégées de contribuer à leur restauration en acceptant la libération planifiée des espaces occupés (PNGE, 2008).

Dans cette dynamique, trois nouveaux projets vont appuyer le processus en cours :

- le PNADE (programme national d'actions décentralisées de gestion de l'environnement) qui a centré ses axes d'intervention prioritaires sur les préfectures incluant les 9 aires protégées afin (i) de poursuivre les efforts initiés localement sur le fonds STABEX; et (ii) d'étendre la démarche à l'ensemble des préfectures concernées ;
- Le projet « rationalisation et de renforcement du système national des aires protégées » du Togo ;
- Le projet de création de parcs de l'Entente.

En conclusion, il est nécessaire d'**investir, outre sur les 9 aires protégées prioritaires**, sur les autres aires protégées pour soutenir les efforts de mise en place du système national des aires protégées au Togo en vue de restaurer et de sécuriser 10% de la superficie du territoire.

Les aires protégées représentent un réel potentiel pour le développement de l'écotourisme durable qui pourrait devenir une source de revenus pour les populations locales.

Le diagnostic éco systémique réalisé a donc permis de souligner de nombreux goulots d'étranglements et les lacunes existants en matière de GERN dans les différents écosystèmes (cf. MERF, 2010). De ce fait, il a été possible de formuler des recommandations et de définir les priorités d'investissements à inclure dans le PNIERN pour amplifier les bonnes pratiques en matières des aires protégées de GERN.

Afin d'affiner le choix des zones prioritaires, en particulier des zones dégradées à « traiter », l'approfondissement du diagnostic éco systémique sera indispensable. Pour cela, la réalisation de cartographies actualisées de la dégradation des terres mais aussi minéralogique et de l'aptitude des sols à la mise en culture est nécessaire pour mieux identifier les zones d'intervention des projets de GERN sur le terrain.

Compte tenu de l'effort humain, technique et financier que cela peut représenter pour le Togo ainsi que du temps nécessaire à l'élaboration de tels programmes d'envergure nationale, des actions de GERN prioritaires ayant un effet positif rapide, intégrées dans une vision programmatique à long terme seront menées sur le terrain dans les zones prioritaires. Elles devront servir de démonstration et impulser les efforts d'amplification dans le reste du pays. .

2.2. Diagnostic technique

L'étude diagnostique des techniques de GERN au Togo a permis de faire l'inventaire sur les différentes pratiques et de mettre l'accent sur les normes techniques à reproduire. L'étude montre qu'il n'existe pas de recensement exhaustif de l'ensemble des pratiques de GERN au Togo de même que pour les endroits où elles sont pratiquées de manière précise. Cependant, l'analyse de la documentation scientifique (Lare, 2008), l'expertise des consultants sur les pratiques de GDT appliquées en Afrique sub-saharienne et des personnes ressources des services techniques ont permis de récapituler les bonnes pratiques de GERN connues et utilisées au Togo :

- les pratiques de conservation des eaux et des sols (CES) / défense et restauration des sols (DRS) (cordons pierreux ou murets en pierres, compostage, cultures en terrasses et agroforesterie utilisant l'approche taungya) ;
- le choix des variétés et des types de cultures en fonction de l'aptitude des sols et leur adaptation au climat, la rotation des cultures, la gestion intégrée de la fertilité des sols, l'aménagement des bas-fonds, l'irrigation à grande échelle, la gestion intégrée de la production et des déprédateurs / la lutte contre les ravageurs et les ennemis des cultures ;
- les pratiques pastorales durables comprenant le respect de la capacité de charge en fonction des zones pastorales d'accueil, la plantation et la gestion des cultures fourragères (choix des espèces), la culture des bas-fonds, l'aménagement des aires pastorales (aménagement des pâturages, des points d'eau, le réensemencement, les pare-feux etc.), le respect des calendriers de descente des animaux dans les zones de cultures, la définition et l'aménagement des couloirs de transhumance et la polyculture - élevage intégrés ;
- les pratiques locales de gestion de la faune;
- les pratiques de pêche durable avec le développement de l'aquaculture durable et la valorisation des plans d'eau ;
- les pratiques de gestion durable des forêts grâce au respect des textes législatifs et réglementaires forestiers, la protection des forêts contre les feux, les reboisements et l'agroforesterie à petite échelle, l'aménagement des systèmes agroforestiers traditionnels (p.ex. Systèmes Parc à Karité, Néré), la protection des berges des cours d'eau par le reboisement / restauration des forêts galeries, l'aménagement et la gestion des forêts naturelles, la gestion et la protection de la faune sauvage, la valorisation des forêts sacrés communautaires, la conservation et la protection des ressources médicinales (plantes, animaux, roches etc.), la régénération naturelle assistée (RNA) pour la restauration des terres dégradées et le reboisement des mangroves.

De manière générale, on peut relever que la production de matières organiques, la lutte contre les feux de brousse et le reboisement sont des techniques bien connues mais leur portée mérite d'être augmentée avec des stratégies et des investissements renforcés.

Par ailleurs, certaines pratiques telles que les plans d'aménagement forestiers, les reboisements, les aménagements antiérosifs sont des techniques relativement onéreuses mais qui se rentabilisent à long terme.

Enfin, la Gestion Intégrée de la Production et des Déprédateurs (GIPD) est une technique en pleine expansion dans certains pays sub-sahariens et mérite d'être promue puisqu'elle enregistre des succès en réduisant la consommation des engrais chimiques et pesticides.

Par contre, à la différence des pays sahéliens, la régénération naturelle assistée (RNA) et les Conventions locales qui sont des techniques peu coûteuses qui ont fait leur preuve n'existent pas au Togo. Il serait donc souhaitable d'étudier la possibilité de les développer lorsque le processus de décentralisation sera effectif.

Il faudra aussi veiller à la capitalisation des nouvelles expériences en cours au Togo tel que le semi-direct à l'aide d'une canne planteuse sur paillis sans labour qui est en cours dans quatre sites tests, notamment aux alentours de Kpalimé et de Kara. Cette expérience mériterait d'être suivie afin d'analyser son impact et de juger du potentiel d'amplification de cette pratique innovante.

L'analyse des contraintes et des recommandations formulées pour chaque technique de GERN a permis d'identifier les priorités d'investissement en GERN. Capitalisant les acquis du PNGE qui avait identifié les priorités nationales en matière de GERN et dans un souci d'assurer la cohérence avec la mise en œuvre du PNIASA et de sa composante « gestion durable des ressources naturelles », les priorités d'investissements doivent porter sur l'amplification des bonnes pratiques de GERN.

2.3. Diagnostic des politiques

Au Togo, beaucoup d'efforts ont été faits en matière de politique environnementale par des engagements de l'Etat togolais dans différentes conventions internationales, accords et traités internationaux ayant trait à l'environnement (OMD, CNULCD, CDB, CCNUCC). On note également des efforts de concrétisation de ces accords par l'élaboration et la mise en œuvre des lois, politiques et stratégies nationales y afférentes témoignant une volonté politique de l'Etat togolais d'intégrer des problèmes environnementaux et d'équilibres globaux dans la prise des décisions. Souvent, ces efforts ne sont pas accompagnés des actions concrètes. Plusieurs lois promulguées depuis bientôt deux ans et plus manquent de textes d'application. Certaines lois ne sont pas connues du grand public ou alors une frange de la population ne les respecte pas. On note également un manque d'efficacité et de suivi des actions déjà entreprises.

Par ailleurs, la principale faiblesse des politiques concerne l'insuffisante intégration de la GERN dans les politiques sectorielles et intersectorielles et sa dilution dans la notion générale de protection de l'environnement, de valorisation et de gestion des ressources naturelles. Ceci ne permet pas sa prise en compte dans la déclinaison des objectifs et axes d'investissements prioritaires.

Plusieurs mesures d'ajustements sont à prévoir :

Ainsi concernant ses relations internationales, le Togo doit faire la relecture de ses cadres politiques et juridiques ou en adopter afin d'assurer une meilleure mise en œuvre des AME :

- inscrire l'environnement comme l'une des grandes priorités nationales, mobiliser de façon conséquente des moyens humains qualifiés, financiers et techniques suffisants pour la cause de l'environnement de façon générale; promouvoir la participation des populations à la gestion de l'environnement sans exception, particulièrement celle des femmes et des jeunes ;
- améliorer les mécanismes de négociations avec les donateurs et les bailleurs de fonds pour la mobilisation des ressources financières internes et externes ;
- accentuer les efforts au niveau de la diffusion de l'information provenant des grandes décisions issues des grandes rencontres internationales sur les AME, notamment les Conférences des Parties, sur les Changements climatiques, la Diversité Biologique, la Désertification, les Polluants Organiques Persistants et sur la Couche d'Ozone sur l'environnement.

De façon générale, le Togo doit procéder à un renforcement du suivi-évaluation des politiques, stratégies et plans d'actions par rapport à la GERN ; faire la relecture régulière et l'actualisation des documents de politique ; favoriser le développement d'une vision commune et d'un cadre d'action partagé ; mettre en place un cadre stratégique national en matière de GERN ; procéder à la révision des textes législatifs et réglementaires et des documents de politique au regards de la GERN (entre autres) et leur mise en cohérence ; encourager la formation des acteurs et mise en application effective des textes.

Les institutions impliquées dans la GERN sont la Primature, le MERF, le MAEP, le MEF et d'autres ministères directement concernés.

Les priorités d'investissements retenus d'après le diagnostic des politiques sont principalement :

1. l'élaboration des décrets d'application des différents instruments législatifs et réglementaires de GERN ;
2. l'harmonisation des principales législations et réglementations sectorielles avec la loi-cadre sur l'environnement afin d'intégrer la GERN ;
3. l'élaboration et l'adoption des normes et standards de gestion environnementale et l'élaboration des guides sectoriels de réalisation des Evaluations Environnementales;
4. l'aménagement, le contrôle et le suivi des écosystèmes.

2.4. Diagnostic institutionnel

Le diagnostic institutionnel dans la GERN au Togo a permis de constater que plusieurs services étatiques et non étatiques interviennent dans la GERN, ce qui constitue une des principales forces. Ensuite, la création en 1987 d'un département ministériel en charge de l'Environnement; la mise en place des points focaux des différentes conventions liées à la GERN, l'équipement et le renforcement de certaines institutions ; l'existence de la direction de l'aménagement du territoire ; l'existence des institutions ou cadres de coordination ; l'existence de cadres de concertation et/ou comités nationaux ; l'existence des points focaux ; l'existence dans tous les secteurs d'institution de collectes de données ; la naissance au cours des vingt dernières années de plusieurs ONG intervenant dans la GERN de même que la structuration de ces ONG en groupes thématiques, la création d'une Agence Nationale de Gestion de l'Environnement (ANGE), la création d'un Fonds National de l'Environnement (FNE) et la mise en place d'une Commission Nationale pour le Développement Durable (CNDD) constituent de vrais progrès pour le pays en matière de GERN.

Cependant, les faiblesses liées au retard accusé dans le domaine de GERN sont tout aussi importants et vont jusqu'à anéantir certains gros efforts qui sont déjà là.

Il est donc patent de constater que la faible intégration de la GERN dans les politiques et mandats des institutions, les duplications ou chevauchements de mandats, l'absence de coordination entre les institutions et les méthodes d'intervention, l'insuffisance des moyens humains et financiers des services, la faible déconcentration locale et communale des services, la faible connaissance de la gestion des terres, le déficit de coordination entre partenaires techniques et financiers et l'inadéquation de certaines dispositions des textes législatifs et réglementaires pour une gestion durable des terres sont les principaux obstacles majeurs à la promotion d'une gestion rationnelle de l'environnement. Ceci est principalement lié au grand nombre d'institutions et de structures qui ont la charge de mettre en œuvre les politiques et stratégies environnementales et de gestion des ressources naturelles à travers les programmes, projets et textes juridiques dans leurs domaines de compétences. Le renforcement de ce cadre est donc l'un des principaux défis à relever par le Togo pour une gestion efficiente de l'environnement et des ressources naturelles.

Ces faiblesses sont également liées aux **principaux goulots d'étranglements** :

- la clarification insuffisante des mandats institutionnels (imprécision des rôles et responsabilités des structures, duplication des institutions) ;

- le manque d'une vision concertée/intégrée et de communication entre les différents ministères concernés par les questions environnementales et en leur sein ;
- l'insuffisance de communication et de concertation entre les institutions concernées par la gestion du foncier qui se traduit par la faible implication et responsabilisation de la société civile et des collectivités territoriales dans la prise de décision en matière de gestion de l'environnement ;
- la faible capacité d'information statistique fiable et soutenue sur l'environnement faute de système intégré et harmonisé de gestion des données conduisant à une faible diffusion et exploitation des données statistiques dans la conception, la planification et l'évaluation des politiques et des programmes ;
- les faibles capacités et compétences des services publics concernés par l'application des programmes et des textes juridiques ;
- la faible connaissance en matière de GERN qui est soulignée comme une difficulté réelle de promotion de celle-ci dans la conception des mandats et programmes et l'application de ceux-ci ;
- les contraintes d'application des textes de GERN et du foncier dues au manque d'adoption de certains textes (loi foncière agricole), les insuffisances dans la formulation, les silences de la réglementation sur certaines ressources.

Pour relever le défi, quelques mesures d'ajustement sont prévues : faire un audit organisationnel de gestion de l'environnement et des ressources naturelles et mieux clarifier les rôles et responsabilités de chaque institution impliquée; appuyer pour le renforcement des moyens; formaliser l'existence de l'Equipe de gestion par une décision administrative; prévoir une structure de gestion et de coordination de la question de GERN au niveau national à l'issue de la formulation du PNIERN final; assurer une meilleure organisation des ONG spécifiques à la GERN, initier les populations à la mise en place des conventions locales pour la Gestion des Terres par exemple.

Les institutions impliquées dans la mise en œuvre de ces mesures sont le MERF, les ONG ou les faitières (UONGTO, FONGTO etc.), le MAEP, les institutions de recherche, les structures privées dont les plus importantes sont GAD, VIMA, NIMON, les Bureaux d'Etude (SOTED) etc. , les Syndicats (SYTREBACT, CTOP etc.) , les Chambres d'agriculture, les collectivités territoriales, les Chefs Coutumiers et tous les ministères concernés par la question de GERN.

2.5. Diagnostic financier

Le diagnostic financier a permis de constater que la situation financière et économique du Togo s'est sérieusement détériorée durant les dix dernières années et les atteintes à l'environnement se sont multipliées avec les effets conjugués de l'endettement, des programmes d'ajustement structurel et de la dévaluation du Franc CFA intervenue en 1994. La pression sur les ressources naturelles s'est accrue avec un taux de déboisement évalué à 15.000 ha/an, une dégradation accélérée des sols, l'envasement des cours d'eau, la raréfaction de plusieurs espèces de la faune sauvage, l'accroissement des pollutions et nuisances de toutes sortes. La situation s'est aggravée du fait de la crise économique qu'à connu le monde entier depuis 2008 : les progrès économiques réalisés sans la prise en compte de l'environnement dans les politiques, programmes et projets, ont été annihilés. Cette situation a accentué la baisse de la productivité et donc des revenus et généré une précarité des conditions de vie résultant d'une pauvreté qui touche actuellement plus de 72 % de la population.

Rappelons que la nécessité de mieux gérer les problèmes environnementaux qui peuvent compromettre à moyen et long termes les effets positifs de la croissance économique et les chances des générations futures, a été ressentie par le Gouvernement qui a créé pour cela un ministère de l'environnement en 1987, fait adopter une loi instituant un code de l'environnement en 1988 et qui a démarré en 1990 l'élaboration d'un Plan National d'Action pour l'Environnement (MERF/PNE, 2008). Les perturbations dues à la crise sociopolitique ont interrompu toutes les actions entamées et aggravé les atteintes à l'environnement.

Face à la persistance des problèmes environnementaux, le Gouvernement a réactivé en 1995, le processus du Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE) qui vise la définition et la promotion d'un cadre stratégique global destiné à intégrer les questions d'environnement et de développement avec la participation effective de l'ensemble des acteurs ainsi que la préparation et l'exécution de programmes et projets dans le domaine de l'environnement pour mieux gérer les problèmes environnementaux. Ce faisant, le Togo contribuera à la dynamique mondiale en faveur de l'environnement dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 21 et des conventions auxquelles il est Partie dans le domaine de l'environnement.

La crise a eu également des répercussions sur la situation sociale et l'aggravation de la pauvreté, avec 62% des togolais vivant actuellement en dessous du seuil de pauvreté. L'instabilité politique⁷ a eu un impact défavorable sur les dépenses publiques dans le domaine social, qui s'est traduite par une stagnation des indicateurs sociaux notamment ceux liés à l'éducation, à la santé, à l'eau potable, etc., (MEE/PNEA, 2010 version Provisoire), la crise politique a eu une incidence négative sur la situation économique avec un niveau de croissance économique largement en deçà de l'accroissement naturel de la population ;

Partant des estimations des coûts de perte due à la dégradation de la terre en Afrique Subsaharienne avoisinant à environ 42 milliards de \$ /an (Dregne, 1992), et, par pays, de l'ordre de 1 à 9%/an du PIB agricole (Requiers et al. 2006) on peut se faire une idée sur le coût à supporter par l'Etat Togolais en matière de GERN. En effet, les coûts estimés de la réhabilitation des terres dégradées ont une proportion de 10 à 30% du PIB agricole. L'auteur analyse de nouvelles pratiques en cours de diffusion comme le semis sous couvert végétal. L'éventail des coûts de la réhabilitation se situe entre 40\$/ha/an pour les terres de parcours, 400\$/ha/an pour les cultures pluviales et 4 000 \$/ha/an pour les cultures irriguées ; ces investissements doivent être consentis sur environ trois ans.

Le PIB du Togo en 2008 étant de 2 898 465 219 dollars US, on peut déduire de cette analyse l'estimation des coûts d'investissement liés à la réhabilitation des ressources dégradées entre 126 080 000 à 378 000 000 de dollars US d'où l'intérêt d'intégrer des bonnes pratiques de GERN dans le cadre de mise en place de politiques spécifiques.

Les principaux goulots d'étranglements identifiés sont les suivants :

- la prédominance du secteur primaire dans l'économie togolaise. Dans l'ensemble, l'économie togolaise repose sur le secteur primaire qui représente en moyenne 41% du PIB et emploie 80% de la population active. L'agriculture se décompose essentiellement en production vivrière et en production de rente. Les productions vivrières et l'élevage représente la plus grosse part du secteur (soit plus de 68%). Les principales productions vivrières sont l'igname, le manioc, le sorgho, le mil, le riz, et l'arachide ;

⁷ Au cours des 8 dernières années, le Togo a connu 8 gouvernements successifs

- la baisse significative de tous les agrégats macroéconomiques depuis plus deux décennies (GIRE, 2005) ;
- les possibilités d'investissement limitées dues à l'assouplissement de l'économie togolaise à la fois dans le secteur à forte valeur ajoutée que dans la gestion de l'environnement comme l'indique le niveau du taux d'investissement de l'économie (16%) qui évolue timidement. Cette situation pénalise ainsi les capacités productives du pays qui montre également un essoufflement de ses exportations ;
- l'absence notoire d'intégration des préoccupations environnementales dans les options politiques antérieures tant sur le plan macro-économique que sectoriel
- la crise économique, les troubles socio-politiques, les impacts négatifs des programmes d'ajustement structurel et de la dévaluation du franc CFA ;
- la baisse du pouvoir d'achat des ménages et l'augmentation des foyers de pauvreté ;
- l'ignorance des coûts de la dégradation de l'environnement dans les projets et programmes de développement ;
- les difficultés de la maîtrise foncière;
- la faible capacité de mobilisation et de coordination des appuis des donateurs et bailleurs de fonds pour la gestion de l'environnement ;
- la baisse généralisée de l'aide au développement et le poids de la dette extérieure qui diminue les ressources financières nationales disponibles pour appuyer un développement durable ;
- l'inexistence de lignes budgétaires destinées au financement des actions de lutte contre les changements climatiques ;
- la non opérationnalisation du FNE;
- la faiblesse des ressources financières des ONGs, des structures gouvernementales, des collectivités locales et des organisations professionnelles en charges de la lutte contre les changements climatiques ;
- la faible mobilisation des ressources financières internes et externes.

Notons que ces contraintes ne sont pas insurmontables. Elles peuvent être levées par la mise en œuvre du PNIERN à partir des nombreux atouts existants et de la volonté politique manifestée par les autorités compétentes du pays.

L'approche sous-régionale de résolution des problèmes liés aux changements climatiques dans le cadre des OMD et du volet Agricole du NEPAD devra permettre de réduire au niveau national les besoins en investissement de tout genre.

Pour améliorer sa capacité d'investissement en GERN le Togo devra développer les facteurs favorables à la mise en œuvre des Accords Multilatéraux sur l'Environnement AME dont les mécanismes multilatéraux de financement du FEM, de la BM, de la BAD, de la BOAD, et de l'UE et des mécanismes de soutiens financiers (l'appui à l'élaboration des programmes nationaux pour faire face aux effets néfastes des changements climatiques, les appuis à la production des rapports périodiques sur la mise en œuvre des différents AME, l'appui à la préservation des écosystèmes naturels sensibles aux conséquences néfastes des changements climatiques, les appuis à la gestion des ressources en eau et des problèmes de pollution et d'assainissement, l'appui au renforcement des capacités institutionnelles, techniques et humaines). En termes de transfert des technologies, il y a les possibilités de

bénéficier de l'appui des acteurs privés nationaux de même que celui de la solidarité internationale.

Enfin, il est impérieux que le pays fasse en sorte que des ressources financières nécessaires soient mobilisées pour mettre en œuvre les projets contenus dans la stratégie nationale de renforcement des capacités pour la gestion durable de l'environnement. C'est par la mobilisation nationale que les partenaires au développement seront eux aussi davantage incités pour accompagner le Togo dans la mise en œuvre de la stratégie.

Le diagnostic économique et financier a mis en lumière la nécessité de renforcer les capacités financières et économiques du pays en matière d'environnement et ce, à la hauteur des défis à relever. **Cinq priorités d'investissement doivent donc être incluses dans le PNIERN :**

- 1. réaliser la revue exhaustive des dépenses publiques pour la GERN dans les différents secteurs ;**
- 2. procéder à un étiquetage budgétaire des activités de GERN ;**
- 3. mettre le budget national affecté à la GERN en adéquation avec les défis environnementaux à relever ;**
- 4. mener une étude sur les modalités d'alimentation et de mise en œuvre du Fonds National pour l'Environnement ;**
- 5. fournir un appui à l'élaboration des programmes nationaux pour faire face aux effets néfastes des changements climatiques.**

2.6. Diagnostic environnemental

Le Togo est confronté à deux problèmes environnementaux majeurs qui sont l'érosion côtière et les pollutions des communes urbaines et rurales auxquels s'ajoutent les problèmes de risques de catastrophes et les changements climatiques.

Depuis 1964, l'équilibre du littoral togolais subit de graves perturbations avec surtout la construction du port autonome de Lomé dont la jetée Ouest bloque le sable alors que la côte Est s'érode chaque jour en détruisant d'innombrables infrastructures et des espaces de terre exploitables pour l'implantation des projets de développement. L'érosion côtière est aujourd'hui renforcée par de multiples atteintes parmi lesquelles l'extension spatiale galopante des villes, la pollution industrielle et les nuisances, et la pression démographique (40% de la population en 2005).

Face à cette préoccupation la gestion intégrée du littoral est un impératif qui passera par la promotion d'un développement planifié, compatible avec la capacité de charge des écosystèmes dans le but d'améliorer de façon durable les conditions et le cadre de vie des populations par une utilisation rationnelle des ressources naturelles.

Ainsi, dans le cadre de l'élaboration du PNIERN, la gestion intégrée de la zone côtière doit être une priorité.

Les pollutions et nuisances connaissent un développement lié à la croissance de la population urbaine. Les villes togolaises abritent environ 36,38 % de la population avec un taux d'accroissement démographique annuel voisin de 4,8%, PNGE (2008). Lomé la capitale abrite à elle seule près de 67 % de la population urbaine selon les estimations de l'an 2000 de la Direction de la Statistique. Cependant, les équipements d'assainissement et de traitement des déchets n'évoluent pas au même rythme, ce qui ne permet pas de lutter efficacement

contre les pollutions, de l'air (poussière, gaz d'échappement, fumée d'usines, feux de brousse, incinération d'ordures), des eaux (par les matières fécales, les eaux usées domestiques, les effluents industriels, les filtrats des fosses et les percolats des dépotoirs sauvages), et les pollutions par les déchets solides et les nuisances sonores (trafic urbain, bruit du voisinage).

Il est donc indispensable de renforcer les capacités techniques et matérielles des communes en matière d'assainissement ; d'améliorer et étendre les équipements et infrastructures d'assainissement urbains, semi-urbains et villageois en vue d'atteindre un plus grand nombre d'utilisateurs, de réduire de 50 % la part du transport urbain dans la pollution atmosphérique des grandes villes ainsi que son impact négatif sur le PIB national afin de contribuer à la lutte contre la pauvreté et le réchauffement global pour le développement durable du pays.

La vulnérabilité aux catastrophes provoquées par des aléas naturels est de plus amplifiée par les activités humaines. C'est le cas des inondations, éboulements, grandes tempêtes, incendies etc.

Les conséquences dramatiques de ces catastrophes sont entre autres les pertes en vies humaines, les pertes de revenus, des dégâts matériels se chiffrant à des centaines de millions de francs CFA, perturbant la vie normale dans la zone affectée.

Dans ce contexte, le Togo s'est engagé à apporter les solutions adéquates pour prévenir les risques et les catastrophes naturelles en adéquation avec le cadre d'Action de Hyogo⁸. De plus, à l'instar de la communauté internationale, le Togo participe à la lutte contre les changements climatiques et mène une réflexion sur la sécurité en biotechnologie ou biosécurité, notamment vis-à-vis des nouvelles techniques de manipulation génétique et de l'utilisation des OGM. C'est pourquoi, le Togo cherchant à se prévenir des risques liés à leur utilisation, s'est doté d'un cadre national de biosécurité qui doit être appuyé par le renforcement des capacités juridique, institutionnelle, en équipements et techniques pour assurer la sécurité de la diversité biologique (PNGE, 2008).

2.7. Des diagnostics à l'identification des axes stratégiques d'investissement prioritaires

L'analyse globale des six parties du diagnostic a permis d'identifier les grands axes d'investissements prioritaires à inclure dans le PNIERN afin d'amplifier durablement les bonnes pratiques de gestion de l'environnement et des ressources naturelles au Togo. Il s'agit en particulier de mettre en œuvre les actions :

1. qui répondent immédiatement aux priorités existant au niveau national et local ;
2. qui auront des résultats rapides et qui pourraient être mises en œuvre sans tarder notamment à travers des « projets de terrain démonstratifs » ayant un rôle de catalyseur ou en reproduisant les pratiques ou expériences réussies passées et/ou en cours.

L'amplification des pratiques de GERN sur le terrain nécessite tout d'abord de travailler au renforcement du cadre institutionnel, juridique, politique et financier favorable à la GERN. Cet effort doit être réalisé dans le cadre d'un axe stratégique d'investissements spécifique : **Renforcement des capacités institutionnelles, juridiques, financières et techniques pour**

⁸ : Suite au raz de marée dévastateur de décembre 2004 dans l'Océan Indien (Tsunami) 168 pays du monde entier ont adopté lors de la Conférence Mondiale de 2005 à Kobé au Japon, un cadre d'action pour la prévention des risques et catastrophes naturelles connu sous le nom du Cadre d'Action de Hyogo.

créer les conditions favorables pour la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles (sous-programme 1).

- Tout d'abord, afin d'assurer la bonne coordination de la mise en œuvre du PNIERN, il est nécessaire que le gouvernement du Togo désigne, au sein du cadre institutionnel approprié de la GERN, une cellule de coordination ayant toutes les compétences pour mettre en œuvre le PNIERN et en étroite coordination avec l'ensemble des secteurs et en particulier avec le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche. De même, il est recommandé que ce PNIERN soutienne fortement la mise en œuvre de la composante 1 du PNIASA.
- De plus, afin de faciliter la mise en œuvre des bonnes pratiques de GERN, il apparaît indispensable d'engager un certain nombre de réformes législatives en élaborant les décrets d'application des différentes lois de GERN et en harmonisant les principales législations et réglementations avec la Loi Cadre sur l'Environnement. Soulignons que l'amplification de la GERN ne sera vraiment possible que si le processus de décentralisation est concrètement engagé et renforcé en affectant les moyens (humains, matériels et financiers) nécessaires.
- L'analyse économique et financière, quant à elle, a mis en évidence la nécessité de procéder à une revue de dépenses publiques pour la GERN dans les différents secteurs. Il ressort d'ores et déjà le besoin de procéder à un étiquetage budgétaire des activités de GERN et de mettre en place un budget adéquat en regard des défis environnementaux à relever. Une étude spécifique pourrait être menée pour analyser les modalités d'alimentation du Fonds National pour l'Environnement.
- Enfin, il ne faut pas oublier la mise en place d'investissements conséquents pour renforcer les capacités techniques de tous les acteurs de la GERN, de l'échelle nationale à l'échelle locale.

Sur le plan écosystémique, il apparaît indispensable que le gouvernement du Togo cible préférentiellement ses investissements d'abord dans les zones les plus dégradées qui sont aussi les plus vulnérables à la variabilité climatique et qui subiront plus fortement les impacts des changements climatiques. Ensuite, le Togo doit renforcer ses efforts pour préserver les « haut lieux » de biodiversité du pays (forêts classées, réserves de faune, parcs nationaux, zones humides, mangroves). Enfin, une attention particulière doit être portée aux zones de bas-fonds qui présentent le potentiel agricole le plus élevé.

Sur le plan technique, le Togo gagnerait en efficacité dans sa lutte contre la dégradation des terres et l'adaptation au changement climatique en faisant la promotion des bonnes pratiques de GERN, les plus rentables, facilement accessibles et dont l'impact potentiel est le plus élevé. L'absence de plan d'aménagement et de gestion dans les différents secteurs amène à proposer la mise en place de dix programmes nationaux d'envergure dont les activités seraient articulées autour des thèmes suivants : la gestion durable des écosystèmes forestiers et l'intensification du reboisement, la promotion et le développement des pratiques de conservation des eaux et des sols, l'amélioration de la fertilité des sols accompagnant notamment le développement des Systèmes de Riziculture Intensive dans les bas-fonds, la sécurisation du foncier rural, la lutte contre les feux de brousse, l'aménagement et la mise en valeur des bas-fonds, la lutte contre les plantes aquatiques et terrestres envahissantes, l'aménagement et la gestion des aires pastorales et le soutien au développement de l'aquaculture durable.

Ainsi la mise en œuvre opérationnelle de ces programmes requiert de définir un axe stratégique d'investissements spécifique : **Soutien à la mise en œuvre et à l'amplification**

des bonnes pratiques de GERN en milieu rural (sous-programme 2). Parallèlement à la réalisation de projets GERN sur le terrain et l'amélioration du cadre favorable à la GERN, un effort particulier devra être consenti pour développer **renforcer les services de conseils, de recherche et des services commerciaux en soutien à la GERN.**

En complément de ce qui sera réalisé pour le développement durable des zones rurales, le PNIERN doit refléter les grandes problématiques environnementales qui touchent à la fois le milieu rural et urbain. Ainsi, prenant en compte les priorités identifiées dans le PNGE, deux axes stratégiques d'investissements supplémentaires devront être développés sur la **Atténuation des effets des changements climatiques, la gestion des catastrophes et la prévention des risques (axe 3)** et sur **l'amélioration du cadre de vie en milieu urbain et rural (axe 5).**

Afin de favoriser encore l'amplification de la GERN au Togo, il sera nécessaire de poursuivre les recherches appliquées pour développer de nouvelles techniques et améliorer celles existantes et de capitaliser les connaissances tant scientifiques que les savoirs locaux. Toutes ces connaissances devront ainsi être gérées et diffusées de façon appropriée grâce à un système de suivi-évaluation efficace permettant la diffusion de l'information utile à la prise de décision. Ces actions constituent ainsi un axe stratégique d'investissements pour lequel des financements doivent être mobilisés pour permettre : **l'élaboration de systèmes efficaces d'acquisition et de gestion des connaissances relatives à la GERN, de suivi-évaluation (S&E) et de dissémination de l'information (axe 6).**

Enfin, soutenant les activités entreprises dans les axes précédents, le Togo devra investir fortement dans **le développement d'une stratégie de communication pour soutenir l'amplification de la GERN** et ce, à tous les niveaux.

III. OBJECTIFS, SOUS-PROGRAMMES ET PRIORITES D'INVESTISSEMENTS

Objectif global :

L'objectif global du PNIERN est de gérer durablement l'environnement et les ressources naturelles en vue de contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et à la croissance économique du pays et à la réduction de la pauvreté

Objectifs de développement :

Les objectifs de développement sont regroupés en objectif institutionnel, objectif socio-économique et en objectif environnemental.

Objectif institutionnel : promouvoir le bon fonctionnement des institutions de l'Etat et renforcer les capacités techniques et financières des acteurs concernés en vue de l'intégration de la GERN dans les politiques de développement du pays

Objectif socio-économique : Créer des conditions favorables à la sécurité alimentaire et à la croissance économique

Objectif environnemental : lutter contre les effets des changements climatiques et les risques de catastrophes, la dégradation des terres en milieu rural, la perte de la biodiversité et la pollution en milieu urbain et rural.

RESULTATS ATTENDUS

La mise en œuvre effective et efficace des activités du PNIERN permettra d'atteindre les résultats suivants :

- l'environnement institutionnel, juridique, financier et technique pour la GERN est renforcé
- les bonnes pratiques de GERN en milieu rural sont encouragées et renforcées
- la productivité agricole, forestière et pastorale a augmenté
- la biodiversité est préservée
- les services de conseils et de recherche et les services commerciaux en soutien à la GERN sont renforcés
- les catastrophes sont gérées et les risques sont minimisés
- la vulnérabilité des populations au changement climatique est réduite
- les émissions de GES sont réduites
- le cadre de vie en milieu urbain et rural est amélioré
- les systèmes efficaces d'acquisition et de gestion des connaissances relatives à la GERN sont élaborés,
- le mécanisme de suivi-évaluation est mis en œuvre
- le plaidoyer en faveur de la GERN est développé
- la stratégie d'IEC est opérationnelle

Le PNIERN du Togo comprend six sous-programmes pour lesquels des priorités d'investissements ont été définies sur la base de la revue documentaire et la concertation avec les principaux acteurs. Ces sous-programmes sont :

Sous-programme 1) Renforcement des capacités institutionnelles, juridiques, financières et techniques de gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles

Sous-programme 2) Soutien à la mise en œuvre et à l'amplification des bonnes pratiques de GERN en milieu rural et au renforcement des services de recherche et conseils et des services commerciaux

Sous-programme 3) Atténuation des effets des changements climatiques, gestion des catastrophes et prévention des risques

Sous-programme 4) Réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts

Sous-programme 5) Amélioration du cadre de vie en milieu urbain et rural

Sous-programme 6) Elaboration et mise en œuvre d'un système d'acquisition et de gestion des connaissances, de suivi-évaluation et développement d'une stratégie de communication pour soutenir l'amplification de la GERN

Les interventions à mener à l'échelle locale dans le cadre de la mise en œuvre des sous-programmes 1, 2 et 3 se focaliseront sur les zones prioritaires définies au sein desquelles sont déjà menées des activités de GERN dans le cadre des programmes/projets encours.

Les micro-bassins versants pourraient être les zones opérationnelles des projets de GERN, permettant de favoriser les synergies et les complémentarités et de créer un impact significativement positif à la fois sur la restauration / réhabilitation des terres et sur la qualité de vie des populations rurales. De plus, les interventions devront être menées dans les

systèmes de production ciblés par les projets d'envergure en cours de démarrage tels que le PASA et le PADAT (entrepris dans le cadre du PNIASA).

Les six sous-programmes du PNIERN correspondent à des objectifs spécifiques du programme. Les axes stratégiques prioritaires, les priorités d'investissements et leurs activités prioritaires peuvent donc être déclinés comme suit :

3.1. Sous-programme 1 : Renforcement des capacités institutionnelles, juridiques, financières et techniques de gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles

L'objectif de ce sous-programme est de créer un cadre favorable à la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles.

Le résultat attendu est : L'ancrage du PNIERN est formalisé et le schéma de fonctionnement des institutions défini

Les priorités d'investissements pour l'atteinte du résultat de ce sous-programme sont:

- **Opérationnalisation du cadre institutionnel de la GERN**

Pour l'opérationnalisation de ce cadre institutionnel, il est indispensable d'identifier et de renforcer les compétences humaines et techniques à même de coordonner un programme d'envergure tel que le PNIERN.

La mise en œuvre du PNIERN sera renforcée grâce à la bonne gouvernance des fonds spécifiques tels que le Fonds National pour l'Environnement (FNE) et le Fonds National de Développement Forestier (FNDF).

Les capacités institutionnelles des différentes catégories d'acteurs du développement durable seront renforcées et les conventions environnementales ratifiées par le Togo seront mises en œuvre de manière concertée et synergique. Il s'agira en particulier de renforcer et rendre opérationnelles les structures de suivi des conventions internationales afin de mettre en œuvre les différentes conventions de façon concertée et synergique. Ceci permettra aussi de renforcer les connaissances et la gestion des ressources transfrontalières (eaux, sols, bassins fluviaux, faunes, forêts, énergie, etc.).

Enfin, signalons que l'effectivité de la décentralisation constituerait un atout supplémentaire à la mise en œuvre du PNIERN. La coordination du PNIERN appuyée par le comité national mèneront les plaidoyers nécessaires afin d'inciter à la mise en œuvre opérationnelle du processus de décentralisation.

- **Amélioration du cadre législatif, réglementaire et politique de GERN**

Il sera indispensable d'élaborer des textes d'application des différents instruments juridiques en matière de GERN et le prendre en compte dans les autres textes sectoriels.

Aussi, le pays doit-il se doter des normes et standards en GERN ainsi que des outils tels que les guides sectoriels d'évaluation environnementale.

- **Renforcement des capacités financières et économiques en matière de GERN**

Afin de bien appréhender le financement de la GERN et de définir le budget national à y allouer, la première activité à mener est la réalisation de la revue exhaustive budgétaire des interventions de l'Etat et des autres acteurs.

Ceci permettra à la fois de bien identifier la contribution des différents ministères à la GERN et de procéder à un étiquetage budgétaire spécifique des activités de GERN dans les différents

secteurs. Cet étiquetage est le gage de la bonne gouvernance de la mise en œuvre des financements dédiés à la GERN. Il permettra aussi de bien évaluer l'enveloppe financière dédiée à la GERN sachant que d'années en années, le budget national affecté à la GERN devra augmenter pour répondre de manière adéquate aux défis environnementaux et socio-économiques auxquels le Togo fait face.

Une étude complémentaire devra aussi être menée sur les modalités d'alimentation et la mise en œuvre du Fonds National pour l'Environnement.

• **Renforcement des capacités techniques**

Accompagnant la mise en œuvre du PNIERN dans toutes ses dimensions, un programme spécifique de renforcement des capacités techniques devra être développé. Ce programme comprend en particulier les activités suivantes :

- capitaliser et amplifier les acquis des programmes existants et en cours ;
- poursuivre la mise en œuvre du Programme de Renforcement des Capacités pour la Gestion de l'Environnement (PRCGE) et des acteurs en évaluation environnementale ;
- mettre en place l'assistance à l'amélioration et au renforcement des capacités des structures de l'administration en matière de GERN ;
- mener des actions décentralisées de gestion de l'environnement et des ressources naturelles dans le cadre du PNADE et l'étendre à d'autres localités ;
- renforcer les capacités des acteurs de terrain à fournir des services GERN ;
- développer et réaliser les formations aux méthodes de collecte et de traitement des données (production d'indicateurs) mais aussi aux méthodes de gestion et de diffusion des connaissances (SISE, SIG-ERN, bases de données, site web) pour améliorer le suivi-évaluation ;
- former les communicateurs GERN de terrain et les leaders communautaires et religieux ;
- réviser les Programmes d'Education afin d'intégrer des actions de GERN et d'écocitoyenneté dans les programmes ;
- développer une formation en matière de GERN en LMD.

3.2. Sous-programme 2 : Soutien à la mise en œuvre et à l'amplification des bonnes pratiques de GERN en milieu rural et au renforcement des services de recherche et conseils et des services commerciaux

Ce sous-programme vise la mise en œuvre sur le terrain des meilleures pratiques de GERN éprouvées dans les zones prioritaires et à étendre le couvert forestier national

Il est attendu de la mise en œuvre de ce sous-programme les résultats suivants :

- Les bonnes pratiques de GERN en milieu rural sont appliquées, encouragées et renforcées
- La productivité agricole, forestière et pastorale a augmenté
- La biodiversité est préservée
- Les services de conseils et de recherche et les services commerciaux en soutien à la GERN sont renforcés

Ainsi, dans le cadre de ce sous-programme, les priorités porteront sur la réalisation des actions à même de faciliter l'amplification des bonnes pratiques de GERN et renforcer les

services de recherche et conseils et les services commerciaux, les plus rentables, facilement accessibles et dont l'impact potentiel est le plus élevé. Ces actions seront articulées comme suit :

- **Réalisation d'un diagnostic approfondi écosystémique et technique**

En amont de la mise en œuvre de ces actions, il faudra mener une étude approfondie pour définir l'état actuel des écosystèmes et de la dégradation des terres au Togo et analyser l'évolution qui s'est produite depuis 1994 (seul état de référence existant). Ceci est d'autant plus important qu'il faudra cibler au mieux les sites prioritaires d'intervention au sein des zones prioritaires.

Sur le plan technique, un recueil des bonnes pratiques de toutes les techniques GERN traditionnelles et modernes utilisées au Togo sera élaboré et assorti de fiches techniques.

- **Gestion durable des écosystèmes forestiers et intensification du reboisement**

Les principales activités retenues dans le PAFN en cours d'actualisation sont :

- l'aménagement durable des formations forestières et savaniques et des sites sensibles ;
- la promotion du reboisement participatif et de l'agroforesterie ;
- la promotion de la mise en place de forêts communautaires ;
- l'incitation à la conservation et à la restauration des forêts sacrées ;
- l'appui aux populations riveraines pour la réhabilitation et l'aménagement des reliques forestières et des savanes incultes ;
- la reforestation des axes routiers principaux et secondaires ainsi que les berges de certains cours d'eau.

- **Réduction de la pression humaine sur les ressources forestières**

Il s'agira principalement de mettre en œuvre les actions retenues dans le Programme de Maitrise des Energies Traditionnelles et de Promotion des Energies Renouvelables au Togo notamment :

- l'intensification et vulgarisation des foyers améliorés ;
 - la promotion de l'utilisation du gaz domestique ;
 - la subvention des équipements de base pour l'utilisation du gaz butane ;
 - la promotion d'autres sources d'énergie alternatives ;
 - l'organisation de la filière de charbon de bois ;
 - l'amélioration des techniques de carbonisation du bois ;
 - la promotion de l'utilisation des briquettes issues des sous-produits agricoles.
 - l'appui financier et technique à des sociétés privées en vue de la préparation et de la mise en œuvre de projets de promotion de l'utilisation du gaz domestique et des foyers améliorés ;
- **Promotion et développement des pratiques de conservation de l'eau et du sol et amélioration de la fertilité des sols**

Il s'agit dans le cadre de cette action de promouvoir et de mener des travaux de CES/DRS valorisant les bonnes pratiques de GERN (cordons pierreux ou murets en pierres, compostage, cultures en terrasses, agroforesterie). Ces actions complètes cette incites dans le PANSEA

- la promotion et production de la fumure organique ;
- la création de compostière et promotion du compost ;
- la réalisation d'une étude de faisabilité d'utilisation des phosphates naturels du Togo (granulats) ;
- la promotion de la gestion intégrée de la fertilité des sols (GIFS) à grande échelle.

- **Conservation et mise en valeur de la diversité biologique**

La conservation et la mise en valeur de la diversité biologique seront plus efficaces en mettant en œuvre un ensemble d'activités parmi lesquelles on peut citer :

- le renforcement et la sécurisation du dispositif national de conservation ;
- l'aménagement et gestion participative des aires protégées ;
- la rationalisation et le renforcement du système national des aires protégées ;
- l'appui à la conservation *ex situ* ;
- l'appui à l'utilisation durable et au partage équitable des ressources issues de la biodiversité ;
- l'appui aux collectivités locales pour la conservation et la gestion durable de la biodiversité des mangroves dans le Sud Est du Togo.

- **Sécurisation du foncier rural**

La sécurisation du foncier rural est primordiale pour la réalisation des activités de GERN sur le terrain. Pour y aboutir, une étude spécifique devra être conduite pour développer une démarche/stratégie pour sécuriser le foncier rural au cours des 5 prochaines années. Parallèlement à la réalisation de cette étude, les actions suivantes devront être entreprises :

- La création d'un cadre de concertation nationale entre les propriétaires et les utilisateurs potentiels des terres ;
- La mise en place d'un mécanisme de suivi du domaine foncier permanent de l'Etat ;
- Le renforcement du cadre juridique et réglementaire du foncier ;
- La poursuite des actions entreprises dans le cadre de la politique nationale d'aménagement du territoire en matière du foncier ;

- **Gestion des feux de végétation**

Afin de préserver les espèces végétales et animales, les écosystèmes et les sols à travers la lutte participative contre les feux de brousse, il faudra mener des activités suivantes :

- la sensibilisation des populations sur l'impact négatif des feux de brousse ;
- l'élaboration des directives de lutte contre les feux de brousse de manière participative et consensuelle ;
- l'appui à l'organisation et à la formation des populations ;
- la création dans les cinq régions des brigades de lutte contre les feux de brousse

- **Aménagement et mise en valeur des bas-fonds et soutien au développement de l'aquaculture durable**

La maîtrise de l'eau étant une des mesures d'adaptation aux changements climatiques, l'aménagement durable des bas-fonds permettra de développer la petite irrigation pour augmenter le potentiel agricole et s'adapter aux effets néfastes du changement climatique. Il sera nécessaire de procéder à :

- la définition des plans d'aménagements et de gestion adéquats des bas-fonds ;
- la définition d'une stratégie de gestion rationnelle de l'eau
- le développement des systèmes de riziculture intensive
- le développement des cultures de contre saison
- la stabilisation des berges pour freiner l'érosion hydrique.

L'aquaculture n'est pas encore développée au Togo et se trouve aujourd'hui à un stade embryonnaire qui mérite d'être développé de manière durable. Pour ce faire, la réalisation d'une étude de faisabilité de développement de l'aquaculture durable est incontournable. Les actions prioritaires à mettre en œuvre sont :

- l'appui à la construction et à l'aménagement des étangs piscicoles ;
- l'appui à la conservation et à l'utilisation durable des ressources halieutiques ;
- l'aménagement et la gestion durable des mangroves et des zones humides associées.

- **Lutte contre les plantes aquatiques et terrestres envahissantes**

Les plantes envahissantes étant à l'origine de l'érosion de la biodiversité, il est indispensable de mettre en place une stratégie de lutte contre celles-ci, à la fois dans les milieux aquatiques et terrestres et d'entreprendre des mesures de lutte efficace. Il s'agira essentiellement des actions suivantes :

- la mise en place d'un cadre de concertation en matière de prévention et de gestion des espèces envahissantes,
- l'élaboration d'une stratégie de lutte contre les espèces envahissantes,
- la lutte mécanique contre les espèces aquatiques sur les lacs du Togo,

- **Aménagement et gestion des aires pastorales et promotion de la culture des plantes fourragères**

L'aménagement durable des aires pastorales est un pré-requis à la gestion des conflits entre usagers des terres. Les aménagements doivent donc contribuer à l'alimentation des animaux à travers une accessibilité accrue aux ressources pastorales (fourrages, eau, cures salées...). Cette gestion des terres de parcours doit aussi permettre d'améliorer la gestion des ressources naturelles et d'en assurer ainsi la durabilité. Il s'agira en particulier de :

- l'amélioration du cadre juridique pour la gestion de la transhumance,
- l'aménagement des parcours pastoraux dans les zones de développement de l'élevage,

- **Renforcement des services commerciaux, de recherche et conseils**

Il s'agit essentiellement de :

- la mise en place de mesures d'accompagnement des acteurs dans la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement

- l'identification des priorités commerciales nationales qui pourraient soutenir la GERN et identifier les ressources de l'Aide pour le commerce
- le soutien aux initiatives privées d'investissement et de valorisation des produits issus des bonnes pratiques GERN
- l'appui à la promotion de l'agriculture biologique et à la certification forestière
- l'appui à la diversification économique en vue de réduire la pression sur les ressources naturelles
- l'appui à la transformation et à la commercialisation des produits issus des bonnes pratiques de GERN

- **Soutien à la recherche appliquée pour la GERN**

Ce soutien doit permettre :

- Le développement des méthodologies harmonisées de collecte et de traitement des données environnementales ;
- La réalisation d'un inventaire national et de cartographies établissant la situation de référence sur l'état des terres ;
- L'élaboration d'une carte minéralogique en vue d'identifier les zones riches/pauvres en phosphate ou en azote ;
- Le développement de la recherche scientifique et la valorisation des connaissances locales pour le meilleur choix des variétés et des types de cultures adaptées
- l'élaboration et la mise en œuvre des projets pilotes de GERN en milieu rural

3.3. Sous-programme 3 : Atténuation des effets des changements climatiques, gestion des catastrophes et prévention des risques

L'objectif de ce sous-programme est de réduire les risques et catastrophes et la vulnérabilité des populations et des écosystèmes aux effets néfastes des changements climatiques et de développer des actions d'atténuation dans les secteurs clés du développement.

Les résultats attendus sont :

- Les catastrophes sont gérées et les risques sont minimisés
- La vulnérabilité des populations au changement climatique est réduite
- Les émissions de GES sont réduites

Les activités sous-tendues par ce sous-programme concernent quatre priorités d'investissements principales à savoir :

- **La gestion intégrée du littoral**

La gestion intégrée du littoral et de la zone côtière devra se poursuivre à travers ;

- l'élaboration et mise en œuvre d'un Schéma d'Aménagement du Littoral (SDAL)
- la mise en place un Système d'Information et de Suivi du Littoral (SISL)
- la conception d'un Système d'Information et de Suivi du Littoral (SISL) au sein du SISE de l'ANGE ;
- l'organisation du cadre de planification et de gestion intégrée du Littoral

- **Atténuation des effets des changements climatiques**

La lutte contre les changements climatiques étant une priorité du pays, les actions à mener sont entre autres

- Renforcement du cadre de concertation sur les changements climatiques
- Préparation des communications nationales
- Réductions des émissions de gaz à effet de serre dans les secteurs clés
- Mise en œuvre des actions identifiées dans le PANA
- Promotion des actions d'adaptation dans les secteurs vulnérables
- Valorisation des opportunités qu'offre le Mécanisme de Développement Propre (MDP)
- Mise en œuvre des Actions Nationale Appropriées d'Atténuation (ANAA)

- **Gestion et prévention des risques de catastrophes naturelles**

Cette composante passe par la gestion des catastrophes (inondations, éboulements, tempêtes), la prévention des risques de catastrophes naturelles et l'appui à la mise en œuvre du cadre national de biosécurité. Il s'agira de mener des actions suivantes :

- Renforcement des capacités (techniques, managériales, matérielles, financière etc.) des institutions et des acteurs en charge de la politique nationale de Réduction des risques de catastrophes ;
- Amélioration du cadre juridique, réglementaire et institutionnel de la réduction des Risques de Catastrophes ;
- Mise en œuvre du projet régional sur la biosécurité ;
- Mise en place d'un Système national multirisque efficace d'Alerte Précoce (SAP) ;
- Développement de projets pilotes de Réduction des Risques de catastrophes au niveau des communautés exposées ;
- Suivi-évaluation de la mise en œuvre de la stratégie nationale RRC.

3.4. Sous-programme 4 : Réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts (REDD+)

Ce sous-programme vise à établir un plan opérationnel d'activités sylvicoles dans un esprit d'un développement durable devant permettre de porter le taux de couverture forestière du pays de 7 à 9 % à l'horizon 2015 soit un reboisement total d'environ 165.000 ha en 5 ans.

Les principaux résultats sont :

- les forêts naturelles et plantations existantes sont protégées
- les reboisements à des fins de bois énergie et de bois d'œuvre sont réalisés
- les forêts naturelles sont dotées de plans d'aménagement
- les aires protégées sont sécurisées

Dans le cadre de ce sous-programme, les priorités d'investissement porteront sur les principales actions suivantes :

- **Conservation des formations végétales existantes à l'échelle nationale**

Cette priorité d'investissement repose sur deux actions à mener. Il s'agit de :

- Amélioration de la gestion forestière
- Promotion des industries de transformation de bois axés sur le piégeage du carbone et valorisation des sous-produits de bois

- **Extension du couvert forestier national**

La mise en œuvre de cette priorité d'investissement nécessitera les actions suivantes :

- Augmentation du couvert forestier du domaine permanent de l'Etat
- Augmentation du couvert forestier du domaine non permanent de l'Etat

- **Renforcement des capacités techniques des acteurs**

Cette composante vise la création d'un cadre favorable à la gestion durable des forêts. Elle consistera à :

- Mise en place d'un cadre institutionnel sur le Partenariat REDD+
- Evaluation des émissions de GES dans le secteur forestier.

3.5. Sous-programme 5 : Amélioration du cadre de vie en milieu urbain et rural

Ce sous-programme vise à améliorer l'environnement des établissements humains en milieu urbain, semi-urbain et rural.

Le principal résultat attendu de la mise en œuvre de ce sous-programme est : Le cadre de vie en milieu urbain et rural est amélioré

Afin d'améliorer le cadre de vie de la population togolaise dans toute sa diversité, le gouvernement du Togo entend assurer :

- **Renforcement de la gestion environnementale des communes urbaines et rurales**

Il se fera à travers l'appui aux activités suivantes :

- l'amélioration de la voirie urbaine ;
- la création et l'aménagement des espaces verts,
- l'aménagement des plages ;
- aménagement des décharges intermédiaires et finales dans les grandes villes ;
- construction des décharges transitoires et finales dans les centres urbains ;
- mise en place d'un système des traitements et de recyclage des déchets ;
- mise en place d'un cadre favorable à l'intervention des acteurs du secteur privé dans la collecte, le tri et la valorisation des déchets ;
- la gestion des ordures ménagères et des déchets spéciaux ;
- la promotion des systèmes de transport en commun.

- **Lutte contre les pollutions et nuisances**

Il s'agira essentiellement de :

- l'opérationnalisation de la Police Environnementale ;
- la mise en place des équipements de surveillance et de mesure de la qualité de l'air de l'eau et des décibels ;
- la réglementation de la circulation des produits chimiques ;
- la promotion de la gestion écologique des produits obsolètes et/ou dangereux.

3.6. Sous-composante 6 : Elaboration et mise en œuvre d'un système d'acquisition et de gestion des connaissances, de suivi-évaluation et d'une stratégie de communication sur la GERN

Ce sous-programme permettra de capitaliser l'ensemble de l'information sur la GERN, de la rendre disponible et de la diffuser aux parties prenantes en temps opportun.

Les principaux résultats attendus sont ;

- les systèmes efficaces d'acquisition et de gestion des connaissances relatives à la GERN sont élaborés,
- un mécanisme de suivi-évaluation est mis en œuvre
- le plaidoyer en faveur de la GERN est développé
- la stratégie d'IEC est opérationnelle

Dans le cadre de ce sous-programme, les priorités d'investissement porteront sur les actions suivantes :

- **Elaboration d'un mécanisme de Suivi Evaluation de la GERN**

Il s'agit essentiellement de :

- la définition du cadre institutionnel de suivi évaluation
- la identification des critères et indicateurs
- la définition des outils de collecte, traitement et diffusion des données
- l'identification des sources de financement

- **Poursuite des actions de plaidoyer pour la GERN**

Il s'agit essentiellement de :

- la préparation et tenue de la table ronde des partenaires techniques et financiers ;
- mise en place d'une structure pour le suivi des engagements des partenaires
- poursuite des négociations avec les PTF et autres acteurs

- **Stratégie d'information, d'éducation et de communication sur la GERN**

Cette stratégie s'intègre dans la stratégie de l'IEC sur l'environnement en cours de finalisation.

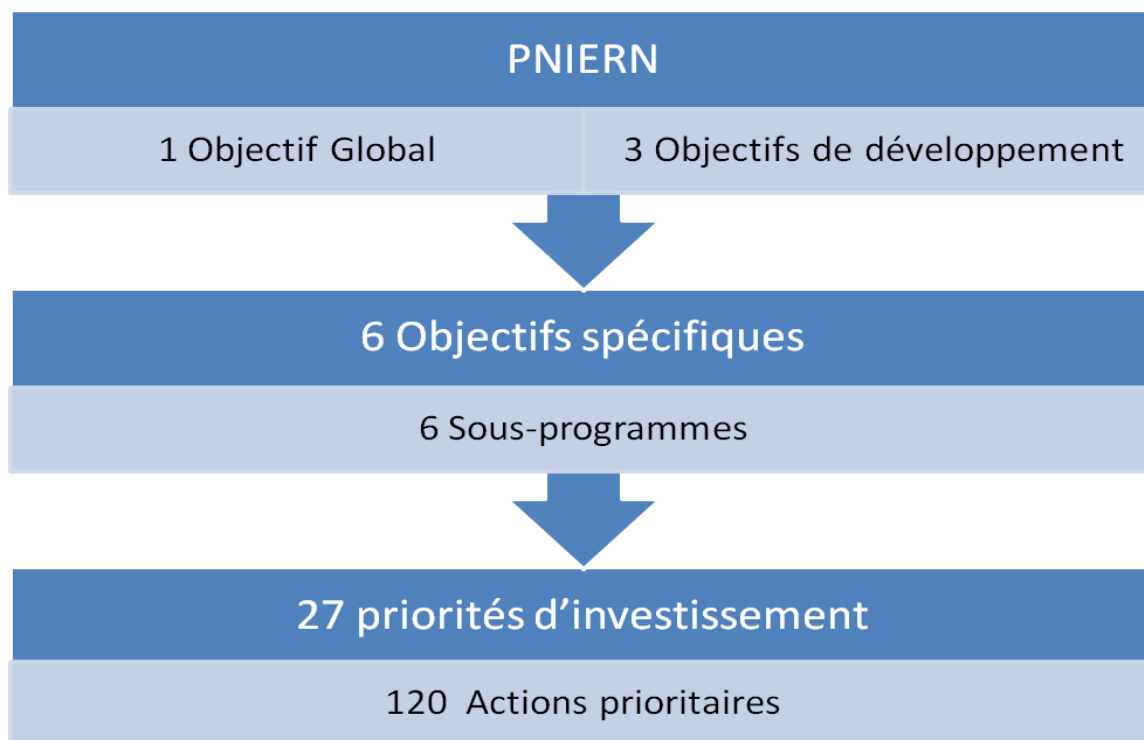


Figure 5 : Schéma de la structuration du PNIERN

3.7. Cadre logique

Après la définition de la stratégie globale du Togo en matière de GERN et l'identification des grands axes d'investissements prioritaires, le cadre logique est structuré suivant le contenu du **Tableau 10**.

Tableau 10. CADRE LOGIQUE DETAILLE DU PNERN (2011-2015)

PRIORITE D'INVESTISSEMENT	RESULTAT	ACTIVITE PRIORITAIRE	INDICATEUR OBJECTIVEMENT VERIFIABLE	SOURCE DE VERIFICATION	RESPONSABLES	RISQUES ET HYPOTHESES
Objectif spécifique 1. Renforcement des capacités institutionnelles, juridiques, financières et techniques de gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles						
		1. Formalisation de l'ancrage du PNERN avec l'ANGE et définition d'un schéma de fonctionnement des institutions	Textes d'organisation du cadre institutionnel	Journal officiel de la République Togolaise (JORT) MERF	Primature MERF	
		2. Mise en place du Comité National Intersectoriel de la GERN	Texte de désignation des membres du Comité Intersectoriel de la GERN	Archives MERF, ANGE	MERF	
		3. Renforcement des capacités de l'ANGE de la CNDD, du FNE et du Comité National Intersectoriel de la GERN	Nombre de Personnel recruté Equipement et locaux acquis Nombre de formations et de personnes formées	Fichier de personnel Patrimoine de l'ANGE de la CNDD, du FNE et du Comité National Intersectoriel	MERF	
		4. Création d'un cadre de concertation entre les points focaux des conventions en matière de GERN	Acte de création du cadre de concertation Nombre de procès verbaux de réunions	Archives MERF et autres ministères	SGG ⁹ MERF	
		5. Elaboration des textes d'application des différents instruments législatifs et réglementaires de GERN	Nombre de textes d'application	JORT	MERF	
		6. Harmonisation des principales législations et réglementations sectorielles avec la loi-cadre sur l'environnement afin d'intégrer la GERN	Nombre de textes sectoriels actualisés	JORT, Centre de documentation des ministères sectoriels	Primature	
		7. Elaboration des normes, standards et guides des Evaluations Environnementales (EE)	Document de normes, standards et guides des EE du Togo	Documents normes, standards et guides des EE	MERF	

⁹ Secrétariat Général du Gouvernement

PRIORITE D'INVESTISSEMENT	RESULTAT	ACTIVITE PRIORITAIRE	INDICATEUR OBJECTIVEMENT VERIFIABLE	SOURCE DE VERIFICATION	RESPONSABLES	RISQUES ET HYPOTHESES
				Archives du MERF		
		8. Réalisation de la revue exhaustive des dépenses publiques pour la GERN dans les différents secteurs	Part des dépenses de GERN dans les différents secteurs Rapport d'étude	Rapports d'études	MERF	
		9. Etiquetage budgétaire des activités de GERN	Etiquettes sur les activités de GERN dans le Budget national	Budget National	MEF	
		10. Evaluation de la contribution de la GERN à l'économie nationale	Part de la GERN dans le PIB Rapport d'évaluation	Rapport d'études Archives MERF	MERF et MEF	
		11. Conduite d'une étude sur les modalités d'alimentation et de mise en œuvre du Fonds National pour l'Environnement (FNE) et du Fonds National de Développement Forestier (FNDF)	Mécanisme d'alimentation et de fonctionnement du FNE et du FNDF Rapport d'étude	Archives MERF Rapports d'études	MERF	
		12. Capitalisation et amplification des acquis des programmes existants et en cours	Nombre de bonnes pratiques des programmes/Projets capitalisées et répliquées	Rapports d'activités Archives MERF	MERF MAEP MEAHV	
		13. Poursuite de la mise en œuvre du Programme de Renforcement des Capacités pour la Gestion de l'Environnement (PRCGE) et des acteurs en EE	Niveau de mise en œuvre du PRCGE	Rapports de mise en œuvre du PRCGE Archives MERF	MERF	
		14. Mise en œuvre du PNADE et extension de ses acquis à d'autres localités	Niveau de mise en œuvre du PNADE Nombre de nouvelles localités touchées par les acquis du PNADE	Rapport de mise en œuvre du PNADE Archives MERF	MERF UE	
		15. Mise en place de l'assistance à l'amélioration et au renforcement	Acte de mise en place d'un cadre d'assistance	JORT	SGG	

PRIORITE D'INVESTISSEMENT	RESULTAT	ACTIVITE PRIORITAIRE	INDICATEUR OBJECTIVEMENT VERIFIABLE	SOURCE DE VERIFICATION	RESPONSABLES	RISQUES ET HYPOTHESES
		des capacités des structures de l'administration en matière de GERN		Archives MERF	MERF	
		16. Renforcement des capacités des acteurs de terrain à fournir des services GERN	Nombre d'acteurs de terrain formés	Archives MERF	MERF MAEP	
		17. Développement et réalisation des formations aux méthodes de collecte, traitement, gestion et diffusion des données	Nombre de séances de formation Nombre de modules de formation	Archives MERF	MERF	
		18. Formation des Communicateurs GERN de terrain et des leaders communautaires et religieux	Nombre de communicateurs et de leaders communautaires et religieux formés	Archives MERF, MCFC et MATCL	MERF Ministère de la Communication	
		19. Révision des programmes d'éducation afin d'intégrer les actions de GERN et d'écocitoyenneté	Nombre de modules de GERN intégrés dans les programmes	Archives MEPSA, MES	Ministère de l'Education MERF	
Objectif spécifique 2. Soutien à la mise en œuvre et à l'amplification des bonnes pratiques de GERN en milieu rural et au renforcement des services de recherche et conseils et des services commerciaux						
		20. Réalisation d'une étude approfondie pour évaluer l'état actuel des écosystèmes et de la dégradation des terres au Togo	Cartes actualisées des écosystèmes et de la dégradation des terres	Rapport d'étude Archive du MAEP, MERF	MERF	
		21. Elaboration d'un recueil des techniques GERN traditionnelles et modernes applicables au Togo	Recueil des techniques de GERN	Recueil des techniques de GERN Archive MERF	MERF MAEP	
		22. Aménagement durable des formations forestières et savaniques et des sites sensibles	Superficies aménagées, indices de biodiversité	Plans d'aménagement, Rapports d'activités	MERF	
		23. Promotion du reboisement participatif et de l'agroforesterie	Nombre de reboiseurs formés, superficie plantée	Rapports d'activités	MERF, ICAT	

PRIORITE D'INVESTISSEMENT	RESULTAT	ACTIVITE PRIORITAIRE	INDICATEUR OBJECTIVEMENT VERIFIABLE	SOURCE DE VERIFICATION	RESPONSABLES	RISQUES ET HYPOTHESES
		24. Promotion de la mise en place de forêts communautaires	Superficie des forêts communautaires, mesures d'incitation prises, nombre de communautés impliquées	Rapports d'activités	MERF	mobilisation des ressources
		25. Incitation à la conservation et à la restauration des forêts sacrées	Nombre de sites/superficie conservée ou restaurée, mesures d'incitation prises, comportement des acteurs, nombre de communautés impliquées	Plans d'aménagement, Rapports d'activités	MERF	
		26. Appui aux populations riveraines pour la réhabilitation et l'aménagement des reliques forestières et des savanes incultes	Superficie réhabilitée, mesures d'incitation prises	Plans d'aménagement, Rapports d'activités	MERF	
		27. Reforestation des axes routiers principaux et secondaires ainsi que les berges de certains cours d'eau.	Longueur de route/superficie des berges reboisée	Rapports d'activités ou de visite de site/MERF	MERF	
		28. Intensification et la vulgarisation des foyers améliorés et du gaz domestique	Demande en foyers améliorés et en gaz, taux d'adoption, dépense des ménages	Rapports d'enquête budget/consommation, bilans énergétiques	Ministère de l'Energie	
		29. Promotion des sources d'énergie alternatives	Types et nombre d'ENR vulgarisés	Rapports d'activités des secteurs concernés	Ministère de l'Energie	
		30. Organisation de la filière de bois énergie	Nombre d'organisations fonctionnelles, cadre de concertation effectif	Rapports des AG et activités	MERF	
		31. Amélioration des techniques de carbonisation du bois	Taux de rendement massique	Fiches techniques, Rapports d'enquête ou d'étude	MERF Ministère de l'Energie	
		32. Promotion de l'utilisation des briquettes issues des sous-produits agricoles et forestiers	Unités de production et volume produit, consommation	Fiches techniques Rapports d'étude	MERF Ministère de l'Energie	
		33. Appui financier et technique à des	Subventions accordées	Contrats et accords de	MERF	

PRIORITE D'INVESTISSEMENT	RESULTAT	ACTIVITE PRIORITAIRE	INDICATEUR OBJECTIVEMENT VERIFIABLE	SOURCE DE VERIFICATION	RESPONSABLES	RISQUES ET HYPOTHESES
		sociétés privées en vue de la préparation et de la mise en œuvre de projets de promotion de l'utilisation du gaz domestique et des foyers améliorés ;		subvention	Ministère de l'Energie	
		34. Création de compostière et promotion du compost	Nombre de compostière et volume de compost	Statistique agricole	MAEP	
		35. Promotion et production de la fumure organique	Volume de MO appliquée	Statistique agricole		
		36. Réalisation d'une étude de faisabilité d'utilisation des phosphates naturels du Togo	Document d'étude	Archives MERF Document d'étude	MAEP MERF Cartographie nationale	
		37. Promotion de la gestion intégrée de la fertilité des sols (GIFS) à grande échelle	Superficie de terre en GIFS	Rapport d'activité, statistique agricole	MAEP	
		38. Renforcement et sécurisation du dispositif national de conservation des aires protégées	Nombre/superficie d'Aires Protégées (AP) requalifiée	Dossier de requalification	MERF	
		39. Aménagement et gestion participative des aires protégées	Nombre/superficie d'AP aménagée Nombre de structures locales impliquées Nombre de structures socio-collectives réalisées	Rapports d'études et d'activité Plan d'aménagement	MERF	
		40. Appui à la conservation ex situ de la biodiversité	Nombre de fermes et de jardins zoologique et botanique créés	Rapport d'activité	MERF	
		41. Appui à l'utilisation durable et au partage équitable des ressources issues de la biodiversité	Montant redistribué Actes portant répartition des revenus,	JORT, états financiers	MERF	
		42. Appui aux collectivités locales pour la conservation et la gestion durable de la biodiversité des	Superficie de mangrove conservée, nombre d'AGR financées,	Rapports, contrats, états financiers	MERF	

PRIORITE D'INVESTISSEMENT	RESULTAT	ACTIVITE PRIORITAIRE	INDICATEUR OBJECTIVEMENT VERIFIABLE	SOURCE DE VERIFICATION	RESPONSABLES	RISQUES ET HYPOTHESES
		mangroves dans le Sud Est du Togo				
		43. Création d'un cadre de concertation nationale entre les propriétaires et les utilisateurs potentiels des terres	Acte de création du cadre de concertation Nombre de concertations	JORT Rapports de réunions	MAEP MERF	
		44. Mise en place d'un mécanisme de suivi du domaine foncier national de l'Etat	Texte de mise en place Nombre d'activités de suivi	JORT Rapport d'activité de suivi	MEF MAEP MERF	
		45. Renforcement du cadre juridique et réglementaire du foncier	Textes pris	JORT	Ministère de la justice (et autres acteurs)	
		46. Poursuite des actions entreprises dans la politique nationale d'aménagement du territoire en matière du foncier	Plans directeurs national, régionaux et cartes d'aménagement du territoire et cartes	Atlas du Togo Archives du PR/MPDAT Plans d'aménagement	MDPAT	
		47. Mise en place et opérationnalisation d'une coordination interinstitutionnelle de gestion des feux de végétation	Actes administratifs	Rapports d'activités, JORT	MERF	
		48. Développement de la conscience du risque et de la culture de sécurité face aux impacts négatifs des incendies de végétation à travers l'IEC en faveur des acteurs cibles	Nombre de campagnes d'IEC, Nombre et diversité des acteurs impliqués, Nombre de personnes formées	Rapport d'activité	MERF	
		49. Appui à l'organisation et au renforcement des capacités des comités locaux de gestion des feux de végétation	Nombre de comités organisés et/ou fonctionnels	Rapports d'activités des comités, Archives MERF	MERF	
		50. Identification et sécurisation au niveau de chaque préfecture des sites de valeur à protéger contre les	Répertoire des sites identifiés, dimensions et coûts des layons réalisés	Rapports d'activités, archives MERF et des Collectivités locales	MERF	

PRIORITE D'INVESTISSEMENT	RESULTAT	ACTIVITE PRIORITAIRE	INDICATEUR OBJECTIVEMENT VERIFIABLE	SOURCE DE VERIFICATION	RESPONSABLES	RISQUES ET HYPOTHESES
		feux de brousse par la confection des layons pare feu et coupe feu				
		51. Vulgarisation des pratiques de brûlage dirigé, de feu précoce préventif et des feux utilitaires	Nombre d'initiatives ou d'AGR soutenues	Rapports d'activités, archives MERF/Collectivités	MERF	
		52. Création et équipement des brigades de lutte contre les feux de brousse dans les cinq régions	Actes administratifs, Nombre de brigades opérationnelles	Rapports d'activités, archives MERF, JORT	MERF	
		53. Appui à la recherche et à la connaissance du risque à travers la mise en place des parcelles d'expérimentation dans les cinq zones écofloristiques du Togo	Placettes installées, données générées, information produite	Base de donnée, Rapports d'activités, archives services techniques	MERF	
		54. Définition des plans d'aménagements et de gestion adéquats des bas-fonds	Nombre/superficie de bas fonds aménagés	Plans d'aménagement	MAEP	
		55. Définition d'une stratégie de gestion rationnelle de l'eau	Document de stratégie	Archives MEAHV	MAEHV	
		56. Réalisation d'une étude de faisabilité pour le développement de l'aquaculture	Rapport d'étude	Archives MERF, MAEP	MAEP	
		57. Appui à la conservation et à l'utilisation durable des ressources halieutiques	Tonnage des produits halieutiques	Rapport d'activité Statistiques agricoles	MAEP	
		58. Développement des systèmes de riziculture intensive respectueux de l'environnement	Rendement des rizières	Archives DSID	MAEP	
		59. Développement des cultures de contre saison	Tonnage de produits agricole de contre saison Superficie et nombre de variétés des cultures de contre saisons	Archives DSID Rapport d'activités	MAEP	
		60. Stabilisation des berges pour	Superficie de berges aménagées	Rapport d'activité	MERF	

PRIORITE D'INVESTISSEMENT	RESULTAT	ACTIVITE PRIORITAIRE	INDICATEUR OBJECTIVEMENT VERIFIABLE	SOURCE DE VERIFICATION	RESPONSABLES	RISQUES ET HYPOTHESES
		freiner l'érosion hydrique				
		61. Elaboration d'un guide sur les espèces envahissantes du Togo	Document de guide	Archives MERF et MAEP	MERF MAEP Universités	
		62. Mise en place d'un cadre de concertation en matière de prévention et de gestion des espèces envahissantes	Acte de mise en place Cadre de concertation opérationnel	JORT	MERF MAEP Universités	
		63. Gestion des espèces envahissantes et prévention des risques d'introduction de nouvelles espèces envahissantes	Superficie traitée Répertoire des espèces envahissantes maîtrisées	Rapport d'activité Rapport d'étude	MERF MAEP Universités	
		64. Contrôle des espèces envahissantes aux différentes entrées sur le territoire	Nombre de poste de contrôle opérationnel Nombre de cas enregistrés	PV de constat	MERF MAEP Universités	
		65. Lutte mécanique contre les espèces aquatiques sur les lacs du Togo,	Nombre d'opération d'enlèvement Superficie de plan d'eau traitée	Rapport d'activité	MERF MAEP Universités	
		66. Amélioration de l'accessibilité aux ressources pastorales (fourrages, eau, cures salées...)	Nombre d'ouvrages réalisés Parcours aménagés	Rapport	MAEP MERF	
		67. Amélioration du cadre juridique pour la gestion de la transhumance	Actes juridiques révisés	JORT	Assemblée Nat MAEP MERF	
		68. Aménagement des parcours pastoraux dans les zones de développement de l'élevage	Parcours aménagés Infrastructures réalisées	Rapport d'étude	MAEP MERF	
		69. Mise en place de mesures d'accompagnement des acteurs dans la gestion durable des ressources naturelles et de	Acte de mise en place de mesures Nombre de mesures et d'acteurs concernés	Rapport JORT	MAEP MERF	

PRIORITE D'INVESTISSEMENT	RESULTAT	ACTIVITE PRIORITAIRE	INDICATEUR OBJECTIVEMENT VERIFIABLE	SOURCE DE VERIFICATION	RESPONSABLES	RISQUES ET HYPOTHESES
	recherche action sont développés	l'environnement				Faible capacités techniques
		70. Identification des priorités commerciales nationales qui pourraient soutenir la GERN et identifier les ressources de l'Aide pour le commerce	Rapport d'étude	Archives du MC	MERF Ministère du Commerce	
		71. Soutien aux initiatives privées d'investissement et de valorisation des produits issus des bonnes pratiques GERN	Subvention accordée aux privés Nombre d'acteurs concernés	Contrat de subvention	MEF Ministère du Commerce	
		72. Appui à la promotion de l'agriculture biologique et à la certification forestière	Nombre de sociétés certifiées	Rapport d'activité Certificat de conformité	MAEP MERF	
		73. Appui à la diversification économique en vue de réduire la pression sur les RN	Nombre d'activités alternatives Subventions accordée	Contrats de subvention états financiers	MERF MEF MAEP	
		74. Appui à la transformation et à la commercialisation des produits issus des bonnes pratiques de GERN	Nombre d'unités de transformation Chiffre d'affaires réalisé	Rapports d'activité Etats financiers	MERF Ministère de l'industrie Privé	
		75. Développement des méthodologies harmonisées de collecte et de traitement des données environnementales	Manuel de procédure de collecte de données	Manuel de procédure/MERF	MERF	
		76. Réalisation d'un inventaire national et de cartographies établissant la situation de référence sur l'état des terres	Document d'étude et cartes Base de données actualisée	Cartes et rapport d'étude	MERF Dir cartographie	
		77. Elaboration d'une carte minéralogique en vue d'identifier les zones riches/pauvres en phosphate ou en azote	Carte minéralogique	Carte Rapports	ITRA MERF Dir cartographie	

PRIORITE D'INVESTISSEMENT	RESULTAT	ACTIVITE PRIORITAIRE	INDICATEUR OBJECTIVEMENT VERIFIABLE	SOURCE DE VERIFICATION	RESPONSABLES	RISQUES ET HYPOTHESES
		78. Développement de la recherche scientifique et valorisation des connaissances locales pour le meilleur choix des variétés et des types de cultures adaptées	Rapport de recherche Répertoire des connaissances	Rapports Fiches techniques	ITRA UNIVERSITE	
		79. Elaboration et mise en œuvre des projets pilotes de GERN en milieu rural	Nombre de projets pilotes Nombre d'acteurs concernés	Rapports d'activité	ONG	
Objectif spécifique 3. Atténuation des effets des changements climatiques, gestion des catastrophes et prévention des risques						
		80. Elaboration et mise en œuvre d'un Schéma d'Aménagement du Littoral (SDAL)	Schéma d'aménagement	Schéma d'aménagement	MDPA MERF	
		81. Conception d'un Système d'Information et de Suivi du Littoral (SISL)	Base de données	Rapport Site web, base de données	MERF CGIL	
		82. Elaboration et mise en œuvre d'un plan stratégique de protection et d'aménagement de la zone côtière	Plan d'aménagement de la zone côtière Infrastructures réalisées	Rapports d'étude et plans d'aménagement	MERF	
		83. Aménagement et gestion durable des mangroves et des zones humides associées	Superficie aménagée Plan d'aménagement	Plan d'aménagement	MERF ONG	
		84. Renforcement du cadre de concertation sur les changements climatiques	Acte de mise en place du cadre de concertation	JORT	MERF	
		85. Préparation des communications nationales	Documents des communications Nationales	Archives/MERF	MERF	
		86. Réductions des émissions de gaz à effet de serre dans les secteurs clés	Quantité de GES	Communications Nationales sur les CC Rapports d'inventaire	MERF	

PRIORITE D'INVESTISSEMENT	RESULTAT	ACTIVITE PRIORITAIRE	INDICATEUR OBJECTIVEMENT VERIFIABLE	SOURCE DE VERIFICATION	RESPONSABLES	RISQUES ET HYPOTHESES
		87. Mise en œuvre du PANA	Nombre de projets mis en œuvre	Convention de financement Rapport d'activité	MERF	
		88. Promotion des actions d'adaptation dans les secteurs vulnérables	Nombre de projets d'adaptation mis en œuvre	Convention de financement Rapport d'activité	MERF	
		89. Valorisation des opportunités qu'offre le Mécanisme de Développement Propre (MDP)	Nombre de projets MDP mis en œuvre	Convention de financement Rapport d'activité	MERF	
		90. Mise en œuvre des Actions Nationales Appropriées d'Atténuation (ANAA)	Le nombre de projets NAMA	Convention de financement Rapport d'activité	MERF	
		91. Renforcement des capacités des institutions et acteurs	Nombre d'acteurs et institutions appuyés, modules de formation, équipements acquis	Rapport d'activité, factures, fiches techniques	MERF ONG	
		92. Amélioration du cadre juridique, réglementaire et institutionnel de la réduction des Risques de Catastrophes	Actes juridiques	JORT	P RRCN	
		93. Mise en place d'un Système national multirisque efficace d'Alerte Précoce (SAP)	Bases de données opérationnelles, cadre institutionnel fonctionnel	Bulletin d'information, Rapports d'activité	P RRCN	
		94. Développement de projets pilotes de Réduction des Risques de catastrophes au niveau des communautés exposées	Nombre de projets, communautés concernées	Rapports d'activités	P RRCN	
		95. Suivi-évaluation de la mise en œuvre de la stratégie nationale RRC	Guide de procédure de SE, nombre de séances	Rapports de SE	P RRCN	
Objectif spécifique 4 : Réduction des Emission issues de la Déforestation et la Dégradation des Forêts (REDD+)						
		96. Amélioration du cadre de gestion	Superficies des forêts	Archives MERF	MERF	

PRIORITE D'INVESTISSEMENT	RESULTAT	ACTIVITE PRIORITAIRE	INDICATEUR OBJECTIVEMENT VERIFIABLE	SOURCE DE VERIFICATION	RESPONSABLES	RISQUES ET HYPOTHESES
formations végétales existantes à l'échelle nationale	existantes sont conservées	forestière	préservées Nombre d'actes administratifs de gestion forestière	JORT		aboutissement des négociations sur le climat
		97. Promotion des industries de transformation de bois axés sur le piégeage du carbone et valorisation des sous-produits de bois	Nombre d'industries de transformation de bois promues	Archives du Ministère de l'industrie	Ministère de l'industrie Privés MERF	Faible adhésion des populations
		98. Augmentation du couvert forestier du domaine permanent de l'Etat	Nombre d'ha de forêts reboisées Superficie de forêts enrichies	Archives MERF	MERF	Faible mobilisation des ressources financières
		99. Augmentation du couvert forestier du domaine non permanent de l'Etat	Nombre d'ha de forêts reboisées Superficie de forêts enrichies	Archives MERF	MERF Privés	
		100.Mise en place d'un cadre institutionnel sur le Partenariat REDD+	Actes administratifs pris	JORT Archives MERF	MERF	
		101. Evaluation des émissions de GES dans le secteur forestier	Nombre de projets de recherche Nombre d'ateliers de formation	Archives MERF Annales des Universités	MERF Universités	
Objectif spécifique 5. Amélioration du cadre de vie en milieu urbain et rural						
		102.Amélioration de la voirie urbaine	Linéaires des infrastructures réhabilités ou construites	Contrats de passation de marché, procès verbal de réception	Privé Mairie	
		103.Création et l'aménagement des espaces verts	Nombre et superficie d'espaces verts aménagés	Plan d'aménagement	Privé Mairie et MHU	
		104.Aménagement des plages	Superficie entretenue Nombre d'acteurs impliqués	Contrat de prestation Rapport d'activité	Privé Mairie	
		105.Aménagement des dépotoirs	Nombre de décharges	Plan d'aménagement	Privé	

PRIORITE D'INVESTISSEMENT	RESULTAT	ACTIVITE PRIORITAIRE	INDICATEUR OBJECTIVEMENT VERIFIABLE	SOURCE DE VERIFICATION	RESPONSABLES	RISQUES ET HYPOTHESES
		intermédiaires et des décharges finales dans les grandes villes	aménagées Nombre de villes concerné	Contrat de prestation de service	Mairie	
		106.Construction des dépositaires transitoires et finales dans les centres urbains	Nombre de dépositaires aménagées	Plan d'aménagement Contrat de prestation de service	Privé Mairie	
		107.Mise en place d'un système de traitement et de recyclage des déchets	Nombre d'unités de traitement Quantité de déchets traités Nombre d'acteurs impliqués	Rapport d'activité	Privé Mairie MERF	
		108.Mise en place d'un cadre favorable à l'intervention des acteurs du secteur privé dans la collecte, le tri et la valorisation des déchets	Acte de mise ne place Contrats de prestation Bacs et poubelles mis en place	Rapport d'activité	MERF	
		109.Opérationnalisation de la Police Environnementale	Acte d'organisation Matériel acquis Nombre d'interventions	PV de Constat Répertoires du personnel, facture	MERF	
		110.Mise en place des équipements de surveillance et de mesure de la qualité de l'air de l'eau et des décibels	Matériel de mesure opérationnelle	Fiche technique Facture	MERF Ministère des industries	
		111.Réglementation de la circulation des produits chimiques	Acte de réglementation	JORT	MERF	
		112.Gestion écologique des produits obsolètes et/ou dangereux	Sites d'entreposage et de traitement opérationnels Matériel de détection	Rapport de réception Rapport d'activité	MERF	
Objectif spécifique 6. Elaboration et mise en œuvre d'un système d'acquisition et de gestion des connaissances de suivi-évaluation et de communication sur la GERN						
		113.Mise en place du cadre institutionnel de suivi évaluation	Manuel de suivi évaluation Nombre de séance de SE	Rapport de SE	MERF	
		114.Identification des critères et indicateurs	Rapport d'étude	Rapport d'étude Archive/MERF	MERF	

PRIORITE D'INVESTISSEMENT	RESULTAT	ACTIVITE PRIORITAIRE	INDICATEUR OBJECTIVEMENT VERIFIABLE	SOURCE DE VERIFICATION	RESPONSABLES	RISQUES ET HYPOTHESES
GERN	mis en œuvre	115.Définition des outils de collecte, traitement et diffusion des données	Manuels de collecte, de traitement et de diffusion	Manuels	MERF	
		116.Identification des sources de financement	Rapport d'étude et répertoire des PTFs	Rapport d'étude	MERF MEF	
		117.Préparation et tenue de la table ronde des partenaires techniques et financiers	Rapports, documents produits, correspondances, nombres des PTFs présents.	Rapports et archives/MERF	PRIMATURE MERF MEF MEAHV	
		118.Mise en place d'une structure pour le suivi des engagements des partenaires	Acte de mise en place de la structure	JORT Archives/MERF	PRIMATURE MERF MEF	
		119.Poursuite des négociations avec les PTF et autres acteurs	Nombre de missions de relance des PTFs	Rapports de missions	PRIMATURE MERF MEF	
27. Développement d'une Stratégie d'information, d'éducation et de communication sur la GERN	27. La stratégie d'IEC est développée	120.Mise en œuvre de la stratégie d'IEC en cours d'élaboration au MERF	Séances de sensibilisation et de concertation Taux d'adoption des pratiques GERN par les acteurs cibles	Rapports de sensibilisation, de concertation et de formation	MERF	Faible mobilisation des ressources financières

3.8. Coût total du PNIERN

Le coût total du PNIERN s'élève à **532 540 500 US\$**. De ce montant, un total de **13 238 000 US\$** sont acquis à travers les programmes et projets encours au MERF (tableau 11a) et qui sont en cohérence avec le PNIERN.

Pour les cinq prochaines années, il est évalué à **24 500 000 US\$** le montant des financements potentiels en lien avec le PNIERN et qui sont encours de négociation entre le Togo et les PTFs (tableau 11 b). Le montant total à rechercher pour la mise en œuvre du PNIERN est de **494 802 500 US\$**.

Tableau 11a : Récapitulatif des montants mobilisés

Programmes et projets	Montant en \$US	Bailleurs	Période d'exécution	Observations
Projet d'actualisation du PAFN et Mécanisme de Facilité avec la FAO	703 000	FAO	2010-2011	La DEF/MERF est agence d'exécution
Programme de Renforcement des Capacité de Gestion de l'Environnement (PRCGE)	313 000	PNUD	2010-2013	Programme exécuté sur programme de travail annuel (PTA)
Projet de rationalisation de la gestion des aires protégées	1 222 000	FEM/PNUD	2010-2013	Programme non encore démarré
Programme de lutte contre l'érosion côtières (tranche Aného)	4 000 000	UEMOA	2011-2012	Programme exécuté par AGETUR
Programme National de Gestion Décentralisée de Gestion de l'Environnement	7 000 000	UE	2010-2015	Programme en cours de démarrage
TOTAL	13 238 000			

Tableau 11b : Récapitulatif des montants mobilisables (2011-2015)

Programmes et projets	Montant en \$US	Bailleurs	Observations
Projet d'appui écologique aux activités du PNIASA	6 000 000	BM	Note conceptuelle en discussions à la BM
Programme prioritaire PANA	7 000 000	FEM/PNUD	PIF déjà accepté par le FEM
Programme de mise en valeur des bas-fonds	2 000 000	UEMOA	Programme en négociation
Programme de gestion des catastrophes	1 000 000	PNUD	Prévision pour PTA 2011-2013
Programme de gestion des catastrophes	8 000 000	BM	Programme qui pourrait débuter en 2011
Programme de Renforcement des Capacité de Gestion de l'Environnement (PRCGE)	1 500 000	PNUD	Prévision pour PTA 2011-2013
	4 222 200	FEM /PNUD/UEMOA/CARTO /PNADE	
TOTAL	29 722 200		

L'évaluation des coûts (**Tableau 11**) est détaillée par sous-programme et priorités d'investissements (ou projets prioritaires). Le détail des coûts (coût unitaire, nombre d'unités, répartition annuelle) sera affiné lors de l'élaboration finale de chaque projet avec les acteurs concernés.

Tableau 12. Récapitulatif du financement global nécessaire et des financements acquis et à rechercher

	Coût annuel en dollars par action et par année					Total (DUS) 2011-2015	
	2011	2012	2013	2014	2015		
Sous-programme 1 : Renforcement des capacités institutionnelles, juridiques, financières et techniques de gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles	4575000	3650000	5100000	6700000	7200000	27225000	5,10%
PRIORITE 1 : Opérationnalisation du cadre institutionnel de la GERN	810000	210000	710000	210000	510000	2450000	
PRIORITE 2 : Amélioration du cadre législatif, réglementaire et politique de GERN	660000	675000	610000	610000	610000	3165000	
PRIORITE 3 : Renforcement des capacités financières et économiques en matière de la GERN	350000	10000	0	0	200000	560000	
PRIORITE 4 : Renforcement des capacités techniques	2755000	2755000	3780000	5880000	5880000	21050000	
Sous-programme 2 : Soutien à la mise en œuvre et à l'amplification des bonnes pratiques de GERN en milieu rural et au renforcement des services de recherche et conseils et des services commerciaux	10622600	34063600	35971800	38663000	39993000	159314000	29,92%
PRIORITE 5 : Réalisation d'un diagnostic approfondi écosystémique et technique	200000	100000	0	0	300000	600000	
PRIORITE 6 : Gestion durable des écosystèmes forestiers et intensification du reboisement	5370100	5370100	5775300	5775500	5775500	28066500	
PRIORITE 7 : Réduction de la pression humaine sur les ressources forestières	1015000	1521000	2629000	1660000	1740000	8565000	
PRIORITE 8 : Promotion et développement des pratiques de conservation de l'eau et du sol et amélioration de la fertilité des sols	850000	1050000	850000	850000	1050000	4650000	
PRIORITE 9 : Conservation et mise en valeur de la diversité biologique	350000	20850000	20900000	21900000	22000000	86000000	
PRIORITE 10 : Sécurisation du foncier rural	25000	1110000	1260000	2260000	2260000	6915000	
PRIORITE 11 : Gestion des feux de végétation	82500	897500	912500	912500	912500	3717500	
PRIORITE 12 : Aménagement et mise en valeur des bas-fonds et soutien au développement de l'aquaculture durable	2195000	1385000	1860000	3120000	3170000	11730000	
PRIORITE 13 : Lutte contre les plantes aquatiques et (terrestres envahissantes	6000	6000	91000	67000	67000	237000	
PRIORITE 14 : Aménagement et gestion des aires pastorales, promotion la culture des plantes fourragères	15000	210000	310000	610000	1010000	2155000	
PRIORITE 15 : Renforcement des services commerciaux, de recherche et conseils	345000	395000	1025000	1325000	1425000	4515000	
PRIORITE 16 : Soutien à la recherche appliquée pour la GERN	175000	1175000	450000	250000	350000	2400000	
Sous-programme 3 : Atténuation des effets des changements climatiques, gestion des catastrophes et prévention des risques	5870000	8620000	11190000	14220000	17270000	57170000	10,75%
PRIORITE 17 : Gestion intégrée du littoral	0	650000	0	0	50000	700000	
PRIORITE 18 : Atténuation des effets des changements climatiques	4570000	5870000	9120000	12120000	15120000	46800000	
PRIORITE 19 : Gestion et prévention des risques de catastrophes naturelles	1300000	2100000	2070000	2100000	2100000	9670000	

Sous programme 4 : Réduction des Emission issues de la Déforestation et la Dégradation des Forêts (REDD+) ¹⁰	46260000	46260000	46260000	46260000	46260000	231300000	43,43%
Conservation des formations végétales existantes à l'échelle nationale	14000000	14000000	14000000	14000000	14000000	70000000	
Extension du couvert forestier national	23120000	23120000	23120000	23120000	23120000	115600000	
Renforcement des capacités techniques des acteurs	9140000	9140000	9140000	9140000	9140000	45700000	
Sous-programme 5 : Objectif spécifique 5. Amélioration du cadre de vie en milieu urbain et rural	1091750	11291750	12643500	12720500	15804000	53551500	10,05%
PRIORITE 23 : Renforcement de la gestion environnementale des communes urbaines et rurales	1061750	10261750	12303500	12360500	14444000	50431500	
PRIORITE 24 : Lutte contre les pollutions et nuisances	30000	1030000	340000	360000	1360000	3120000	
Sous-programme 6 : Elaboration et mise en œuvre d'un système d'acquisition et de gestion des connaissances de suivi-évaluation et de communication sur la GERN	1010000	710000	710000	720000	830000	3980000	0,75%
PRIORITE 25 : Elaboration et mise en œuvre d'un mécanisme de Suivi Evaluation de la GERN	160000	0	0	0	100000	260000	
PRIORITE 26 : Poursuite des actions de plaidoyer pour la GERN	650000	510000	510000	520000	530000	2720000	
PRIORITE 27 : Développement d'une Stratégie d'information, d'éducation et de communication sur la GERN	200000	200000	200000	200000	200000	1000000	
TOTAL	69429350	104595350	111875300	119283500	127357000	532540500	100%

IV. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

4.1. Principes de mise en œuvre

L'opérationnalisation du PNIERN sera guidée par les principes suivants:

- l'appropriation par le pays (Togo),
- la transparence et la responsabilité,
- l'action basée sur le partenariat,
- une large application, y compris celle de la société civile, des organisations communautaires associées dans la collecte et la gestion des ressources naturelles et des communautés locales d'agriculteurs,
- la subsidiarité fondée sur les avantages comparatifs des partenaires,
- la performance et l'atteinte des résultats mesurables et durables,
- l'harmonisation et alignement de tous les acteurs.

4.2. Approche de mise à l'échelle des activités de GERN

Afin d'amplifier les actions de GERN et d'en accroître l'impact et l'efficacité sur l'ensemble du territoire togolais, une stratégie de mise à l'échelle doit être développée.

Le niveau communal constitue l'échelle élémentaire appropriée pour la planification et la mise en œuvre des activités du PNIERN sur le terrain. Concernant la mise en œuvre des activités des autres axes stratégiques du PNIERN, elles se font à toutes les échelles du local au national afin de soutenir la mise en œuvre efficace des activités de GERN sur le terrain.

L'approche de mise à l'échelle des activités de la GERN devra prendre en compte la nécessité d'une synergie des actions avec les processus engagés dans les différents secteurs, la lutte contre la pauvreté afin d'atteindre les objectifs visés et de pérenniser les résultats attendus.

4.3. Stratégie et dispositif institutionnel de mise en œuvre

Le PNIERN s'inscrit dans la volonté manifestée par le Gouvernement de promouvoir le développement durable. Il s'agit donc de mettre en œuvre l'ensemble des activités prévues selon une approche participative et démocratique permettant à toutes les parties prenantes de contribuer à la mise en œuvre opérationnelle de la GERN.

Parties prenantes impliquées

La problématique de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles implique à la fois les acteurs de l'administration publique, les opérateurs économiques du secteur privé, les élus locaux et nationaux, les collectivités locales, la Société civile, les ONG, les organisations communautaires à la base etc.

Schéma institutionnel de mise en œuvre

La mise en œuvre opérationnelle et efficace du PNIERN, véritable approche programmatique intégrée, repose donc sur l'établissement de partenariats entre les différentes parties prenantes

nationales, régionales et locales qui opèrent dans les différents secteurs concernés par la GERN.

L'Agence Nationale de Gestion de l'Environnement (ANGE) coordonnera la mise en œuvre du PNIERN. Les priorités d'investissements et les activités seront confiées selon les cas à une direction d'un Ministère, une structure autonome, une structure privée, une ONG, une structure de projet, une collectivité locale, etc. qui agiront comme agences d'exécution.

Il reste entendu que la notion d'ancrage devra être comprise en termes de lieu géographique d'organisation de la concertation entre les acteurs nationaux, de supervision générale de la mise en œuvre des actions, de traitement final des questions transversales. La notion d'ancrage ne devra en aucun cas être associée à des actes de gestion directe, ou de coordination opérationnelle qui relèvent de la responsabilité des directions techniques et des ONG et associations qui sont les véritables unités fonctionnelles du PNIERN. Les précisions sur la nature et l'étendue des responsabilités de chaque partie au Programme seront apportées dans les différents manuels de gestion. Ces précisions permettront d'éviter de conflits d'attributions qui ne seraient que nuisibles à la bonne exécution du Programme.

La coordination administrative et technique du PNIERN doit permettre la mise en œuvre et le suivi des activités du programme, l'identification des difficultés, l'évaluation de l'impact des activités menées pour relever les défis environnementaux et socio-économiques.

Le pilotage du PNIERN sera assuré par un **Comité National Intersectoriel (CNI)** dont la composition et les attributions seront définies ultérieurement. Le **CNI pourrait être le Comité interministériel de pilotage stratégique (CIPS)** prévu par le DSRP-C pour chaque secteur avec ici la possibilité de l'élargir à d'autres acteurs non gouvernementaux.

Le CNI disposera d'un Comité Technique de Pilotage (CTP) qui correspondra au Comité sectoriel environnement du dispositif du DSRP-C. Une telle option permet d'éviter la démultiplication des instances de concertation et de suivi d'une part, et de s'insérer dans le dispositif du DSRP-C, d'autre part. Ce comité, comme prévu dans le DSRP-C, sera présidé par le Secrétaire général du MERF et comprendra les directeurs centraux du MERF, les directeurs de planification des ministères clés impliquées dans la GERN, les représentants des OSC, du secteur privé et des PTF. Le CTP aura pour mandat la revue et l'analyse technique des dossiers à soumettre aux sessions du CNI. Cet arrangement institutionnel permettrait de donner une grande visibilité dans la mise en œuvre du PNIERN

L'ANGE développera une stratégie de mobilisation des financements nécessaires à la mise en œuvre du PNIERN ainsi qu'une stratégie de communication pour assurer le plaidoyer et la sensibilisation de l'ensemble des parties prenantes impliquées dans la GERN au Togo.

Les parties prenantes impliquées dans l'exécution du PNIERN peuvent être regroupées comme suit :

- les organisations de producteurs ruraux dans toute leur globalité et diversité (agriculteurs, éleveurs, exploitants forestiers, artisans, etc.) ;
- les organes des collectivités territoriales ;
- les chefs traditionnels ;
- la société civile, les ONG et associations de développement, secteur privé ;
- l'Etat et ses structures techniques d'encadrement ;
- les cadres de concertations ;
- les institutions de formation et de recherche ;
- le secteur privé ;
- les PTF.

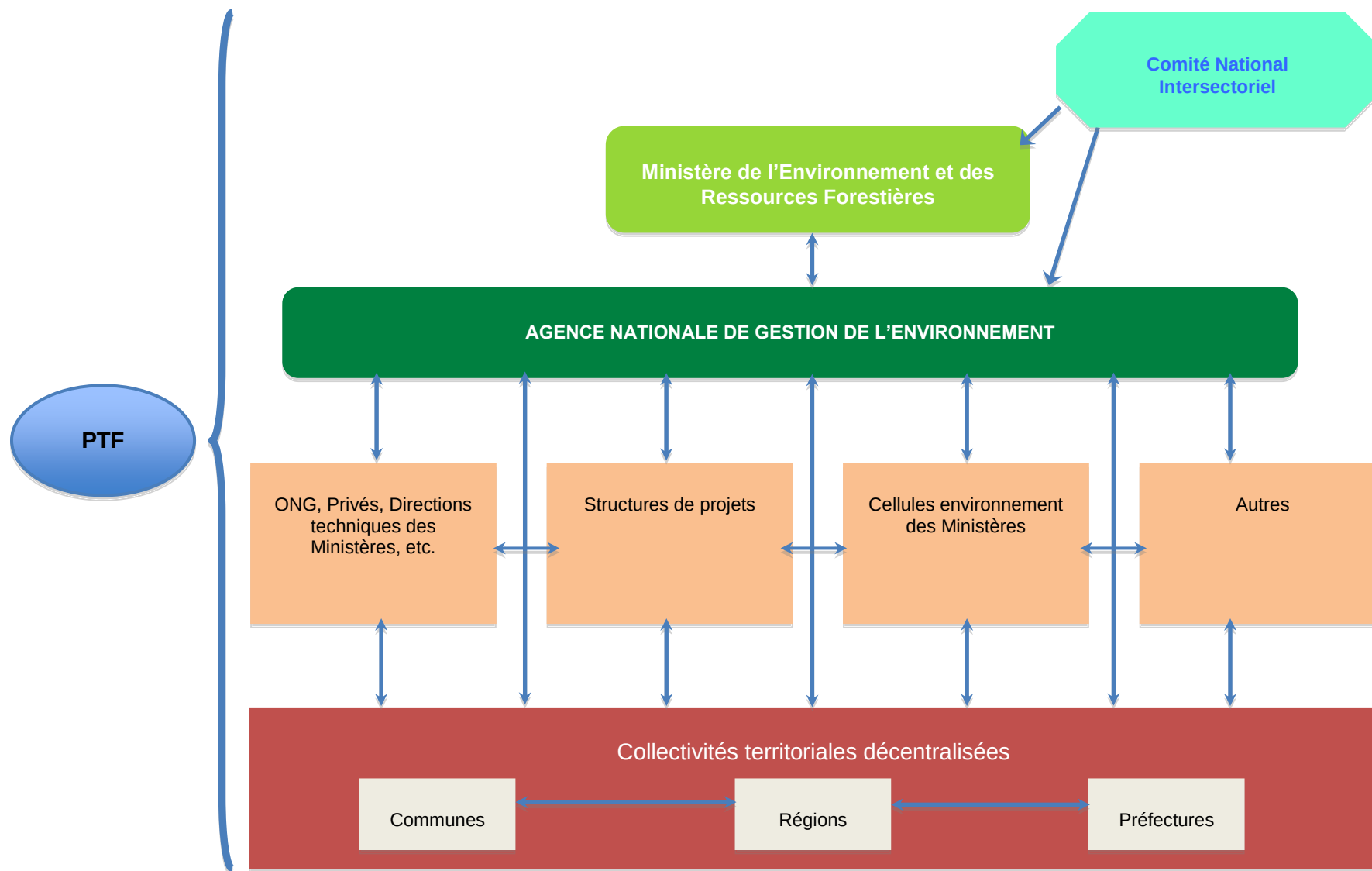


Figure 6. Dispositif institutionnel pour la mise en œuvre du PNERN

4.4. Rôles et responsabilités des acteurs de la GERN

La mise en œuvre du PNIERN nécessitera la participation d'une diversité d'acteurs, ayant chacun une mission spécifique et un rôle déterminé compte tenu de ses prérogatives (**Tableau 12**).

Tableau 12. Rôles et responsabilités des acteurs de la GERN

Acteurs	Rôles/responsabilités
Organisations de producteurs et Secteur privé	- Adoption de techniques et approches favorables à la GERN - Contributions aux travaux de GERN (CES/DRS, reboisement, agroforesterie...) - Mise en œuvre de pratiques de GERN (ex : reboisement)
Collectivités territoriales	- Participation au financement des actions de GERN - Sensibilisation et information des producteurs ruraux - Gestion des conflits liés à l'utilisation des ressources foncières - Mobilisation des partenaires - Veille environnementale axée sur la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles sur le territoire de la collectivité
Chefs traditionnels	- Prévention et gestion des conflits - Sensibilisation et information des populations - Mobilisation sociale - Veille sur le respect des textes et règlements en matière de foncier et de protection des ressources naturelles
Société civile et ONG	- Appui conseil en matière de GERN à l'attention des producteurs - Contribution à la mobilisation des financements - Appui à la prise en compte de la GERN dans l'élaboration et à la mise en œuvre des plans d'aménagements (forestiers, des aires protégées...) - Sensibilisation, information et formation - Plaidoyer à l'attention des décideurs, pour la prise de conscience de la dégradation des terres - Amplification des bonnes pratiques de GERN
Etat et ses structures d'encadrement	- Appui conseil en matière de GERN à l'attention des producteurs - Coordination au niveau de la planification et de l'allocation des ressources - Définition d'un environnement économique, juridique et institutionnel favorable à la GERN - Définition des orientations politiques - Renforcement des capacités des acteurs de terrains et des producteurs ruraux - Mobilisation des financements pour la GERN - Suivi et contrôle des actions des autres acteurs - Veille environnementale en matière de GERN - Prévention et gestion des conflits - Suivi – évaluation

Institutions de formation et de recherche	- Eclairages scientifiques : approfondissement des connaissances sur la GERN - Mise au point de techniques et technologies favorables à la GERN - Formation (élaboration et mise en œuvre de modules sur la GERN) - Production et diffusion de supports pédagogiques sur la GERN
Partenaires techniques et financiers	- Appui technique et financier

4.5. Chronologie de mise en œuvre du PNIERN

Le PNIERN du Togo est élaboré selon un processus participatif et itératif ; il doit être régulièrement mis à jour notamment en regard des mutations environnementales et socio-économiques.

Au cours des 15 prochaines années (Janvier 2011 - Décembre 2024), il sera mis en œuvre comme suit :

1. Phase 1 (Janvier 2011 – Décembre 2015 soit 5 ans) : Mise en œuvre du PNIERN

Cette phase permettra de mettre en œuvre les activités prioritaires des cinq (05) axes stratégiques d'investissements actuellement identifiés. Le **Tableau 15** détaille les résultats attendus, les indicateurs et le chronogramme de mise en œuvre des investissements prioritaires du PNIERN du Togo.

2. Phase 2 (Janvier 2016 - Décembre 2020 soit 5 ans) : Consolidation des acquis et définition de nouvelles interventions prioritaires

La phase 2 aura pour ambition de mettre à jour le PNIERN pour consolider les acquis et identifier de nouvelles priorités d'investissements. La mise à jour des interventions se fera au regard des nouveaux enjeux environnementaux et de développement.

3. Phase 3 (Janvier 2021 - Décembre 2024 soit 5 ans) : Révision du PNIERN pour définir les nouveaux investissements prioritaires

Cette dernière phase cherchera à consolider les acquis des deux premières phases tout en œuvrant pour faire tomber les dernières barrières et goulots d'étranglement (technique, politique, juridique, institutionnel et économique), faire le bilan et formuler de nouvelles interventions prioritaires.

Tableau 13. Principaux indicateurs de réalisation du PNIERN du Togo

N°	INDICATEUR	Valeurs des IOV 2009-2010		Prévision pour valeurs des IOV					Observation
				2011	2012	2013	2014	2015	
	Indicateurs globaux du secteur	Prévu	Réalisé						
	Part du secteur forestier dans le PIB							3%	
	Pourcentage du territoire protégé pour la préservation de la diversité biologique	7,5	7,2	7,5%	8%	8,5%	9%	10%	
	Taux d'augmentation de la couverture forestière du pays			0,2%	0,3%	0,5%	0,5%	2%	
	Indicateurs du sous programme 1								
	Nombre de nouvelles institutions en GERN créées et mises en place	05	01	03	01	01	00	05	
	Nombre de personnel recruté pour le MERF	220	178	100	100	100	100	500	100 personnes dont dix cadres
	Equipements et locaux acquis	10	02	02	02	02	02	08	Les directions régionales du MERF
	Nombre de cadres spécialisés en GERN formés au sein du MERF	25	08	10	10	10	10	50	10 cadres chaque année
	Nombre de textes d'application des lois en matière de GERN adoptés	05	05	10	05	02	02	20	
	Nombre d'acteurs ¹¹ (privé et ONG et associations) bénéficiant d'appui et conseil	20	25	20	30	30	50	180	
	Indicateurs des sous programmes 2 et 4								
	Nombre de projets de bonne pratique de GERN mis en œuvre	05	03	05	05	10	10	40	
	Nombre d'aires protégées aménagées	01	0	01	01	02	02	09	
	Nombre d'ha de forêts naturelles aménagées y compris enrichissement	0	0	10 000	20 000	30 000	50 000	200 000	
	Nombre d'ha de forêts (artificielles) reboisées			5000	5 000	10 000	15 000	50 000	y compris les privés
	Nombre d'hectare de forêts protégées des feux de végétation			100 000	100 000	200 000	200 000	800 000	

¹¹ Le programme micro financement FEM (PNUD) et FACILITY/FAO et PRCGE en cours appuient une trentaine d'ONG et associations

	Nombre d'ha de terres restaurées			50	50	100	200	500	
	Indicateurs du sous programme 3								
	Nombre de projets d'adaptation au changement climatique ou d'atténuation de GES mis en œuvre de mis en œuvre	01	0	01	01	02	02	07	
	Longueur de la côte protégée (Km)	1,5	0	1,5	1,5	1,5	1,5	10	
	Proportion de personnes vivant dans les zones inondables							-30%	
	Indicateurs du sous programme 5								
	Taux d'enlèvement des ordures ménagères à Lomé			70,%	70%	70,%	75,%	80,0%	
	Nombre de décharges transitoires et de dépositaires finales aménagés			02	02	02	05	15	y compris les chefs lieu de région
	Indicateurs du sous programme 6								
	Nombre de projets de recherche mis en œuvre			02	02	02	02	10	
	Nombre de séances de suivi évaluation effectué			05	05	10	10	50	
	Montant (en milliards) des financements mobilisés par le secteur	4	3	10	25	25	30	200	En milliards de FCFA

V. SUIVI – EVALUATION

5.1. Cadre conceptuel et objectifs du dispositif de suivi – évaluation (S&E) de la GERN

Suivre et évaluer les résultats et les impacts d'un projet sont les principaux objectifs d'un dispositif de suivi-évaluation, dont la mise en place nécessite de :

1. bien définir les objectifs du dispositif de S&E en question ;
2. sélectionner/identifier l'information et les indicateurs pertinents ;
3. collecter et analyser les données ;
4. présenter l'information et l'utiliser dans le processus de décision en ayant à l'esprit qu'un dispositif de S&E permet l'amélioration continue des actions engagées.

Comme le précise l'instrument de soutien pays (2008) de TerrAfrica, le dispositif de suivi-évaluation à mettre en place dans le cadre de la gestion durable des terres, et a fortiori de la GERN, doit permettre d'assurer :

1. le suivi ou la performance des projets, programmes et activités au niveau des ressources mises à disposition (entrées) et des biens et services directement fournis (sorties)¹². Le suivi doit se baser sur les données fournies par les systèmes de compte-rendu des projets, des districts et des départements ministériels ;
2. l'évaluation requiert l'organisation d'une enquête formalisée ou non (basée sur un questionnaire ou des entretiens) pour déterminer si les bénéficiaires d'une intervention ont adopté une pratique donnée, ou si leur accès à un service donné s'est amélioré. L'évaluation fournit également d'importantes informations en retour permettant de chiffrer la réduction de la dégradation des terres.

Conceptuellement, un cadre de S&E adéquat doit permettre de :

- identifier les indicateurs au niveau projet/intervention, au niveau du programme, au niveau des entrées et sorties et au niveau de l'impact, en collaboration avec les équipes de S&E de l'administration ;
- définir et calculer un jeu commun d'indicateurs au niveau national avec des objectifs fixés à ce niveau ;
- se baser sur des objectifs chiffrés ventilés au niveau local ;
- définir et calculer un jeu d'indicateurs commun fixé au niveau régional pour permettre l'agrégation au niveau régional ;
- calculer les indicateurs TerrAfrica élaborés à l'échelle régionale.

Les besoins de renforcement de capacités relatifs au S&E aux niveaux national et local doivent être intégrés dans le PNIERN.

¹² Les Entrées mesurent les ressources apportées à l'activité, par exemple le nombre d'agents de vulgarisation formés, le nombre d'essais sur champ menés à bien. Les Sorties sont les mesures des biens et services directement fournis par une institution. On citera comme exemples le nombre d'agriculteurs ayant reçu des services de vulgarisation sur la GDT ou le nombre d'associations de producteurs mises en place.

Dans le contexte de l'approche programmatique, TerrAfrica préconise d'utiliser un cadre des résultats basé sur une chaîne de causalité des indicateurs (entrées-sorties-résultats-impact). Ce cadre met en perspective l'action des institutions concernées et précise dans quelle mesure certains indicateurs sont sous leur contrôle direct (entrées, sorties), partiel (résultat) ou leur échappent entièrement (impact). La chaîne de causalité des indicateurs est présentée en **Figure 6**.

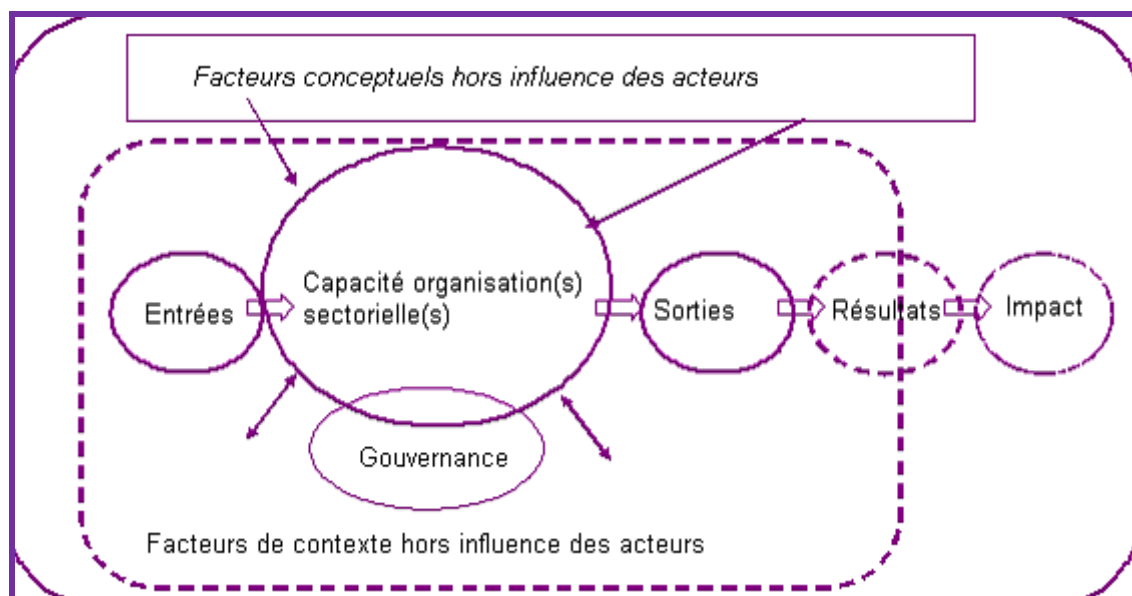


Figure 7. Chaîne de causalité des indicateurs (IST, FAO, 2008)

Le résultat mesure les résultats intermédiaires engendrés par une opération en relation avec ses objectifs, en général évalués au niveau des bénéficiaires. Des exemples de résultats sont le pourcentage d'agriculteurs ayant adopté la nouvelle technologie, le pourcentage ayant accès à un service de GDT, le pourcentage appartenant à une association.

L'impact mesure des résultats à plus long terme, ou des changements produits directement ou indirectement, voulus ou non voulus, à la suite d'une opération, en général à l'échelle du pays. Comme exemples d'impacts on citera la réduction de la pauvreté, une croissance améliorée, la réduction de l'insécurité alimentaire, l'inversion de la dégradation des terres.

Ainsi, TerrAfrica propose de développer une batterie d'indicateurs simples tels que présentés dans le **Tableau 14** notamment dans le cadre du S&E des projets financés par le FEM. Les indicateurs devant être suivis sont notamment les (i) indicateurs d'impact ou d'effet, (ii) indicateurs de résultat, (iii) indicateurs de réalisation ou de sortie, (4i) indicateurs d'activité ou d'entrée, (5i) indicateurs d'efficacité ou de performance.

Pour l'élaboration de certains indicateurs, l'imagerie satellitaire et les outils SIG et SGBD seront mis à profit pour une efficacité plus accrue en termes de précision et d'amoindrissement des coûts de l'acquisition des données.

Tableau 14. Indicateurs du FEM

	Principaux indicateurs de performance
	% changement dans la classification de la couverture du sol (FAO/Satellite)
	% changement de qualité du sol (y compris teneur en C) dans zones sous investissement
	% changement en productivité primaire nette (couvert végétal, efficacité d'utilisation de l'eau)
	% de population affectée par la dégradation des terres
	Accroissement de surface sous GDT (ha)
	Diminution de la surface affectée par la dégradation des terres (ha)
	% d'agriculteurs/utilisateurs des terres adoptant les technologies GDT
	Nombre d'agriculteurs touchés par le service de vulgarisation GDT
	Nombre d'agriculteurs/utilisateurs des terres recevant des services GDT
	Nombre d'agriculteurs/utilisateurs des terres recevant des équipements de GDT
	Nombre d'agriculteurs/utilisateurs des terres recevant un paiement en échange de services environnementaux GDT
	Nombre de journées de démonstration GDT sur le terrain
	Nombre d'essais GDT conduits en exploitation
	Nombre d'agents de vulgarisation formés aux techniques GDT
Source: Cadre logique PIS, Méthodologie Suivi & évaluation TerrAfrica Rappel : Au Togo, la GERN est considérée comme l'équivalent de la GDT	

Pour évaluer si les objectifs sont atteints, il sera nécessaire de retenir rapidement pour chaque indicateur une valeur de référence que l'on comparera tous les 5 ans. Le choix d'un ensemble d'indicateurs communs est d'autant plus important que cette batterie d'indicateurs favorisera les comparaisons avec les indicateurs calculés dans d'autres pays de la plate forme régionale TerrAfrica.

Il faut donc retenir que :

- le S&E est une partie intégrante du PNIERN ;
- les repères et indicateurs TerrAfrica (**Encadré 6**) définis au niveau régional doivent être intégrés dans le cadre logique.

A cette batterie d'indicateurs, seront aussi calculés des indicateurs spécifiques à la situation environnementale et socio-économique du Togo. Le choix des indicateurs nationaux voire locaux devra être précisé / affiné en regard des dispositifs de suivi-évaluation existants (notamment dans le cadre de la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement).

Encadré 6 : Indicateurs régionaux TerrAfrica

- nombre d'hectares avec des pratiques de GDT,
- variation totale de l'investissement vers la gestion durable des terres, ventilées par pays participant, et par source de financement interne ou externe,
- nombre de cadres stratégiques d'investissement pour la GDT (en préparation, en cours de mise en œuvre),
- valeur de l'indice composite sur l'environnement favorable à la GDT,
- nombre d'alliances opérationnelles pour la GDT établies ou renforcées aux niveaux national et sous-régional (*Coalition Assessment survey tool*),

- pourcentage de participation à des actions de la GDT dans les DSRP, les pactes du PDDAA, ou les programmes sectoriels,
- nombre de stratégies d'aide au pays des partenaires internationaux pour la GDT,
- existence / nombre de plans et d'interventions stratégiques pour gérer les risques climatiques pour la GDT,
- pourcentage d'opérations de gestion durable des terres permettant de s'attaquer aux vulnérabilités spécifiques liées au climat,
- nombre de produits de connaissance du pays développés et diffusés (ventilés par type d'audience et d'activité),
- existence d'un système d'information sur la GDT opérationnel.

5.2. Dispositif de Suivi-Evaluation du PNIERN

Toujours dans l'objectif d'assurer la cohérence et la synergie des actions, le dispositif de S&E de la GERN sera coordonné par la cellule de coordination nationale du PNIERN mais les données et informations nécessaires au calcul des indicateurs seront collectées aux différents niveaux d'intervention. Il y aura donc à minima deux niveaux de responsabilité dans le système de S&E de la GERN :

Le niveau national

La cellule de coordination nationale intersectorielle du PNIERN, intégrée au sein de l'Agence Nationale de Gestion de l'Environnement et sous tutelle du Ministère de l'Environnement et des Ressources Naturelles, aura un rôle primordial dans le dispositif de S&E du PNIERN. En effet, deux experts devront spécifiquement être affectés à cette activité. Leur rôle est d'assurer l'encadrement et la coordination de la collecte des données nécessaires au calcul des indicateurs GERN choisis pour la mise en œuvre du dispositif de S&E.

Ils assureront la supervision et la vérification périodique des indicateurs de performance GERN établis aux différentes échelles. Ils devront à ce titre :

- consolider et analyser les données collectées à travers les études et les activités GERN ;
- préparer et disséminer régulièrement les rapports afin de faciliter la prise de décision.

Ils travailleront en étroite collaboration avec les responsables des cellules environnement des autres ministères impliqués.

Le niveau régional et local

Au niveau de chaque zone d'intervention, les données nécessaires au calcul des indicateurs GERN seront collectées par les agents des institutions étatiques et autres parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre des activités du PNIERN. Sur la base de leur plan d'actions, ces entités, en partenariat avec la cellule de coordination nationale, définiront les objectifs à atteindre, les activités à réaliser et les indicateurs y afférents. Les parties prenantes qui pourront être chargées de la collecte de ces données sont : (i) les services techniques et agricoles pour l'administration des enquêtes (changement des pratiques agricoles, appréciation des activités GERN du projet, etc.) (ii), les institutions de recherche (ITRA, universités) et (iii) les collectivités locales, les producteurs agricoles (y compris les associations, coopératives, etc.), les prestataires de services et entreprises privés qui mettent en œuvre les activités GERN au profit des groupes cibles. Elles produiront des rapports

réguliers sur les indicateurs qui concernent leurs activités en suivant des canevas de rapports mis à leur disposition par la cellule de coordination GERN.

5.3. Dispositif de suivi : collecte, traitement et diffusion des données GERN

La mise en place opérationnelle du dispositif de suivi-évaluation du PNIERN nécessite de collecter de manière régulière les données et informations nécessaires au calcul des indicateurs choisis.

La collecte et le traitement des données se fera grâce à différents outils parmi lesquels on peut citer : les enquêtes, les études de base et les études spécifiques, les données collectées au cours des activités et les données secondaires.

Le traitement des données permettra d'élaborer les indicateurs nécessaires au suivi des résultats et de l'impact de la GERN. Ainsi, afin de mettre en place les éléments nécessaires au suivi et à l'évaluation de l'impact de la GERN, une situation de référence (enquêtes socio-économiques, mesures de l'état des ressources en terre, données climatiques, évaluation participative...) devra être établie dans les différentes zones prioritaires d'intervention et ce, en collaboration étroite avec toutes les parties prenantes en valorisant leurs compétences respectives. Ceci permettra de disposer de repères permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs fixés à travers une série d'indicateurs GERN.

Des rapports seront élaborés depuis le démarrage des activités de GERN (état de référence) jusqu'à la fin de chaque projet GERN, incluant des rapports d'activités intermédiaires (mensuels, trimestriels et annuels).

Les données, les indicateurs, les rapports et toutes informations relatives à la GERN alimenteront régulièrement le Système d'Information Géographique dédié à la GERN (SIG-ERN, partie intégrante du SISE¹³ de l'ANGE), développé au démarrage de la mise en œuvre du PNIERN. Disponible aux niveaux national et régional, il permettra de diffuser régulièrement les informations sur la GERN et constituera une réelle base de données documentaires et cartographiques géoréférencées. Accessible via Internet, il facilitera les échanges d'information entre toutes les parties prenantes impliquées dans la GERN.

Le SIG-ERN devra permettre la gestion des informations aussi bien sur les activités, les résultats (biophysiques, agro-économique et financiers) que sur la surveillance et les études GERN réalisées.

Le SIG-ERN devra faciliter l'analyse et le traitement des données recueillies aux différents niveaux en vue de remplir régulièrement le tableau de bord du PNIERN, produire les rapports techniques et financiers périodiques et actualiser les données sur les indicateurs clés GERN.

En résumé, le SIG-ERN devra : (i) servir de lien étroit et de source d'échanges d'information entre les parties prenantes, (ii) permettre la dissémination et la collecte des données et informations sur la GERN, (iii) intégrer une base de données nationale, et (iv) inclure le dispositif de S&E de la GERN (à travers un module S&E dans l'architecture du SIG-ERN) pour faciliter l'analyse, la coordination et le suivi des projets et activités prioritaires identifiées dans le PNIERN.

Capitalisant les données générées par le dispositif de S&E GERN, le SIG-ERN rassemblera ces informations dans une seule base de données relationnelle pour pouvoir suivre les activités GERN et générer des statistiques consolidées.

¹³ Système d'Information Sur l'Environnement de l'Agence Nationale de Gestion de l'Environnement

L'accès au système d'information sera possible à travers 2 modes prédéfinis *Accès complet* et *Consultation*. Les utilisateurs accédant au système avec le mode « Accès complet » auront la possibilité d'importer : les informations relatives aux institutions chargées de la collecte des données, les rapports d'évaluation (revues annuelles, mi-parcours, finale), les études spécifiques, etc. L'administrateur principal du SIG-ERN fera partie de la cellule de coordination nationale du PNIERN et sera placé sous la tutelle de l'ANGE/MERF (qui validera les informations à inclure dans le SIG-ERN).

Le SIG-ERN sera intégré au site web dédié à l'environnement et aux ressources naturelles et sera accessible à partir d'un portail national à créer. Il constitue pour tous les acteurs concernés par la lutte contre la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles une plate-forme leur permettant de faire circuler et d'échanger les données et les informations élaborées, validées et mises à disposition sous forme exploitable. Le SIG-ERN représente ainsi la base nationale de connaissances relatives à la GERN, qui devra être régulièrement actualisé et permettra notamment de :

- disposer d'instruments d'informations en appui à la mise en œuvre du PNIERN,
- mettre en relation les acteurs impliqués dans la lutte contre la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles et dans la lutte contre la pauvreté,
- accéder aux informations, les faire circuler en même temps que les produits utiles à la GERN et valoriser ainsi le capital informationnel existant,
- renforcer les capacités existantes en matière de maîtrise des bonnes pratiques et des nouvelles techniques de GERN ainsi que des technologies de l'information et de la communication.

5.4. Dispositif d'évaluation

Le dispositif d'évaluation à mettre en place vise deux objectifs distincts :

- l'évaluation annuelle de la mise en œuvre du PNIERN en interne,
- l'évaluation périodique de l'impact de la GERN sur les écosystèmes et sur les populations.

Les organes

En interne, le Comité National Intersectoriel, secondé par la cellule de coordination nationale, procédera à l'évaluation annuelle de la mise en œuvre du PNIERN afin d'orienter et planifier d'années en années les objectifs à atteindre et prendre les mesures adéquates pour palier les difficultés rencontrées. Des commissions d'évaluations spécifiques pourront être constituées au besoin pour évaluer plus en profondeur la mise en œuvre de certaines priorités d'investissements.

Parallèlement à l'évaluation interne annuelle, il est indispensable de faire réaliser des audits externes de la mise en œuvre du PNIERN. Des évaluations pourront donc être réalisées par une équipe pluridisciplinaire d'experts indépendants (écologue, expert GRN, forestier, agroéconomiste, sociologue...). Cette équipe aura pour mission de (i) réaliser l'analyse globale de la mise en œuvre du PNIERN à travers l'examen de l'ensemble des indicateurs GERN élaborés par les différents niveaux et (ii) évaluer l'impact de la GERN sur les écosystèmes et sur le cadre de vie de la population togolaise.

La périodicité

En interne, les évaluations seront réalisées annuellement.

En externe, trois évaluations devront être réalisées :

- une évaluation au démarrage afin de définir la situation de référence,
- une évaluation à mi-parcours soit 2 ans et demi après le démarrage de la mise en œuvre du PNIERN,
- une évaluation finale à l'issue des 5 années de mise en œuvre du PNIERN, qui permettra en particulier de définir la 2nde phase du PNIERN.

Les outils

Pour procéder à l'évaluation, et ce aux différents niveaux, des outils seront conçus tels que : les rapports d'évaluation des différents niveaux ; les guides méthodologiques d'évaluation ; les manuels d'évaluation ; les fiches techniques d'évaluation ; les rapports financiers.

5.5. Modalités de mise en œuvre du dispositif de suivi et d'évaluation de la GERN

Pour être opérationnel, le dispositif de S&E de la GERN devra être installé à tous les niveaux de coordination et de collecte/traitement des données : cellule de coordination nationale, cellule environnement des ministères, institutions de recherche, tous autres opérateurs intervenant dans la mise en œuvre des projets (ONG, collectivités territoriales...).

VI. OPPORTUNITES DE MOBILISATION DES FINANCEMENTS

6.1. Les sources de financement du PNIERN

L'engagement fort du Togo pour la GERN doit tout d'abord se traduire par une forte implication du gouvernement togolais dans le financement des activités de la GERN, c'est-à-dire sur fonds propres avec une augmentation conséquente du budget national dédié à la GERN. Le gouvernement doit aussi renforcer ses actions en incitant les acteurs privés du Togo à investir dans la GERN. L'Aide Publique au Développement viendra finalement en appoint aux efforts internes de mobilisation de financements. Dans ce contexte, le FEM devrait être un acteur clé, pour couvrir les coûts différentiels en accord avec ses critères spécifiques d'éligibilité. Les activités passées et en cours seront analysées pour en tirer les leçons. La contribution de Terrafrica a consisté et consistera à proposer des activités pouvant être financées par le FEM de manière plus stratégique et plus orientée vers des programmes spécifiques, renforçant ainsi l'efficacité de l'engagement du FEM au Togo.

Le Togo gagnera aussi à s'appuyer fortement sur la coalition créée pour mobiliser l'ensemble des PTF impliqués dans la GERN. La concertation devra donc être permanente afin de procéder régulièrement à l'analyse et au suivi-évaluation des écarts entre le planning et la réalisation des actions retenues pour la mise en œuvre concrète du PNIERN. Ceci permettra de prendre les mesures correctrices nécessaires à temps et d'avoir une démarche pro-active. Le cadrage budgétaire du PNIERN prendra en compte les financements en cours et à rechercher pour la mise en œuvre des projets permettant l'amplification de la GERN au Togo. Les autres PTF, non impliqués dans la coalition, devront aussi être informés des résultats de la GERN et des actions de plaidoyer devront être menées afin de les inciter à adopter de bonnes pratiques de GERN dans le cadre de la mise en œuvre des projets de développement qu'ils soutiennent.

Des activités de mobilisation des financements novateurs devront être menées. Les paragraphes suivants listent des exemples de financements novateurs les plus prometteurs pour le financement de la GERN au Togo.

6.2. Les sources intérieures de financements

Le budget national

Les secteurs de l'environnement et de l'agriculture contribuent majoritairement à la mise en œuvre de la GERN et en ce sens la revue des dépenses publiques engagée permettra d'établir la situation de référence quant au montant du budget national alloué à la GERN. Cependant, il ne faut pas omettre le rôle joué par d'autres secteurs tels que les secteurs de l'eau, du commerce... dans la mise en œuvre de la GERN. Comme mentionné dans le diagnostic économique et financier, il est donc essentiel de voter un budget global national GERN, réparti ensuite entre les différents secteurs (avec un étiquetage spécifique permettant de suivre sa mise en œuvre).

En tout état de cause, le budget national affecté à la GERN doit augmenter progressivement tout au long de la mise en œuvre du PNIERN.

Les financements à l'échelle locale

A l'échelle locale, le rôle de toutes les parties prenantes (société civile, organisations villageoises, ONG et organisations locales telles que les groupements de femmes...) peut être important dans le financement des activités de GERN et il s'agit de mobiliser les ressources disponibles à leur niveau.

Il paraît aussi indispensable dans le contexte de la décentralisation de mobiliser les ressources auprès des collectivités territoriales régionales et locales qui possèdent des budgets annuels.

Enfin, il serait opportun d'encourager la participation des communautés locales dans le paiement des services écosystémiques / environnementaux (**Encadré 7**).

Encadré 7

Le paiement des services environnementaux correspond à « une transaction volontaire dans laquelle, un service environnemental bien défini (ou un usage des sols à même de sécuriser ce service) est 'acheté' par un (au minimum) acheteur de service environnemental à un (au minimum) fournisseur de service environnemental si et seulement si le fournisseur de service environnemental sécurise la fourniture de ce service environnemental (conditionnalité) » Wunder (2005).

Le concept de PSE renvoie à un double arrangement contractuel, volontaire et conditionnel.

Secteur privé

Le développement du partenariat public – privé pourrait être une opportunité de mobilisation de nouvelles sources de financement.

Il serait aussi opportun de :

- promouvoir la participation du secteur privé dans la GERN ;
- analyser les possibilités de financements de la GERN par des dons privés / sponsors notamment en faisant appel à des fondations ;
- encourager les institutions financières nationales à soutenir les investissements privés dans la GERN.

6.3. Sources extérieures de financements

L'Aide pour le commerce

En droite ligne avec les principes fondateurs de la Déclaration de Paris sur l'Efficacité de l'aide, l'Aide pour le commerce constitue un cadre international où les donateurs, les pays partenaires et les institutions de développement travaillent ensemble pour formuler un large éventail d'activités de développement dans une stratégie globale et intersectorielle de développement du commerce mondial.

L'aide pour le commerce vise essentiellement à renforcer la capacité productive des pays en développement et faire face à leurs contraintes du côté de l'offre et de leurs besoins en infrastructure liée au commerce. D'un point de vue financier, l'Aide pour le commerce se réfère à l'aide publique au développement (APD), au financement du développement du commerce, indépendamment des secteurs vers lesquels elle est canalisée.

La mise en œuvre et le financement de l'Aide pour le commerce reposent sur des programmes réguliers de l'aide publique au développement (APD) et sur ses modalités traditionnelles, englobant par conséquent un large éventail de mécanismes de livraison qui dépendent des modalités d'aide des organisations partenaires de développement. Il s'agit notamment des donateurs bilatéraux, les institutions financières internationales et les organismes multilatéraux. La majeure partie de l'aide pour le commerce est fournie par les donateurs bilatéraux et multilatéraux, suivant leurs propres modalités d'acheminement de l'aide. En plus de cela, il y a un nombre croissant de mécanismes qui sont utilisés comme moyen de promouvoir la coordination et les partenariats, et qui sont également associés aux instruments financiers, aux financements spécifiques des priorités de l'aide pour le commerce. Ces mécanismes incluent entre autres :

- **Le Cadre Intégré Renforcé (CIR)** est un mécanisme pour coordonner la fourniture de l'assistance technique de l'aide pour le commerce, et l'acheminement des fonds de l'aide pour le commerce aux PMA. Le CIR soutient les PMA, dans l'intégration de leurs besoins liés au commerce dans les stratégies nationales de développement, afin de renforcer la coordination des donateurs au niveau des pays et le dialogue avec leurs partenaires de développement. Le CIR identifie les besoins de développement du commerce des pays grâce à un outil de diagnostic appelé Etudes Diagnostiques d'Intégration au Commerce (EDIC). L'EDIC est complétée par une Matrice d'Action qui définit plus en détail les priorités d'investissement du commerce. Le CIR est mis en œuvre par le biais d'une structure nationale (qui est commune à tous les pays) comprenant: i) une Unité nationale de mise en œuvre rattachée au ministère du Commerce et coordonnée par le Point Focal du CIR; ii) un facilitateur des donateurs, et iii) un ressortissant (de haut niveau) du Comité directeur. Le CIR soutient la mise en œuvre de l'EDIC et de la matrice d'action en fournissant des fonds catalytiques par l'intermédiaire du fonds d'affectation spéciale du CIR et également en facilitant la mobilisation du fonds d'aide pour le commerce des donateurs bilatéraux et multilatéraux.
- **Les Fonds d'Application des Normes pour le Développement du Commerce (FANDC)** est un programme et un partenariat mondial de l'OMC, la FAO, la Banque mondiale, l'OMS et l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) dans le renforcement des capacités sanitaires et phytosanitaires (SPS) et la coopération technique. Le FANDC aide les pays en développement à renforcer leur expertise et leur capacité à analyser et mettre en œuvre des normes sanitaires et phytosanitaires (SPS), l'amélioration de leurs ressources humaines, animales et de la situation

phytosanitaire, et donc leur capacité à acquérir et maintenir l'accès aux marchés pour leurs produits alimentaires et agricoles. Cela se fait par la mise en œuvre de projets spécifiques, et en fournissant une assistance aux pays en développement dans l'articulation de leurs besoins SPS au moyen de subventions de préparation des projets. Les autres activités principales du FANDC incluent: i) sensibiliser les politiques et les décideurs sur l'importance du renforcement des capacités SPS en faisant des investissements dans ce domaine, ii) la coordination entre les agences de coopération technique, iii) la mobilisation de fonds, et iv) l'échange d'expériences et la diffusion des bonnes pratiques en matière d'assistance SPS.

- **Le fonds d'affectation spéciale multi-donateurs pour le commerce et le développement de la Banque mondiale (FFM-TD)** soutient les activités liées au commerce qui contribuent à la croissance et à la réduction de la pauvreté au niveau national, régional et mondial. Le programme compte quatre donateurs qui y contribuent: la Suède, le Royaume-Uni, la Norvège et la Finlande. Le FFM-TD appuie les travaux sur un large éventail de sujets commerciaux, y compris des questions telles que la politique commerciale et les accords, la facilitation du commerce, la compétitivité à l'exportation, les contraintes en dehors des frontières au niveau du commerce international, les effets re-distributifs du commerce et la réforme de la politique commerciale. Le programme vise à assurer que les activités liées au commerce au niveau des pays intègrent une expertise intersectorielle, afin de combler le fossé entre la politique économique, les infrastructures, le développement du secteur privé et le développement rural, ainsi que de nouvelles questions transversales telles que le changement climatique et le genre. Le programme finance également le diagnostic, le renforcement des capacités, et les activités de préparation de projets nécessaires pour réaliser des programmes d'investissement financés par le CIR et l'initiative de l'aide pour le commerce plus efficace.

Le Fonds BioCarbone

Le Fonds BioCarbone est un fonds spécialisé de la Banque Mondiale ayant pour vocation d'acheter des crédits carbone. Sa mission est d'aider à la gestion internationale du carbone : afforestation et reforestation, réduction des émissions liées à la déforestation, gestion forestière durable et développement de toutes approches innovantes... tout en préservant la biodiversité et en réduisant la pauvreté dans le monde. Les fonds sont apportés à la fois par des investisseurs publics, des organismes gouvernementaux ou paragouvernementaux et des grandes entreprises.

Le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM)

Le FEM est un organisme international, comptant 178 membres, qui aide les pays en développement à financer des projets et des programmes visant à préserver l'environnement dans le monde – en décembre 2008, 352 millions de dollars avaient été investis dans de tels projets, sur un total de 1,03 milliard de dollars affectés aux stratégies d'atténuation. Les fonds spécifiques du FEM pertinents pour la GDT sont les suivants (source IRIN)¹⁴ :

- **Le projet Gestion durable des forêts** - Ce programme spécifique du FEM dispose de 154 millions de dollars pour financer des projets d'utilisation des terres, de changement d'affectation des terres et de foresterie.

¹⁴ <http://www.irinnews.org/fr/ReportFrench.aspx?ReportId=86351>

- **Le Fonds spécial de priorité stratégique pour l'adaptation (SPA)** - Le projet pilote de la Caisse du FEM en matière d'adaptation – la totalité des 90 millions de dollars disponibles a été affectée.
- **Le Fonds spécial pour les changements climatiques (FSCC Adaptation)** - Ce fonds est géré par le FEM – en décembre 2008, 68 millions de dollars, sur un total de 90 millions, avaient été affectés à 15 projets.
- **Le Fonds pour les pays les moins avancés-** Ce fonds est géré par le FEM – 172 millions de dollars (dont des promesses de dons) ; en décembre 2008, 91,8 millions de dollars avaient été levés pour des projets d'adaptation.
- **Le Fonds pour l'adaptation** - En octobre 2008, 91,3 millions de dollars avaient été levés pour des projets d'adaptation. Les promesses de dons s'élèvent à plusieurs milliards de dollars.

Par ailleurs, le FEM soutient fortement la Gestion Durable des Terres à travers son programme opérationnel 15 concernant l'atténuation et la prévention de la dégradation des terres et la désertification et au titre duquel le Togo peut bénéficier de financements pour la lutte contre la dégradation de l'environnement par la mise en œuvre d'activités de GERN.

Les Fonds issus de programmes bilatéraux

Parmi les fonds issus de programmes bilatéraux, susceptibles d'être mobilisés pour le financement du PNIERN, en particulier afin de s'adapter aux CC et d'en atténuer les effets, on peut retenir :

- **Cool Earth Partnership (Japon)** - Ce fonds de 10 milliards de dollars, mis en place par le gouvernement japonais et disponible jusqu'en 2012, accorde des subventions et des prêts à des projets d'adaptation et d'atténuation.
- **L'Initiative climat et forêt (ICF) (Norvège)** - Un fond de 2,2 milliards de dollars du gouvernement norvégien, disponible jusque 2012, qui accorde des subventions pour les projets d'atténuation.
- **International Window de l'Environmental Transformation Fund (ETF-IW) (Royaume-Uni)** - Ce fonds, créé par le gouvernement britannique, est disponible jusqu'en 2010. Son objectif est d'investir la plus grande partie du montant total, qui s'élève à 1,18 milliard de dollars, dans le Fonds d'investissement climatique de la Banque mondiale, mis en place en 2008 pour aider les pays en développement à mener des projets d'atténuation et d'adaptation.
- **Initiative internationale pour le climat (IIC) (Allemagne)** - Ce fonds de 764 millions de dollars, créé par le gouvernement allemand, vise à tirer 10 pour cent de ses recettes du système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne, qui permet aux entreprises à forte intensité énergétique d'acheter et de vendre des permis les autorisant à émettre du dioxyde de carbone.
- **L'Initiative internationale pour le carbone forestier (IFCI) (Australie)** - Ce fonds, créé par le gouvernement australien, est destiné à accorder des subventions à des projets d'atténuation, en puisant dans les 129 millions de dollars à sa disposition, et ce jusqu'en 2011. En novembre 2008, 50 millions de dollars avaient été alloués.
- **Programme des Nations Unies pour le Développement** - Fonds espagnol pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement, Thématique Environnement et changement climatique. Cette initiative, dont le budget s'élève à 90

millions de dollars, permettra d'accorder des subventions à des projets d'atténuation et d'adaptation jusqu'en 2010.

Les Fonds issus de programmes multilatéraux

Les fonds issus de programmes multilatéraux les plus importants pour le PNIERN sont les suivants (source IRIN) :

- **Le Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier** - Un fonds de 385 millions de dollars créé par la Banque mondiale destiné à accorder des subventions et des prêts à des projets d'atténuation jusqu'en 2020. Jusqu'à présent, 160 millions de dollars ont été alloués.
- **Le Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone** - Ce fonds également mis en place par la Banque mondiale – dispose de 500 millions de dollars pour soutenir des projets d'atténuation, sur lesquels 140 millions ont déjà été affectés.
- **Le Dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement (GFDRR)** - Un fonds alimenté par les dons, géré par la Banque mondiale et destiné à financer des projets d'adaptation – n'a reçu pour l'instant que 15 millions de dollars, sur les 83 millions de dollars promis.
- **Le Fonds de partenariat des Nations Unies pour la réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts dans les pays en développement (UN-REDD)** - Un dispositif mettant plus de 52 millions de dollars à la disposition de projets d'atténuation ; à ce jour, six initiatives ont reçu des financements de ce fonds, à hauteur de près de 30 millions de dollars.
- **Les Fonds d'investissement climatiques, comprenant le Fonds pour les technologies propres et le Fonds stratégique pour le climat, tous deux gérés par la Banque mondiale** - Ce dispositif de 6,2 milliards de dollars accorde, via ces deux fonds, des prêts et des subventions à des projets d'atténuation et d'adaptation. Les Etats-Unis, qui ont investi deux millions de dollars dans le Fonds pour les technologies propres, en sont le principal soutien.
- **L'Initiative pour l'énergie durable et le changement climatique (SECCI)** - Mise en place par la Banque interaméricaine de développement – ce dispositif de 29 millions de dollars accorde des subventions et des prêts à des projets d'adaptation et d'atténuation. Il a permis de soutenir des investissements cruciaux pour le développement des biocarburants, des énergies renouvelables et d'autres types d'énergies durables.
- **Le Mécanisme de Développement Propre (MDP)** - Le Protocole de Kyoto de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique a été adopté en décembre 1997 par plusieurs pays industrialisés et quelques économies en transition. L'Accord est entré en vigueur en février 2005. La valeur des transactions prévue au titre du MDP du Protocole de Kyoto qui implique des échanges commerciaux de carbone avec les pays en développement a plus que doublé chaque année entre 2005 et 2007. Malgré cette expansion, l'Afrique subsaharienne n'a soumis que peu de projets MDP en 2008 (seulement 1,4%) en raison de la complexité des demandes de candidature, de sélection et de suivi des projets MDP.

6.4. Opportunités offertes par les banques de développement

La BAD a la possibilité de financer des études de faisabilité et quelques petits projets (à hauteur d'un million de dollars US). A ce titre, elle a engagé des ressources dans des études sur la mise en œuvre de la gestion des sols et de l'eau en 2009. Il serait opportun de faire le bilan de ces études avec la BAD et d'analyser les possibilités de soutien du Togo dans le cadre de son PNIERN pour financer à ce titre les activités prioritaires de GERN et qui auraient un lien avec les objectifs stratégiques du programme pays.

D'autres banques s'intéressant aux problématiques de la dégradation des terres pourraient être sollicitées telles que :

- L'Agence Française de Développement (AFD) / Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM),
- La banque d'investissement et de développement de la CEDEAO (BIDC) est une institution créée en janvier 2003, dans le cadre de la restructuration du fonds de la CEDEAO, créée en 1977 et dont les activités opérationnelles ont commencé depuis 1983. Elle regroupe actuellement les 15 états membres de la CEDEAO et a son siège basé au Togo. La BIDC est structurée en deux filiales opérationnelles: (i) le fonds régional de développement de la CEDEAO (FRDC); et (ii) la banque régionale d'investissement de la CEDEAO (BRIC).
- la Banque Arabe de Développement Economique en Afrique (BADEA) ; Arab Bank for Economic Development in Africa (dont le siège est à Khartoum), elle ne finance pas de projets dans les pays arabes et dispose de plusieurs mécanismes de financement et s'intéresse tout particulièrement à la sécurité alimentaire,
- La Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) est une institution spécialisée de financement de l'union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) dont le siège est basé au Togo. Elle ne dispose pas de document spécifique de politique dans le secteur rural, mais inscrit ses actions dans la stratégie de lutte contre la pauvreté et accompagne les Etats membres dans la mise en œuvre de leur politique dans les secteurs éligibles.

6.5. Opportunités diverses

Enfin, des actions spécifiques pourraient être menées pour :

- encourager la coopération décentralisée, notamment avec les collectivités territoriales françaises (DGCID, 2008)¹⁵ déjà fortement impliquées dans des projets de gestion des ressources naturelles et de lutte contre la désertification ;
- encourager le financement de la GERN par les envois de fonds des personnes immigrées ;
- utiliser les revenus de la gestion durable des forêts ;
- utiliser les recettes provenant de l'écotourisme.

¹⁵ Acte du colloque « Développement local et gestion des ressources naturelles en zones arides » 35pp. Ministère des Affaires Etrangères et Européennes, DGCID, Paris, France.

6.6. Mécanismes de mobilisation des ressources

Concernant la mobilisation des ressources, le pot commun sera adopté et les procédures budgétaires nationales seront appliquées conformément aux principes de la déclaration de Paris. L'approche budgétaire sectorielle sera privilégiée, avec un étiquetage spécifique des activités de GERN.

RECOMMANDATION :

Pour mettre en place une réelle stratégie de mobilisation de financement, il sera nécessaire de **réaliser une étude approfondie des opportunités pertinentes pour le Togo et d'analyser dans quelles mesures les investissements prioritaires de GERN sont éligibles aux différents financements concernés.**

Une telle étude devrait être lancée dès novembre 2010 afin de disposer d'une analyse approfondie à la fin du premier trimestre 2011 et engager des actions de mobilisation de financements complémentaires au second trimestre 2011.

Le budget nécessaire pour la réalisation d'une étude sur les opportunités de financement et les modalités de leur mobilisation est estimé à **100 000 US\$** (étude + atelier national de validation).

VII. STRATEGIE DE COMMUNICATION

7.1. Les grands axes de la stratégie de communication

De manière générale, l'information, l'éducation et la communication visent à provoquer des changements de comportements des acteurs cibles en vue d'atteindre des objectifs fixés. Il s'agit, dans le cadre de la mise en œuvre du PNIERN d'encourager l'adoption de bonnes pratiques de GERN et de nouveaux comportements dans le processus d'utilisation des terres. Ainsi, afin de mettre en place une stratégie nationale de communication spécifique sur la GERN, il est nécessaire de définir précisément les éléments à promouvoir, auprès de quelles cibles et avec quels outils et supports de diffusion.

Dans le contexte actuel, il s'agit autant de:

- promouvoir le processus GERN engagé afin de favoriser rapidement sa mise en œuvre opérationnelle et efficace ;
- promouvoir la coalition nationale mise en place, le rôle de leadership et de champion de chaque membre de la coalition ainsi que la manière dont les partenaires techniques et financiers (PTF) se sont organisés et appuient le processus GERN ;
- sensibiliser et renforcer les différentes parties prenantes, de l'échelle locale à l'échelle nationale, afin de leur permettre d'acquérir une bonne compréhension du processus GERN mis en œuvre et des résultats des diagnostics (technique, écosystémique, financier et institutionnel) permettant de définir les priorités d'investissements d'une part, et de l'apport de la GERN et des bonnes pratiques d'autre part ;
- promouvoir la participation des différentes parties prenantes dans l'adoption et la diffusion des bonnes pratiques de GERN ;

- contribuer à la mise en œuvre des stratégies nationales et internationales de lutte contre la désertification, de protection de la biodiversité et d'adaptation au changement climatique par la diffusion des données et informations pertinentes.

La communication sur la GERN doit permettre de mettre en exergue les avantages liés à la mise en œuvre de bonnes pratiques de GERN, entre autres : la lutte contre la dégradation des terres, la séquestration du carbone et l'atténuation des changements climatiques, l'adaptation au changement climatique, la protection des ressources naturelles, la pérennisation des systèmes de production et des services rendus par les écosystèmes, l'amélioration du cadre de vie et des conditions de vie de la population togolaise. La communication doit aussi favoriser la diffusion de l'information adéquate à même de contribuer à relever les défis environnementaux et socio-économique.

La stratégie de communication GERN devra donc favoriser et améliorer la diffusion/vulgarisation et la valorisation des connaissances et des bonnes pratiques en matière de GERN en :

- favorisant les échanges et la synergie entre les différentes parties prenantes et ce, à tous les niveaux ;
- améliorant les niveaux d'adoption et d'appropriation par les acteurs des bonnes pratiques et technologies favorables à la GERN ;
- contribuant à une meilleure visibilité des actions en matière de GERN en vue d'accroître la mobilisation des ressources locales, nationales et externes en faveur de la GERN.

Afin de soutenir la mise à l'échelle de la GERN au Togo, la stratégie de communication doit être développée pour atteindre l'ensemble des parties prenantes impliquées dans la GERN, de l'échelle locale à l'échelle internationale.

Quatre **objectifs stratégiques majeurs** peuvent d'ores et déjà être assignés à cette stratégie à savoir :

1. assurer le plaidoyer indispensable à l'adoption et à la mise en œuvre opérationnelle du PNIERN ;
2. renforcer la connaissance et l'application de méthodes de GERN au Togo, de l'échelle nationale à l'échelle locale ;
3. renforcer l'identité multisectorielle de la GERN ;
4. accroître les ressources financières pour permettre la réalisation des objectifs.

7.2. Plan d'action de mise en œuvre de la stratégie de communication du PNIERN

Poursuivant l'atteinte des quatre objectifs stratégiques susmentionnés, des actions de communication doivent être menées et des supports spécifiques de communication doivent être développés.

Les actions de communication doivent faire connaître le processus GERN à toutes les échelles ; le PNIERN, étant un cadre fédérateur des investissements nationaux, bilatéraux et multilatéraux pour l'amplification de la GERN au Togo.

Pour ce faire, un **plan annuel de communication opérationnel (Annexe 3) a été défini et budgétisé**. Ce plan doit permettre de mobiliser toutes les parties prenantes pour la GERN et ce, aux échelles internationale, régionale, sous-régionale, nationale et locale.

Aux échelles internationale, régionale et sous-régionale

A ces niveaux, il s'agit à la fois d'informer et de mobiliser l'ensemble des partenaires pour soutenir le processus GERN au Togo et de fournir aux institutions compétentes les informations nécessaires pour la mise en œuvre de leurs propres stratégies.

Il faut donc développer a minima un plaidoyer **pour la mobilisation des différents partenaires suivants** :

- **la plateforme régionale TerrAfrica** : l'engagement du Togo comme partenaire de la plateforme régionale TerrAfrica l'appelle à contribuer à la gestion des connaissances en matière de GERN notamment en mettant à disposition de TerrAfrica les documents techniques qui seront élaborés et qui pourront constituer des guides de référence (ex : fiches techniques de GERN...). Pour renforcer son appui au pays et afin d'assurer une plus grande et meilleure communication entre les différents partenaires des niveaux régional et national, le secrétariat de TerrAfrica, quant à lui, a mis actuellement en place un Groupe Spécial de Conseils (Special Advisory Group - SAG). Les pays membres et le Togo en particulier seront invités à participer aux travaux et réunions du SAG ;
- **les secrétariats exécutifs des accords multilatéraux sur l'environnement** : pour favoriser le soutien au processus GERN, il est essentiel d'informer et de sensibiliser les secrétariats des conventions sur l'avancée du processus au Togo et sur les résultats concrets obtenus par les activités de GERN notamment grâce à la diffusion des résultats du suivi-évaluation mis en place. Ceci permettra aux secrétariats des conventions de disposer d'informations récentes et mises à jour sur l'impact des actions de GERN en matière de lutte contre la désertification, de préservation de la biodiversité et d'adaptation au changement climatique. Plus spécifiquement, la communication des informations et la diffusion des résultats contribueront à la mise en œuvre de la stratégie décennale de la Convention des Nations Unies pour la Lutte Contre la Désertification (CNULCD) à travers :
 - la définition au Togo d'un état de référence et d'un **système de suivi - évaluation** des impacts des activités de GERN et des tendances d'évolution écologiques et socio-économiques permettant au secrétariat d'évaluer progressivement les progrès accomplis en matière de lutte contre la désertification ;
 - la mise en place d'une **base de connaissance sur la GERN** accessible sur Internet contribuant ainsi à la gestion de la connaissance attendue dans la stratégie décennale ;
- **les partenaires multilatéraux et bilatéraux** qui pourraient être mobilisés afin de financer les actions prioritaires définies dans le PNIERN ;
- **les communautés économiques régionales** (UEMOA, CEDEAO) qui pourraient soutenir les activités. La CEDEAO en particulier devra assurer la cohérence entre les activités de GERN et la politique agricole commune de la CEDEAO notamment pour la mise en œuvre du PDDAA ;

- **les organisations techniques sous-régionales** telle que le CILSS et ses institutions techniques pourraient être sollicitées afin de contribuer aux activités de GERN relevant de la lutte contre la dégradation des terres pour diffuser les bonnes pratiques au sein de la sous-région et apporter leur soutien technique en cas de besoin.

Pour ces différentes cibles, des actions spécifiques de communication doivent être développées. Il s'agit en particulier de :

1. développer un plaidoyer au plus haut niveau des instances internationales, régionales et sous-régionales, en diffusant l'information utile à ces échelles et à même de favoriser la gestion et la diffusion des connaissances, informer sur le processus GERN au Togo et mobiliser les partenariats stratégiques, techniques et financiers nécessaires pour sa mise en œuvre opérationnelle et efficace. Pour ce faire, il faudra a minima :
 - développer un site web dédié à la GERN au Togo et développer un portail sur le site web régional de TerrAfrica ;
 - organiser des événements parallèles à l'occasion des conférences des parties des accords multilatéraux sur l'environnement (UNCCD, UNFCCC, UNCBD) ;
2. contribuer spécifiquement à la mise en œuvre de la stratégie décennale de l'UNCCD en communiquant régulièrement au secrétariat les résultats du suivi-évaluation de la GERN, notamment à travers l'élaboration d'un rapport annuel transmis directement au secrétariat et accessible sur le site web GERN du Togo.

Aux échelles nationale et locale

A l'échelle nationale, les acteurs sont nombreux et la communication doit être étendue à tous les niveaux, du niveau national au niveau local en s'appuyant notamment sur le processus de décentralisation. La promotion de la GERN et le renforcement des capacités doivent se faire tant **au niveau des ministères** (agriculture, élevage, environnement, finances...) que **des services centraux et déconcentrés de l'Etat**, afin de les amener à s'engager davantage dans la formulation et la mise en œuvre des actions de GERN sur le terrain.

C'est aussi à ces niveaux que **les partenaires techniques et financiers doivent être informés et impliqués dans la mise en œuvre du PNIERN**. Pour cela, la plate-forme de dialogue entre les PTF et l'équipe technique ERN doit être opérationnelle. Un dialogue permanent et la diffusion régulière des informations doivent être assurés pour amplifier de manière efficace la GERN au Togo. Des **réunions d'information et de présentation des résultats** doivent être régulièrement organisées pour assurer la bonne gouvernance du processus et la mise en place des financements nécessaires. L'équipe technique GERN doit ainsi informer régulièrement les partenaires techniques et financiers sur l'état de mise en œuvre des projets de GERN, afin de renforcer le dialogue et la complémentarité pour le financement des actions de GERN en cours et à venir. Les PTF non impliqués dans la coalition doivent aussi être suffisamment informés sur le processus GERN et ses résultats de manière à adopter de bonnes pratiques de GERN dans les projets qu'ils soutiennent.

Dans cette perspective, les actions de communication doivent permettre de :

- convaincre les acteurs institutionnels concernés, en particulier ceux du ministère de l'économie et des finances, de la plus value des activités de GERN, en vue de les amener à soutenir activement la GERN en affectant les financements adéquats en regard des défis à relever et en favorisant le financement et la promotion de la GERN, conformément à l'approche programme et à la déclaration de Paris sur l'APD ;

- développer les actions d'information–communication et de sensibilisation auprès des populations locales grâce aux différents canaux existants (radios nationales et locales, télévisions, journaux, expositions et foires...) ;
- développer la formation des cadres et techniciens des services de l'Etat depuis le niveau central à celui des départements et des collectivités territoriales en matière de maîtrise et de dissémination des bonnes pratiques de GERN.

A l'échelle locale, la multiplicité des acteurs appelle à travailler de concert avec l'ensemble des parties prenantes. Il s'agit à ce niveau de **relayer l'information, sensibiliser et former les différentes parties prenantes** pour les impliquer fortement dans la GERN.

Les organisations non gouvernementales (ONG) et les organisations de la société civile (OSC) doivent servir de relais pour diffuser les bonnes pratiques de GERN et s'impliquer dans la mise en œuvre des actions GERN aux côtés des utilisateurs finaux des terres, tout en mobilisant des financements complémentaires et en assurant des actions de formations axées sur la gouvernance locale des ressources naturelles. Plus précisément, les ONG peuvent développer avec les services déconcentrés de l'Etat des formations de formateurs afin de sensibiliser les villageois et former les responsables des associations villageoises, ce qui aura pour effet d'amplifier d'autant la diffusion des bonnes pratiques de GERN.

Les utilisateurs finaux des terres (agriculteurs, pasteurs, paysans) devront être sensibilisés afin d'acquérir une bonne compréhension des avantages de la GERN et de mettre en œuvre les bonnes pratiques. Des échanges d'expériences entre paysans expérimentés pratiquant la GERN, véritables « champions locaux », devraient être favorisés pour convaincre les autres du bien fait de ces pratiques à la fois pour la préservation des écosystèmes et l'amélioration de leurs conditions de vie.

Afin de donner une place de choix aux acteurs communaux en tant que cibles visées par les actions de communication, la stratégie de communication doit être faite selon une approche décentralisée. De fait, un effort particulier devra être fait pour mener en priorité les activités d'information, d'éducation et de communication indispensables à la mise en œuvre des pratiques de GERN sur le terrain et à leur amplification à l'échelle du pays. Les acteurs locaux et en particulier les utilisateurs finaux des terres sont les premiers bénéficiaires des actions de GERN. La stratégie de communication doit donc :

- sensibiliser et former les acteurs des ONG aux bonnes pratiques de la GERN, afin qu'ils puissent devenir eux-mêmes formateurs et accompagner à l'échelle locale le processus GERN ;
- développer et privilégier les échanges d'expériences et le partenariat entre les communes et communautés : visites inter villages, inter communes... Pour ce faire, il sera judicieux de s'appuyer sur les ONG et les OSC à même de vulgariser les bonnes pratiques de GERN auprès des utilisateurs finaux des terres ;
- capitaliser les pratiques et les mécanismes locaux et communautaires de diffusion de l'information et d'échanges afin de diffuser les informations et promouvoir la GERN : radios rurales, journaux en langues locales, télévision nationale, réunions d'information et de communication à l'échelle des villages organisées avec les chefs traditionnels, intranet...

En milieu urbain et rural, des efforts de communication doivent aussi être fait pour améliorer la gestion des catastrophes naturelles et la prévention des risques ainsi que le cadre de vie (par une responsabilisation de chacun). Des actions spécifiques d'information et de sensibilisation de la population togolaise doivent être développées pour permettre à tout un chacun d'être

responsable dans ses actions (ex : gestion des déchets, pollution) et de répondre rapidement aux alertes précoces en qu'à de risques de catastrophes naturelles.

Enfin, de manière générale, il serait opportun de rédiger et de diffuser une lettre d'information trimestrielle en langues française et anglaise qui serait mise en ligne sur le site web GERN du Togo et diffusée à tous les acteurs de la GERN au Togo à travers le courrier électronique. Ceci est particulièrement pertinent aux échelles internationales et nationales. A l'échelle locale, cette même lettre trimestrielle pourrait être traduite dans les principales langues nationales afin d'être accessible dans toutes les régions du pays.

Le budget estimé pour la mise en œuvre de la stratégie de communication telle que présentée en **Annexe 3** est égal à **1 175 000 US\$** (inclus dans le budget du PNIERN, axe 5).

7.3. Amélioration de la stratégie de communication

Afin d'affiner et bien orienter la stratégie de communication et ses actions de manière à répondre aux besoins en tenant compte de ce qui a déjà été fait ou des lacunes, et qui s'intègre à la fois aux stratégies de communication nationales, régionales et internationales, **il est nécessaire de réaliser un bilan sur les acquis du Togo dans ce domaine.**

Afin de guider ce travail d'état des lieux et d'analyse, il est recommandé de répondre aux questions suivantes : est ce que des actions de communication ont été déjà menées en matière de GERN...? À quel niveau ? Quel support ont été développés jusque là ? Peut-on tirer des leçons pour améliorer la stratégie GERN à venir ? A-t-on visé les bonnes cibles, avec cohérence dans la durée, en utilisant les bons dispositifs, le bon niveau de budget ?

Comme le préconise la stratégie de communication de TerrAfrica, ce bilan permettra de réaliser une véritable évaluation visant à déterminer la situation d'alerte, les besoins et les capacités de communication, les risques politiques, le public (questions et comportements), et les questions techniques. Cette analyse doit également comprendre une évaluation des plans stratégiques des différents ministères et, lorsque cela est possible, un examen superficiel des attitudes à l'égard de la communication et de l'intérêt général relatif à la communication. Un accent supplémentaire doit être mis sur la détermination de la capacité et la mise en œuvre/structure institutionnelle pour mettre en œuvre un programme de communication. Plusieurs questions peuvent guider cette évaluation : Est-ce que leur stratégie organisationnelle intègre des programmes pour sensibiliser le public aux questions de gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles et leurs réalisations ? Ont-ils la capacité de gérer et de maintenir une relation synergique avec la société civile ? Est-ce que les ministères ont un paradigme favorable qui facilitera le succès des efforts de communication sur la GERN?

De plus, la stratégie de communication du Togo pourrait être élaborée en coordination étroite avec l'équipe de communication du NEPAD pour appuyer le plaidoyer et la sensibilisation sur la GERN au niveau des communautés économiques régionales (CER) et du Togo et pour intégrer la GERN dans les processus décisionnels.

Enfin, la stratégie de communication sera réellement opérationnelle si l'ensemble des parties prenantes se reconnaît autour d'un logo, un slogan et une charte graphique bien identifiée. Des messages clés de communication devront être formulés.

Une étude spécifique « **communication** » devra être menée afin de définir le contenu des messages à adresser en regard des différentes cibles visées, le slogan de la GERN, la définition d'un logo.... Le coût d'une telle étude s'élèverait à **50 000US\$**.

7.4. Mise en œuvre de la stratégie de communication

La mise en œuvre de la stratégie de communication GERN nécessite la désignation d'un « **Communicateur National** » aux compétences reconnues et éprouvées de manière à atteindre les objectifs stratégiques fixés. Véritable coordinateur des actions de communication à l'endroit du gouvernement (comité interministériel enrichi), des institutions ministérielles, des PTF (...), le Communicateur National aura la tâche d'engager et de superviser toutes les actions de communication accompagnant le processus GERN, depuis les actions de plaidoyer aux actions d'information-sensibilisation, et ce à toutes les échelles.

Le Communicateur National sera secondé par un ensemble de communicateurs aux différents niveaux qui permettront de décupler les actions de communication auprès des parties prenantes en s'adressant à elles en utilisant les bons canaux et outils de communication :

- des **messagers de la GERN** devront relayer l'information et assurer le plaidoyer pour la GERN auprès des ministères impliqués dans la GERN. Ces messagers doivent donc non seulement maîtriser les questions techniques de la GERN mais également être au cœur du processus GERN du Togo. Ils sont aussi les garants d'une bonne remontée de l'information pour l'identification des besoins en renforcement des capacités en matière de GERN ;
- des **responsables de communication GERN sectoriels**, intégrés aux cellules environnement de chaque ministère impliqué dans la GERN. Ces responsables de communication seront en mesure d'identifier les méthodes de GERN relevant directement des prérogatives de leur ministère et, seront soutenus par les messagers de la GERN. Leur rôle sera d'extraire les messages et techniques GERN clés afin de générer des supports adaptés et harmonisés selon une charte « communication GERN » adaptée. Ces responsables de communication sectoriels doivent pratiquer les langues locales et être au fait des us et coutumes de la culture togolaise. Ils doivent travailler de concert avec les messagers de la GERN et doivent intégrer leurs priorités sectorielles dans la politique nationale de communication de la GERN ;
- des **professionnels de la communication** (agences de communications, agences de production audiovisuelle, agences de design etc...) qui s'adresseront au grand public. Ces entités travailleront de concert avec le Communicateur National et/ou l'équipe technique GERN, et indirectement avec les messagers de la GERN et les responsables de communication sectoriels (remontée des informations).

Enfin, compte tenu de l'ampleur des communications à mettre en œuvre, il serait judicieux d'intégrer un/une **rédacteur (trice) professionnel(le), spécialiste de communication ou journaliste**, au sein de la cellule nationale de coordination GERN. Il aura pour mission de rédiger ou de contribuer à la rédaction (avec filtre 'communication') de différents supports possibles ou à venir de la GERN, tels que :

- le contenu et la mise à jour régulière du site web de la GERN ;
- les informations régulières sur l'état d'avancement des activités de GERN pour informer régulièrement toutes les parties prenantes et les PTF en particulier ;
- les fiches techniques des bonnes pratiques GERN ;
- les scénarios de certaines actions de communication (ex : scénario de documentaire) ;
- tout support écrit (articles de presse, dépliants, posters...) et présentations Powerpoint.

De plus, il/elle devra constituer, en amont de la mise en œuvre de la stratégie de communication, une base de données afin d'archiver l'ensemble des contacts / acteurs impliqués dans la GERN, destinataires de la lettre d'information de la GERN par exemple ou pour les contacter au besoin afin de les impliquer dans des activités spécifiques, partager les meilleures pratiques de GERN... Un effort particulier devra être réalisé pour identifier toutes les personnes à contacter dans les différentes institutions partenaires et dans les différents ministères ou programmes nationaux pertinents afin de constituer une base de données « contacts » mise à jour et opérationnelle dès la fin du mois de décembre 2010.

Le/la rédacteur (trice) devra travailler en étroite collaboration avec l'équipe technique GERN en suivant les lignes stratégiques identifiées par le Communicateur National.

Cet/cette rédacteur/trice pourrait aussi être chargé des relations médias de la GERN.

Bibliographie

- Amegadjè M. K., 2007. Profil de l'environnement du Togo. République Togolaise, Ministère de la Coopération et du NEPAD, Délégation de la Commission Européenne. 256p.
- Banque Mondiale, 2003. Amélioration de la gestion des ressources naturelles : solutions durables pour une réduction effective de la pauvreté. 2 p.
- Banque Mondiale, 2009. The potential of Sustainable and Management practices for Climate Change Mitigation and Adaptation in Sub-Saharan Africa. Technical report for TerrAfrica, A. Woodfine, The World Bank.
- Banque Mondiale, 2010. Appui écologique aux activités agricoles de PNIASA
- Brabant P, Darracq S, Egué K et V. Simmonneaux, 1996. Togo. Etat de dégradation des terres résultant des activités humaines. Note explicative de la carte des indices de dégradation. Collection Note Explicative n°112, ORSTOM Eds, Paris, 66 p.
- Bruntland et al. 1987. Notre avenir à tous. Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement. Editions du FLEUVE, publications du Québec. 318 p.
- Bwalya, M. et al (2009). Sustainable Land Water Management – The CAADP Pillar 1 Framework. Draft.
- Danklou, D.K., 2006, L'Agriculture du Togo. Les Aspects généraux, Institut Supérieur d'Agriculture de Lille, p30
- DESA, 1996. Recensement National de l'Agriculture. Caractéristiques structurelles de l'agriculture togolaise
- Djagni, 2002. L'agriculture togolaise face à des mutations environnementales multiples. Nécessité d'un ensemble d'innovations techniques et organisationnelles cohérentes. ITRA/CRASH, In Actes du colloque, Garoua, Cameroun. Prasac, N'Djamena, Tchad - Cirad, Montpellier, France. 9 p
- Document en ligne ? - Intensification et Développement Durable des Systèmes de Production au Togo.
- DSRP, 2009. Document complet de Stratégie de Réduction de la Pauvreté 2009-2011. 117 p.
- Egué K., Worou S. et Z. Essiomley. 1998. Caractérisation de reconnaissance des bas-fonds. Consortium bas-fonds, Unité nationale de coordination du Togo, MAEP, ITRA. 15 p.
- Ern, H., 1979. Die Vegetation Togo. Gliederrung, Gefährdung, Erhaltung. Willdenowia 9, 295–312.
- FAO 2007. TerrAfrica – A Vision paper for Sustainable Land Management in Sub-Saharan Africa. Food and Agriculture Organization of the United Nations, Rome, Italy. 67 p. + annexes.
- FAO, 1995. Définition d'une politique et d'un plan d'action pour la pêche, Revue sectorielle, Politique de développement et Programme d'Action.
- FAO, 2008. Instrument de Soutien Pays. En vue de l'intégration et de la mise à l'échelle de la gestion durable des terres en Afrique subsaharienne. 42 p.
- GIEC, 2007. Climate Change 2007: Impacts, Adaptation et Vulnerability. Summary for policymakers. 22 p.
- Lare Y.L., 2008. Lutte antiérosive et contraintes socio-économiques dans la région des Savanes du Nord-Togo. *Sécheresse*, 19 (2) : 103-114.
- Loi N°2008-005 DU 30 Mai 2008 Portant LOI CADRE SUR L'ENVIRONNEMENT, MERF
- Loi N°2008-009 Portant CODE FORESTIER, MERF
- MAEP, 2006. Note de politique Agricole, Document pour discussion.
- MAEP, 2009. Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA), Plan d'opérations, 28 p.
- MAEP, 2010. (dernière version). Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire - PNIASA – Plan d'Investissement 2010-2015. 108 p.
- MAEP, 2010. PAM
- MCDAT, 2009. Projet de Politique Nationale d'Aménagement de Territoire, 46 p.
- MEFP, 2003. Analyse de l'impact socio-économique des politiques du gouvernement sur la réduction de la pauvreté, 18 p.

MEFP, 2003. Analyse de l'impact socio-économique des politiques du gouvernement sur la réduction de la pauvreté, 72 p.

MEFP, 2005a. Programme des investissements Publics, PIP 2005.

MEFP, 2009. Programme des investissements Publics, PIP 2009.

MERF, 2005b. PNAE, Plan National d'Action pour l'Environnement, 161 p.

MERF, 2005c. 1^{er} Rapport Plan d'Action National de Lutte Contre la Désertification PAN/LCD.

MERF, 2005d. 2^{er} Rapport Plan d'Action National de Lutte Contre la Désertification PAN/LCD.

MERF, 2005e. 3^{er} Rapport Plan d'Action National de Lutte Contre la Désertification PAN/LCD.

MERF, 2005f. Plan d'Action National de Lutte Contre la Désertification PAN/LCD.

MERF, 2008. Programme National de Gestion de l'Environnement. 138 p.

MERF, 2010. Déclaration de la Politique Forestière, dernière version.

MERF, 1988. Politique Nationale de l'Environnement. 18 p.

MERF, 2002 Programme de Gestion des Ressources Naturelles (PGRN)

MERF, 2003a. Programme National d'Action de Lutte Contre la Désertification, PAN-LCD. 139 p.

MERF, 2003b. Stratégie Nationale et Plan d'Action pour la Conservation de la Biodiversité Biologique, 109 p.

MERF, 2005g. DECRET N° 2005-095/PR Portant attributions et organisation du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières

MERF, 2005h. Plan d'action national d'adaptation aux changements climatiques – PANA.

MERF, 2005i. PNE Politique Nationale de l'Environnement.

MERF, 2008. Projet auto évaluation nationale des capacités à renforcer pour la gestion de

MERF, 2009a. Programme de Renforcement des capacités pour la gestion de l'Environnement PRCGE 80 p

MERF, 2009b. Programme National de Reboisement et de Gestion Durable des Forêts 2009 – 2029, 35p

MERF, 2009c. Quatrième rapport national de la Convention des Nations unies sur la Diversité Biologique

MERF, 2010. Communication Nationale Initiale Convention Cadre des Nations – Unies sur les Changements Climatiques.

MERF, MMEE/FAO, 2008. Programme d'appui à la maîtrise des énergies traditionnelles et de promotion des énergies renouvelables au Togo 103 p

MERF, OIBT, 2010. Deuxième rapport du Togo sur la gestion durable des forêts (GDT) pour la période 2005-2009. 85 p.

MERF, UNDP, GEF, 2009. Quatrième rapport national de la convention des nations unies sur la diversité biologique. 90 p.

MERH, 2006. Diagnostic du secteur Eau et Assainissement et Plan d'Actions OMD dans le domaine AEPA et de la GIRE.

MERH, 2006. Politique Nationale en matière d'approvisionnement en eau potable et assainissement en milieu rural et semi-urbain Togo.

METRF, 2008. Document d'Appui à l'actualisation du Plan d'Action National Forestier (PAFN) du Togo, 43 p.

Ministère de la Coopération et du NEPAD, Délégation de la Commission Européenne, 2007. Profil environnemental du Togo. Rapport définitif. Mars 2007. 209 p.

MMEE, 2010. Plan National d'Action pour le secteur de l'Eau et de l'Assainissement (version provisoire).

ODEF, 2010. 39 ans au service de la gestion durable des ressources forestières.

OIBT, 2008. Mission d'appui au gouvernement du Togo en vue d'atteindre de l'objectif an 2000 de l'OIBT dans le cadre de la gestion durable des forêts tropicales. Rapport de mission, MERF, Lomé, Togo, 66 p.

PNADE, 2001. Etude de Faisabilité du Programme National d'Action Décentralisée

- PNUD, 2005. Politique et Stratégies Nationale pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau au Togo (GIRE), Etat des lieux du secteur de l'Eau et de l'Assainissement
- PNUD, 2005. Politique et Stratégies Nationale pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau au Togo (GIRE), Propositions de politique et de stratégies Plan d'Actions
- PNUD, FEM, 2010. Etude de la vulnérabilité et de l'adaptation aux changements climatiques. Secteur de l'agriculture (draft). Projet n°00053108, Deuxième communication nationale sur les changements climatiques au Togo, Mars 2010, 62 p.
- Projet TCP/TOG/3202 : Préparation du Cadre national des priorités à moyen terme (CNPMT) pour le Togo (2010-2015) : Secteur des ressources naturelles renouvelables (terre, eau et forêt), 26 p.
- République togolaise, 2008. Loi n° 2008-005 portant Loi-Cadre sur l'Environnement. 37 p.
- République togolaise, 2009. Document complet de Stratégie de Réduction de la Pauvreté, DSRP-C, 2009-2011. Version finale, Juin 2009. 117 p.
- République Togolaise/CEDEAO, 2010, Note de Cadrage, Conférence des Partenaires sur le Financement du Plan Opérationnel du PNIASA/ECOWAP/PDDAA/NEPAD au TOGO, 4 p.
- République Togolaise/PNUD/FEM, 2008 Stratégie Nationale de Renforcement des Capacités pour la Gestion de l'Environnement, 115 p.
- République Togolaise/PNUD/FEM, 2009 Plan d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques – PANA 116 p.
- Requiers M., Desjardins, M, Bied-Charreton, 2006. Evaluation des coûts économiques et sociaux de la dégradation des terres et de la désertification en Afrique, AFD.
- TerrAfrica 2005. Gestion durable des terres – Note de contexte. 15 p.
- WRI, 2005. Millennium Ecosystem Assessment. Ecosystems and Human Well-being: Synthesis. Island Press, Washington, DC.

ANNEXES

ANNEXE 1 : TABLEAU DU QUATITATIF ET DES COUTS UNITAIRES INDICATIFS

ACTIVITE PRIORITAIRE		Cout unitaire		Quantité					Quantité totale
	unité	CFA	Dollars	2011	2012	2013	2014	2015	
<i>Objectif spécifique 1. Renforcement des capacités institutionnelles, juridiques, financières et techniques de gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles</i>									
Formalisation de l'ancrage du PNIERN avec l'ANGE et définition d'un schéma de fonctionnement des institutions	Schéma	50 000 000,00	100 000,00	1	0	0	0	0	1
Mise en place du Comité National Intersectoriel de la GERN	Comité	100 000 000,00	200 000,00	1	1	1	1		4
Renforcement des capacités de l'ANGE de la CNDD, du FNE et du Comité National Intersectoriel de la GERN	Equipement	250 000 000,00	500 000,00	1	0	1	0	1	3
Création d'un cadre de concertation entre les points focaux des conventions en matière de GERN	Texte	5 000 000,00	10 000,00	1	1	1	1	1	5
Elaboration des textes d'application des différents instruments législatifs et réglementaires de GERN	Textes	2 500 000,00	5 000,00	10	10	1	1	1	23
Harmonisation des principales législations et réglementations sectorielles avec la loi-cadre sur l'environnement afin d'intégrer la GERN	Texte	2 500 000,00	5 000,00	2	5	1	1	1	10
Elaboration des normes, standards et guides des Evaluations Environnementales (EE)	Etude	150 000 000,00	300 000,00	2	2	2	2	2	10
Réalisation de la revue exhaustive des dépenses publiques pour la GERN dans les différents secteurs	Etude	25 000 000,00	50 000,00	1	0	0	0	1	2
Etiquetage budgétaire des activités de GERN	Etude	5 000 000,00	10 000,00	0	1	0	0	0	1
Evaluation de la contribution de la GERN à l'économie nationale	Etude	25 000 000,00	50 000,00						0
Conduite d'une étude sur les modalités d'alimentation et de mise en œuvre du Fonds National pour l'Environnement (FNE) et du Fonds National de Développement Forestier (FNDF)	Etude	75 000 000,00	150 000,00	2	0	0	0	1	3
Capitalisation et amplification des acquis des programmes existants et en cours	Projets	50 000 000,00	100 000,00	2	2	3	5	5	17
Poursuite de la mise en œuvre du Programme de Renforcement des Capacités pour la Gestion de l'Environnement (PRCGE)	Projet	250 000 000,00	500 000,00	1	1	1	2	2	7
Mise en œuvre du PNADE et extension de ses acquis à d'autres localités	Préfecture	100 000 000,00	200 000,00	8	8	8	15	15	54
Mise en place de l'assistance à l'amélioration et au renforcement des capacités des structures de l'administration en matière de GERN	Structure	75 000 000,00	150 000,00	1	1	5	5	5	17
Renforcement des capacités des acteurs de terrain à fournir des services GERN	Session	12 500 000,00	25 000,00	5	5	10	10	10	40
Développement et réalisation des formations aux méthodes de collecte, traitement, gestion et diffusion des données	Formation	7 500 000,00	15 000,00	10	10	10	10	10	50

Formation des Communicateurs GERN de terrain et des leaders communautaires et religieux	Session	7 500 000,00	15 000,00	2	2	2	2	2	10
Révision des programmes d'éducation afin d'intégrer les actions de GERN et d'écocitoyenneté	Module	50 000 000,00	100 000,00	0	0	2	2	2	6
Objectif spécifique 2. Soutien à la mise en œuvre et à l'amplification des bonnes pratiques de GERN en milieu rural et au renforcement des services de recherche et conseils et des services commerciaux		-							0
Réalisation d'une étude approfondie pour évaluer l'état actuel des écosystèmes et de la dégradation des terres au Togo	Etude	100 000 000,00	200 000,00	1	0	0	0	1	2
Elaboration d'un recueil des techniques GERN traditionnelles et modernes applicables au Togo	Etude	50 000 000,00	100 000,00	0	1	0	0	1	2
Aménagement durable des formations forestières et savaniques et des sites sensibles	ha	500 000,00	1 000,00	5000	5000	5000	5000	5000	25000
Promotion du reboisement participatif et de l'agroforesterie	ha	250 000,00	500,00	500	500	1000	1000	1000	4000
Promotion de la mise en place de forêts communautaires	ha	250 000,00	500,00	100	100	200	200	200	800
Incitation à la conservation et à la restauration des forêts sacrées	sites	50 000,00	100,00	1	1	3	5	5	15
Appui aux populations riveraines des aires protégées par les AGR en vue de la réhabilitation et l'aménagement des reliques forestières et des savanes incultes	AGR	2 500 000,00	5 000,00	9	9	15	15	15	63
Reforestation des axes routiers principaux et secondaires ainsi que les berges de certains cours d'eau.	km	25 000,00	50,00	500	500	2000	2000	2000	7000
Intensification et la vulgarisation des foyers améliorés et du gaz domestique	Ménage	10 000,00	20,00	500	500	5000	5000	9000	20000
Promotion des sources d'énergie alternatives	Ménages	25 000,00	50,00	100	100	500	1000	1000	2700
Organisation de la filière de bois énergie	Organisations	10 000 000,00	20 000,00	0	3	2	5	5	15
Amélioration des techniques de carbonisation du bois	Ménage	50 000,00	100,00	0	5000	5000	5000	5000	20000
Promotion de l'utilisation des briquettes issues des sous-produits agricoles et forestiers	Unité industrielles	500 000 000,00	1 000 000,00	0	0	1	0	0	1
Appui financier et technique à des sociétés privées en vue de la préparation et de la mise en œuvre de projets de promotion de l'utilisation du gaz domestique et des foyers améliorés ;	Sociétés	500 000 000,00	1 000 000,00	1	1	1	1	1	5
Création de compostière et promotion du compost	Ménage	7 500,00	15,00	10000	10000	10000	10000	10000	50000
Promotion et production de la fumure organique	Ménage	25 000,00	50,00	10000	10000	10000	10000	10000	50000
Réalisation d'une étude de faisabilité d'utilisation des phosphates naturels du Togo		100 000 000,00	200 000,00	0	1	0	0	1	2
Promotion de la gestion intégrée de la fertilité des sols (GIFS) à grande échelle	Ménages	10 000,00	20,00	10000	10000	10000	10000	10000	50000
Renforcement et sécurisation du dispositif national de conservation des aires protégées	Nombre d'AP	50 000 000,00	100 000,00	2	2	2	2	2	10

Aménagement et gestion participative des aires protégées	ha	100 000,00	200,00	0	100000	100000	100000	100000	400000
Appui à la conservation ex situ de la biodiversité	Fermes	25 000 000,00	50 000,00	2	2	2	2	2	10
Appui à l'utilisation durable et au partage équitable des ressources issues de la biodiversité	Projet	25 000 000,00	50 000,00	1	1	2	2	4	10
Appui aux collectivités locales pour la conservation et la gestion durable de la biodiversité des mangroves dans le Sud Est du Togo	Ha	2 500 000,00	5 000,00	0	100	100	300	300	800
Création d'un cadre de concertation nationale entre les propriétaires et les utilisateurs potentiels des terres	Concertation	2 500 000,00	5 000,00	5	5	35	35	35	115
Mise en place d'un mécanisme de suivi du domaine foncier national de l'Etat	Ateliers	7 500 000,00	15 000,00	0	5	5	5	5	20
Renforcement du cadre juridique et réglementaire du foncier	Texte	5 000 000,00	10 000,00	0	1	1	1	1	4
Poursuite des actions entreprises dans la politique nationale d'aménagement du territoire en matière du foncier	Plan	500 000 000,00	1 000 000,00	0	1	1	2	2	6
Mise en place et opérationnalisation d'une coordination interinstitutionnelle de gestion des feux de végétation	Concertations	5 000 000,00	10 000,00	1	1	1	1	1	5
Développement de la conscience du risque et de la culture de sécurité face aux impacts négatifs des incendies de végétation à travers l'IEC en faveur des acteurs cibles	Campagne	1 500 000,00	3 000,00	5	5	5	5	5	25
Appui à l'organisation et au renforcement des capacités des comités locaux de gestion des feux de végétation	Comité	250 000,00	500,00	5	5	35	35	35	115
Identification et sécurisation au niveau de chaque préfecture des sites de valeur à protéger contre les feux de brousse par la confection des layons pare feu et coupe feu	Préfecture	1 000 000,00	2 000,00	0	35	35	35	35	140
Vulgarisation des pratiques de brûlage dirigé, de feu précoce préventif et des feux utilitaires	Pratiques	250 000,00	500,00	10	100	100	100	100	410
Création et équipement des brigades de lutte contre les feux de brousse dans les cinq régions	Brigade	10 000 000,00	20 000,00	0	35	35	35	35	140
Appui à la recherche et à la connaissance du risque à travers la mise en place des parcelles d'expérimentation dans les cinq zones écofloristiques du Togo	Région	25 000 000,00	50 000,00	1	1	1	1	1	5
Définition des plans d'aménagements et de gestion adéquats des bas-fonds	Ha	250 000,00	500,00	0	200	200	300	300	1000
Mise en œuvre de la GIRE	Ha	250 000,00	500,00	100	100	100	100	100	500
Réalisation d'une étude de faisabilité pour le développement de l'aquaculture	Etude	25 000 000,00	50 000,00	0	1	0	0	1	2
Appui à la conservation et à l'utilisation durable des ressources halieutiques	tonne	50 000,00	100,00	1000	1000	5000	5000	5000	17000
Développement des systèmes de riziculture intensive respectueux de l'environnement	Ha	200 000,00	400,00	100	200	500	1000	1000	2800
Développement des cultures de contre saison	Ha	100 000,00	200,00	25	25	50	100	100	300
Stabilisation des berges pour freiner l'érosion hydrique	Km	100 000 000,00	200 000,00	10	5	5	10	10	40

Elaboration d'un guide sur les espèces envahissantes du Togo	Etude	12 500 000,00	25 000,00	0	0	1	0	0	1
Mise en place d'un cadre de concertation en matière de prévention et de gestion des espèces envahissantes	Concertation	5 000 000,00	10 000,00		0	1	1	1	3
Gestion des espèces envahissantes et prévention des risques d'introduction de nouvelles espèces envahissantes	Ha	100 000,00	200,00	5	5	5	10	10	35
Contrôle des espèces envahissantes aux différentes entrées sur le territoire	Postes	5 000 000,00	10 000,00	0	0	5	5	5	15
Lutte mécanique contre les espèces aquatiques sur les lacs du Togo,	Ha	500 000,00	1 000,00	5	5	5	5	5	25
Amélioration de l'accessibilité aux ressources pastorales	Ouvrage	50 000 000,00	100 000,00	0	0	1	1	5	7
Amélioration du cadre juridique pour la gestion de la transhumance	Texte	5 000 000,00	10 000,00	1	1	1	1	1	5
Aménagement des parcours pastoraux dans les zones de développement de l'élevage	Ha	500 000,00	1 000,00	5	200	200	500	500	1405
Mise en place de mesures d'accompagnement des acteurs dans la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement	Organisation	5 000 000,00	10 000,00	5	5	5	35	35	85
Identification des priorités commerciales nationales qui pourraient soutenir la GERN et identifier les ressources de l'Aide pour le commerce	Etude	10 000 000,00	20 000,00	1	1	0	0	0	2
Soutien aux initiatives privées d'investissement et de valorisation des produits issus des bonnes pratiques GERN	Nombre d'acteurs	12 500 000,00	25 000,00	1	1	5	5	5	17
Appui à la promotion de l'agriculture biologique et à la certification forestière	ferme	50 000 000,00	100 000,00	1	1	5	5	5	17
Appui à la diversification économique en vue de réduire la pression sur les RN	AGR	5 000 000,00	10 000,00	5	10	25	25	35	100
Appui à la transformation et à la commercialisation des produits issus des bonnes pratiques de GERN	Unité de transformation	10 000 000,00	20 000,00	5	5	5	5	5	25
Développement des méthodologies harmonisées de collecte et de traitement des données environnementales	Etude	25 000 000,00	50 000,00	0	1	0	0	1	2
Réalisation d'un inventaire national et de cartographies établissant la situation de référence sur l'état des terres	Etude	500 000 000,00	1 000 000,00	0	1	0	0	0	1
Elaboration d'une carte minéralogique en vue d'identifier les zones riches/pauvres en phosphate ou en azote	Etude	100 000 000,00	200 000,00	0	0	1	0	0	1
Développement de la recherche scientifique et valorisation des connaissances locales pour le meilleur choix des variétés et des types de cultures adaptées	Etude	25 000 000,00	50 000,00	1	0	0	0	1	2
Elaboration et mise en œuvre des projets pilotes de GERN en milieu rural	projet	12 500 000,00	25 000,00	5	5	10	10	10	40
Objectif spécifique 3. Atténuation des effets des changements climatiques, gestion des catastrophes et prévention des risques		-							0
Elaboration et mise en œuvre d'un Schéma d'Aménagement du Littoral (SDAL)	Etude	250 000 000,00	500 000,00	0	1	0	0	0	1
Conception d'un Système d'Information et de Suivi du Littoral (SISL)	-	25 000 000,00	50 000,00	0	1	0	0	1	2
Elaboration et mise en œuvre d'un plan stratégique de protection et d'aménagement de la zone côtière	Etude	50 000 000,00	100 000,00	0	1	0	0	0	1

Renforcement du cadre de concertation sur les changements climatiques	Concertation	5 000 000,00	10 000,00	2	2	2	2	2	10
Préparation des communications nationales	Projet	150 000 000,00	300 000,00	0	1	0	0	0	1
Réductions des émissions de gaz à effet de serre dans les secteurs clés	Projet	25 000 000,00	50 000,00	1	1	2	2	2	8
Mise en œuvre du PANA	Projet	1 500 000 000,00	3 000 000,00	1	1	2	3	4	11
Promotion des actions d'adaptation dans les secteurs vulnérables	Projet	500 000 000,00	1 000 000,00	1	1	1	1	1	5
Valorisation des opportunités qu'offre le Mécanisme de Développement Propre (MDP)	Projet	250 000 000,00	500 000,00	1	1	2	2	2	8
Mise en œuvre des Actions Nationales Appropriées d'Atténuation (ANAA)	Projet	500 000 000,00	1 000 000,00	0	1	1	1	1	4
Renforcement des capacités des institutions et acteurs	Organisation	5 000 000,00	10 000,00	5	5	5	5	5	25
Amélioration du cadre juridique, réglementaire et institutionnel de la réduction des Risques de Catastrophes	Texte	2 500 000,00	5 000,00	2	2	0	0	0	4
Mise en place d'un Système national multirisque efficace d'Alerte Précoce (SAP)	Equipement	100 000 000,00	200 000,00	1	0	0	0	0	1
Développement de projets pilotes de Réduction des Risques de catastrophes au niveau des communautés exposées	Projet	50 000 000,00	100 000,00	5	10	10	10	10	45
Suivi-évaluation de la mise en œuvre de la stratégie nationale RRC	Etude	5 000 000,00	10 000,00	2	2	2	5	5	16
Objectif spécifique 4 : Réduction des Emission issues de la Déforestation et la Dégradation des Forêts (REDD+)		-							0
Amélioration du cadre de gestion forestière	Texte	-							0
Promotion des industries de transformation de bois axés sur le piégeage du carbone et valorisation des sous-produits de bois	Unité industrielle	-							0
Augmentation du couvert forestier du domaine permanent de l'Etat	Ha	-							0
Augmentation du couvert forestier du domaine non permanent de l'Etat	Ha	-							0
Mise en place d'un cadre institutionnel sur le Partenariat REDD+	Concertation	-							0
Formation des acteurs et Recherche-Actions	Formation	-							0
Objectif spécifique 5. Amélioration du cadre de vie en milieu urbain et rural		-							0
Amélioration de la voirie urbaine	Longueur (Km)	500 000 000,00	1 000 000,00	10	100	100	120	120	450
Création et l'aménagement des espaces verts	Ha	1 000 000,00	2 000,00	10	10	10	35	35	100
Aménagement des plages	Ha	70 000,00	140,00	12,5	12,5	25	75	100	225
Aménagement des dépotoirs intermédiaires et des décharges finales dans les grandes villes	Unité	10 000 000,00	20 000,00	1	1	2	2	5	11
Construction des dépositaires transitoires et finales dans les centres urbains	Unité	100 000 000,00	200 000,00	0	1	1	1	1	4
Mise en place d'un système de traitement et de recyclage des déchets	Unité de traitement	1 000 000 000,00	2 000 000,00	0	0	1	0	1	2
Mise en place d'un cadre favorable à l'intervention des acteurs du secteur privé dans la collecte, le tri et la valorisation des déchets	Organisation	10 000 000,00	20 000,00	1	1	2	2	3	9

Opérationnalisation de la Police Environnementale	Personnel	10 000 000,00	20 000,00	1	1	2	3	3	10
Mise en place des équipements de surveillance et de mesure de la qualité de l'air de l'eau et des décibels	Equipement	150 000 000,00	300 000,00	0	0	1	1	1	3
Réglementation de la circulation des produits chimiques	Texte	5 000 000,00	10 000,00	1	1	0	0	0	2
Gestion écologique des produits obsolètes et/ou dangereux	Sites	500 000 000,00	1 000 000,00	0	1	0	0	1	2
<i>Objectif spécifique 6. Elaboration et mise en œuvre d'un système d'acquisition et de gestion des connaissances de suivi-évaluation et de communication sur la GERN</i>		-							0
Mise en place du cadre institutionnel de suivi évaluation	Etude	50 000 000,00	100 000,00	1				1	2
Identification des critères et indicateurs	Etude	12 500 000,00	25 000,00	1	0	0	0	0	1
Définition des outils de collecte, traitement et diffusion des données	Etude	5 000 000,00	10 000,00	1	0	0	0	0	1
Identification des sources de financement	Etude	12 500 000,00	25 000,00	1	0	0	0	0	1
Préparation et tenue de la table ronde des partenaires techniques et financiers	Projet	50 000 000,00	100 000,00	1	0	0	0	0	1
Mise en place d'une structure pour le suivi des engagements des partenaires	Projet	250 000 000,00	500 000,00	1	1	1	1	1	5
Poursuite des négociations avec les PTF et autres acteurs	Voyage	5 000 000,00	10 000,00	5	1	1	2	3	12
Mise en œuvre de la stratégie d'IEC en cours d'élaboration au MERF	Projet	100 000 000,00	200 000,00	1	1	1	1	1	5

ANNEXE 2. BUDGET DETAILLE DU PNERN (2011-2015)

	Cout total	ACTIVITE PRIORITAIRE		COUT UNITAIRE		COUT ANNUEL EN DOLLARS				
			Unité	CFA	Dollars US	2011	2012	2013	2014	2015
S-P 1	27 225 000,00	<i>Objectif spécifique 1. Renforcement des capacités institutionnelles, juridiques, financières et techniques de gestion durable de l'environnement et des ressources naturelle</i>								
		Formalisation de l'ancrage du PNERN avec l'ANGE et définition d'un schéma de fonctionnement des institutions	Texte	50 000 000,00	100 000,00	100 000,00	-	-	-	-
		Mise en place du Comité National Intersectoriel de la GERN	Comité	100 000 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	-
		Renforcement des capacités de l'ANGE de la CNDD, du FNE et du Comité National Intersectoriel de la GERN	Equipement	250 000 000,00	500 000,00	500 000,00	-	500 000,00	-	500 000,00
		Création d'un cadre de concertation entre les points focaux des conventions en matière de GERN	Texte	5 000 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
		Elaboration des textes d'application des différents instruments législatifs et réglementaires de GERN	Textes	2 500 000,00	5 000,00	50 000,00	50 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
		Harmonisation des principales législations et réglementations sectorielles avec la loi-cadre sur l'environnement afin d'intégrer la GERN	Texte	2 500 000,00	5 000,00	10 000,00	25 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
		Elaboration des normes, standards et guides des Evaluations Environnementales (EE)	Etude	150 000 000,00	300 000,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00
		Réalisation de la revue exhaustive des dépenses publiques pour la GERN dans les différents secteurs	Etude	25 000 000,00	50 000,00	50 000,00	-	-	-	50 000,00
		Etiquetage budgétaire des activités de GERN	Etude	5 000 000,00	10 000,00	-	10 000,00	-	-	-
		Evaluation de la contribution de la GERN à l'économie nationale	Etude	25 000 000,00	50 000,00	-	-	-	-	-

		Conduite d'une étude sur les modalités d'alimentation et de mise en œuvre du Fonds National pour l'Environnement (FNE) et du Fonds National de Développement Forestier (FNDF)	Etude	75 000 000,00	150 000,00	300 000,00	-	-	-	150 000,00
		Capitalisation et amplification des acquis des programmes existants et en cours	Projets	50 000 000,00	100 000,00	200 000,00	200 000,00	300 000,00	500 000,00	500 000,00
		Poursuite de la mise en œuvre du Programme de Renforcement des Capacités pour la Gestion de l'Environnement (PRCGE)	Projet	250 000 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
		Mise en œuvre du PNADE et extension de ses acquis à d'autres localités	Préfecture	100 000 000,00	200 000,00	1 600 000,00	1 600 000,00	1 600 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00
		Mise en place de l'assistance à l'amélioration et au renforcement des capacités des structures de l'administration en matière de GERN	Structure	75 000 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	750 000,00	750 000,00	750 000,00
		Renforcement des capacités des acteurs de terrain à fournir des services GERN	Session	12 500 000,00	25 000,00	125 000,00	125 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00
		Développement et réalisation des formations aux méthodes de collecte, traitement, gestion et diffusion des données	Formation	7 500 000,00	15 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
		Formation des Communicateurs GERN de terrain et des leaders communautaires et religieux	Session	7 500 000,00	15 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
		Révision des programmes d'éducation afin d'intégrer les actions de GERN et d'écocitoyenneté	Module	50 000 000,00	100 000,00	-	-	200 000,00	200 000,00	200 000,00
S-P 2	159 551 000,00	<i>Objectif spécifique 2. Soutien à la mise en œuvre et à l'amplification des bonnes pratiques de GERN en milieu rural et au renforcement des services de recherche et conseils et des services commerciaux</i>								
		Réalisation d'une étude approfondie pour évaluer l'état actuel des écosystèmes et de la dégradation des terres au Togo	Etude	100 000 000,00	200 000,00	200 000,00	-	-	-	200 000,00
		Elaboration d'un recueil des techniques GERN traditionnelles et modernes applicables au Togo	Etude	50 000 000,00	100 000,00	-	100 000,00	-	-	100 000,00
		Aménagement durable des formations forestières et sylvicoles et des sites sensibles	ha	500 000,00	1 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00

		Promotion du reboisement participatif et de l'agroforesterie	ha	250 000,00	500,00	250 000,00	250 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
		Promotion de la mise en place de forêts communautaires	ha	250 000,00	500,00	50 000,00	50 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
		Incitation à la conservation et à la restauration des forêts sacrées	sites	50 000,00	100,00	100,00	100,00	300,00	500,00	500,00
		Appui aux populations riveraines par les AGR en vue de la réhabilitation et l'aménagement des reliques forestières et des savanes incultes	AGR	2 500 000,00	5 000,00	45 000,00	45 000,00	75 000,00	75 000,00	75 000,00
		Reforestation des axes routiers principaux et secondaires ainsi que les berges de certains cours d'eau.	km	25 000,00	50,00	25 000,00	25 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
		Intensification et la vulgarisation des foyers améliorés et du gaz domestique	Ménage	10 000,00	20,00	10 000,00	10 000,00	100 000,00	100 000,00	180 000,00
		Promotion des sources d'énergie alternatives	Ménages	25 000,00	50,00	5 000,00	5 000,00	25 000,00	50 000,00	50 000,00
		Organisation de la filière de bois énergie	Organisations	1 000 000,00	2 000,00	-	6 000,00	4 000,00	10 000,00	10 000,00
		Amélioration des techniques de carbonisation du bois	Ménage	50 000,00	100,00	-	500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
		Promotion de l'utilisation des briquettes issues des sous-produits agricoles et forestiers	Unité industrielles	500 000 000,00	1 000 000,00	-	-	1 000 000,00	-	-
		Appui financier et technique à des sociétés privées en vue de la préparation et de la mise en œuvre de projets de promotion de l'utilisation du gaz domestique et des foyers améliorés ;	Sociétés	500 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
		Création de compostière et promotion du compost	Ménage	7 500,00	15,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
		Promotion et production de la fumure organique	Ménage	25 000,00	50,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
		Réalisation d'une étude de faisabilité d'utilisation des phosphates naturels du Togo		100 000 000,00	200 000,00	-	200 000,00	-	-	200 000,00
		Promotion de la gestion intégrée de la fertilité des sols (GIFS) à grande échelle	Ménages	10 000,00	20,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
		Renforcement et sécurisation du dispositif national de conservation des aires protégées	Nombre d'AP	50 000 000,00	100 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00

		Aménagement et gestion participative des aires protégées	ha	100 000,00	200,00	-	20 000 000,00	20 000 000,00	20 000 000,00	20 000 000,00
		Appui à la conservation ex situ de la biodiversité	Fermes	25 000 000,00	50 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
		Appui à l'utilisation durable et au partage équitable des ressources issues de la biodiversité	Projet	25 000 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	100 000,00	100 000,00	200 000,00
		Appui aux collectivités locales pour la conservation et la gestion durable de la biodiversité des mangroves dans le Sud Est du Togo	Ha	2 500 000,00	5 000,00	-	500 000,00	500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
		Création d'un cadre de concertation nationale entre les propriétaires et les utilisateurs potentiels des terres	Concertation	2 500 000,00	5 000,00	25 000,00	25 000,00	175 000,00	175 000,00	175 000,00
		Mise en place d'un mécanisme de suivi du domaine foncier national de l'Etat	Ateliers	7 500 000,00	15 000,00	-	75 000,00	75 000,00	75 000,00	75 000,00
		Renforcement du cadre juridique et réglementaire du foncier	Texte	5 000 000,00	10 000,00	-	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
		Poursuite des actions entreprises dans la politique nationale d'aménagement du territoire en matière du foncier	Plan	500 000 000,00	1 000 000,00	-	1 000 000,00	1 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
		Mise en place et opérationnalisation d'une coordination interinstitutionnelle de gestion des feux de végétation	concertations	5 000 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
		Développement de la conscience du risque et de la culture de sécurité face aux impacts négatifs des incendies de végétation à travers l'IEC en faveur des acteurs cibles	Campagne	1 500 000,00	3 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
		Appui à l'organisation et au renforcement des capacités des comités locaux de gestion des feux de végétation	Comité	250 000,00	500,00	2 500,00	2 500,00	17 500,00	17 500,00	17 500,00
		Identification et sécurisation au niveau de chaque préfecture des sites de valeur à protéger contre les feux de brousse par la confection des layons pare feu et coupe feu	Préfecture	1 000 000,00	2 000,00	-	70 000,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
		Vulgarisation des pratiques de brûlage dirigé, de feu précoce préventif et des feux utilitaires	Pratiques	250 000,00	500,00	5 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00

		Création et équipement des brigades de lutte contre les feux de brousse dans les cinq régions	Brigade	10 000 000,00	20 000,00	-	700 000,00	700 000,00	700 000,00	700 000,00
		Appui à la recherche et à la connaissance du risque à travers la mise en place des parcelles d'expérimentation dans les cinq zones écofloristiques du Togo	Région	25 000 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
		Définition des plans d'aménagements et de gestion adéquats des bas-fonds	Ha	250 000,00	500,00	-	100 000,00	100 000,00	150 000,00	150 000,00
		Mise en œuvre de la GIRE	Ha	250 000,00	500,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
		Réalisation d'une étude de faisabilité pour le développement de l'aquaculture	Etude	25 000 000,00	50 000,00	-	50 000,00	-	-	50 000,00
		Appui à la conservation et à l'utilisation durable des ressources halieutiques	tonne	50 000,00	100,00	100 000,00	100 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
		Développement des systèmes de riziculture intensive respectueux de l'environnement	Ha	200 000,00	400,00	40 000,00	80 000,00	200 000,00	400 000,00	400 000,00
		Développement des cultures de contre saison	Ha	100 000,00	200,00	5 000,00	5 000,00	10 000,00	20 000,00	20 000,00
		Stabilisation des berges pour freiner l'érosion hydrique	Km	100 000 000,00	200 000,00	2 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
		Elaboration d'un guide sur les espèces envahissantes du Togo	Etude	12 500 000,00	25 000,00	-	-	25 000,00	-	-
		Mise en place d'un cadre de concertation en matière de prévention et de gestion des espèces envahissantes	Concertation	5 000 000,00	10 000,00	-	-	10 000,00	10 000,00	10 000,00
		Gestion des espèces envahissantes et prévention des risques d'introduction de nouvelles espèces envahissantes	Ha	100 000,00	200,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	2 000,00	2 000,00
		Contrôle des espèces envahissantes aux différentes entrées sur le territoire	Postes	5 000 000,00	10 000,00	-	-	50 000,00	50 000,00	50 000,00
		Lutte mécanique contre les espèces aquatiques sur les lacs du Togo,	Ha	500 000,00	1 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
		Amélioration de l'accessibilité aux ressources pastorales	Ouvrage	50 000 000,00	100 000,00	-	-	100 000,00	100 000,00	500 000,00
		Amélioration du cadre juridique pour la gestion de la transhumance	Texte	5 000 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
		Aménagement des parcours pastoraux dans les zones de développement de l'élevage	Ha	500 000,00	1 000,00	5 000,00	200 000,00	200 000,00	500 000,00	500 000,00

PRIORITE 15	4 515 000,00	Mise en place de mesures d'accompagnement des acteurs dans la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement	Organisation	5 000 000,00	10 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	350 000,00	350 000,00
		Identification des priorités commerciales nationales qui pourraient soutenir la GERN et identifier les ressources de l'Aide pour le commerce	Etude	10 000 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	-	-	-
		Soutien aux initiatives privées d'investissement et de valorisation des produits issus des bonnes pratiques GERN	Nombre d'acteurs	12 500 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00	125 000,00	125 000,00	125 000,00
		Appui à la promotion de l'agriculture biologique et à la certification forestière	ferme	50 000 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
		Appui à la diversification économique en vue de réduire la pression sur les RN	AGR	5 000 000,00	10 000,00	50 000,00	100 000,00	250 000,00	250 000,00	350 000,00
		Appui à la transformation et à la commercialisation des produits issus des bonnes pratiques de GERN	Unité de transformation	10 000 000,00	20 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
		Développement des méthodologies harmonisées de collecte et de traitement des données environnementales	Etude	25 000 000,00	50 000,00	-	50 000,00	-	-	50 000,00
		Réalisation d'un inventaire national et de cartographies établissant la situation de référence sur l'état des terres	Etude	500 000 000,00	1 000 000,00	-	1 000 000,00	-	-	-
		Elaboration d'une carte minéralogique en vue d'identifier les zones riches/pauvres en phosphate ou en azote	Etude	100 000 000,00	200 000,00	-	-	200 000,00	-	-
		Développement de la recherche scientifique et valorisation des connaissances locales pour le meilleur choix des variétés et des types de cultures adaptées	Etude	25 000 000,00	50 000,00	50 000,00	-	-	-	50 000,00
		Elaboration et mise en œuvre des projets pilotes de GERN en milieu rural	projet	12 500 000,00	25 000,00	125 000,00	125 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00
S-P 3	57 170 000,00	Objectif spécifique 3. Atténuation des effets des changements climatiques, gestion des catastrophes et prévention des risques								
		Elaboration et mise en œuvre d'un Schéma d'Aménagement du Littoral (SDAL)	Etude	250 000 000,00	500 000,00	-	500 000,00	-	-	-
		Conception d'un Système d'Information et de Suivi du Littoral (SISL)	-	25 000 000,00	50 000,00	-	50 000,00	-	-	50 000,00

		Elaboration et mise en œuvre d'un plan stratégique de protection et d'aménagement de la zone côtière	Etude	50 000 000,00	100 000,00	-	100 000,00	-	-	-
		Renforcement du cadre de concertation sur les changements climatiques	Concertation	5 000 000,00	10 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
		Préparation des communications nationales	Projet	150 000 000,00	300 000,00	-	300 000,00	-	-	-
		Réductions des émissions de gaz à effet de serre dans les secteurs clés	Projet	25 000 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
		Mise en œuvre du PANA	Projet	1 500 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00	6 000 000,00	9 000 000,00	12 000 000,00
		Promotion des actions d'adaptation dans les secteurs vulnérables	Projet	500 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
		Valorisation des opportunités qu'offre le Mécanisme de Développement Propre (MDP)	Projet	250 000 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
		Mise en œuvre des Actions Nationales Appropriées d'Atténuation (ANAA)	Projet	500 000 000,00	1 000 000,00	-	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
PRIORITE 19	9 670 000,00	Renforcement des capacités des institutions et acteurs de RRC	Organisation	5 000 000,00	10 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
		Amélioration du cadre juridique, réglementaire et institutionnel de la réduction des Risques de Catastrophes	Texte	7 500 000,00	15 000,00	30 000,00	30 000,00	-	-	-
		Mise en place d'un Système national multirisque efficace d'Alerte Précoce (SAP)	Equipeement	100 000 000,00	200 000,00	200 000,00	-	-	-	-
		Développement de projets pilotes de Réduction des Risques de catastrophes au niveau des communautés exposées	Projet	100 000 000,00	200 000,00	1 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
		Suivi-évaluation de la mise en œuvre de la stratégie nationale RRC	Etude	5 000 000,00	10 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	50 000,00	50 000,00
S-P 4	231 300 000,00	<i>Objectif spécifique 4 : Réduction des Emission issues de la Déforestation et la Dégradation des Forêts (REDD+)</i>								
		Amélioration du cadre de gestion forestière	Texte	-		-	-	-	-	-
		Promotion des industries de transformation de bois axés sur le piégeage du carbone et valorisation des sous-produits de bois	Unité industrielle	-		-	-	-	-	-
		Augmentation du couvert forestier du domaine permanent de l'Etat	Ha	-		-	-	-	-	-
		Augmentation du couvert forestier du domaine non permanent de l'Etat	Ha	-		-	-	-	-	-

PRIORITE 22		Mise en place d'un cadre institutionnel sur le Partenariat REDD+	Concertation	-		-	-	-	-	-
		Formation des acteurs et Recherche-Actions	Formation	-		-	-	-	-	-
S-P 5	53 551 500,00	<i>Objectif spécifique 5. Amélioration du cadre de vie en milieu urbain et rural</i>								
		Amélioration de la voirie urbaine	Longueur (Km)	50 000 000,00	100 000,00	1 000 000,00	10 000 000,00	10 000 000,00	12 000 000,00	12 000 000,00
		Création et l'aménagement des espaces verts	Ha	1 000 000,00	2 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	70 000,00	70 000,00
		Aménagement des plages	Ha	70 000,00	140,00	1 750,00	1 750,00	3 500,00	10 500,00	14 000,00
		Aménagement des dépotoirs intermédiaires et des décharges finales dans les grandes villes	Unité	10 000 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	40 000,00	40 000,00	100 000,00
		Construction des dépositaires transitoires et finales dans les centres urbains	Unité	100 000 000,00	200 000,00	-	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
		Mise en place d'un système de traitement et de recyclage des déchets	Unité de traitement	1 000 000 000,00	2 000 000,00	-	-	2 000 000,00	-	2 000 000,00
		Mise en place d'un cadre favorable à l'intervention des acteurs du secteur privé dans la collecte, le tri et la valorisation des déchets	Organisation	10 000 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	40 000,00	40 000,00	60 000,00
		Opérationnalisation de la Police Environnementale	Personnel	10 000 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	40 000,00	60 000,00	60 000,00
		Mise en place des équipements de surveillance et de mesure de la qualité de l'air de l'eau et des décibels	Equipement	150 000 000,00	300 000,00	-	-	300 000,00	300 000,00	300 000,00
		Réglementation de la circulation des produits chimiques	Texte	5 000 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	-	-	-
		Gestion écologique des produits obsolètes et/ou dangereux	Sites	500 000 000,00	1 000 000,00	-	1 000 000,00	-	-	1 000 000,00
S-P 6	3 980 000,00	<i>Objectif spécifique 6. Elaboration et mise en œuvre d'un système d'acquisition et de gestion des connaissances de suivi-évaluation et de communication sur la GERN</i>								
		Mise en place du cadre institutionnel de suivi évaluation	Etude	50 000 000,00	100 000,00	100 000,00	-	-	-	100 000,00
		Identification des critères et indicateurs	Etude	12 500 000,00	25 000,00	25 000,00	-	-	-	-
		Définition des outils de collecte, traitement et diffusion des données	Etude	5 000 000,00	10 000,00	10 000,00	-	-	-	-
		Identification des sources de financement	Etude	12 500 000,00	25 000,00	25 000,00	-	-	-	-

PRIORITE 26	2 720 000,00	Préparation et tenue de la table ronde des partenaires techniques et financiers	Projet	50 000 000,00	100 000,00	100 000,00	-	-	-	-
		Mise en place d'une structure pour le suivi des engagements des partenaires	Projet	250 000 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
		Poursuite des négociations avec les PTF et autres acteurs	Voyage	5 000 000,00	10 000,00	50 000,00	10 000,00	10 000,00	20 000,00	30 000,00
PRIORITE 27	1 000 000,00	Mise en œuvre de la stratégie d'IEC du MERF	Projet	100 000 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
	301 477 500¹⁶					23 175 350,00	58 341 350,00	65 706 300,00	73 090 500,00	81 164 000,00

(i) ¹⁶ Le sous programme REDD+ est évalué à 231 300 000 \$US. En plus donc des cinq autres sous programmes qui s'élèvent à 301 240 500 \$US, le coût global du PNERN (y compris le sous-programme spécifique REDD+) est de **532 540 500 \$US**

Annexe 2b: Détails du sous programme 4

Composantes	Projet	Résultats attendus	Activités	Indicateurs de suivi	Coûts estimatifs (en millions de F CFA)
	Projet I. 1 : Lutte contre les feux de végétation	Les capacités opérationnelles des comités villageois de lutte contre les feux de brousse sont renforcées Le matériel adapté est acquis. 800 000 ha de forêts sont protégés	Redynamiser les comités villageois de lutte contre les feux de végétation Acquérir le matériel (Camions citernes, motos, GPS, etc.) adapté de lutte contre les feux de végétation. Protéger 800 000 ha de forêts contre les feux de végétation	Nombre de comités villageois opérationnels Nombre et qualité de matériel Superficies de forêts non affectées par les feux de végétation	8 000
	Projet I. 2 Lutte contre les coupes illicites	Les populations sont organisées et responsabilisées 15 000 ha de reboisements à de fin bois énergie sont réalisés Matériel moderne acquis Les AGR sont développées Les parcs agroforestiers sont créés.	Organiser et responsabiliser les populations dans la gestion des ressources forestières Promouvoir la production du bois énergie Acquérir le matériel moderne de carbonisation Développer des AGR en relation avec les ressources forestières Promouvoir l'agroforesterie	Nombre des groupements existants Superficies des différentes plantations à vocation bois énergie, d'œuvre et de service réalisées Nombre et qualité du matériel Nombre d'AGR développées Nombre de parcs agroforestiers	7 000
	Projet I.3. : Promotion des industries de transformation de bois axés sur le piégeage du carbone et valorisation des sous produits du bois	Le matériel bois est utilisé dans la construction Les industries de transformation sont appuyées sur le plan matériel et technique Des sous produits de bois sont valorisés	Promouvoir l'utilisation du matériel bois dans la construction Appuyer l'installation des industries de transformation du bois Promouvoir l'utilisation des sous produits de bois à des fins autres que la brûlure	Volume du bois utilisé dans la construction Nombre d'industries de transformation appuyées Volume des sous produits de bois utilisés à des fins autres que la brûlure	10 000
	Projet 1.4 : Aménagement participatif des forêts naturelles	Les forêts naturelles sont dotées de plans d'aménagement Les forêts naturelles sont aménagées	Identifier forêts à aménager élaborer les plans d'aménagement des forêts mettre en œuvre les plans d'aménagement	Nombre de plans d'aménagement validés Nombre de plants d'aménagement mis en œuvre	10 000
	Projet 2.1 : Sécurisation foncière du domaine permanent de l'Etat	96 000 ha des aires protégées retenues sont sécurisés Des plantations sont réalisées autour des aires protégées	Redélimiter et matérialiser 96 000 ha des aires protégées de manière consensuelle Réaliser des plantations autour des périmètres des aires protégées	Absence de pression humaine sur les aires protégées Nombre d'aires protégées délimitées bornées Nombre d'aires protégées	

2. Etendre le couvert forestier national de l'ordre de 1 301 800 ha

Composantes	Projet	Résultats attendus	Activités	Indicateurs de suivi	Coûts estimatifs (en millions de F CFA)
3. Renforcement des capacités techniques des acteurs		retenues		bornées par les plants	4 000
	Projet 2.2 : Production des plants et des semences forestières ;	Des semences forestières sont mobilisées Des plants forestiers sont disponibles	Rechercher et sécuriser des plantes porte-graines Acquérir des semences forestières	Nombre de plantes porte-graines mobilisé Quantité de semences forestières disponibles	1 000
	Projet 2.3 : Protection et restauration de zones fragiles	4000 ha de superficie de zones fragiles sont protégés et la biodiversité de ces zones fragiles conservée	Identifier les sites à restaurer et à conserver Protéger de zone fragile Restaurer de zone fragile Produire les plants adaptés pour la restauration	Superficie des zones fragiles conservées et restaurées Quantité de plants produits	6 000
	Projet 2.4 : Appui à la création et à la gestion des forêts naturelles et artificielles	25 000 ha de forêts artificielles sont créées 25 000 ha de forêts naturelles sont enrichis et régénérés	Créer et gérer les forêts artificielles (communales et communautaires, scolaires, privées et étatiques) Enrichir et régénérer les forêts naturelles	Superficie des forêts artificielles créées	37 500
	Projet 2.5 : Création des forêts urbaines et périurbaines	300 ha de forêts urbaines et périurbaines sont créées 10 ha de plantations d'alignement le long des routes sont réalisés	Créer des forêts urbaines et périurbaines Créer des plantations d'alignement le long des axes routiers	Nombre de forêts urbaines et périurbaines créées Distances plantées le long des routes	300
	Projet 3.1 : Identification des acteurs du processus REDD+	Les acteurs concernés se sont appropriés du Mécanisme REDD+ Les ateliers sont organisés Des données statistiques fiables en liaison avec le REDD+ sont disponibles Les données sont disponibles	Organiser des campagnes de sensibilisation des populations sur le processus du Partenariat REDD+ Organiser des ateliers d'échange sur le processus REDD+ Renforcer les capacités de collecte et de traitement de données dans le cadre du REDD+	Rapport d'atelier Fiches de sensibilisation Rapports	50
	Projet 3.2 : Mise en place d'une plate-forme nationale et d'une cellule de coordination sur le Partenariat REDD+	La plate forme nationale et la cellule de coordination REDD+ sont mises en place et sont opérationnelles	Identifier les membres de la plate forme National REDD+ (CN-REDD+) Elaborer les textes de mise en place de la plate forme REDD+ et ses démembrements locaux Créer et équiper la cellule de coordination REDD+	Rapport d'activités Structure de coordination existante matériel acquis (Matériel roulant, équipements)	100
	Projet 3.3 : Formation, recyclage et équipement des autres acteurs.	Différents acteurs sont formés en techniques sylvicoles et en aménagement forestiers Les acteurs sont équipés en matériels de production des plants	Organiser des ateliers de formation à l'intention des acteurs	Nombre de personnes formées Fiche de formation Rapport d'ateliers Matériels acquis	300

Composantes	Projet	Résultats attendus	Activités	Indicateurs de suivi	Coûts estimatifs (en millions de F CFA)
	Projet 3.4 : Evaluation des émissions de GES	Un état des lieux des GES en liaison avec le REDD+ est fait et les concentrations de référence sont établies	Etablir le scénario de référence dans le cadre du REDD+ Mettre en place un mécanisme d'évaluations périodiques des émissions des GES	Document de diagnostic sur les émissions Rapports d'évaluation périodique	6 000
	Projet 3.5: Appui à la recherche et à la vulgarisation des essences forestières	Les résultats des recherches sont disponibles Les semences de qualité sont vulgarisées Unité de CNSF de Davié est fonctionnelle	Mener des recherches sur les essences forestières Vulgariser les semences forestières Réhabiliter le Centre National des Semences Forestières (CNSF) de Davié	Nombre de recherches réalisées Quantité de semences mises à disposition. Rapport d'activités	400
	Projet 3.6 : Appui à la mise en place d'un fonds d'investissement en équipement	Fonds d'équipement pour la mécanisation de la production forestière est disponible	Créer un fonds pour le soutien aux investissements en matériel et équipements forestiers	Rapports d'activités Matériels et équipements acquis	25 000
TOTAUX					115 650¹⁷

¹⁷ Le sous programme REDD coûte 115 650 000 000 FCFA soit 231 300 000 \$US (pour un taux moyen de 500FCFA le dollars)

ANNEXE 3 : DIX GRANDES PRIORITES NATIONALES POUR AMPLIFIER LA GERN EN MILIEU RURAL AU TOGO

Programmes nationaux	Zones prioritaires d'intervention	Pratiques de GERN à potentiel élevé
1. Gestion durable des écosystèmes forestiers et intensification du reboisement	A l'échelle du pays	Respect des textes législatifs et réglementaires forestiers Protection des forêts contre les feux Reboisements et agroforesterie Aménagement des systèmes agroforestiers traditionnels Protection des berges des cours d'eau par le reboisement / restauration des forêts galeries Aménagement et gestion des forêts naturelles Valorisation des forêts sacrées communautaires...
2. Promotion et développement des pratiques de conservation de l'eau et du sol	Zone des savanes	Cordons pierreux ou murets en pierres Compostage Cultures en terrasses Agroforesterie utilisant l'approche toungya
3. Amélioration de la fertilité des sols	A l'échelle du pays et en association avec les pratiques de CES	Gestion intégrée de la fertilité des sols (GIFS) Jachère améliorée Compostage Fumier Plantes fertilisantes
4. Conservation et mise en valeur de la diversité biologique	Dans toutes les aires protégées et pour toutes les espèces rares et en danger Zone littorale dégradée (terres de barre, mangroves littorales)	Aménagement et gestion des forêts Gestion et protection de la faune sauvage (réserves de faune, parcs nationaux, aires protégées, forêts classées) Préservation des couloirs de migrations des éléphants Protection des habitats des oiseaux migrateurs Protection et mise en valeur des zones humide, en particulier les mangroves

Programmes nationaux	Zones prioritaires d'intervention	Pratiques de GERN à potentiel élevé
5. Sécurisation du foncier rural	A l'échelle du pays	Révision des textes et mise en place de la législation adéquate Opérations test de sécurisation du foncier
6. Lutte contre les feux de brousse	A l'échelle du pays	Protection des forêts contre les feux de brousse Mise à feu précoce ?
7. Aménagement et mise en valeur des bas-fonds	Bas-fonds	Aménagement des bas-fonds Irrigation à grande échelle Gestion intégrée de la production et des déprédateurs / la lutte contre les ravageurs et les ennemis des cultures Système de Riziculture Intensive (SRI) Application de la GIPD dans les SRI
8. Lutte contre les plantes aquatiques et terrestres envahissantes	Plan d'eau envahis et écosystèmes terrestres envahis	Arrachage mécanique des espèces envahissantes
9. Aménagement et gestion des aires pastorales	Région des Savanes, Nord Togo	Respect de la capacité de charge en fonction des zones pastorales d'accueil Plantation et gestion des cultures fourragères (choix des espèces) Culture des bas-fonds Aménagement des aires pastorales (aménagement des pâturages, des points d'eau, le réensemencement, les pare-feux etc.) Respect des calendriers de descente des animaux dans les zones de cultures Définition et aménagement des couloirs de passage et des pistes de transhumance Intégration agriculture – élevage
10. Soutien au développement de l'aquaculture durable	Plan d'eau douce	Adoption de pratiques de pêche durable avec le développement de l'aquaculture durable et la valorisation des plans d'eau douce

ANNEXE 4. PLAN DE COMMUNICATION OPERATIONNEL BUDGETISE

Echelle	Objectif	Cibles visées	Actions	Sous-activités	Supports	Echéance	Responsables de mise en œuvre	Budget En milliers de US\$
			Elaborer un site web dédié sur la GERN au Togo comprenant le géocatalogue / le SIG-ERN	1. Elaborer un concept pour la structuration du site web : - contenu texte : - présentation du PNIERN - diffusion des informations : rapports, guides, études thématiques... - outils : géocatalogue, base de données iconographique, SIG-ERN... 2. Développer/construire le site proprement dit (design)	Site web régional de TerrAfrica avec un portail spécifique pour le Togo ou renvoi vers un lien sur le portail spécifique du Togo hébergé sur un site dédié de l'ANGE/MERF	Mas 2011 et mise à jour régulière	Coordinateur GERN au Togo + Equipe Technique GERN + Banque Mondiale	40
			Organiser un événement parallèle au cours des CRIC/COP UNCCD, COF UNFCCC pour présenter le PNIERN et sa mise en œuvre, notamment pour mettre en évidence son opérationnalité et sa pertinence pour l'atteinte des objectifs de la stratégie décennale de l'UNCCD et du PANA	1. Elaborer un programme 2. Préparer le flyer d'invitation 3. Elaborer les supports visuels (film, ppt) et papier (dépliant, résumés exécutifs...) 4. Imprimer les supports	Film + Présentations powerpoint Dépliant Résumé exécutif du PNIERN Rapport d'activité 2009 TerrAfrica	CRIC 10 UNCCD - Date et lieu à confirmer COP Climat – Date et lieu à préciser	Coordinateur GERN au Togo + Equipe Technique GERN + Délégation du Togo + Banque Mondiale	20

Echelle	Objectif	Cibles visées	Actions	Sous-activités	Supports	Echéance	Responsables de mise en œuvre	Budget En milliers de US\$
	Contribuer spécifiquement à la mise en oeuvre de la stratégie décennale de l'UNCCD	Secrétariat de l'UNCCD	Diffuser les informations et données permettant de suivre et évaluer l'impact de la GERN sur la santé des écosystèmes et le bien être humain	1. Mettre en place un dispositif de suivi-évaluation opérationnel 2. Elaborer les indicateurs 3. Rédiger le rapport annuel sur les résultats de la GERN	Rapport annuel GERN Site web régional de TerrAfrica avec un portail spécifique pour le Togo ou renvoi vers un lien sur le portail spécifique du Togo hébergé sur un site dédié de l'ANGE/MERF + géocatalogue/SIG-ERN	Janvier 2011 (état de référence) et annuellement (résultat du suivi-évaluation)	Coordinateur GERN au Togo + Equipe Technique GERN	Financement pris en charge pour le S&E (cf. axe 6 du PNERN)
		Tous les acteurs de la GERN de l'échelle internationale à l'échelle locale	Célébrer la journée mondiale de lutte contre la désertification chaque année (17 juin)	1. Développer le concept de communication pour célébrer cette journée 2. Elaborer les supports de communication	Supports de communication	Juin 2011	Coordinateur GERN au Togo + Equipe Technique GERN	6
NATIONALE								
	Convaincre tous les hauts responsables des différents ministères et en particulier du ministère de l'économie et des finances de la plus value des activités de GERN	Ministères	Faire un plaidoyer et présenter régulièrement le PNERN et ses progrès au moment du conseil des ministres	1. Elaborer un discours bien argumenté et bien illustré	Rapport annuel GERN Présentation ppt des résultats saillants	A partir de Janvier 2011 et annuellement	Coordinateur GERN au Togo + Equipe Technique GERN	Pas de coût supplémentaire : activité du coordinateur GERN
	Déterminer le département ministériel le plus approprié pour diriger la communication de GERN et institutionnaliser la pratique dans au moins un département ministériel	Ministères	Désigner le département de l'environnement ou le ministère le plus approprié pour héberger l'unité fonctionnelle de communication et assurer son fonctionnement	1. Mettre en place une unité fonctionnelle de communication au sein du département de l'environnement ou le ministère le plus approprié	Rapport de mise en œuvre des activités de communication	Janvier 2011	Equipe nationale de communication, NEPAD	5

Echelle	Objectif	Cibles visées	Actions	Sous-activités	Supports	Echéance	Responsables de mise en œuvre	Budget En milliers de US\$
	Mettre en place un point focal de communication pour aider à l'administration des éléments du projet pilote de communication; la Banque mondiale offre "sur appel" conseil en communication et avocat	Toute la population du Togo	Développer le concept de coordination et d'administration du plan de communication et le mettre à jour annuellement	1. Désigner un point focal de communication pour aider les pays dans l'administration et la coordination de ce projet pilote 2. Choisir et traduire les produits TerrAfrica pertinents dans les principales langues locales	Document de concept, produits traduits dans les principales langues locales	Janvier 2011	Gouvernement, Banque Mondiale, UNCCD	6
	Mettre en place un processus de contact mensuel dans le pays avec la presse locale afin de révéler l'ampleur du problème, les succès locaux, l'évolution de la réponse du gouvernement au problème, les histoires d'intérêt humain, le succès des travaux du partenariat, les idées d'articles ... ; fournir des matières premières pour les annonces de service public	Journalistes	Développer le concept de partenariat mensuel entre l'unité de communication et la presse locale	1. Alimenter en ressource les médias locaux sur les questions de gestion durable des terres 2. Fournir deux histoires par trimestre 3. Stimuler et fournir des matériaux et des histoires pour un "reportage sur la terre"	Support / documents	A partir de Janvier 2011 et tous les mois	Equipe nationale de communication, UNCCD, Banque Mondiale, NEPAD	12

Echelle	Objectif	Cibles visées	Actions	Sous-activités	Supports	Echéance	Responsables de mise en œuvre	Budget En milliers de US\$
	Mobiliser la coalition GERN (plate-forme de dialogue des PTF) afin d'assurer la cohérence / complémentarité des financements des projets de GERN	Partenaires techniques et financiers	Faire un plaidoyer et présenter régulièrement le PNIERN, sa mise en œuvre et ses progrès à la plate-forme de dialogue des PTF	1. Présenter les progrès dans la mise en œuvre des projets GERN en cours de financement et à venir	Rapport annuel GERN Présentation ppt des résultats saillants	A partir de Janvier 2011 et en continu	Coordinateur GERN au Togo + Equipe Technique GERN	5
	Mettre en place une campagne radio pour stimuler et faciliter une sensibilisation accrue en faveur de la GERN et la mobilisation de la base - se concentrer sur les femmes et / ou des jeunes	Femmes et jeunes	Développer le concept de campagne radiophonique incluant les radios nationales et les radios rurales	1. Mener une campagne de publicité radiophonique sur la GERN dans une région, axée sur les femmes et / ou la jeunesse	Message publicitaire radiophonique	Juin 2011	Equipe nationale de communication, UNCCD, Banque Mondiale, NEPAD	10
	Être un partenaire financier pour les sessions de formation à la gestion durable des ressources naturelles pour les journalistes, fournisseur de matériels/supports et documents TerrAfrica	Journalistes	Développer un concept de partenariat financier pour former les journalistes et leur fournir les supports/documents TerrAfrica	1. Développer et soutenir le coût des formations au profit des journalistes 2. Réaliser les formations pour les journalistes et leur fournir les supports/documents TerrAfrica	Support pédagogique : Classeur de formation + présentations ppt + matériel/documents TerrAfrica	Janvier 2011	Banque Mondiale, UNCCD, NEPAD	6
	Développer la sensibilisation de toute la population	Toute la population du Togo	Sensibiliser toute la population du Togo à la plus value de la GERN et à ses résultats	1. Réaliser un documentaire télévisé sur la GERN et ses succès 2. Ecrire régulièrement des articles dans la presse 3. Promouvoir les actions de GERN en cours à travers le journal télévisé	TV nationale et presse nationale	En continue à partir de Janvier 2011	Coordinateur GERN au Togo + Equipe Technique GERN	10

Echelle	Objectif	Cibles visées	Actions	Sous-activités	Supports	Echéance	Responsables de mise en œuvre	Budget En milliers de US\$
	Développer la formation des cadres et techniciens	Services de l'état central et déconcentrés	Former les cadres et techniciens	1. Elaborer une formation technique sur la GERN 2. Organiser des ateliers de formations	Support pédagogique : Classeur de formation + présentations ppt + exercices pratiques	En continue à partir de Juin 2010	Coordinateur GERN au Togo + Equipe Technique GERN	Cf. axe 1
	Coordonner avec DevComm la conception et la prestation d'une communication basée sur l'évaluation des besoins pour orienter l'élaboration des opérations et de la stratégie de communication de pilotes et d'activités	Tous les acteurs de la GERN	Développer le concept de stratégie de communication adaptée au Togo avec un(e) chargé(e) de communication	1. Evaluer les besoins en communication 2. Rédiger le document de concept 3. Elaborer les supports de communication adaptés au Togo	Divers supports de communication : à préciser avec le ou la chargé(e) de communication	Janvier 2011	Equipe nationale de communication, Banque Mondiale, DevComm	20
	Elaborer un documentaire radio sur la GERN	Toute la population du Togo	Développer le concept de documentaire	1. Développer le concept de documentaire radio 2. Elaborer le documentaire radio sur la GERN	Document de concept, documentaire radio sur la GERN	Mars 2011	Equipe nationale de communication, FAO, journalistes locaux	10
LOCALE								
	Impliquer les ONG et les OSC dans le processus GERN	Acteurs des ONG et OSC	Sensibiliser et former les acteurs des ONG aux bonnes pratiques de la GERN	1. Elaborer une formation de formateurs aux bonnes pratiques de la GERN 2. Organiser des ateliers de formation	Support pédagogique : Classeur de formation + présentations ppt + exercices pratiques	A partir de Janvier 2011	Coordinateur GERN au Togo + Equipe Technique GERN	10
	Développer et privilégier les échanges d'expériences et le partenariat	Population rurale	S'appuyer sur les ONG et OSC pour organiser les échanges d'expérience et développer le partenariat entre les communes et communautés	1. Organiser des voyages de représentants villageois pour aller observer les bonnes pratiques dans d'autres communes 2. Etablir des partenariats	Document de vulgarisation présentant les succès des communes visitées	A partir de Juin 2011	Coordinateur GERN au Togo + Equipe Technique GERN + ONG et OSC	25

Echelle	Objectif	Cibles visées	Actions	Sous-activités	Supports	Echéance	Responsables de mise en œuvre	Budget En milliers de US\$
	Capitaliser les pratiques et les mécanismes locaux et communautaires de diffusion de l'information et d'échanges	Population rurale, utilisateurs finaux des terres	Diffuser les informations et promouvoir la GERN	1. Elaborer les informations vulgarisées et dans les langues locales 2. Diffuser régulièrement les informations	Radios rurales + réunions villageoises	A partir de Juin 2011	Coordinateur GERN au Togo + Equipe Technique GERN + ONG et OSC + chefs de villages + animateurs des radios rurales	20
	Mener des actions d'information sur la gestion des catastrophes naturelles et la prévention des risques ainsi que sur l'amélioration du cadre de vie (par une responsabilisation de chacun)	Toute la population du Togo, en milieu urbain et rural	Sensibiliser la population et diffuser les informations adéquates	1. Elaborer les informations vulgarisées et dans les langues locales 2. Diffuser régulièrement les informations	TV nationale, presse nationale, radios rurales	A partir de Juin 2011	Equipe nationale de communication, journalistes locaux	20
DOCUMENT TRANSVERSAL UTILE A TOUTES LES ECHELLES								
	Diffuser régulièrement les informations sur la mise en oeuvre du plan d'action du PNIERN du Togo	Acteurs internationaux, nationaux et locaux	Rédiger des documents de vulgarisation dans les langues adéquates : lettre d'information, guide pratique sur la GERN...	1. Rédiger la lettre d'information trimestrielle 2. Diffuser la lettre sur le site web GERN et par emailing à l'ensemble des parties prenantes dans les langues adéquates pour tous les acteurs 3. Rédiger des documents pratiques - guide sur la GERN	Lettre d'information électronique Lettre d'information papier Guide papier / CD ROM...	A partir de Janvier 2011	Coordinateur GERN au Togo + Equipe Technique GERN	10
COÛT TOTAL POUR UNE ANNEE								235
COÛT TOTAL POUR LA PHASE 1 (2011 – 2015)								1175

ANNEXE 5 : PROPOSITION D' ACTIONS POUR PROMOUVOIR LA GERN LE 17 JUIN DE CHAQUE ANNEE – JOURNEE MONDIALE DE LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION

Chaque année le secrétariat de la Convention des Nations Unies de Lutte Contre la Désertification choisit un thème spécifique pour célébrer le 17 juin. Ainsi, afin de promouvoir la GERN, il est impératif de saisir l'opportunité de célébrer la journée internationale de lutte contre la désertification pour faire état des progrès accomplis dans la LCD grâce à la GERN.

En référence aux activités proposées par TerrAfrica pour célébrer cette journée, nous rappelons ci-dessous quelques idées d'activités à décliner au Togo :

- Lancer un concours de dessins exigeant des participants d'illustrer le thème choisi annuellement. Les 12 gagnants pourraient contribuer à l'élaboration d'un calendrier sur la GERN pour une large diffusion.
- Mettre en place une subvention pour les associations d'enseignants pour financer des propositions de projet de grande qualité pour enseigner les questions relatives à la GERN et ses principes au collège.
- En collaboration avec l'ET ERN et le réseau des organisations de la société civile, piloter une semaine nationale de lutte contre la désertification lancée durant le mois de la Journée mondiale de lutte contre la désertification et promouvoir les meilleures pratiques de GERN pour leur amplification dans le pays.
- Organiser un tour des champions de la GERN (scientifiques, chercheurs, dirigeants d'OSC) pour visiter les écoles locales.
- Utiliser les OSC et les photos des ONG pour créer une galerie photo. Mettre en place pour les photographes un système en ligne afin de leur permettre de mettre leurs photos en rapport avec les thèmes prévus et organisés par le pays. Toutes les photos seront disponibles gratuitement pour usage non commercial avec mention appropriée.
- Parrainer un concours de peinture pour enfants.
- Parrainer un concours pour les journalistes qui écrivent les meilleurs articles sur un thème de la GERN, et en particulier en relation avec la thème lancé annuellement par le secrétariat de la convention.
- Accueillir un événement sur l'Etat de l'Environnement (spécifique au pays) qui définit les attentes des OSC et les ONG.
- Sensibiliser les journalistes sur la GERN dans un atelier d'apprentissage spécifiques.
- Coordonner l'élaboration d'un court documentaire sur l'état de l'environnement sur le terrain (présentations d'expériences concrètes : *expériences réussies et échecs/zones dégradées*).
- Récompenser les meilleures pratiques de gestion durable des ressources naturelles avec un prix national.
- Parrainer un concours de chant – lancer un appel à soumission de musiques enregistrées par des musiciens locaux ou des étudiants d'écoles de musique pour sélectionner des chansons / musiques écrites et enregistrées sur les thèmes de la GERN.
- Créer et publier un numéro spécial sur la GERN dans les journaux nationaux (spécifiques au pays).
- Créer une campagne «sac vert» à l'occasion du Juin 17 sur le thème retenu et avec un message clé.
- Utiliser un dessinateur local pour créer un livre héritage pour enfants sur l'environnement et les questions de gestion durable des ressources naturelles avec des messages colorés et des illustrations clés. Prévoir la traduction du livre dans au moins 3 langues locales pour sa distribution dans le pays auprès des enfants de niveau collège.
- Désigner un ambassadeur pour le programme Environnement dans les écoles pour les enfants passionnés par ces questions.
- Créer et distribuer des affiches avec des messages relatifs au thème annuel pour les bibliothèques publiques et universitaires.

Annexe 6 : LISTE DES INSTITUTIONS DIRECTEMENT IMPLIQUEES

- le Ministère chargé de l'Environnement et des Ressources Forestières ;
- le Ministère chargé de l'Economie et des Finances ;
- la Cellule de coordination du DSRP / OMD ;
- le Ministère en charge du travail et des lois sociales ;
- le Ministère chargé du Développement et de Planification;
- le Ministère chargé de l'Aménagement du Territoire ;
- le Ministère chargé de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche;
- le Ministère chargé de l'Education ;
- le Ministère chargé de la Santé ;
- le Ministère chargé de l'action sociale ;
- le Ministère chargé de l'Equipement ;
- le Ministère chargé des Affaires Etrangères;
- le Ministère chargé de la Défense ;
- le Ministère chargé de la sécurité et de la protection civile ;
- le Ministère en charge de l'administration territoriale ;
- le Ministères en charge de la Justice,
- le Ministères en charge des mines
- le Ministère en charge de l'eau et assainissement ,
- Autres ministères : de la Communication, de l'Energie, des de la Formation Professionnelle, de l'Artisanat, de l'Industrie et Commerce, de la Zone Franche, de la Décentralisation, de l'Urbanisme, de la Promotion de la Démocratie et de l'Etat de Droit, de l'Assainissement, de la jeunesse ;
- les universités du Togo ;
- l'Assemblée Nationale ;
- l'INFA de Tové ;
- le Conseil Economique et Social ;
- les Chambres Régionales d'Agriculture ;
- la Chambre du Commerce et d'Industrie ;
- la Chambre des métiers ;
- le Conseil National du Patronat ;
- les ONG et les associations de développement ;
- les Institutions de Recherches ;
- les opérateurs économiques du secteur privé ;
- les opérateurs économiques impliqués dans l'élevage et la commercialisation des ressources de la diversité biologique ;
- les collectivités locales ;
- les organisations communautaires à la base ;
- les Commissions villageoises, cantonales, préfectorales, régionales et nationales du développement durable ;
- les associations de gestion des aires protégées et autres écosystèmes 7
- la chefferie traditionnelle.

Annexe 7 : TERMES DE RÉFÉRENCE DU CONSULTANT AGROECONOMISTE

1. CONTEXTE

Le Profil environnemental du Togo de 2007 a établi un diagnostic sur l'état de l'environnement et mis en évidence la dégradation de l'environnement, visible à travers la perturbation des écosystèmes, l'épuisement des ressources naturelles, l'érosion des sols, la perte de la biodiversité, la contamination des chaînes alimentaires, la pollution atmosphérique, de l'eau et des sols, l'envasement des plans et cours d'eau.

Cette situation, renforcée par la longue suspension de la coopération avec les partenaires internationaux aboutissant à l'arrêt du processus PNAE mis en place pour définir le cadre de gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles, n'a pas favorisé la promotion d'une gestion rationnelle de l'environnement et des ressources naturelles dans le pays.

En réponse depuis 2007, un processus d'amélioration de la gouvernance environnementale a été engagé et a bénéficié de l'appui des PTF. Grâce à cet appui, le Togo dispose aujourd'hui de plusieurs instruments de planification opérationnel dont le PNGE-I structuré en trois (3) sous composantes (i) le renforcement de capacité nationale de gestion de l'environnement ; (ii) la gestion des ressources naturelles ; (iii) la lutte contre les pollutions, risques et catastrophes.

Outre le PNGE-I, les efforts consentis avec l'appui des PTF ont abouti au développement de stratégies, plans et programmes dont entre autres : le plan d'action forestier national en cours d'actualisation, le plan d'action national d'adaptation aux changements climatiques (PANA), le programme de gestion des ressources naturelles (PGERN), le programme national de lutte contre la désertification (PAN/LCD), le programme national de lutte contre l'érosion côtière, le programme national de reboisement et de gestion durable des forêts (PNR/GDF) et tout récemment la stratégie nationale de renforcement des capacités pour la gestion de l'environnement (ANCR) assortie d'un programme de renforcement des capacités de gestion de l'environnement (PRCGE), la stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes, le programme national de mise en œuvre de la convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, etc.

Conscient de l'importance d'une approche programmatique permettant d'aligner et d'harmoniser les activités de l'ensemble des parties prenantes, le ministère de l'environnement et des ressources forestières a sollicité l'appui de la Banque mondiale pour lancer cette approche suivant le modèle promu par la plateforme TerrAfrica

La présente étude vise à préparer le programme national d'investissement pour l'environnement et les ressources naturelles (PNIE-RN) préliminaire, et s'appuiera sur la revue et l'analyse des documents programmatiques du secteur de l'environnement et des ressources naturelles en appliquant la démarche méthodologique décrite dans le guide « Outil d'Appui Pays » développé par TerrAfrica. L'analyse des stratégies, études et des documents relatifs au secteur de l'environnement et des ressources naturelles constituera ainsi le fondement pour l'élaboration du PNIE-RN. Les principales forces, faiblesses, opportunités, les risques liés aux tendances écologiques, climatiques et socio-économiques, à l'environnement politique, institutionnel et financier et aux capacités des partenaires, ainsi que les mécanismes d'investissements actuels et à leurs résultats seront ainsi mis en exergue.

2. OBJECTIF GENERAL DE L'ÉTUDE

L'objectif visé par cette étude est la programmation des investissements dans le secteur spécifique de l'environnement et les ressources naturelles à travers l'élaboration **d'un programme national d'investissement pour l'environnement et les ressources naturelles**. Cette programmation prend en compte les activités d'investissements en cours, planifiées et nouvelles sur la base de l'analyse croisée des diagnostics réalisés et d'un processus consultatif entre les différentes parties prenantes.

3. OBJECTIFS SPECIFIQUES

Les objectifs spécifiques de cette étude sont de :

- Faire l'état des lieux de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles,
- Programmer les investissements dans le secteur,
- Formuler et chiffrer les nouvelles opérations à entreprendre dans le secteur de l'environnement et des ressources naturelles.

Il s'agira plus précisément de :

- **Faire l'état des lieux et diagnostic** pour répondre à certaines questions clés : (i) Quelle est la situation actuelles des actions menées et encours dans le secteur de l'environnement et des ressources naturelles (ii) Dans quelle mesure le gouvernement et ses partenaires devraient-ils investir dans la gestion de l'environnement et des ressources naturelles (GERN) ? Les avantages obtenus justifient-ils les coûts? (iii) Où cibler ces investissements? La priorité devrait-elle être donnée aux zones à faible potentiel ou à potentiel élevé et/ou aux points chauds de dégradation de l'environnement et des ressources naturelles et de pauvreté? (iv) Quelles approches et technologies doivent être encouragées, en particulier, en termes d'agro-écologies et de conditions locales? Lesquelles ont le meilleur rapport qualité- coût du point de vue d'atténuation des risques de dégradation de l'environnement et des ressources naturelles dus au climat et/ou à l'homme? Pour fournir une réponse crédible à ces questions, il faut rassembler méthodiquement des preuves, en s'attachant en particulier aux principaux goulots d'étranglement et opportunités liées à la GERN. Le présent ISP suggère des analyses spécifiques sur: (i) Les technologies éprouvées; (ii) Les dimensions spatiales telles que les "points chauds" de dégradation des terres, la santé des écosystèmes, le changement climatique et les régimes d'utilisation des terres; et les forces et les faiblesses de l'environnement politique, institutionnel et financier.
- **Programmer les investissements dans le secteur en (i)** identifiant les actions prioritaires dans le secteur de l'environnement et des ressources naturelles et en établissant l'inventaire des initiatives et actions trouvées dans les filets des diagnostics réalisés tant au niveau national que local ; (ii) ciblant des activités à résultats rapides qui pourraient être mises en œuvre sans tarder comme projets de terrain ayant un rôle de catalyseur ou en reproduisant les pratiques ou opérations fructueuses en cours (iii) lançant un processus d'établissement des priorités à l'aide d'un ensemble de filtres pour identifier une série complémentaire d'investissements prioritaires et (iv) élaborant le programme d'investissement par le biais d'un processus consultatif et inclusif pour sa validation.
- **Formuler et chiffrer de nouvelles opérations d'investissement et le cadre d'investissement..** La formulation et le chiffrage consisteront, pour chaque investissement, à identifier les activités globales à entreprendre ainsi que leurs coûts sur la base de l'approche TerrAfrica et de la feuille de route établie pour l'ET-PNIE-RN. Une formulation et un chiffrage plus détaillés se feront une fois les sources de financements identifiées.

Ces analyses seront rassemblées dans des matrices puis au sein d'un rapport de diagnostic élaboré en consultation avec les principaux partenaires.

4. RÉSULTATS ATTENDUS

Le programme national d'investissement dans l'environnement et les ressources naturelles (PNIE-RN) « préliminaire » arrimé au DSRP du Togo est produit en français et fourni à la fois sur papier et support numérique. Il s'agira d'un rapport étayé par des matrices diagnostiques et analytiques sur un modèle qui sera convenu avec le MERF et la Banque mondiale. Ce rapport intégrera en plus de la partie introductive puis analytique, les chapitres suivants :

- Les options et recommandations d'investissement en environnement et en ressources naturelles, identifiées à partir des études diagnostiques, sont priorisées dans le PNIE-RN
- Les mécanismes institutionnels, politiques, et financiers de mise en œuvre rapide des options et recommandations sont déterminés
- Les activités et résultats rapides sont identifiés et les conditions de leur mise en œuvre rapide sont définies
- Les opérations d'investissement prioritaires sont formulées et chiffrées.
- Un rapport de mission qui contiendra l'ensemble des activités menées au cours de la mission;
- Un "outil d'appui" qui constitue un supplément au rapport de mission et qui contiendra les recommandations sur les modalités de mise en œuvre du PNIE-RN.

5. MÉTHODOLOGIE

Une équipe de consultants, un expert en GERN et un agroéconomiste, travaillera en étroite collaboration avec le coordinateur et l'équipe technique (ET) du PNIE-RN à laquelle elle rendra compte.

L'expert agroéconomiste travaillera sur la partie économique, budgétaire et financière du programme.

Dès signature du contrat, chaque consultant produira une note conceptuelle et méthodologique décrivant la manière dont le travail sera conduit. Cette note sera validée par l'ET-PNIE-RN et les partenaires techniques et financiers associés à cet exercice.

La deuxième étape du travail consistera à rassembler toute la documentation et à rencontrer tous les partenaires clés afin de procéder, en étroite collaboration avec l'expert en GERN, à l'analyse croisée des résultats des études diagnostiques existantes et d'examiner toute la documentation mise à disposition pour assurer la cohérence entre les différents documents de référence nationaux. Cette analyse approfondie des résultats des études diagnostiques existantes permettra la production d'un rapport d'état des lieux.

L'expert agroéconomiste assistera aux discussions avec l'ET-PNIE-RN lors de la première mission afin de finaliser et valider le projet de rapport d'état des lieux avec l'ET-PNIE-RN.

L'expert en GERN travaillera sur l'identification des barrières et identifiera les priorités d'investissement. Il focalisera son attention sur les diagnostics technique et éco systémique et rassemblera les éléments produits par l'expert agroéconomiste.

La troisième étape sera d'élaborer le projet de programme national d'investissement pour l'environnement et les ressources naturelles. L'expert agroéconomiste participera à son élaboration aux côtés de l'expert en GERN en procédant à l'analyse des diagnostics économique/financier, institutionnel et politique. Ceci conduira à l'identification des complémentarités entre les priorités identifiées dans les études diagnostiques et les priorités au niveau national et local, et à la proposition des orientations nécessaires pour la mise en œuvre des recommandations ainsi que les conditions optimales de mise en œuvre.

La quatrième étape consistera à présenter le PNIE-RN lors d'un atelier national de validation. Les consultants assisteront l'ET-PNIE-RN dans la préparation et l'animation dudit atelier et rédigeront son compte rendu.

6. PROFIL DES CONSULTANTS

PROFIL DU CONSULTANT EN GERN

Le consultant doit répondre aux critères suivants :

- Qualification académique : BAC + 5 au minimum dans les sciences de l'environnement, (biologistes, agronomie, écologie) ou équivalents
- Expérience d'au moins 10 ans dans la réalisation d'études analytiques, dont au moins 5 ans dans la gestion de projets et le suivi évaluation des programmes;
- Qualification complémentaire : Une connaissance approfondie des stratégies et politiques de développement, de la planification stratégique et opérationnelle dans le domaine de l'environnement en Afrique sub-saharienne ;
- Aptitudes :
 - Une grande capacité de travail en équipe
 - Une très bonne qualité rédactionnelle
 - Une bonne connaissance des politiques environnementales, des accords multilatéraux et autres conventions internationales en matière de l'environnement,
 - Une bonne maîtrise des procédures des PTFs principaux notamment les agences du Système des Nations Unies, la Banque Mondiale, l'Union Européenne, le Fonds pour l'environnement Mondial etc.

PROFIL DE L'EXPERT AGROECONOMISTE

Le consultant recherché doit répondre aux critères suivants :

- Qualification académique : BAC + 5 au minimum dans les sciences sociales (agroéconomistes, économistes) ou équivalents
- Expérience d'au moins 10 ans dans la réalisation d'études analytiques, la gestion de projets et le suivi évaluation des programmes (au moins 5 ans d'expérience) ;
- Qualification complémentaire : Une connaissance approfondie des stratégies et politiques de développement, de la planification stratégique et opérationnelle dans le domaine de l'environnement, ainsi qu'une très bonne expertise du paysage institutionnel et politique du Togo
- Aptitudes :
 - Une grande capacité de travail en équipe
 - Produire des rapports de très bonne qualité rédactionnelle
 - Bonne connaissance des politiques environnementales, des accords multilatéraux et autres conventions internationales en matière de l'environnement.
 - Bonne maîtrise des procédures des PTFs principaux notamment les agences du Système des Nations Unies, la Banque Mondiale, l'Union Européenne, le Fonds pour l'environnement Mondial etc.

7. DEVOIRS ET RESPONSABILITÉS

D'une manière générale, l'expert agroéconomiste contribuera avec l'expert en GERN à formuler un programme national d'investissement pour l'environnement et les ressources naturelles. L'expert agroéconomiste, en étroite collaboration avec l'expert en GERN, aura pour mandat de :

- Décrire le contexte qui milite en faveur de la formulation du programme d'investissement pour le financement de l'environnement et des ressources naturelles ;
- Identifier et développer les principaux programmes de base devant sous-tendre le programme d'investissement et en relation avec les thématiques et priorités en matière d'environnement et de ressources naturelles ;
- Évaluer le coût de chaque composante du programme et définir l'échéancier de sa mise en œuvre ;
- Analyser et proposer pour chaque composante les sources et mécanisme de financement appropriés ;

- Proposer une feuille de route de l'organisation de la table ronde sectorielle des partenaires techniques et financiers ;
- Identifier les risques éventuels liés à la mise en œuvre des mesures du programme et proposer les voies et moyens susceptibles de les éviter ou de les minimiser ;
- Produire une communication sur le programme sous forme de power point à présenter lors de la table ronde sectorielle.

8. DURÉE DE LA MISSION :

La durée totale de la consultation est de 30 jours ouvrables y compris les ateliers de validation.

9. DOSSIER DE CANDIDATURE :

Selon la procédure appliquée par la Banque Mondiale.

Le travail proposé se déroulera comme suit :

Les principaux documents à consulter sont : (i) le plan d'action national d'adaptation aux changements climatiques, (ii) la politique nationale de l'environnement ; (iii) le projet de déclaration de la politique forestière nationale, (iv) le plan national d'action pour l'environnement (PNAE), (v) le programme national de gestion de l'environnement (PNGE), (vi) la stratégie nationale de renforcement des capacités de gestion de l'environnement (ANCR) (vii) la stratégie nationale de mise en œuvre de la convention cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques, (viii) la stratégie nationale d'utilisation et de conservation durable de la diversité biologique, (ix) du plan d'action national de lutte contre la désertification, (x) de la stratégie nationale pour la restauration et la gestion durable des mangroves au Togo, (xi) le programme de renforcement des capacités de gestion de l'environnement, (xii) de la stratégie nationale de prévention des risques et catastrophes, (xiii) du Plan d'action forestier national, (xiv) le programme national de reboisement et de gestion durable des forêts (PNR/GDF), (xv) les documents relatifs au PNIASA, et tout autre document programmatique existant, (xvi) le plan national de mise en œuvre de la convention de Stockholm, (xvii) les outils et guidelines développés par TerrAfrica en particulier l'outil d'appui pays (www.terrafrica.org),

Étapes	Activité	Date	Responsable	Produit
	Elaboration de la note conceptuelle	J1	L'expert agroéconomiste	Note conceptuelle élaborée
	Réunion avec l'ET-PNIE-RN et autres PTFs pour la validation de la note conceptuelle	J2	ET-PNIE-RN	Note conceptuelle validée
	Analyse croisée des résultats des études diagnostiques et autres documentations	J3–J7	L'expert agroéconomiste	Rapport d'état des lieux
	Réunion avec l'ET-PNIE-RN et autres PTFs	J8	ET-PNIE-RN	Rapport d'état des lieux validé
	Elaboration du projet du PNIE-RN	J9–J16	L'expert agroéconomiste	Rapport sur le projet de PNIE-RN
	Réunion avec l'ET-PNIE-RN et autres PTFs pour la validation du PNIE-RN	J17	ET-PNIE-RN	Rapport d'élaboration du projet de PNIE-RN validé
	Finalisation du PNIE-RN	J18–J22	L'expert agroéconomiste	Draft PNIE-RN et rapport
	Atelier de validation / animation	J23–J24	L'expert agroéconomiste	PNIE-RN et rapport
	Intégration remarques / commentaires dans le PNIE-RN	J25	L'expert agroéconomiste	PNIE-RN Final et rapport définitif